

UNIVERSITE MENTOURI, CONSTANTINE
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SCIENCES DE GESTION

N° d'ordre :

Série :

COMPTABILISATION DES ELEMENTS DE LA SPHERE DE
PRODUCTION RELEVANT DE L'ECONOMIE SOUTERRAINE.
(Cas de l'Algérie)

THESE PRESENTEE POUR L'OBTENTION DE DOCTORAT SCIENCES

Option : Sciences Economiques

Présentée par :

Ali LATRECHE

Dirigée par :

Mohamed Tahar DERROUCHE

Devant le Jury :

Président	DAKHOUCHE Larbi	Professeur	Université de Constantine
Rapporteur	DERROUCHE Mohamed Tahar	Maître de conférences	Université de Constantine
Examineurs :	REDJEL Saadi	Professeur	Université d'Oum El Bouaghi
	DJENANE Abdelmadjid	Professeur	Université de Sétif
	HMAMDA Mohamed Tahar	Maître de conférences	Université de Khenchela
	DJALEB Samira	Maître de conférences	Université de Constantine

Année universitaire 2010-2011

REMERCIEMENTS

Je souhaite adresser un remerciement spécial au Dr Lakhdar Dilmi qui le premier m'a encouragé et m'a ouvert la voie de la recherche sur ce thème. Je ne voudrais surtout pas oublier de remercier vivement le Dr Mohamed Tahar Derrouiche pour son support, son aide et sa rigueur dans la rédaction de cette thèse. Ses critiques constructives, sa méthodologie, ses idées et son encouragement ont contribué au succès de ce projet.

Enfin, un grand merci à tous ceux qui de près ou de loin m'ont aidé directement ou indirectement dans l'accomplissement de ce travail.

ABREVIATIONS

Le lecteur trouve ci-dessous une suite d'abréviations qui sont utilisées tout au long de cette étude.

<i>Abréviation</i>	<i>Désignation</i>
AEG	<i>Activité économique globale</i>
APC	Assemblée populaire communale
CASNOS	Caisse d'assurance des non salariés
CE	Commission européenne
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD)
CIST	Conférence internationale des statistiques du travail
CITI (Rev. 3)	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Révision 3 (Nations Unies)
CNAS	Caisse nationale d'assurance sociale
ES	Economie souterraine
FBCF	Formation brute de capital fixe
FMI	Fonds monétaire international
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISBL	Institution sans but lucratif
ISTAT	Institut national de la statistique, Italie
ISBLSM	Institution sans but lucratif au service des ménages
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONS	Office national des statistiques
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
SCEA	Système des comptes économiques algériens

SCN de 1993	Système de comptabilité nationale de 1993
SEC 1995	Système européen de comptabilité de 1995
SCPM	Système de la comptabilité produit matériel
SIFIM	Service d'intermédiation financière indirectement mesurée
SMIG	Salaire minimum garantie
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne

INTRODUCTION

Un ouvrier d'usine conduit le soir, après sa journée de travail un taxi clandestin non déclaré, un plombier effectue des réparations chez un client contre un paiement au comptant qu'il ne déclare pas à l'administration fiscale ; un pourvoyeur de drogue ou un receleur qui négocie avec un client potentiel au coin d'une rue, sont autant d'exemples d'activités économiques souterraines ou économie de l'ombre représentant des sommes colossales qui ne sont pas portées dans les livres et échappent au regard des agents fiscaux et des statisticiens nationaux. Les activités économiques souterraines qui sont depuis longtemps une réalité dans notre pays, ont connus une progression foudroyante durant la période appelée communément «décennie noire».

Les causes de cette progression trouvent leurs origines dans une série de distorsions multiformes de divers systèmes. La première est incarnée par le système des comptes économiques algériens (SCEA); système issu de l'époque de l'économie socialiste et dont l'esprit et la philosophie ne répondent plus aux nouvelles données économiques du pays et à l'environnement économique international qui tend à mondialiser les procédures universelles. La seconde réside dans l'absence d'un système de collecte de données statistiques fiables. L'inexistence de réseaux on-line et en temps réel de collecte de données, de banques de données partagées entre les différentes institutions et leurs départements et enfin la corruption administrative et bien d'autres causes ont favorisé la montée d'une économie parallèle dans notre pays. Aujourd'hui sa puissance ne se mesure plus en termes financiers mais en pouvoir politique.

Sachant que la fiabilité d'une comptabilité nationale dépend dans une large mesure de la qualité des données recueillies et de la capacité des comptes nationaux à couvrir la totalité des activités économiques. L'exhaustivité du champ d'observation est difficile à obtenir eu égard à la grande diversité des activités économiques dont une grande partie est délibérément dissimulée par les opérateurs économiques ou méconnue des institutions étatiques.

L'insuffisance de la couverture provoque des déséquilibres dans la cohérence interne des comptes nationaux puisqu'une partie importante des opérations économiques n'est pas comptabilisée.

La question principale à laquelle cette thèse tente d'apporter une réponse est de savoir si l'on peut estimer et comptabiliser les éléments de la sphère de production relevant des activités

économiques souterraines afin de rétablir la cohérence des comptes nationaux et présenter un PIB aussi correct que possible ? De cette question essentielle, découlent d'autres questions non moins importantes, celles ayant trait au comment faire c'est-à-dire celles liées aux méthodes d'évaluation et de mesure. Ce sont là, les principales interrogations auxquelles cette thèse va répondre en établissant une terminologie commune et en donnant une assise à la comptabilisation des éléments de la sphère de production relevant de l'économie souterraine.

1. Les hypothèses.

Ainsi et afin de remédier aux déséquilibres des comptes nationaux, de nombreuses hypothèses ont été échaudées. Les unes se proposent d'observer et d'enregistrer directement et exhaustivement, selon une méthodologie dûment élaborée, l'ensemble des activités économiques du pays. D'autres tentent, au moyen d'une approche indirecte et usant de ratios convenablement affinés, de corriger l'estimation du PIB pour y inclure la production issue des activités souterraines. Lorsque les données statistiques font défaut, une troisième hypothèse peut être utilisée. Il s'agit de l'utilisation de la macro-modélisation à travers :

- les modèles « monétaires » dont le principe consiste à imputer les variations des schémas de la demande monétaire aux variations des activités économiques manquantes.
- le modèle « macro-électricité », très prisé dans les pays en transition, considère que la croissance économique globale du pays est liée à la variation de la consommation d'électricité. L'écart entre la croissance économique globale et le PIB officiel est imputé aux activités économiques souterraines.

Ces macro-modèles suscitent un grand intérêt et soulèvent de nombreuses questions relatives à la signification que l'on attribue à la nature des activités souterraines.

2. Ce qui motive le choix de ce sujet.

La plupart des indicateurs macro-économiques fournis par les institutions de l'Etat tel que le taux de chômage par exemple donnent l'impression qu'ils se réfèrent à une autre nation puisque sur le terrain la réalité est loin de cadrer avec les chiffres avancés. Beaucoup de démentis sont apportés régulièrement par les divers études effectuées par des institutions internationales (Banque mondiale,

FMI, etc.) ou par des organismes indépendants qui contredisent les résultats avancés. Le besoin d'instaurer un dispositif de collecte de données fiables fondé sur des normes, des définitions et des méthodes internationales est la principale raison qui, au départ, a motivé ce choix pour aboutir finalement au thème de la comptabilisation des éléments de la sphère de production liés à l'économie souterraine en Algérie.

3. Le champ et les objectifs de l'étude.

Le cadre conceptuel de cette thèse se fonde sur des normes internationales pertinentes en l'occurrence le système de comptabilité nationale de 1993 (le SCN de 1993) élaboré par des organisations internationales. Le champ conceptuel est donc la production économique au sens du SCN de 1993. Cette définition constitue une base conceptuelle solide mais en même temps limite l'éventail des thèmes abordés. Ceci est particulièrement vrai pour certainement activités des ménages qui ne rentrent dans le cadre de la production telle qu'elle est définie par le SCN de 1993 [CCE/ONU/Eurostat/FMI/ BM (1993)].

Cette thèse s'attache pour l'essentiel à donner des indications sur les méthodes permettant d'établir des estimations exhaustives des éléments de la sphère de production relevant de l'activité économique souterraine et du coup améliorer leur comptabilisation dans le produit intérieur brut (PIB). Il s'agit de s'assurer que le plus grand nombre possible d'activités de production y compris ceux de l'activité économique parallèle soit *recensé et mesuré directement* dans les données de base relatives à la production, aux revenus et aux dépenses à partir desquelles les comptes nationaux sont élaborés.

Les activités les plus susceptibles de ne pas être recensés sont celles qui sont *souterraines, illégales, informelles* ou celles qui sont *entreprises par les ménages pour leur propre usage final*. Par ailleurs, d'autres activités peuvent échappées au recensement à cause de lacunes inhérentes au système de collecte d'information économique. Dans les pays en développement, ce phénomène est démultiplié par la forte population vivant de l'activité informelle qui joue un rôle majeur dans la création d'emplois, la formation de revenus et la réduction de la pauvreté. Il convient de disposer de données sur la taille et les caractéristiques du secteur informel ainsi que sa

contribution au PIB national. La fuite des capitaux, le commerce transfrontalier, le commerce de stupéfiant comptent parmi les autres thèmes qui passent pour être liés à l'ES. Certains d'entre eux, en particulier, la fuite des capitaux et la fraude fiscale ne sont pas des activités de production et par voie de conséquence, ils ne sont pas mesurés dans le PIB. Même si cette thèse n'est destinée pas à traiter explicitement de ces questions, elle fournit quelques indications à ce sujet. En second objectif, elle tente d'exposer les méthodes permettant la mise en place d'un système de collecte de données statistiques fiable servant à améliorer l'observation et l'enregistrement de la production issue des activités souterraines.

Cette thèse n'est cependant pas destinée à réduire ou à dénoncer les activités souterraines, illégales ou informelles. Elle vise à assurer que les activités de production soient mesurées dans toute leur plénitude et que celles qui sont dans l'ombre (souterraines) soient néanmoins scrutées pour être évaluées et appréciées dans les comptes nationaux. De ce fait, il incombe au politicien et non au statisticien de réduire les activités économiques souterraines.

4. Les méthodes de recherche.

Chacune des trois méthodes d'évaluation (indirecte, directe et macro-modélisation) repose sur des concepts et des procédures qui lui sont propres. A chacune de ces méthodes d'évaluation est liée une méthode de recherche.

L'approche indirecte requiert une méthode de recherche descriptive avec un raisonnement probabiliste ayant pour objet de répertorier et de décrire systématiquement les activités souterraines et d'établir des regroupements d'agrégats auxquels sont associés des probabilités.

La méthode d'évaluation directe exige l'usage d'une recherche qualitative qui approche les activités souterraines de manière systématique et exhaustive usant des techniques spécifiques de cueillette et de traitement de données, comme l'enquête, l'analyse de cas ou l'observation participative.

La macro-modélisation se fonde sur une recherche empirique avec un raisonnement déductif qui consiste à réunir de nouvelles données, à recueillir de nouveaux faits ayant pour objet de répondre à la question d'estimation des éléments de sphère de la production relevant de l'économie souterraine.

5. L'intérêt de l'étude.

Cette étude est une première approche de l'évaluation et de la comptabilisation des activités économiques souterraines en Algérie présentée selon un cadre conceptuel édifié autour du SCN de 1993. Enfin elle arbore une approche macro-électricité (où la consommation électrique est considérée comme un indicateur de la croissance économique) qui jusque là n'a jamais été utilisée dans notre pays mais déjà utilisée par les pays voisins du Maghreb. Estimer et comptabiliser des activités pour l'essentiel inobservables constitue un véritable défi pour un pays en développement.

6. Les études antérieures.

Certains pays comme la Russie, l'Australie, le Canada et l'Italie ont expérimenté les techniques de mesure indirecte avec succès. Certains pays comme la France et l'Australie envisagent aujourd'hui le passage à la mesure directe. Pour les pays en transition, ceci signifie la mobilisation d'énormes moyens financiers, humains et organisationnels dont ils ne disposent pas. C'est pourquoi le recours à la modélisation semble pour le moment la solution envisagée par un nombre important de pays en transition.

7. Les limites de l'étude.

Par définition, n'importe quelle mesure de l'économie souterraine est sujette à une marge d'erreur potentielle. De plus, des erreurs provenant des prétentions méthodologiques du modèle utilisé ne doivent pas être éliminées. Par conséquent, il est important de ne pas laisser le lecteur s'embarquer dans un sentiment de fausse précision des résultats. Au lieu d'une évaluation précise, exhaustive de l'économie souterraine, les chiffres fournis par ce modèle doivent être considérés comme des ordres de grandeur globaux.

8. La méthodologie d'évaluation et de comptabilisation.

La méthode d'évaluation de la production issue des activités souterraines s'inspire et fait la synthèse d'un large éventail d'idées actuelles et d'expériences pratiquées dans divers pays tels que

la Russie, l'Italie ou encore le Canada. La stratégie préconisée requiert l'observation, la mesure, l'évaluation et enfin la comptabilisation. Elle inscrit sa démarche en quatre étapes distinctes dont trois sont entièrement dépendantes de la disponibilité de données de base fiables. Ainsi elle se décompose comme suit :

- Identification d'un cadre conceptuel permettant de définir les zones problématiques des éléments de la sphère de production relevant de l'économie souterraine.
- L'usage de grilles d'analyse permet d'estimer dans les comptes nationaux préalablement bien détaillés (exhaustifs), et au moyen de ratios dûment élaborés et régulièrement affinés, les éléments de la sphère de production relevant de l'économie souterraine. Ces méthodes indirectes d'évaluation peuvent être introduites relativement rapidement et à peu de frais lorsque les données ne sont pas tout à fait fiables ou bien lorsque le dispositif de collecte présente des lacunes. Cette méthode de calcul que l'on dénomme «**évaluation indirecte**» se propose, au moyen de grilles d'analyse et de canevas (présentés en annexe 2) développés et utilisés dans des pays tels que l'Italie, le Canada et l'Australie, d'estimer la part de la production non enregistrée dans les comptes nationaux. Ces grilles d'analyse permettent de cibler les zones où la production est susceptible d'échapper à l'enregistrement et la corrigent au moyen de ratios. L'écart entre l'ancien PIB et le PIB corrigé ou ré-estimé constitue la part de la production liée à l'économie souterraine.
- Identification des améliorations envisageables pour l'infrastructure et le contenu du dispositif de collecte des données de base, qui limiteront l'impact des activités non enregistrées en mettant le dispositif en conformité avec les normes et les pratiques exemplaires internationales. Il s'agit là d'une solution à long terme pour de nombreux problèmes de données. Les améliorations du dispositif de base permettront de traiter les non-réponses et de limiter, sinon de supprimer en totalité, l'insuffisance de la couverture et de la sous-déclaration. Cette méthode ambitionne d'observer et de comptabiliser directement la plus grande partie de la production (si ce n'est pas la totalité) au moyen d'enquêtes, de sondages et de recensement périodiques sur le terrain. Elle est désignée ici sous l'appellation «**d'évaluation directe**». Cette méthode prend son départ à partir d'une étude exhaustive et aussi détaillée que possible de tous les aspects et les formes de production qui échappent à l'enregistrement, ensuite elle conçoit et met en place en association avec les statisticiens un système de collecte de données qui enregistre toutes les opérations de

production pour l'établissement d'un PIB aussi pertinent que possible et qui engloberait la majeure partie si ce n'est la totalité de la production issue des activités souterraines.

- En l'absence de toutes données fiables sur la production issue des activités souterraines, le recours aux modèles mathématiques (**macro-modélisation**) s'impose comme une solution de secours en attendant d'apporter les améliorations nécessaires au dispositif de collecte de données de base. Même si cette méthode, basée sur une observation empirique, apporte une estimation grossière et parfois incohérente de la production issue des activités souterraines, elle a le mérite de fournir une estimation rapide et à un moindre coût lorsque l'on dispose que de très peu de données de base ce qui semble être le cas pour notre pays. Le modèle macro-électricité développé par Kaufman, D. et A. Kaliberda et appliqué à une soixantaine de pays en transition dans le monde présente des résultats très proches de ceux obtenus par d'autres macro-modèles.

Selon le niveau de disponibilité des données, des moyens mis en œuvre et des délais impartis, on utilise une des trois méthodes pour évaluer et comptabiliser les éléments de la sphère de production relevant de l'économie souterraine en Algérie. Evidemment l'idéal serait de réaliser notre objectif au moyen de la méthode du calcul direct.

9. Plan de la thèse par chapitre.

Cette thèse se subdivise en quatre chapitres. Le chapitre 1 résume le cadre conceptuel fourni par les normes internationales, notamment le SCN de 1993, sur lequel repose cette étude. Y sont notamment décrits le domaine de la production, les opérations, les unités, les classifications, et les concepts relatifs à la main-d'œuvre.

Le chapitre 2 définit les zones problématiques de l'économie souterraine, décrit la production dissimulée, la production illégale, la production du secteur informel et celle des ménages pour leur propre usage final. Il clarifie dans leur plénitude toutes les questions liées aux différentes formes et concepts d'économie souterraine. Il traite plus en détail de la terminologie et de la mesure de la production dissimulée, abordant diverses activités fréquemment associées à l'économie souterraine, comme le commerce de navette et les achats transfrontaliers. De même qu'il se consacre à la description et au traitement des activités illégales. Il analyse dans le détail le secteur informel

exposant l'origine et la nature de la définition du secteur informel, ainsi que son impact en termes politiques, ensuite, il explique comment obtenir des statistiques sur le secteur informel en rajoutant des questions aux enquêtes sur la population active ou sur les revenus et les dépenses des ménages. Enfin, ce chapitre se termine en examinant la mesure des activités productives des ménages pour leur propre usage final, dont l'agriculture de subsistance, la construction pour compte propre et les services domestiques rémunérés compte parmi les activités principales

Le chapitre 3 traite des méthodes d'évaluation et de comptabilisation des diverses formes d'économie souterraine. Il se subdivise en trois paragraphes essentiels.

- Le premier paragraphe aborde la question de l'estimation l'économie souterraine après élaboration du PIB aux moyens de grilles d'analyse permettant d'évaluer l'ampleur et la nature des activités cachées et l'illustre par quelques exemples de grilles qui ont été effectivement appliquées . Elle expose les techniques de confrontation des données, d'analyse des divergences et d'estimation des limites supérieures pour les activités souterraines non mesurées.
- Le second paragraphe se consacre aux méthodes de mesure directe de l'économie souterraine pendant l'élaboration du PIB en mettant l'accent sur trois procédés complémentaires (représentés chacun dans une section). Le premier procédé traite des mécanismes de mesure de la production issue de toutes les formes d'activités souterraines. Le second aborde la méthodologie de l'établissement des comptes nationaux afin de s'assurer qu'aucune forme de production n'est délaissée lors de l'établissement du PIB. Enfin le troisième vient en complément du second ce sens que la mesure directe n'est possible et ses résultats ne sont probants que si elle repose sur un dispositif de collecte d'information exemplaire à qui n'échappe que très peu de production non observée et non enregistrée. Il se concentre sur les améliorations à apporter au système de collecte des données de base qui alimente les comptes nationaux. Il souligne la nécessité d'évaluer l'infrastructure statistique sous-jacente notamment la législation, la structure organisationnelle, etc. De même qu'il présente un grand nombre d'améliorations envisageables pouvant réduire l'impact des activités non observées dans les comptes nationaux.

- Le dernier paragraphe de ce chapitre traite des macro-estimations qui sont utilisées lorsque les données sur la production font défaut. Elle décrit les principales méthodes de macro-modélisation, notamment les méthodes monétaires, une méthode basée sur la consommation d'électricité présentée par Kaufman, D. et A. Kaliberda (1996) et les *méthodes de la variable latente*. Les estimations reposant sur les méthodes de macro-modélisation sont souvent citées par les médias et retiennent beaucoup l'attention, car elles suggèrent généralement que le PIB et son rythme de croissance sont beaucoup plus importants que ne l'indiquent les chiffres officiels. Ce paragraphe expose les hypothèses simplistes sur lesquelles s'appuient ces méthodes et explique pourquoi elles sont généralement ambiguës et se prêtent mal à l'établissement du PIB et ont du mal à évaluer les activités liées à la production souterraines de manière exhaustive.

Le chapitre 4, qui est une étude de cas, n'est autre que le prolongement du paragraphe précédant en ce sens qu'il se charge d'estimer et de comptabiliser la production issue des activités souterraines dans notre pays alors que les données de bases liées à ce sujet sont complètement absentes. Bien évidemment, en raison du manque de données, le recours à la macro-modélisation s'impose comme la solution de circonstance. Le macro-modèle électrique présenté par Kaufman, D. et A. Kaliberda (1996) est utilisé dans ce chapitre pour mesurer la production relevant des activités souterraines en Algérie. Enfin cette thèse se termine par des recommandations économiques visant à inciter les activités souterraines algériennes à passer sous le contrôle du secteur formel.

CHAPITRE 1

CADRE CONCEPTUEL

La notion d'économie souterraine fait référence à un concept largement accepté et utilisé par tous mais différemment apprécié selon l'optique du système économique dans lequel on se situe. Le contenu de ce concept (c'est-à-dire l'ensemble des activités économiques appartenant à ce domaine) est défini par le système comptable qui limite ou élargit son périmètre.

La production étant la voute centrale de notre problématique, ce chapitre dresse le cadre conceptuel qui définit les connaissances de base sur lesquelles repose la démarche de l'évaluation de la production issue de l'économie souterraine (ES). En premier point, il décrit le champ de production selon divers modèles afin de retenir le système le mieux adapté pour la résolution de notre problématique. Il décrit les concepts, définitions, nomenclatures et règles comptables du système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, du système des comptes économiques algérien intitulé SCEA, ainsi que les autres normes internationales qui permettent de définir et d'analyser de façon systématique la question de l'estimation de la production relevant de l'ES dans les chapitres 2 et 3 qui vont suivre.

Dans le contexte de l'ES, les éléments les plus pertinents du système comptable national portent sur la mesure du PIB. On distingue trois modes d'évaluation du PIB : l'optique de la production, l'optique de des dépenses et celle du revenu. Dans l'optique de la production, le point de départ consiste à mesurer la production et la consommation intermédiaire de biens et de services, obtenir la valeur ajoutée en faisant la différence entre la production et consommation intermédiaire, et finalement additionner les valeurs ajoutées par les différents producteurs pour obtenir le PIB. Dans

l'optique des dépenses, le PIB est égal à la somme des composantes de la dépense. L'optique du revenu mesure les revenus générés par la production (salaires, excédant d'exploitation).

Avant d'aborder la question de la production, il convient d'abord de définir le champ de la production.

1.1. Le champ de la production dans les divers systèmes de comptabilité nationale.

L'un des concepts essentiels de la comptabilité nationale est celui de la production. Les règles qui déterminent ce qui doit être compris dans la production et ce qui doit être exclu constituent ce que l'on appelle le *domaine ou frontière de la production* et délimitent le champ de la plupart des opérations courantes et des opérations en capital dans les comptes nationaux. Le domaine de production également appelé frontière de la production ou sphère de la production, détermine ce qui doit figurer dans les comptes à titre de production. Plus le champ de production est large, plus important est le volume de la production d'un pays et à l'inverse plus le champ est restreint, et moins important est le volume de la production. La problématique du champ de production débouche sur l'étude et l'inclusion ou non des services dans la production nationale d'un pays. Deux concepts fondamentaux relatifs à la définition de la sphère de production retiennent l'attention.

i) La sphère (champ) de la production dans le SCEA.

La sphère de production selon le SCEA est un concept tiré pour l'essentiel du modèle de l'économie planifiée et, est en vigueur dans notre pays. Pour AKACEM, K. (1987), il tire son essence du SCN (1968) qui a une vision extensive et inclus toutes les activités créatrices de biens et de services, et du système de comptabilité du produit matériel (SCPM) mis au point en 1971 suivant une idéologie marxiste, qui lui, considère que des services sont improductifs et donc exclus du PIB. Le SCEA adopte une attitude médiane par rapport aux deux systèmes dont il est issu. En effet, ce système considère que les activités qui donnent naissance à des biens et des services qui s'échangent, ou qui sont susceptibles de s'échanger sur le marché, sont considérées comme productives. Selon AKACEM, K. (1987) le SCEA penche vers une conception plutôt marchande de la production. Le contenu du champ de production du SCEA est défini par les activités suivantes :

1. la production matérielle telle que l'industrie, le bâtiment et travaux publics, etc.,

2. les services productifs matériels divers (services de réparation, blanchisserie, location, services des études pour le bâtiment, hôtels, cafés, etc.),
3. les services productifs non matériels (services marchands rendus aux ménages tels que coiffure, médecine, cinéma, etc.).

Dans le contexte économique-social algérien, ce système restreint de son champ de productions beaucoup d'activités dont :

- a) les activités libérales,
- b) les activités illégales telles que la production et la distribution de biens illégaux (stupéfiants, produits pornographiques, etc.),
- c) la production de services illégaux comme la prostitution,
- d) le recel de biens volés, la corruption,
- e) les biens produits par les ménages pour usage final propre, y compris les cultures et le bétail et les autres biens produits pour consommation finale propre (couscous, confection d'habits, de tapis, fabrication de poterie, etc.),
- f) la formation de capital fixe pour compte propre,
- g) les services des logements occupés par leurs propriétaires,
- h) les services domestiques rémunérés, c'est-à-dire l'emploi de personnel domestique rémunéré,
- i) les pourboires.
- j) la production et la distribution de stupéfiants illégaux constituent une activité économique importante dans certains pays d'Amérique latine, d'Asie et du Maghreb. Son exclusion des comptes de la production et de la distribution de ces stupéfiants conduit à une nette sous-estimation de la valeur ajoutée dans l'agriculture, la production manufacturière.

Etant incapable de pouvoir évaluer et comptabiliser une frange importante et largement répandues d'activités économiques dans notre pays, ce système de comptabilité nationale tel qu'il a été conçu n'est pas à même de pouvoir évaluer et comptabiliser la production issue des activités souterraines qui foisonnent dans l'ombre.

ii) Le champ de la production dans le SEC de 1995.

Le champ de la production du système européen de comptabilité (SEC) de 1995 a été élaboré à partir du SCN (1993) dont il reprend l'intégralité des concepts qu'il généralise à l'ensemble des états membres de la communauté européenne visant ainsi à mettre en place un dispositif commun comparable dans toute l'union.

iii) Le champ de la production dans le SCN de 1993.

Selon le SCN de 1993, le champ de la production ne prend en considération que les emplois de biens ou services *produits*, de ce fait le domaine de production détermine aussi le champ de la consommation intermédiaire et par conséquent celui de la valeur ajoutée. De la même manière, le domaine de production délimite ce qui doit figurer dans la consommation des ménages. De plus, comme le SCN de 1993 ne prend en compte que les revenus générés par le processus de production, le domaine de production détermine aussi ce qui doit être considéré comme des revenus. Ce concept international [CCE/ONU/Eurostat/FMI/ BM (1993)] présente des approches qui permettent d'effectuer une estimation aussi efficace que possible d'un large éventail d'activités de production et du coup il offre une alternative de choix pour l'évaluation et la comptabilisation des activités productives souterraines.

Etant donné le rôle important que joue le concept de production dans la recherche de la résolution de notre problématique, le SCN de 1993 semble être le système comptable le mieux indiqué pour prendre en charge les questions soulevées par la pratique de l'économie parallèle dans notre pays. Les lacunes observées dans le système SCEA le disqualifient au regard du thème de notre recherche c'est-à-dire la comptabilisation des éléments de la sphère de production relevant de l'économie souterraine. Par ailleurs, l'usage répandu du SCN de 1993 à travers beaucoup de pays dont ceux de la communauté européenne (CE) en fait un outil universel. Nous allons donc nous servir de ce système comme support conceptuel et méthodologique pour tenter de quantifier la production issue des activités souterraines.

Compte tenu de l'importance considérable du concept de production, la qualité des comptes nationaux est, dans une large mesure, déterminée par le caractère plus ou moins exhaustif des estimations du PIB. Pour atteindre l'exhaustivité, la première démarche consiste à délimiter ce qui doit figurer ou non les comptes nationaux en tant que production. Avant tout, il faut définir une frontière entre les activités qui sont considérées comme *productives* au sens économique et celles qui ne le sont pas. Dans un deuxième temps il faut définir la frontière entourant la production économique qu'il convient de faire figurer dans les comptes nationaux car toutes les activités productives ne sont pas prises en compte. Pour clarifier cet aspect, le SCN de 1993 introduit deux frontières fondamentales, à savoir *le domaine général de la production* et *le domaine ou la frontière de production dans le SCN*.

Le *domaine général de la production* trace les limites entre la production économique et non économique. La production économique comprend l'ensemble des activités «exercées sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle, qui met en œuvre des entrées (travail, capital, biens) dans le but de produire des sorties (biens ou services) [...] qui peuvent être livrées ou fournies à d'autres unités institutionnelles» (SCN 1993 : 6.15 et 6.6). En résumé, elle comprend toute activité de production exercée sous un contrôle humain et pouvant être échangée. Pour ce faire, l'activité de production doit répondre aux conditions suivantes :

- l'activité doit s'exercer sous le contrôle de l'unité institutionnelle avec laquelle elle établit un lien. Par conséquent, tous les processus naturels ou autre pouvant être la cause de production sans contrôle ni intervention humaine ne peuvent constituer une production au sens économique. C'est ainsi que l'accroissement incontrôlé des stocks de poissons ne relève pas du domaine général de la production, au contraire de l'aquaculture.
- il doit y avoir une cessibilité qui permet aux biens soit d'être directement échangés soit qu'ils sont susceptibles d'être échangés à l'exemple de la production faite pour soi-même. La cessibilité implique en outre le respect *de la tierce personne* qui stipule qu'une activité peut être considérée comme économiquement productive si elle peut être exercée par une autre personne que celle qui en bénéficie. Selon ce critère, les activités humaines fondamentales - se nourrir, dormir, faire de l'exercice, etc.- sont exclues de la production économique alors que les services comme la lessive, préparer un repas, garder un malade, des enfants ou

une personne âgée tombent dans le domaine général de la production parce qu'elles peuvent donner lieu à des échanges entre différentes unités (SCN 1993 : 6.16).

Le *domaine ou frontière de la production* dans le SCN de 1993 est plus restreint que le domaine général. Il décrit l'éventail des activités économiques qui doivent être prises en compte dans les estimations du PIB et il constitue le domaine pertinent pour les considérations d'exhaustivité. Les activités qui font partie de la production sont détaillées dans le paragraphe 6.18 du SCN 1993 et peuvent être sommairement présentées ainsi :

- a) la production de tous les biens ou de tous services individuels ou collectifs fournis ou destinés à être fournis, à des unités autres que les producteurs y compris la production des biens et services entièrement consommés durant le processus de production ;
- b) la production pour le compte propre de tous les biens et services conservés par les producteurs pour leur propre consommation ou pour leur propre formation de capital ;
- c) la production pour compte propre des services des logements occupés par leurs propriétaires et des services domestiques produits grâce à l'emploi de personnel domestique rémunéré.

En ce qui concerne le point **b**, le SCN de 1993 dans son paragraphe 6.24 dresse la liste suivante des types les plus courants de production par les ménages qui sont inclus qu'ils soient ou non destinés à leur propre consommation finale :

- la production et le stockage de produits agricoles, la cueillette, la chasse et la pêche ;
- la transformation des produits agricoles, le battage des céréales, la mouture des grains, le séchage des peaux, la production laitière et autres dérivés du lait ;
- d'autres transformations comme le tissage, la confection et la fabrication de vêtements, la production de poterie ou d'ustensiles, la fabrication de meubles ou de mobiliers.

Dans la pratique pour décider s'il convient d'enregistrer ou non une production, le SCN de 1993 dans le paragraphe 6.25 propose d'adopter le critère d'*importance*. En d'autres termes, si une

production est considérée comme quantitativement importante en proportion de l'offre totale de bien pour le pays, alors il convient de procéder à l'estimation de ce produit.

La production de *services* pour usage final propre est exclue des comptes hormis les exceptions mentionnées plus haut au point **c**. Plus précisément, le paragraphe 6.20 du SCN de 1993 dresse une liste des services qui sont spécifiquement exclus des comptes s'ils sont produits et consommés au sein même du ménage :

- le nettoyage, la décoration ou les petites réparations d'un logement occupé par le ménage ;
- La préparation des repas et le service à table ;
- La garde, l'éducation et la formation des enfants ;
- La garde des malades, des infirmes ou des personnes âgées.

Le SCN de 1993 donne des indications supplémentaires concernant certaines activités «assimilables à des services». Les grosses réparations de logement effectuées par un propriétaire figurent dans le domaine de la production au titre de la formation brute du capital. De même que le stockage de récoltes effectué par les ménages pour leur propre usage est également pris en compte à titre de prolongement du processus de production. Les travaux de réparation et d'entretien communément appelés «bricolage» effectués dans les logements sont exclus.

Bloem, A., R. Dipplesman et N. Maehle,(2001) considèrent que les services produits par les ménages pour leur propre consommation ont une répercussion limitée sur le reste de l'économie en raison du caractère indépendant de ces activités qui sont consommées par les ménages et ne donnent pas lieu à une cessibilité. En outre, la plupart des services domestiques et personnels n'étant pas destinés au marché ne sont pas dotés d'un prix qui puisse convenir pour les valoriser. Il en découle une difficulté à leur imputer des valeurs monétaires. En plus de cette question de valorisation, on peut noter que les valeurs imputées ont une signification économique différente des autres valeurs monétaires. C'est ainsi que le paragraphe 6.21 du SCN de 1993 note que « si un membre d'un ménage peut choisir entre produire des services pour sa propre consommation et produire les mêmes services pour un autre ménage en échange d'une rémunération en espèces, il optera vraisemblablement pour la solution du travail rémunéré, en raison du large éventail de possibilités de consommation qu'elle offre. Par conséquent, imputer une valeur à la production de

services pour compte propre [...] conduirait à des valeurs qui ne seraient pas équivalentes aux valeurs monétaires utilisées pour les besoins analytiques ou politiques».

Concernant la notion de main d'œuvre active ou de chômage, le SCN de 1993 admet que dans la plupart des pays, la production de services pour compte propre par les ménages absorbe indéniablement un volume important de travail et la consommation de ces services contribue largement au bien-être socio-économique. La délimitation du domaine de la production est expliquée comme le résultat d'un compromis délibéré entre le désir d'être aussi complet et pertinent que possible et la nécessité de ne pas porter préjudice à l'utilité du système à des fins analytiques et politiques. Comme ses prédécesseurs, le SCN de 1993 constitue une étape dans l'évolution du raffinement de la comptabilité nationale, le débat sur le champ du domaine de la production est encore loin d'être achevé.

1.2. Opérations et autres flux.

La production, les emplois finals sont tous des concepts qui correspondent à des *opérations*. Comme on l'a indiqué plus haut, c'est dans une large mesure la frontière de la production du SCN de 1993 qui détermine ce que l'on inclut dans les opérations. Toutefois, il y a d'autres événements qui affectent l'économie à travers les variations de stocks et que le SCN de 1993 qualifie d'*autres flux*.

En comptabilité nationale, la plupart des opérations, qui ont une valeur monétaire, font intervenir différentes parties et ont un caractère de *contrepartie*. Néanmoins, le SCN de 1993 admet aussi des productions qui n'ont pas de valeurs monétaires en tant que telle à l'exemple des opérations de troc et la production affectée par les producteurs à leur propre consommation. Dans de tels cas, on affecte une valeur monétaire qui peut être idéalement comparable au prix du marché. Outre la production affectée à la consommation, la plupart des opérations font intervenir deux agents économiques du même ou de secteurs différents et de ce fait, elles peuvent être mesurées des deux côtés. De cette manière, il y a deux chances de les mesurer ce qui accroît la fiabilité du système.

Le SCN de 1993 distingue deux grands groupes d'opérations, à savoir les opérations courantes et les opérations d'accumulation. Les opérations courantes se divisent à leur tour en opérations de production rattachées à un processus de production et les opérations de répartition liées à la distribution, redistribution des revenus générés par le processus de production. Cette distinction opérations de production et de redistribution est particulièrement importante pour définir le concept de production illégale que l'on abordera dans le chapitre suivant.

En ce qui concerne les autres flux qui ne constituent pas des opérations et qui n'ont aucun rapport avec la production mais qui peuvent avoir des effets sur l'économie, le SCN de 1993 en distingue deux types :

- *Les autres changements de volume* réfèrent aux changements de volume qui ne sont provoqués par la production à l'exemple de découverte de nouveaux gisements ;
- *Les variations de prix* peuvent provoquer une augmentation ou une diminution de la valeur des stocks. Même si cela n'affecte pas les opérations courantes, ils influent tout de même sur l'économie à travers les variations de stocks.

Le système n'enregistre pas ces autres flux dans les comptes d'opération mais dans les comptes des *autres changements de volume d'actifs*.

1.3. Unités de production.

1.3.1. Unités institutionnelles et sous secteurs.

Le concept d'*unité institutionnelle* est le point de départ de l'étude des unités exerçant des activités économiques. Le SCN de 1993 dans son paragraphe 4.2, définit une unité institutionnelle comme «une unité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités ». Il poursuit dans le paragraphe 4.3 «il existe, dans le monde réel deux types principaux d'unités qui peuvent remplir les conditions pour être des unités institutionnelles : les personnes ou les groupes de personnes physiques, qui forment les ménages, et les entités

juridiques ou sociales, dont l'existence est reconnue par la loi ou par la société indépendamment des personnes, ou des entités, qui peuvent en détenir la propriété ou le contrôle».

Le concept de *ménage* dans le SCN de 1993 est complexe, non seulement parce que les ménages sont économiquement et socialement très hétérogènes. Pour Eurostat (1995), du point de vue économique, ils se comportent de manière différente par rapport aux autres unités institutionnelles en ce sens qu'ils peuvent se livrer à tout type d'activité économique et peuvent également assumer le rôle de consommateur final ainsi que celui de producteur.

En leur qualité d'unités de production économique, les unités institutionnelles sont désignées par le SCN de 1993 (§ 5.1.) sous le terme d'*entreprises*. La définition fournie par le SCN de 1993 est très large. Elle ne se limite pas au monde des affaires mais couvre aussi les entreprises publiques, les entreprises sans but lucratif, les producteurs non marchands et même ceux qui ne commercialisent aucune part de leur production. Or, ces petits producteurs peuvent constituer une source importante d'activité souterraine dans notre pays. Le SCN distingue trois types d'entreprises en fonction de l'unité institutionnelle correspondante et des activités : les *sociétés*, les *institutions sans but lucratif* et les *entreprises non constituées en sociétés*.

- Une *société* (SCN 1993 : 4.23) est «une entité juridique, créée dans le but de produire des biens ou services pour le marché, qui peut être une source profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs de la direction générale».
- Les institutions (SCN 1993 : 4.54) sont «des entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens ou des services, dont le statut ne permet pas d'être une source de revenu, de profit ou autre forme de gain financier pour les unités qui les créent, les contrôlent, ou les financent».
- Toutes les autres entreprises sont des *entreprises non constituées en sociétés*. Une *entreprise non constituée en société* désigne une unité institutionnelle (ménage ou

administration publique) qui a un caractère de producteur mais dont les seules activités orientées vers la production de biens ou de services sont prises en compte.

Certaines entreprises non constituées en sociétés sont détenues par des ménages. On les désigne comme les «entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages». Le terme «non constituée en société» renvoie ici simplement au fait que l'unité de production n'est pas une entité juridique distincte du ménage lui-même. Parfois, plusieurs ménages peuvent se partager une entreprise non constituée en société dans le cadre d'association de personnes. Les entreprises appartenant à des ménages se divisent en deux groupes : les *entreprises marchandes non constituées en société* qui produisent principalement des biens et services destinés à être vendus ou troqués sur le marché, et les *entreprises non marchandes non constituées en sociétés* qui produisent principalement en vue de la propre consommation finale des ménages (SCN 1993 : 4.144 et 4.147).

Du point de vue de la collecte de données, la division des entreprises la plus importante intervient entre celles qui sont des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages et celles qui n'en sont pas. Par conséquent, pour plus de commodité dans cette thèse et même si cela ne correspond pas tout à fait à la terminologie conventionnelle, les entreprises qui sont des sociétés, les institutions sans but lucratif, les entreprises publiques non constituées en société peuvent être collectivement désignées sous le terme d'*entreprise n'appartenant pas à des ménages* et les entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages seront désignées comme des *entreprises appartenant à des ménages*.

Le SCN de 1993 dans son paragraphe 4.6, regroupe les unités institutionnelles en cinq *secteurs institutionnels* exhaustifs, mutuellement exclusifs. Les ménages constituent le *secteur des ménages* et les autres unités institutionnelles se répartissent entre quatre secteurs, à savoir les *sociétés non financières*, les *sociétés financières*, les *administrations publiques* et les *institutions sans but lucratif au service des ménages* (ISBLSM). Le critère fondamental de regroupement des unités en secteurs est basé sur l'homogénéité des objectifs, des fonctions et du comportement des unités. On peut diviser les secteurs eux-mêmes en sous-secteurs en fonction «du type d'analyse à entreprendre, des besoins des décideurs, des données disponibles, de l'environnement économique et des

arrangements institutionnels dans un pays. Il ne peut y avoir aucune méthode unique de sous sectorisation qui soit optimale pour tous les besoins ou pour tous pays» (SCN 1993 : 4.12). En ce qui concerne le secteur des ménages, le SCN note qu'il «importe en particulier, pour beaucoup de pays en développement, de pouvoir opérer une distinction entre le secteur formel et secteur informel de l'économie» (SCN 1993 : 4.159).

1.3.2. Unités d'activité économique, unités locales.

Le SCN de 1993 admet qu'une entreprise, notamment si elle est grande, peut exercer un éventail d'activités différentes. Dans un tel cas, la classification d'une grande entreprise dans une activité unique, en un lieu unique, aboutit à une perte de précision dans le système. Pour remédier à cette difficulté, il convient de diviser les grandes entreprises en *unités de production* plus petites et plus homogènes qui représentent collectivement l'entreprise dans son ensemble.

La décomposition d'une entreprise par référence à ses diverses activités aboutit à une ou plusieurs *unités d'activité économique*. La décomposition d'une entreprise par référence à ses divers lieux d'implantation aboutit à un ou plusieurs *unités locales*. L'utilisation simultanée de ces deux méthodes de décomposition aboutit à un ou plusieurs *établissements*. Le paragraphe 5.21-27 du SCN de 1993 définit un établissement comme une entreprise, ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, exerçant essentiellement une seule activité de production et en principe capable de fournir les données nécessaires au compte de production et au compte d'exploitation.

Les unités d'activité économique et les établissements sont regroupés en fonction de leur activité économique principale à l'aide d'une nomenclature des activités.

1.4. Territoire économique et résidence.

Les ménages peuvent exercer à l'étranger de même que des entreprises étrangères peuvent élire résidence dans notre pays. De même qu'une entreprise peut envoyer des marchandises au delà des frontières nationales. Le SCN de 1993 définit les critères permettant de décider quelles unités appartiennent à l'économie nationale.

Le *territoire économique* d'un pays, selon les paragraphes 14.9 et 14.11 du SCN, est une zone géographique administrée par un gouvernement et à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement. Il comprend les îles, l'espace aérien et eaux territoriales, ainsi que les enclaves territoriales dans le reste du monde que le gouvernement possède ou loue à des fins diplomatiques, militaires ou scientifiques. Il exclut les enclaves utilisées par des gouvernements étrangers ou des organisations internationales à l'intérieur des frontières géographiques du pays.

Le fondement du principe de résidence veut que, pour appartenir à une économie nationale, une unité institutionnelle doit avoir un *centre d'intérêt* dans son territoire économique (SCN 1993 : 14.12). Une unité institutionnelle est réputée avoir un centre d'intérêt économique dans un pays lorsqu'il existe à l'intérieur du territoire économique du pays un endroit – lieu de travail – à partir duquel elle exerce, et a l'intention de continuer à exercer, des activités ou des opérations économiques pendant une période donnée ou indéfinie. La production d'une unité résidente est prise en compte dans le PIB du pays de résidence indépendamment du lieu où la production est réalisée. Par exemple, si une entreprise assure des services de transport entre deux pays étrangers, sa production est comptabilisée dans le pays de résidence de l'entreprise.

1.5. Les concepts relatifs à la main-d'œuvre.

Les concepts relatifs à la main-d'œuvre figurant dans le SCN de 1993 sont la population, le nombre d'emplois, le total des heures travaillées, le nombre d'emplois équivalents à temps plein ainsi que la rémunération des salariés. Le SCN de 1993 renvoie à la treizième conférence internationale des statisticiens du travail pour les définitions du nombre de *personnes occupées, chômeurs et inactifs* [Organisation internationale du travail, (1993)]. Compte tenu du rôle central dans le SCN de 1993, il est essentiel que les données relatives au marché du travail reposent sur des mesures régulières et cohérentes. La *population* figure le nombre annuel moyen de personnes présentes (y compris les étrangers) qui résident ou entendent rester sur le territoire économique du pays pendant au moins un an. Les personnes qui vivent à l'étranger pour une période inférieure à une année sont considérées comme faisant parties de la population, malgré leur absence temporaire. La population totale d'un pays comprend donc :

- les ressortissants présents sur le territoire ;
- les ressortissants vivants à l'étranger pour une durée n'excédant pas un an ;
- les étrangers à l'exception des militaires, du personnel diplomatique ou des étudiants ;
- les étudiants à l'étranger quelle que soit la durée de leur séjour ;
- les membres du corps diplomatique en poste à l'étranger ;
- les ressortissants membres d'équipages sur les navires.

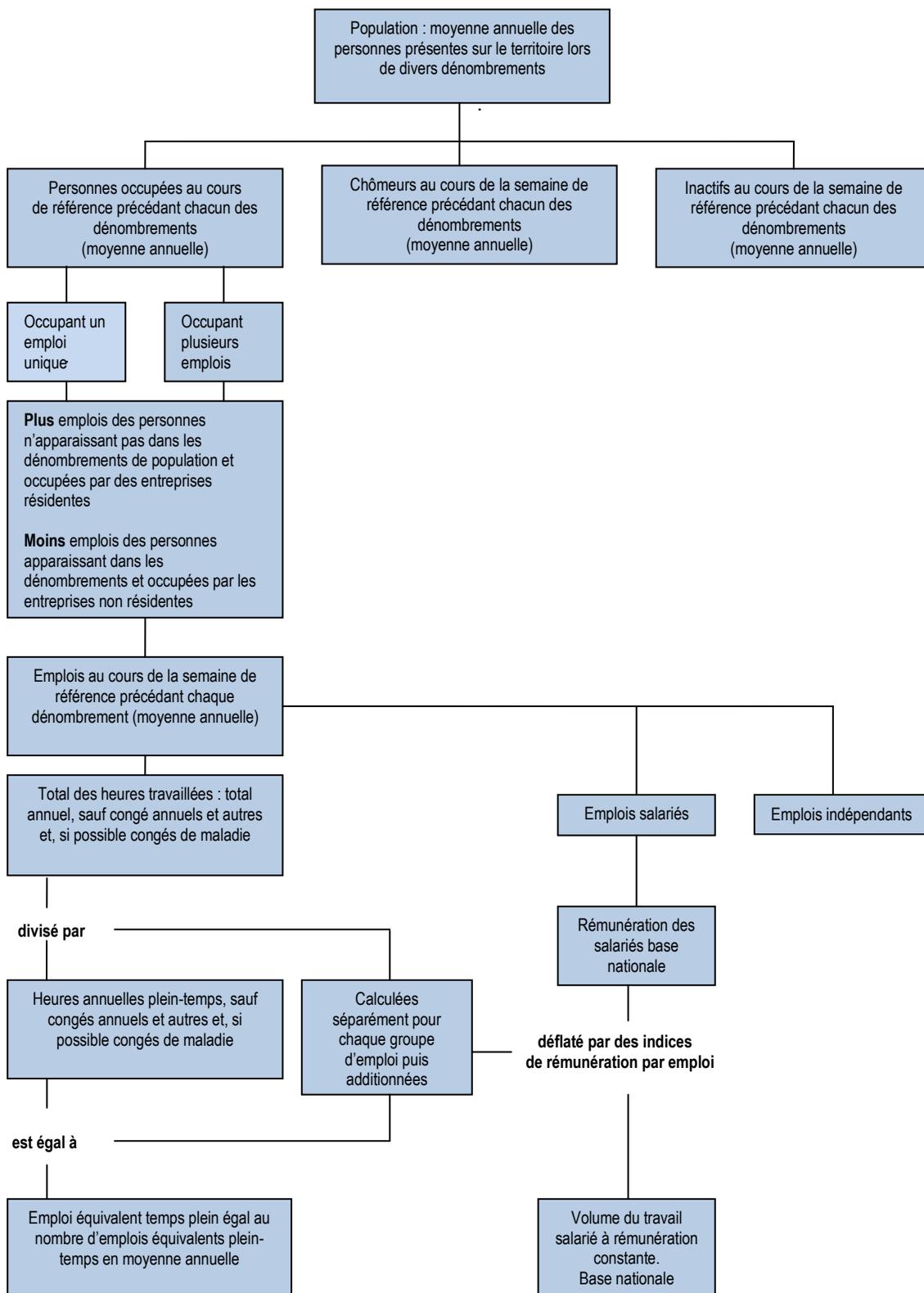
La résidence d'un ménage, en tant qu'unité, est déterminée par le lieu de son principal centre d'intérêt économique. Ce centre est défini comme le lieu où se trouve l'habitation principale de la famille, indépendamment du lieu de travail.

L'usage du concept de *main-d'œuvre utilisée*, à savoir la quantité totale de travail accompli dans un système productif, permet d'analyser les performances et les caractéristiques du système économique et des différentes activités économiques ou de différentes zones territoriales.

La population est ventilée entre *personnes occupant un emploi*, *chômeurs* et *inactifs*. L'ensemble des personnes occupant un emploi est ensuite analysé en fonction des activités qu'elles exercent, à l'aide d'un concept d'emploi. Un *emploi* est un contrat explicite ou implicite passé entre un individu et une unité institutionnelle. Une personne occupant un emploi peut en exercer d'autres en parallèle ou à des moments différents au cours de la période de référence. Les emplois de travailleurs indépendants sont également pris en compte. A ce sujet, on considère qu'il y a un contrat implicite entre le travailleur indépendant en sa qualité de propriétaire d'entreprise non constituée en société et lui-même en tant que salarié.

Les estimations relatives à la population et à la main-d'œuvre utilisée sont calculées sous forme de valeurs moyennes pour la période de référence. Les personnes qui n'interviennent pas dans les processus de production, bien qu'ils soient détenteurs de contrat formel avec l'entreprise, ne sont considérées comme pourvues d'un emploi. L'indicateur privilégié de la main-d'œuvre pour le SCN de 1993 est le *total des heures travaillées*. Cet indicateur exclut le temps correspondant aux congés annuels, aux jours fériés et aux congés de maladie. Les heures travaillées sont égales aux *heures rémunérées*, moins les *heures rémunérées mais non travaillées*, plus les *heures travaillées mais non rémunérées*.

Graphique 1.1. (Schéma 17.1 du SCN de 1993) Les concepts de population et d'emploi.



Source OCDE, 2003.

Même si les heures travaillées sont le meilleur instrument de mesure de la main-d'œuvre utilisée, cette mesure peut comporter des difficultés techniques. Pour cette raison, le SCN de 1993 a introduit le concept d'*emploi équivalent plein-temps*, qui est égal au nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein-temps, pour chaque groupe d'emploi, puis en faisant la somme de l'ensemble des groupes d'emploi. Le SCN de 1993 ne donne pas d'indication quant à la méthodologie précise de réalisation de l'estimation. Il se contente d'indiquer que la procédure la mieux adaptée consiste à déterminer le nombre annuel moyen d'heures travaillées par contrat et d'utiliser ce renseignement pour passer des emplois aux emplois équivalents plein-temps. Il indique par ailleurs que ce calcul doit être réalisé séparément pour chaque branche d'activité économique et/ou pour chaque type d'emploi.

Le *volume du travail salarié à rémunération constante* est obtenu en mesurant le travail salarié utilisé sur la base de la rémunération de l'emploi pour la période de base. C'est utile si l'on s'intéresse aux variations observées dans les différentes catégories d'emploi et les différentes branches d'activité économique.

Les concepts définis jusqu'ici forment la base de départ nécessaire et suffisante pour mesurer la main-d'œuvre utilisée. Toutefois, si l'on veut procéder à une description plus nuancée, le SCN de 1993 introduit une distinction entre emplois salariés et emplois indépendants. Les *emplois salariés* comprennent les particuliers travaillant dans le cadre d'un contrat d'emploi pour des unités institutionnelles résidentes en échange d'une rémunération. Les *emplois indépendants* font référence à l'emploi des personnes qui sont propriétaires – seules ou conjointement avec d'autres – des entreprises, non constituées en sociétés ainsi que des aides familiaux non rémunérés. Toutes les personnes travaillant pour une société ou une quasi-société sont considérées comme des salariés. En d'autres termes, le propriétaire d'une entreprise constituée en société ou d'une quasi-société est décompté en tant que salarié lorsqu'il travaille pour cette entreprise.

La population, les emplois (divisés en emplois salariés et emplois indépendants), le nombre total d'heures travaillées, l'emploi équivalent plein-temps et la rémunération des salariés sont des concepts qui font partie intégrante du SCN de 1993. Le nombre de personnes occupées et le volume du travail salarié à rémunération constante sont considérés comme des variables auxiliaires.

La main-d'œuvre utilisée dans le cadre d'un territoire économique est déterminée par les emplois sur ce territoire, variable elle-même déterminée par la résidence des unités institutionnelles employeuses ou indépendantes. En conséquence, cela ne comprend pas la main-d'œuvre utilisée associée à des emplois appartenant à des unités non résidentes, par exemple, des travailleurs qui vivent dans un pays, mais travaillent dans un autre. L'emploi équivalent plein-temps ne peut donc pas être comparé à la population. La rémunération d'une personne qui vit dans le pays A, mais travaille dans le pays B fait partie de la valeur ajoutée du pays B, même si elle fait partie du revenu national du pays A.

1.6. L'optique de la production.

Dans l'optique de la production, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées des branches d'activité, plus les impôts et subventions nets sur les produits. La *valeur ajoutée* est la différence entre la *production totale* et la *consommation intermédiaire* (les biens et services utilisés au cours du processus de production) ; elle peut être mesurée en termes *bruts* (avant déduction de la consommation de capital fixe) ou *nets* (après déduction de la consommation de capital fixe).

Pour Vanoli, (1995), la question de savoir quels biens ou services doivent être considérés comme une production ne va pas de soi, pas plus que celle de savoir quels biens ou services doivent être considérés comme des consommations intermédiaires. Comme on l'a vu précédemment, on a pu affirmer que de nombreuses activités des ménages (comme la préparation de repas ou la lessive) ou des activités de «bricolage» (comme l'entretien d'un véhicule) sont productives et devraient être prises en compte dans la production telle qu'elle est mesurée dans les comptes nationaux. De même, on a pu dire que l'utilisation de l'environnement devrait être enregistrée comme une consommation intermédiaire. Comme on l'a indiqué plus haut, le SCN de 1993 comporte un concept très important, à savoir le domaine de la production qui sert à statuer sur ces questions aux fins de la mesure du PIB. Même si le domaine de la production constitue une règle générale, il reste néanmoins un certain nombre de questions auxquelles cette règle ne permet pas de répondre. La section 1.6.1 aborde les aspects les plus pertinents à cet égard sous l'angle du SCN de 1993. En dehors de ce qui doit figurer dans les comptes en tant que production et en tant que consommation

intermédiaire, il faut aussi décider des modalités d'enregistrement : à quelle valeur et à quel moment.

1.6.1. Production.

En ce qui concerne la production, les questions essentielles devant être mise en évidence concernent la distinction entre la production marchande et non marchande et les modalités d'évaluation de ces types de production. La production marchande est vendue à un prix convenu qui, en principe, couvre le coût et la marge au titre d'excédent d'exploitation ou du revenu. Cette production peut être payée dans une unité monétaire convenue entre les partenaires de l'opération de vente et d'achat ou encore échangée contre d'autres biens ou services, pratique qualifiée de troc. Un cas spécifique de troc intervient lorsqu'une unité productive fournit une partie de sa production à ses salariés à titre de rémunération en nature. Dans ce cas, cette production ayant servie de rémunération doit être prise en compte dans la production des unités elles-mêmes. Un autre cas spécifique concerne les services bancaires qui généralement sont payés que pour une partie, sous la forme de commissions. Le SCN de 1993, prescrit la prise en compte intégrale des services bancaires dans la production y compris la partie qui n'est pas payée directement. Cette production, qualifiée de *services d'intermédiation financière mesurée* (SIFIM), est égale à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés par les banques.

La production non marchande correspond à la production destinée à la consommation finale propre du producteur ou cédée à des prix *économiquement insignifiants* qui n'affectent pas l'offre et la demande.

La production brute des entreprises ou établissements n'est pas toujours égale à la valeur des ventes. En effet, certains biens vendus peuvent provenir de stocks (produits ou achetés) initialement destinés pour une revente antérieure. De même, certains biens produits ou achetés dans la période en cours peuvent être stockés en vue d'une revente ultérieure. Certains biens produits ou achetés peuvent être utilisés pour la consommation propre du ménage du propriétaire de l'entreprise ou donnés aux salariés à titre de rémunération en nature, au lieu d'être vendus. Dans notre pays

cette pratique largement utilisée donne lieu des distorsions plus importantes entre la production brute et les valeurs que celles causées par les variations de stocks.

1.6.2. Consommation intermédiaire.

Sur le plan conceptuel, la consommation intermédiaire mesure les biens et services utilisés dans le processus de production au cours d'une période. Dans la pratique, les entreprises ne mesurent pas directement leur utilisation intermédiaire de biens ou de services ; elles enregistrent plutôt leurs achats et les variations de leurs stocks de matières. Il convient donc de procéder à l'estimation suivante de la consommation intermédiaire :

- dépenses pour l'achat de matières premières et de fournitures et services utilisés comme entrées intermédiaires ;
- moins les variations de stocks de matières premières et fournitures (les stocks comprenant les stocks en cours).

Les problèmes spécifiques qui doivent être pris en considération en ce qui concerne le concept de consommation intermédiaire portent sur la frontière entre la consommation intermédiaire et la rémunération des salariés ainsi que la frontière entre la consommation intermédiaire et la formation de capital fixe. Comme pour la production, la consommation intermédiaire peut comporter du troc ainsi que des transferts entre établissements de la même entreprise.

S'agissant de la frontière entre la consommation intermédiaire et la rémunération des salariés, le problème principal est de savoir si les biens et services fournis aux salariés sont destinés à leur consommation propre ou à être utilisés dans le processus de production. A titre de cas limite, on retient les vêtements fournis aux salariés mais dont l'utilisation n'est exclusivement réservée à la production mais peuvent servir en dehors des heures de travail (uniformes des militaires, tenues des pilotes de l'air par exemple).

Pour ce qui est de la frontière entre consommation intermédiaire et formation du capital fixe, le problème principal est de savoir si un produit est entièrement utilisé au cours d'une même période comptable ou s'il peut servir durant un certain nombre de périodes. A titre de convention pratique, le

SCN de 1993 a adopté la règle selon laquelle un produit utilisé durant plus d'un an doit être considéré comme capital fixe et comme consommation intermédiaire s'il est utilisé pendant moins d'un an. Dans ce dernier cas, sa valeur intégrale doit être déduite de la production en vue du calcul la valeur ajoutée brute. Si un produit est considéré comme capital fixe, son utilisation n'affecte pas la valeur ajoutée brute, mais la valeur ajoutée nette sera réduite à concurrence du volume de la consommation de capital fixe durant la période correspondant à son utilisation.

1.6.3. Evaluation et moment d'enregistrement.

Souvent les participants à un accord de vente et d'achat diffèrent aussi bien sur l'évaluation que sur le moment d'enregistrement. Le SCN de 1993 propose des solutions afin d'assurer une cohérence en la matière. Dans le SCN de 1993, la valorisation de la production et de la consommation intermédiaire se fait essentiellement aux prix du marché, à savoir aux prix convenus de leur plein gré entre les acheteurs et les vendeurs.

En règle générale, la production non marchande des administrations publiques et des ISBLSM est évaluée à son coût. Les coûts comprennent les salaires et traitements, la consommation intermédiaire et la consommation de capital fixe. La consommation intermédiaire des administrations publiques comprend les armes, les blindés, les navires de guerre, les missiles, etc. achetés par les forces armées, mais exclut des éléments comme les véhicules de transport, l'équipement hospitalier, les ordinateurs, etc. qui sont traités comme des éléments de la formation de capital. La consommation intermédiaire des administrations publiques ne comprend pas les biens et services acquis en vue d'être fournis à titre gratuit à d'autres unités. C'est également le cas pour les ISBLSM. En règle générale, d'après le SCN de 1993, aucun impôt sur les produits n'est enregistré pour les unités des administrations publiques et les ISBLSM.

Les prix du marché diffèrent entre producteurs et utilisateurs. Pour les producteurs, le prix le plus pertinent est le prix de base, c'est-à-dire le prix qu'ils perçoivent avant la prise en compte des impôts diminués des subventions sur les produits ainsi que les marges commerciales et marges de transport. Pour les utilisateurs, le prix le plus pertinent est le prix d'acquisition qui comprend tous les

impôts diminués des subventions sur la production et les marges commerciales et de transport. Ces deux modes d'évaluation sont préconisés par le SCN de 1993.

Le PIB total comprend également le solde net des impôts et subventions sur la production et les importations. Dans l'optique de la production, cela signifie que si la production a été évaluée aux prix de base, la valeur ajoutée totale des branches d'activité doit être augmentée du solde net des impôts et subventions sur les produits pour parvenir à l'estimation du PIB.

En ce qui concerne le moment d'enregistrement, le SCN de 1993 envisage deux options essentielles, à savoir l'enregistrement *sur la base de caisse* ou *sur la base des droits et obligations*. L'enregistrement *sur la base de caisse* intervient lorsque le paiement est effectué. L'enregistrement *sur la base des droits et obligations* s'effectue au moment du changement de propriété. En règle générale, le SCN de 1993 préconise l'enregistrement sur une base des droits et obligations.

1.7. L'optique des dépenses.

Dans l'optique des dépenses, le PIB est estimé en ajoutant tous les emplois finals des unités résidentes. Le SCN de 1993 distingue sept types d'emplois finals :

- la consommation finale des ménages ;
- la consommation finale des administrations publiques ;
- la consommation finale des ISBLSM ;
- la formation brute de capital fixe ;
- les variations de stocks ;
- les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur ;
- les exportations nettes de biens et services.

Les sous-sections qui suivent vont aborder chacune des catégories d'emplois finals de même que les différentes façons d'aborder la consommation ainsi que le moment de l'enregistrement et l'évaluation.

En comptabilité nationale, on peut considérer la consommation sous deux angles, à savoir selon l'optique des *dépenses* et selon l'optique de la *consommation effective*. L'optique des dépenses est au coeur du SCN de 1993. Ce qui importe dans cette optique, c'est de savoir qui a effectivement payé la consommation, en procédant à un paiement monétaire effectif, à une opération de troc, en contractant un engagement ou en produisant le bien pour son propre compte.

S'agissant des ménages, le SCN de 1993 aborde le concept de *consommation effective* qui comprend non seulement les dépenses mais aussi les transferts sociaux en nature. Les transferts sociaux en nature sont des biens et services individuels produits ou achetés par les administrations publiques et les ISBLSM et fournis à titre gratuit aux ménages. Dans le même esprit, la consommation effective des administrations publiques et des ISBLSM exclut ces biens et services. Les soins de santé, l'enseignement et les services culturels ainsi que, par convention, l'ensemble des services des ISBLSM sont des exemples de biens de consommation et de services individuels.

Comme on l'a indiqué à propos de l'optique de la production, les dépenses doivent être enregistrées sur la base des obligations et être évaluées aux prix d'acquisition.

1.7.1. Dépenses et consommation finale des ménages.

Les dépenses de consommation finale des ménages se composent des dépenses consacrées par les ménages à des biens ou services. Il s'agit pour l'essentiel de biens achetés dans des magasins et des services comme la coiffure, la cordonnerie, la restauration, etc. Il s'agit aussi :

- de biens produits par les ménages pour leur propre consommation ;
- d'achats ou d'échanges auprès d'autres ménages ;
- de rémunération de salariés versées sous forme de revenu en nature ;
- du loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire.

Comme le secteur des ménages comprend des ménages possédant des entreprises non constituées en sociétés, il convient de veiller à ne pas prendre en compte les dépenses de consommation intermédiaire et de formation de capital fixe de ces entreprises dans la consommation des ménages. Les droits de licence et les frais ou commissions doivent être compris

dans les dépenses de consommation des ménages s'ils sont la contrepartie de la fourniture d'un bien ou service ; de même que les frais de scolarité et les frais de soins médicaux. A cet égard, il convient de vérifier si le paiement est en rapport avec une contrepartie. Pour illustrer ce critère, on retient l'exemple des droits d'obtention d'un passeport. Si ces droits sont en rapport avec le coût de production du document alors le paiement correspondant peut être enregistré en tant que consommation des ménages. Si par contre, les droits sont beaucoup plus élevés que le coût du document, ils seront alors considérés comme un impôt courant.

Le principe de résidence s'applique aussi aux dépenses de consommation des ménages. Le principe stipule que les dépenses des ménages résidents effectuées à l'étranger soient prises en compte, mais que les dépenses des résidents d'autres pays soient exclues.

1.7.2. Dépenses de consommation finale des administrations publiques.

Les dépenses de consommation finale des administrations publiques comprennent l'ensemble de la production brute non marchande (hors biens d'équipement) des unités du secteur des administrations publiques et des organisations sans but lucratif financées par les administrations publiques, diminuées des ventes de biens et de services rendus à d'autres unités. Les biens et services achetés par les administrations publiques pour être reversés à titre gracieux à la population doivent être pris en compte.

1.7.3. Dépenses de consommation finale des ISBLSM.

La description des dépenses de consommation des administrations publiques telle que fournie dans la sous-section 1.7.2 précédente s'applique aussi aux dépenses de consommation finale des ISBLSM.

1.7.4. Formation brute de capital fixe.

La formation brute de capital fixe (FBCF) se compose des biens qui sont utilisés dans un processus de production pendant plus d'un an. La FBCF est mesurée par la valeur des dépenses consacrées

à des actifs fixes corporels ou non corporels destinés à être utilisés dans la production. Ces actifs peuvent être achetés ou produits pour compte propre. La formation brute de capital fixe est équivalente à l'acquisition diminuée des cessions d'actifs fixes nouveaux ou existants augmentée des améliorations et des coûts du transfert de propriété des actifs non produits tels les terrains, gisements ou autres.

Les actifs fixes corporels comprennent :

- les logements et autres bâtisses comme les usines ;
- les ouvrages d'ingénierie civile ;
- les machines et matériel roulant ;
- les dépenses et la production de bétail reproductif et laitier actif pendant plus d'une année,
- les dépenses consacrées aux arbres fruitiers, arbustes et vignes productifs pendant plusieurs années.

Les actifs fixes incorporels comprennent :

- les logiciels et base de données informatiques ;
- les produits artistiques utilisés dans la production (œuvres cinématographiques).

La FBCF doit être évaluée aux prix du marché ou en leur absence aux coûts majorés ou à la valeur actualisée des bénéfices futurs. La FBCF doit être enregistrée au moment où intervient le changement de propriétaire ou, dans le cas de la formation de capital fixe pour compte, au moment du début de l'utilisation. Avant sa mise en service, la production pour compte propre d'un bien d'équipement relève des travaux en cours et est enregistrée dans les variations de stocks.

1.7.5. Variations des stocks.

Les variations de stocks comprennent :

- les matières premières et autres matériaux;
- les travaux en cours ;
- les biens destinés à la revente ;
- les produits finis détenus par le producteur original.

L'un des principaux problèmes posés par l'évaluation des variations de stocks consiste à éviter de prendre en compte les gains ou les pertes de détention. A cet effet, il faut enregistrer les mouvements de stocks en (entrées ou sorties) aux prix en vigueur au moment de l'opération. Ce principe d'évaluation s'applique aussi bien aux produits acquis auprès d'autres unités comme aux produits réalisés au sein de l'unité. Les prix doivent, dans l'idéal, refléter ceux du marché.

1.7.6. Acquisition et cession d'objets de valeur.

Les objets de valeur sont considérés comme des actifs qui sont acquis pour servir de réserve de valeur, qui ne sont pas détruits dans la production, qui ne se détériorent pas avec le temps et qui sont conservés au moins dans l'attente que leur valeur ne baisse pas. Il s'agit par exemple de bijoux, d'ouvrages d'art ou de pierres précieuses.

1.7.7. Importations exportations.

Les importations sont des biens et services fournis par des non-résidents à des résidents tandis que des exportations sont des biens et services fournis par des résidents à des non-résidents. Ils comprennent :

- les biens faisant l'objet de commerce et de troc transfrontalier ;
- les dépenses de consommation à l'extérieur ;
- les importations et exportations d'équipements militaires ;
- les importations ou exportations de gaz ou pétrole acheminé par oléoduc ou gazoduc ;
- les très gros objets tels que les navires ou aéronefs ;
- les achats directs de biens par les ambassades ou organismes internationaux ;
- les colis postaux ;
- les dons destinés à (ou émanant) des particuliers à l'extérieur.

1.8. L'optique du revenu.

On peut aussi procéder à une estimation du PIB en considérant qu'il est égal au total des revenus, à savoir l'excédent d'exploitation, les revenus mixtes, la rémunération des salariés et les loyers.

L'*optique du revenu* est parfois présentée comme une troisième méthode pour obtenir le PIB, les deux autres étant l'optique de la production et celle des dépenses. L'optique du revenu est indépendante des deux autres méthodes au sens où les estimations des divers types de revenus peuvent provenir de sources différentes de celles qui sont utilisées pour les autres méthodes. De ce fait, les estimations faites selon l'optique du revenu peuvent servir à vérifier l'exactitude des estimations effectuées selon les autres méthodes.

L'optique du revenu est identique à l'optique de la production. On se souvient que pour l'optique de la production, on obtient la valeur ajoutée par la différence entre la production et la consommation intermédiaire. En fait, cette valeur ajoutée n'est rien d'autre qu'une estimation des revenus – rémunération des salariés, excédent d'exploitation, revenu mixte et loyers – générés dans le cadre des divers types d'activités productives.

L'optique de la production utilise des informations tirées d'enquêtes auprès des entreprises sur la production brute et la consommation intermédiaire. L'optique du revenu puise ses informations auprès des administrations (CNAS) sur les rémunérations des salariés ainsi les comptes des sociétés et enregistrements fiscaux pour l'excédent d'exploitation. Dans l'optique de la production comme celle du revenu, l'excédent d'exploitation et le revenu mixte sont obtenus de la même manière en tant que solde résiduel en déduisant la consommation intermédiaire et la rémunération des salariés de la production brute.

CHAPITRE 2

NOTIONS RELATIVES À L'ECONOMIE SOUTERRAINE

Ce chapitre marque le début de la démarche conceptuelle visant à quantifier l'ES. Il s'intéresse à la définition de l'ES et l'élaboration d'une grille permettant de l'analyser. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le SCN de 1993 constitue un cadre conceptuel de statistiques économiques cohérent, accepté dans le monde entier et qui sert de point de départ à l'identification et l'analyse des zones problématiques de l'ES. Les activités qui sont les plus susceptibles de ne pas être mesurées sont celles qui sont *dissimulées, illégales, ou informelles* ou celles qui sont *entreprises par les ménages pour leur propre usage final*. Des activités peuvent également échapper aux statistiques à cause des *lacunes du dispositif de collecte de données à la base* [Charmes, J.(1989)] . Ces cinq groupes d'activités sont qualifiés de *zones problématiques* de l'ES. L'ordre dans ils sont cités ne reflète pas leur importance qui d'ailleurs diffère d'une région à une autre dans notre pays. On ne doit pas non plus déduire que les zones problématiques sont mutuellement exclusives car des unités du secteur informel peuvent mener des activités dissimulées, informelles ou autres et ne sont pas comptabilisées en raison des lacunes du système de collecte de données. Les paragraphes qui suivent sont consacrés à l'examen de ces types d'activités.

2.1. Production dissimulée.

Certaines activités peuvent être à la fois productives d'un point vue économique, tout à fait légal d'un point vue administratif et réglementaire mais délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics et de l'administration fiscale pour différentes raisons [Gaertner, W. et A. Wenig (éd.) (1985)] :

- échapper au paiement des impôts sur le revenu ;
- ne pas payer les taxes (Tva, Taic, Tipp, etc.) ou les contributions sociales ;
- afin de ne pas se conformer à certaines normes juridiques, comme le salaire minimum, le nombre d'heures de travail ou les normes en matière d'hygiène et sécurité etc. ;

- de ne pas se conformer à certaines procédures administratives, telles que répondre à des questionnaires statistiques ou remplir des formulaires.

A titre d'exemple d'activités faisant partie de l'économie dissimulée, on peut citer les cas où les entreprises choisissent de ne pas déclarer tout ou une partie de leur chiffre d'affaires afin d'échapper à la fiscalité directe ou indirecte ou de pas respecter les certaines réglementations concernant l'emploi à savoir le travail des mineurs ou la non déclaration du personnel. Parfois et à cause des longues tracasseries administratives forts complexes dans notre pays, certaines unités décident d'exercer leurs activités de production de façon non officielle pour se soustraire justement à la lourdeur bureaucratique qui sévit dans notre environnement économique.

La frontière entre l'économie dissimulée et l'économie illégale ne peut pas être tracée avec exactitude [Albakin, A. et J. Walley (1999)]. C'est ainsi, par exemple, que la production qui ne respecte pas certaines normes, notamment en matière de santé et de sécurité, pourrait être qualifiée d'illégale. De même, la fraude fiscale en elle-même constitue généralement un délit. Selon Laungani, P. et P. Mauro (2000), pour délimiter cette frontière, deux observations s'imposent. Premièrement, l'absence d'autorisation administrative ne suffit pas pour qualifier une activité d'illégale. Deuxièmement, on peut faire une distinction entre les différents types d'activités qui sont contraires à la loi. D'une part, *l'illégalité au sens strict* désigne des actes qui enfreignent un code pénal. C'est ce type d'illégalité qui caractérise les activités illégales telles qu'elles sont définies dans le SCN de 1993. D'autre part, *l'illégalité au sens large* renvoie à toutes les autres activités qui sont contraires à la loi, comme le fait d'enfreindre des règles relatives à la fiscalité, aux cotisations de la sécurité sociale, à la santé et à l'hygiène, au salaire minimum ou à l'horaire maximum, etc. D'une manière générale, les activités dissimulées sont celles qui ne se conforment pas aux règles administratives, tandis que les activités illégales sont associées à un comportement délictueux.

Comme on l'a souligné précédemment, il peut y avoir des recoupements entre ces différentes catégories d'activités productives – elles ne sont pas toutes mutuellement exclusives. En particulier, la production peut relever à la fois des secteurs informel et dissimulé. Ce chapitre s'attache à analyser les activités productives dissimulées sans considération pour leur éventuelle appartenance au secteur informel.

Jusqu'ici, le terme d'*économie souterraine* a été utilisé dans le strict respect de la définition donnée dans le SCN de 1993. Cela étant, ce terme a une acception beaucoup plus large en dehors du contexte de l'établissement des comptes nationaux et du PIB. Il est couramment utilisé par les sociologues, les analystes du marché du travail, les législateurs, les médias et par le grand public. Ses diverses acceptions dépendent du point de vue et des préoccupations respectives de chaque utilisateur. La section 2.1.1 explore certaines de ces acceptions et les liens qu'elles entretiennent avec la définition du terme figurant dans le SCN de 1993. Elle évoque également des termes synonymes ou proches et aborde certaines activités non productives qui sont parfois associées (à tort) à la production souterraine, afin d'expliquer dans quelle mesure elles ne sont pas productives et comment elles peuvent être considérées.

2.1.1. Variantes, synonymes et termes apparentés.

Il faut noter qu'en dehors du cercle relativement restreint des comptables nationaux et des économistes cette définition n'est pas communément acceptée. Il existe de nombreuses autres acceptions valables de ce terme, dont chacune reflète le point de vue particulier de son utilisateur. Cette multiplicité peut être une source de confusion, car les différentes acceptions du terme ne sont pas toujours différenciées. Les paragraphes ci-après abordent quelques-unes des variantes les plus courantes, ainsi que ce qui les distingue.

2.1.2. Inclusion inappropriée d'activités non productives.

La principale et aussi la plus courante des causes de confusion sur le sens d'*économie souterraine* résulte du fait que ce terme couvre des activités non productives, mais considérées comme souterraines dans le sens où elles impliquent une dissimulation aux autorités fiscales ou à l'administration publique [Van Eck, R. (1987)]. On trouve dans cette catégorie, par exemple, l'exportation illégale de capitaux ou la dissimulation d'intérêts perçus ou de plus-values réalisées. Si ces activités peuvent être qualifiées de souterraines au sens large du terme, elles ne devraient pas être considérées comme faisant partie de la *production dissimulée*. Du même coup, elles ne peuvent faire partie de la production telle qu'elle est définie et communément acceptée par le SCN de 1993.

Toutes les opérations monétaires ne sont pas productives et, inversement, toutes les activités productives ne sont pas de nature monétaire. Cette distinction est importante.

2.1.3. Inclusion/exclusion de la production illégale.

La question de savoir si la production dissimulée est censée couvrir les activités illégales est également une source d'ambiguïté [OCDE, (1997)]. Au regard des concepts du SCN de 1993, bien sûr, elles en sont exclues. Cependant il faut signaler que si le SCN de 1993 constitue la référence pour ce qui est de la définition de la production, il ne fait pas autorité en ce qui concernant le sens de «dissimulée». Du point de vue de l'application des lois fiscales, par exemple, ce n'est pas la légalité des activités qui importe, mais la dissimulation délibérée d'activités productives (et non productives) à l'administration fiscale. Par conséquent, dans certaines publications, «l'économie souterraine» couvre à la fois des productions légales et illégales, sans aucune distinction.

Si, conformément au SCN de 1993, il faut distinguer production illégale et production dissimulée, la frontière entre les deux doit être clairement définie. Comme cela a été souligné, les cas limites posent certains problèmes, qui sont abordés plus en détail dans le paragraphe 2.2.

2.1.4. Inclusion/exclusion de la production marchande à petite échelle.

Un troisième type d'activités rapporté par Masakova, I. (2000) vient ajouter à la confusion, à savoir les activités de production marchande pratiquées à une échelle tellement restreinte, que les entreprises qui en sont à l'origine ne sont pas obligées, implicitement ou explicitement, de les déclarer aux pouvoirs publics. Bien que ces activités ne fassent pas partie de la définition de la production dissimulée formulée par le SCN de 1993, dans la mesure où elles n'impliquent aucune dissimulation délibérée, elles peuvent être incluses dans la production dissimulée dans le cadre de certains travaux.

2.1.5. Production dissimulée, production non imposée et revenus non imposés.

Le terme de production dissimulée est quelquefois utilisé dans le sens de *production non imposée*, c'est-à-dire la production pour laquelle les revenus correspondants n'ont pas été déclarés à l'administration fiscale, alors qu'ils auraient dû l'être. Définie ainsi, la production non imposée ne coïncide pas tout à fait avec la production dissimulée telle qu'elle est définie dans le SCN de 1993, dans la mesure où cette dernière suppose la dissimulation à d'autres administrations que l'administration fiscale.

L'assimilation de l'économie souterraine aux *revenus non imposés* est plus problématique. Les revenus non imposés ne peuvent être mis en relation directe avec la production non imposée, car le revenu imposable peut être généré par des activités non productives. Il existe également une distinction importante entre la production non imposée et la production dissimulée non mesurée, qui sont, comme l'indique United States Internal Revenue Service (1979), quelquefois confondues. La production non imposée correspond à une perte de recettes pour les pouvoirs publics, alors que la production non mesurée induit une lacune dans les estimations du PIB.

2.1.6. Production dissimulée exprimée en pourcentage.

L'expression de l'ampleur des activités souterraines en pourcentage est également source de confusion. Les pourcentages sont généralement définis comme le rapport entre l'élément étudié et le tout. Dans le cas de l'économie souterraine, cela suppose que la production dissimulée soit exprimée en pourcentage de la production totale. Or, la production dissimulée est souvent exprimée en pourcentage des estimations officielles du PIB plutôt qu'en pourcentage du PIB total (officiel + dissimulé). Ce décalage augmente donc proportionnellement aux pourcentages concernés.

2.1.7. Autres termes.

Van Eck (1987) dresse une liste d'une trentaine de synonymes anglais ou de termes proches du concept de «underground economy» (économie souterraine). Voici une liste non exhaustive des équivalents français de ces termes :

Alternative	De l'ombre	Invisible	Non imposée	Secondaire
Cachée	Duale	Autre économie	Non officielle	Sous-marine
Autonome	Dissimulée	Irrégulière	Parallèle	Illégale
Clandestine	Fantôme	Marginale	Occulte	Souterraine
Contre économie	Grise	Noire	Périphérique	Voilée
Informelle	Non mesurée	Non enregistrée	Submergée	Non déclarée

Le sens de ces termes peut avoir des nuances différentes. On pourrait supposer qu'*économie dissimulée* signifie la même chose qu'économie souterraine, qu'*économie grise* englobe la production des secteurs souterrain et informel et qu'*économie invisible* couvre aussi la production illégale, mais ce ne serait que pure spéculation car chaque pays (particulièrement le notre) et chaque région d'un pays a ses spécificités économiques. Il n'y a aucun moyen de savoir ce que signifie l'un de ces termes dans une publication particulière, à moins que l'auteur ne le précise.

2.1.8. Synthèse.

Dans le contexte de la comptabilité nationale la définition convenable de la production dissimulée est celle avancée par le SCN de 1993. Cela étant, en dehors de ce contexte particulier, il n'existe aucune définition unique «correcte». Par conséquent et en règle générale, il est convenable pour un auteur de définir le terme utilisé et pour le lecteur, de vérifier cette définition. Pour notre part, nous utilisons la définition du SCN de 1993.

2.2. Production illégale.

Le SCN de 1993 reconnaît explicitement que les activités illégales devraient être incluses dans le système de comptabilité nationale et précise que « malgré les difficultés pratiques évidentes que pose la collecte de données sur la production illégale, celle-ci est néanmoins incluse dans le domaine de la production » et de ce fait, elle doit être évaluée. Les activités illégales sont des activités qui sont interdites par la loi comme la production et la vente de stupéfiants. Certaines activités peuvent devenir illégales lorsqu'elles sont exercées par des agents économiques qui n'en ont pas l'autorisation à l'exemple de la pratique de la médecine sans y être habilité. Le SCN de 1993 classe la production illégale en deux catégories :

- la production de biens ou services dont la vente, la distribution ou la possession sont interdites ;
- les activités de production qui sont habituellement légales mais qui deviennent illégales si elles sont exercées par des producteurs non autorisés.

Ces deux types de production font partie du domaine de la production, à condition qu'il s'agisse de véritables processus dont les produits sont des biens ou des services pour lesquels il existe une demande effective sur le marché. Ceci fait apparaître la distinction importante entre les opérations faisant l'objet d'un accord réciproque entre un acheteur et un vendeur (comme la vente de stupéfiants), qui sont incluses dans le domaine de la production, et les autres activités qui ne donnent pas lieu à un accord réciproque à l'exemple de l'extorsion ou le vol, et qui en sont exclues. C'est donc *l'absence de consentement* plutôt que l'illégalité qui constitue dans les faits le critère permettant d'exclure une activité du domaine de la production. Le *vol* est explicitement cité au paragraphe 6.33 du SCN de 1993 comme un exemple d'activité illégale n'ayant aucun effet sur la production et la valeur ajoutée.

La définition de la production illégale peut varier d'un pays à un autre. Ce qui est illégal dans l'un peut être légal dans d'autres. En ce qui concerne l'exhaustivité des estimations de PIB, la frontière entre les activités dissimulées et les activités illégales ne doit pas nécessairement être définie avec précision, car les unes comme les autres doivent être incluses dans les estimations du PIB. Par compte il est important pour un pays donné et à un moment donné de définir ce qui est légal et ce qui ne l'est car ceci peut influencer sur les estimations du PIB. De même, ce qui est considéré cette année comme une activité illégale peut se transformer dans le temps en production légale [Blades, D.W. (1983)]. Le cas de l'avortement en Italie est une parfaite illustration d'évolution dans le temps. Jusqu'en 1978, l'avortement était illégal et les activités y afférant n'étaient pas enregistrées dans la comptabilité nationale. Après sa légalisation, en 1978, les activités de production ou encore les dépenses des ménages concernant les avortements licites ont été incluses dans la comptabilité nationale. D'où une brusque augmentation (modérée toutefois) du secteur de la santé à fois du côté de la production et des dépenses. Il est donc important de préciser ce que l'on entend par production illégale dans notre pays afin d'être conscient des limites de toute comparaison des estimations du PIB dans le temps.

La production et la distribution de stupéfiants illégaux constituent une activité économique relativement importante dans certains pays d'Amérique latine, d'Asie et du Maghreb. L'exclusion des comptes de la production et de la distribution de ces stupéfiants conduit à une nette sous-estimation de la valeur ajoutée dans l'agriculture, la production manufacturière, ainsi que dans le commerce intérieur et international, qui se traduit par une sous-estimation grossière du PIB.

Dans les pays où la production et la valeur ajoutée des activités productives illégales sont quantitativement insignifiantes, il est presque certain que leur prise en charge dans les comptes nationaux peut s'avérer être une idée mal inspirée. Il serait plus intéressant de concentrer les efforts sur la réduction de la part de la production dissimulée, informelle ainsi que la production des ménages pour usage final propre omises dans le PIB. De plus, les méthodes de mesure des activités illégales disponibles ne sont encore qu'au stade expérimental. En effet, bien que le principe de l'inclusion des activités illégales fasse plus ou moins l'objet d'un consensus, très peu de pays incluent de façon explicite la production illégale dans leurs comptes nationaux à l'heure actuelle. Cette situation est néanmoins en train de changer progressivement. Les obstacles posés par la mesure de la production illégale ne devraient pas entraver les efforts déployés pour l'élaboration d'un système théorique correct, ni les recherches en cours visant à trouver des méthodes correspondantes d'estimation.

2.2.1. Typologie des activités illégales.

Sur la base du classement établi par Blades (1983), on retiendra les catégories de production illégale suivantes propre à l'économie de l'Algérie:

- la production et la distribution de biens illégaux, comme des stupéfiants ou des produits pornographiques illégaux ;
- la production de services illégaux, comme la prostitution;
- les activités de production habituellement légales, mais qui deviennent illégales dès lors qu'elles sont exercées par des producteurs non autorisés, comme l'exercice de la médecine, l'organisation de jeux d'argent ou la distribution d'alcool sans licence en bonne et

due forme ; le braconnage, la pêche, la chasse et l'abattage d'arbres ou d'animaux sans autorisation ;

- la production et la vente de produits contrefaits, comme des montres, cosmétiques et tout autre produit vendu sous une fausse marque, ainsi que la reproduction non autorisée d'œuvres artistiques ou intellectuelles originales, comme les logiciels, les CD et les vidéos par exemple ;
- la contrebande de gros et de détail de produits prohibés tels que le tabac, les armes, l'alcool, ainsi que les produits alimentaires, et les personnes ;
- le recel de biens volés ;
- la corruption ; et
- le blanchiment de capitaux.

L'ampleur et la répartition de ces activités varient selon les pays. Dans le notre, par exemple, les activités illégales suivantes ont pris une ampleur significative durant la récente décennie :

- la corruption ;
- le braconnage saharien, l'abatage de viande, et l'exploitation illégaux de bois ;
- la production de biens dont la qualité ne répond pas aux normes en vigueur ;
- la production illégale de copies d'enregistrements audiovisuels et de logiciels ;
- la production et la distribution de produits pornographiques ;
- le vol, le recel et la distribution de drogues et de produits hallucinogènes ;
- La fabrication et le commerce de produits contrefaits.

En plus des activités figurant dans les listes dressées ci-dessus, il existe de nombreux autres types de production illégale, comme le faux monnayage, l'enlèvement et l'extorsion de fonds, le détournement de biens de sociaux, etc. Dans l'optique des comptes nationaux, ces activités revêtent généralement une importance mineure.

Certaines activités illégales ne reposent pas sur un accord mutuel et de ce fait ne constituent pas une opération par définition et ne sont pas productives. C'est le cas du vol, de l'enlèvement et de l'extorsion par exemple. Cela étant, bien qu'elles ne soient pas productives, ces activités peuvent entraîner une sous-estimation du PIB. Les vols commis par des salariés par exemple, se traduisent

par une diminution de la production ou par une augmentation de la consommation intermédiaire et, par conséquent, par une baisse du PIB estimé dans l'optique de la production.

2.2.2. Les problèmes liés à l'enregistrement des activités illégales.

D'un point de vue théorique, l'inclusion de la production illégale dans le cadre des comptes nationaux ne pose pas de problème particulier si le processus de production est similaire à celui des activités égales. C'est le cas de la production et de la distribution de biens et de services illégaux, de la contrefaçon, des activités exercées par des producteurs non autorisés et de la contrebande. D'autres activités illégales, comme le vol et le recel, la corruption, l'extorsion et blanchiment de capitaux, soulèvent certains problèmes théoriques, que nous aborderons plus loin [Groom, C. et T. Davies (1998)]. Le SCN de 1993 ne donne que peu de précisions pour ces cas particuliers. Toutefois, les procédures d'enregistrement proposées restent aussi proches que possible des lignes directrices du SCN de 1993.

2.2.2.1. Vol et recel.

Pour ce qui est du vol, on peut distinguer

- i. le vol de biens d'équipement, de biens de consommation durables, d'argent et d'autres actifs financiers et
- ii. le vol de biens détenus en stock par les producteurs. Ces deux types de vol sont abordés ci-dessous, ainsi que le recel et les activités annexes du vol.

Selon le SCN de 1993 (§ 3.56), «si des vols [...] provoquent des redistributions [...] importantes d'actifs, il est nécessaire de les prendre en compte. [...] Ils sont traités comme des autres flux et non comme des opérations». Le vol ne peut pas être considéré comme une opération, dans la mesure où une opération est définie comme «un flux économique correspondant à une interaction entre des unités institutionnelles agissant en accord réciproque» (SCN 1993 : 3.12). Le vol de biens d'équipement, de biens de consommation durables, d'argent ou d'autres actifs financiers concerne souvent des montants importants et il faut alors enregistrer ces activités comme un autre

changement de volume d'actifs (c'est-à-dire comme un changement de valeur des actifs – ou des dettes – ne résultant pas d'une opération).

Le vol de biens détenus en stock par les producteurs comprend le vol de matières premières, de fournitures et de produits finis d'une part et le vol de biens destinés à la revente d'autre part. Dans le SCN de 1993, la production et la consommation intermédiaire sont définies comme l'achat/la vente de biens et services plus/moins la valeur des variations des stocks. Les pertes courantes correspondant à des taux normaux de déperdition, de vol et de dommage accidentel sont considérées comme une variation (négative) des stocks (SCN 1993 : 6.62). Par conséquent, les taux normaux de déperdition et de vol de produits finis détenus en stock se traduisent par une baisse de la production, tandis que dans le cas de matières premières et de fournitures ils se traduisent par une augmentation de la consommation intermédiaire. Dans les deux cas, la valeur ajoutée décroît proportionnellement. Il en va de même pour les taux normaux de vol de biens détenus en stock destinés à la revente. Le vol influe négativement sur la production et la valeur ajoutée des commerces de gros et de détail.

De ce qui précède, nous pouvons conclure que les taux normaux de vol de biens détenus en stock par les producteurs ne sont enregistrés ni en tant qu'opération, ni en tant qu'autre flux. Implicitement, ils sont totalement exclus du système des comptes nationaux. Dans le SCN de 1993, seuls les vols excédant les «taux normaux» sont enregistrés en tant qu'autres changements de volume d'actifs (SCN 1993 : 8.41). Par conséquent, en ignorant l'impact (négatif) du vol de biens stockés par les producteurs, la valeur ajoutée n'est pas influencée par le vol. Aucune valeur ajoutée n'est générée ; les actifs sont simplement redistribués.

Cette affirmation ne s'applique pas à l'écoulement de biens volés, activité connexe au vol qui n'est pas abordée de façon explicite dans le SCN de 1993. Le commerce de biens volés suppose l'interaction de deux unités agissant en accord réciproque, à savoir l'achat puis la revente par le receleur des biens volés. Autrement dit, ces actions constituent des opérations monétaires et devraient être enregistrées à ce titre. De plus, si les unités sont régulièrement impliquées dans ce type d'activité, il y a création de valeur ajoutée (marge commerciale), dans le cadre de la distribution des biens illégaux.

Les dispositions du SCN de 1993 concernant le traitement du vol doivent être éclaircies, voire élaborées, afin de tenir compte des circonstances particulières régnant dans certains pays où l'appropriation illégale par les membres des coopératives agricoles d'une partie de la production est une pratique courante telle que c'était le cas dans notre pays pendant la période socialiste. Ce type de vol est réalisé à grande échelle et sert à pallier la faible rémunération des salariés ou des membres de la coopérative. Les biens volés peuvent être vendus ou utilisés à des fins de consommation intermédiaire ou finale. Dans de nombreux cas, ce supplément constitue une source importante de revenus, sans laquelle les membres de la coopérative ne survivraient que difficilement. Dans ces conditions, on peut envisager d'enregistrer la valeur du vol en tant que rémunération en nature des employés. S'il s'agit d'un vol de matières premières et de fournitures, la valeur du vol devrait être reportée de la consommation intermédiaire à la rémunération des employés. S'il s'agit du vol de produits finis, la production ainsi que la rémunération des employés doivent être ajustées à la hausse.

Dans certains cas, il est difficile d'établir une distinction claire entre le vol et la sous-déclaration. Dans la Fédération de Russie par exemple, les équipages des bateaux de pêche vendent souvent une partie de la production à l'étranger (quelquefois de bateau à bateau) et ne font pas apparaître ces ventes dans leurs registres. La recette de cette vente peut être utilisée à des fins multiples et dans le cadre de l'estimation du PIB, on peut mesurer les dépenses en les considérant comme égales à la somme des dépenses pour des emplois finals. Il apparaît que ce type de sous-déclaration est très similaire à celui observé dans les coopératives agricoles. Selon le SCN de 1993, la production manquante devrait être estimée et incluse dans le PIB. On peut envisager, là encore, d'enregistrer ce genre de vol en tant que revenus en nature.

2.2.2.2. Corruption.

La corruption a atteint des proportions alarmantes en Algérie. Voyons comment il serait possible d'aborder cette activité et l'estimer dans le PIB. On distingue deux types de corruption : Premièrement, les paiements liés à une prestation de services et deuxièmement, les paiements au profit de personnes occupant une position privilégiée.

Dans le premier cas, les paiements peuvent se rapporter à des biens et services marchands ou à des services non marchands. Pour ce qui est des biens et services marchands, le pot-de-vin consiste généralement en un supplément par rapport au prix « officiel ». Par exemple, les clients d'un hôtel doivent soudoyer le réceptionniste pour confirmer leur réservation. Quant aux services non marchands, il s'agit, par exemple, du montant supplémentaire dont il faut s'acquitter auprès d'une institution médicale publique pour être soigné ou auprès d'un fonctionnaire pour obtenir un service. Dans le cas de la corruption de personnes occupant un poste privilégié, on citera par exemple les représentants des pouvoirs publics qui octroient des contrats au fournisseur le plus offrant, les producteurs qui payent des politiciens afin de bénéficier d'un statut particulier ou les policiers, ou tout autre représentant des pouvoirs publics, qui acceptent de ne pas poursuivre un délinquant moyennant un pot de vin.

Une question importante, pour laquelle le SCN de 1993 ne donne aucune directive, est celle de savoir si la corruption doit être considérée comme une opération ou, en d'autres termes, si elle constitue une interaction entre des unités institutionnelles agissant d'un commun accord. En général, on peut partir du principe que les individus sont libres d'accepter la corruption. La personne qui paye le pot-de-vin accepte de s'acquitter de la somme (supplémentaire). Dans ce cas, il est préférable d'enregistrer l'acte de corruption comme une opération plutôt que comme un autre flux.

Autre question plus compliquée, faut-il enregistrer la corruption en tant que production et valeur ajoutée ou en tant que transfert de revenu. Si le pot-de-vin est lié à une prestation de services, il faudrait privilégier l'enregistrement de la corruption en tant que production. Ce choix est d'autant plus justifié dans le cas de biens ou services marchands. Les prix officiels augmentés des pots-de-vin devraient être considérés comme les prix réels du marché et, dans l'optique du revenu, le pot-de-vin viendrait s'ajouter à la rémunération des salariés ou au revenu mixte.

Dans le cas des services non marchands, on peut être amené à recourir à un critère supplémentaire. Si le versement d'un pot-de-vin à un fonctionnaire est (implicitement) autorisé par les pouvoirs publics, comme dans le cas de chirurgiens hospitaliers ou les salariés des administrations publiques faiblement rémunérés, ou si la corruption constitue une pratique

communément acceptée, un pot-de-vin devrait être enregistré comme un supplément de rémunération des salariés. A ce titre, il viendrait se rajouter à la production totale des administrations publiques. Dans la mesure où ce même montant est enregistré dans les ventes de services fournis par les administrations publiques, les dépenses de consommation finale des administrations ne varient pas.

Si les paiements liés à la prestation de services non marchands ne sont pas autorisés, ne sont pas communément acceptés, ou ne constituent pas une pratique courante, il est préférable d'enregistrer les pots-de-vin en tant que transfert de revenus. Il en va de même pour les sommes versées à des personnes occupant une position privilégiée afin d'obtenir un contrat.

2.2.2.3. Extorsion.

L'extorsion consiste à contraindre quelqu'un à payer par la force ou par le chantage. Il n'y a pas d'accord réciproque et, conformément au SCN de 1993, l'extorsion ne devrait pas être enregistrée en tant qu'opération. Elle est, en cela, similaire au vol d'argent (ou de biens ou de services) et devrait être enregistrée en tant qu'autre changement de volume d'actifs.

2.2.2.4. Blanchiment de capitaux.

Le blanchiment de capitaux consiste à faire transiter de l'argent par différents comptes bancaires de manière à dissimuler son origine à l'administration fiscale ou à d'autres autorités. On s'accorde à penser, du moins implicitement, que ces opérations devraient être enregistrées dans le système des comptes nationaux. Dans la mesure où il y a une différence entre la valeur de l'argent sale et celle de l'argent blanchi, le blanchiment de capitaux devrait être considéré comme une prestation de services. Souvent, les intervenants, comme les banques, ne sont pas conscients de leur implication dans le blanchiment de capitaux et les commissions perçues par les banques pour le transfert des fonds entre les différents comptes devraient être incluses dans le système des comptes nationaux, au même titre que les commissions perçues sur les opérations légales.

2.2.2.5. Fraude et escroquerie.

La fraude et l'escroquerie diffèrent notablement des activités mentionnées précédemment. La fraude concerne souvent la demande d'aides sociales ou de subventions sur la base d'informations fausses. Les opérations correspondantes sont cependant enregistrées dans le système. Dans ce cas, la distinction entre les activités légales et les activités illégales ne sert qu'à cerner l'ensemble des activités illégales dans un pays. Il ne s'agit pas d'un problème d'exhaustivité du PIB.

2.2.2.6. Synthèse.

En résumé, ce paragraphe fournit un point de départ à l'analyse expérimentale pratique et théorique des activités illégales. Il tente d'interpréter et de clarifier ce concept qui porte en lui les germes d'un débat qui n'a fait que commencer.

2.3. Production du secteur informel.

Le secteur informel représente une part importante de l'économie et du marché du travail dans notre pays. Ce paragraphe va tenter de définir ce concept et aborder l'organisation des entités qui constituent le secteur informel.

Les traits caractéristiques des entreprises de ce secteur sont des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages tels qu'ils sont décrits dans le SCN de 1993 correspondent assez bien au concept du secteur informel. Plus particulièrement, le capital utilisé, qu'il soit fixe ou autre, n'appartient pas aux unités de production en tant que telles mais à leurs propriétaires. Les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules peuvent être destinés sans distinction aux besoins de l'entreprise et à ceux du ménage. Les entreprises de ce genre ne peuvent pas recourir à des prêts bancaires, faire des soumissions ou contracter des marchés. Leurs propriétaires sont personnellement responsables sans limite de toutes les dettes et autres engagements souscrits avec autrui ; par ailleurs, ils sont tenus de se procurer les moyens financiers nécessaires à l'exploitation de leurs entreprises à leurs propres risques et périls.

Pour des raisons d'homogénéité sur le plan économique comme sur le plan des données requises pour les analyses, le SNC de 1993 a introduit de nouveaux critères d'inclusion. Premièrement la production de l'entreprise doit être marchande, du moins en partie. Deuxièmement, une entreprise qui est également un employeur doit répondre au moins à un des trois critères suivants :

- La taille de l'entreprise est inférieure à un niveau déterminé en termes de personnes occupées, de salariés, ou de salariés occupés de façon continue ;
- Non enregistrement de l'entreprise au centre national du registre de commerce, à l'inspection des finances ou à d'autres réglementations professionnelles ;
- Non déclaration des salariés à la caisse nationale de sécurité sociale et non respect des normes de travail.

S'agissant des entreprises qui ne sont pas employeurs, seul le second critère est applicable. Ces critères constituent le cadre dans lequel la véritable définition du secteur informel pour notre économie doit s'opérer.

L'évaluation de l'ampleur du secteur informel présente un intérêt intrinsèque et contribue à mesurer de façon exhaustive le PIB. Le secteur informel représente une part importante de l'économie algérienne particulièrement celle ayant trait au marché du travail. Dans de nombreux pays et plus particulièrement dans ceux en développement à l'exemple du notre, le secteur informel joue un rôle majeur dans la création d'emplois, la production et la formation de revenus. En Algérie comme dans les pays dotés d'un taux de croissance démographique élevé couplé avec un taux d'échec scolaire important ainsi qu'une urbanisation rapide, le secteur informel tend à absorber la majeure partie de l'augmentation de la main-d'œuvre dans les zones urbaines. Travailler dans le secteur informel est une question de survie dans des pays qui n'offrent pas de protection sociale comme l'assurance chômage ou lorsque les salaires et les retraites sont trop faibles pour couvrir le coût de la vie. Parfois, le processus de restructuration industrielle dans le secteur formel passe pour un facteur d'accentuation de la décentralisation de la production sous la forme d'une sous-traitance à de petites entreprises, dont un grand nombre appartient au secteur informel.

Les activités du secteur informel génèrent, pour la plupart, des biens et services dont la production et la distribution sont parfaitement légales¹, contrairement à la production illégale. Une nette distinction existe par ailleurs entre le secteur informel et la production dissimulée. Les activités du secteur informel ne sont pas nécessairement menées dans l'intention délibérée de se soustraire au paiement de l'impôt ou des cotisations de la sécurité sociale, ou encore moins d'enfreindre la législation du travail ou d'autres réglementations [Husmanns, R. (1998a)]. Bien entendu, certaines entreprises du secteur informel préfèrent continuer à ne pas être constituées en sociétés ou à exercer sans être immatriculées pour éviter de se soumettre à une partie ou à l'ensemble des réglementations et ainsi réduire les coûts de production. Il convient, cependant, d'établir une distinction entre les entreprises dont le chiffre d'affaires est suffisamment élevé pour prendre en charge les coûts découlant du respect de la réglementation et celles qui ne peuvent se permettre de respecter les réglementations existantes, parce que leur chiffre d'affaires est trop faible et irrégulier, parce que certaines lois et réglementations ne conviennent pas à leurs besoins et à leurs conditions d'exploitation ou parce que l'État est pratiquement absent de leur vie et n'a pas les moyens de faire appliquer les réglementations qu'il a promulguées.

Un nombre important d'entreprises du secteur informel sont en réalité immatriculées d'une manière ou d'une autre, ou paient des impôts, même si elles ne sont pas forcément en mesure de respecter l'ensemble des exigences légales et administratives. Il convient par ailleurs de noter que des quantités substantielles de la production dissimulée trouvent leur origine dans des entreprises appartenant au secteur formel. Cela concerne notamment la production de biens et de services «hors comptabilité», les transactions financières ou les revenus immobiliers non déclarés, le gonflement des dépenses fiscalement déductibles dans les déclarations, l'emploi de travailleurs clandestins et les salaires et les heures supplémentaires non déclarés de salariés déclarés [Husmanns, R. (1998b)]. Pour résumer, même si le secteur informel et les activités dissimulées peuvent se recouper, le concept de secteur informel² doit être clairement différencié du concept de production dissimulée.

¹ Selon le journal EL Watan Economie du 26-02-2007, « Il y aurait en Algérie quelques 80 grandes zones d'activités informelles brassant des dizaines de milliards de dinars auxquelles il faut ajouter environ 2000 points de ventes de moindre envergures où se pratiquent diverses formes de commerce clandestin »

² Le quotidien national Quotidien du 17-04-2008 dans sa rubrique *Evènement*, rapporte les propos du directeur général des impôts lors d'un forum des entrepreneurs « En Algérie, nous avons aussi des entreprises qui activent dans le formel-informel en dehors de celles qui activent dans l'informel » faisant allusion à ces entreprises formelles qui prospèrent en exerçant des pratiques informelles.

2.3.1. Rappel.

Dès sa découverte par Keith Hart en 1972 au Ghana et par le Bureau International au Kenya au début des années 1970, le concept d'emploi informel portait en lui-même les germes des débats ultérieurs qui n'ont cessé de se poursuivre depuis lors. Depuis son apparition, l'expression *secteur informel* est devenue si populaire qu'on l'utilise de nos jours sous des sens différents à des fins variées. A l'origine, le terme renvoyait à un concept propre à l'analyse des données et à la prise de décision. A présent, on lui confère parfois un sens bien plus large pour se référer à un concept de collecte de données sur des activités non couvertes par les systèmes traditionnels de collecte d'information. Pour définir le concept de secteur informel, la 15e CIST est partie d'une approche *analytique/politique* plutôt que *statistique* du secteur informel [Organisation internationale du travail (1993a)]. Selon le paragraphe 5(1) de la Résolution : «Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi – lorsqu'elles existent – sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme».

Premièrement, le secteur informel devait être défini en fonction des caractéristiques des entreprises où se déroulent les activités, et non des caractéristiques des personnes concernées ou de leur emploi [Central Statistical Organisation, India (1999)]. En conséquence, les personnes travaillant dans le secteur informel ont été définies comme toutes les personnes qui, pendant une période de référence donnée, ont été employées dans au moins une entreprise du secteur informel, indépendamment de leur statut dans l'emploi ou du caractère principal ou secondaire de l'emploi. Cette définition de la population employée dans le secteur informel met l'accent sur la distinction entre *personnes pourvues d'un emploi* et *emplois*. Elle indique que les personnes sont classées dans le secteur informel en fonction de leur lien à un emploi dans une entreprise possédant des caractéristiques précises. Les personnes employées dans des entreprises n'appartenant pas au

secteur informel sont exclues de la définition internationale du secteur informel, quelle que soit la précarité de leurs conditions de travail. Le concept d'emploi dans le secteur informel n'est donc pas identique au concept d'*emploi informel*, qui se réfère à des personnes employées dans des emplois informels. La 15^e CIST était consciente de la nécessité d'établir des statistiques non seulement sur l'emploi dans le secteur informel, mais aussi sur l'emploi sous forme d'emplois informels. Elle a estimé, cependant, que le meilleur moyen d'identifier les emplois informels serait à travers des sous-catégories appropriées des classifications du statut dans l'emploi.

Deuxièmement, le secteur informel a été considéré par la 15^e CIST comme un sous-secteur du secteur des ménages dans le SCN de 1993. Autrement dit, les entreprises du secteur informel sont définies comme un sous-ensemble des entreprises individuelles appartenant à des ménages. Comme on l'a souligné dans le chapitre 1, contrairement aux sociétés et aux quasi-sociétés, une entreprise individuelle appartenant à un ménage, est une unité de production qui n'est pas constituée en entité morale distincte indépendante des personnes du ménage à qui elle appartient. Elle ne tient pas un ensemble complet de comptes qui fournirait un moyen d'identifier les flux de revenus et de capital entre l'entreprise et ses propriétaires. *Les entreprises individuelles appartenant à des ménages* comprennent les entreprises individuelles détenues et exploitées par un individu d'un ménage ou plusieurs individus d'un même ménage, ainsi que les associations de personnes et les coopératives non constituées en sociétés, fondées par des individus issus de différents ménages, sous réserve que ces entités ne disposent pas d'un ensemble complet de comptes.

Comme on l'a signalé précédemment, le terme «*entreprise*» est utilisé au sens large. Il couvre non seulement les unités de production qui emploient une main-d'œuvre rémunérée, mais aussi celles qui sont détenues et exploitées par des individus isolés travaillant à leur propre compte en tant que travailleur indépendant, soit seuls ou avec l'aide de membres de la famille non rémunérés. Les activités de production peuvent être menées à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile du propriétaire de l'entreprise ; elles peuvent être réalisées dans des locaux identifiables ou en dehors de tout emplacement fixe. En conséquence, les marchands ambulants, les chauffeurs de taxi, les travailleurs à domicile, etc., sont tous considérés comme des entreprises.

La 15e CIST a reconnu que les caractéristiques spécifiques aux entreprises individuelles appartenant aux ménages décrites dans le SCN de 1993 correspondaient bien au concept de secteur informel comme on le comprenait généralement. Le capital fixe ou autre utilisé n'appartient pas aux entreprises en tant que telles mais à leurs propriétaires. Les entreprises ne peuvent, en tant que telles, mener des transactions ou conclure des contrats avec d'autres entités, ni contracter des dettes pour leur propre compte. Les propriétaires doivent réunir le financement nécessaire à leurs propres risques et sont personnellement responsables, sans limite, de toute dette ou engagement contracté dans le processus de production. Les dépenses consacrées à la production sont souvent impossibles à distinguer des dépenses effectuées pour le ménage et les biens d'équipement comme les bâtiments ou les véhicules peuvent servir indifféremment à l'activité de l'entreprise ou au ménage.

2.3.2. Définition de base.

Les trois premiers critères retenus dans la définition du secteur informel adoptée par 15e CIST portent sur le statut légal des entreprises, la propriété juridique et le type de comptes que l'on tient en ce qui les concerne. Ces trois critères sont tous englobés dans le concept d'entreprises individuelles qui a été exposé précédemment. Néanmoins, bien que l'on puisse considérer toutes les entreprises du secteur informel comme des entreprises individuelles appartenant à des ménages, ces dernières ne relèvent pas toutes du secteur informel. En définissant un autre critère permettant de distinguer les entreprises du secteur informel par rapport à d'autres entreprises individuelles appartenant à des ménages, la 15e CIST a adopté une approche modulaire illustrée par le graphique 2.1.

Graphique 2.1. Quinzième CIST : Grille de définition du secteur informel

Entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte	Autres entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte	Entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte
Entreprises d'employeurs informels	Autres entreprises d'employeurs informels	
Entreprises du secteur informel		Autres entreprises individuelles appartenant à des ménages

Source OCDE 1985

Parmi les entreprises individuelles appartenant à des ménages, une distinction doit être faite entre *entreprises d'employeurs* et *entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte*. Conformément aux définitions des employeurs et des personnes travaillant pour leur propre compte de la Classification internationale d'après la situation dans la profession adoptée en 1993 [Organisation internationale du travail (1993)], la distinction se fonde sur l'emploi ou non par l'entreprise d'au moins un salarié de façon continue (par opposition à un emploi à titre occasionnel ou à l'emploi de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise). Cette distinction a été jugée importante pour établir la définition. Par rapport à des entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte, les entreprises d'employeurs présentent nécessairement un caractère plus formel sur le plan de l'exploitation et d'autres critères sont donc nécessaires pour pouvoir les classer dans le secteur informel. En outre, on a estimé utile la distinction entre ces deux catégories d'entreprises pour l'analyse des données et la formulation de l'action des pouvoirs publics ainsi que pour la classification d'échantillons dans les enquêtes sur le secteur informel. En conséquence, la définition du secteur informel stipule qu'il englobe *les entreprises informelles* et *les entreprises d'employeurs informels* pour lesquelles des critères spécifiques ont été précisés

Il y a fondamentalement deux façons différentes, quoique liées entre elles, de considérer et de définir le secteur informel [Husmanns, R. (2001)]. Une approche consiste à considérer les entreprises en relation avec leur régime juridique et administratif et définit le secteur informel comme un secteur composé d'entreprises qui, d'une manière ou une autre, ne se conforment pas à ce

régime. Elle part de l'hypothèse d'une relation intrinsèque entre le non-enregistrement et la notion de caractère informel. La seconde approche considère le secteur informel comme une forme particulière de production et le définit en termes de mode d'organisation de l'entreprise et d'exercice de ses activités. Les tenants de cette seconde approche affirment que le secteur informel n'est pas identique au secteur non enregistré. Ils soulignent la nécessité d'une référence conceptuelle claire pour définir ce secteur et mettent en évidence les problèmes qu'un critère d'enregistrement peut poser pour la comparabilité des statistiques du secteur informel entre les différentes régions d'un pays et dans le temps. Ils évoquent aussi les difficultés pratiques pour obtenir des renseignements sur l'enregistrement des entreprises, car leurs propriétaires peuvent être réticents à les communiquer et d'autres répondants (par exemple, les salariés) risquent de ne pas être en mesure de le faire. Ils considèrent que le non-enregistrement est une caractéristique du secteur informel plutôt qu'un critère de définition.

Il n'y a pas eu d'accord lors de la 15e CIST quant à l'approche la meilleure. En conséquence, la définition finalement adoptée par la 15e CIST a intégré les deux approches au sens où elle permet d'utiliser le non-enregistrement et/ou l'importance des emplois comme critères pour distinguer les entreprises du secteur informel des autres entreprises individuelles appartenant à des ménages.

2.3.3. Entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte.

Ce secteur regroupe soit toutes les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte devaient être considérées comme appartenant au secteur informel, soit uniquement celles qui ne sont pas enregistrées selon des formes spécifiques de la législation nationale. La législation comprend ici la réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels ou des textes semblables, des lois ou des règlements établis par les instances législatives nationales [Nations Unies (2000)]. La réglementation promulguée par les autorités locales aux fins d'obtenir une licence ou un permis pour exploiter une entreprise est exclue de ce critère. De plus, on considère qu'ils ne produisent guère d'effets sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des entreprises, ni sur leurs objectifs économiques et leur comportement ; or, l'homogénéité des objectifs économiques et du comportement est le principe directeur du SCN de 1993 pour distinguer les divers secteurs et sous-secteurs institutionnels. Il

convient de noter que dans de nombreux pays, le critère de non-enregistrement, s'il est convenablement choisi, couvre les critères d'absence d'identité juridique et d'absence de comptabilité complète.

Aucun critère de taille dans la définition des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte n'est pris en compte. Ce dernier étant jugé superflu, dans la mesure où par leur nature même, pratiquement toutes ces entreprises sont petites.

2.3.4. Entreprises d'employeurs informels.

Les entreprises d'employeurs informels devaient être définies en fonction d'au moins un des trois critères suivants [Husmanns, R. et F. Mehran (1999)] :

- la petite taille de l'entreprise en termes d'emploi ;
- le non-enregistrement de l'entreprise (défini comme pour les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte) ; ou
- le non-enregistrement de ses salariés.

Le critère d'importance de l'emploi peut être formulé en termes de *nombre de salariés employés de façon continue par l'entreprise* ou de *nombre total de salariés* (y inclure les salariés employés de façon occasionnelle), ou encore de *nombre total de personnes occupées* au cours d'une période de référence spécifique (y inclure l'entrepreneur, les associés de l'entreprise et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise en plus des salariés). Le premier de ces critères est considéré comme l'indicateur idéal du point de vue conceptuel, car c'est lui qui répond au mieux à la définition des entreprises informelles de personnes travaillant pour compte propre, qui ne tient pas compte du nombre de propriétaires de l'entreprise, d'associés, des travailleurs familiaux ou des salariés occasionnels travaillant dans l'entreprise. Dans la pratique cependant, les informations sur le nombre total de salariés ou sur le nombre total de personnes occupées sont plus faciles à obtenir auprès des personnes interrogées lors d'enquêtes que des renseignements sur le nombre de salariés employés de façon continue, et elles peuvent correspondre plus rigoureusement au critère utilisé dans la pratique pour définir le seuil inférieur de prise en compte pour les enquêtes sur les entreprises ou établissements du secteur formel.

Dans le cas d'entreprises composées de plusieurs établissements, il est recommandé l'utilisation de l'*établissement* plutôt que de l'entreprise comme unité à laquelle se réfère le critère de taille. Une entreprise composée de plusieurs établissements doit être considérée comme informelle si aucun de ses établissements n'excède la limite supérieure spécifiée. Pour de besoins statistiques, l'utilisation de l'établissement plutôt que de l'entreprise comme l'unité définissant le critère de taille assure la compatibilité avec le critère déterminant le champ couvert par les enquêtes auprès des établissements dans le secteur formel. Ainsi, les statistiques des secteurs formel et informel peuvent se compléter. Il devient aussi possible de rendre compte de l'évolution des entreprises du secteur informel qui, pour diverses raisons, ont tendance à croître par la création de nouveaux établissements de petite taille plutôt que par une expansion de l'emploi dans l'établissement initial.

Un avantage important du critère de taille pour la définition du secteur informel tient au fait que la taille peut être relativement facilement mesurée par tous les types pertinents d'enquêtes. En outre, il y a généralement une corrélation entre la petite taille et d'autres aspects de la nature informelle du secteur, notamment :

- les petites entreprises peuvent plus facilement rester non identifiées par les autorités que les plus grandes ;
- les administrations publiques disposant de peu de ressources ont tendance à s'intéresser aux grandes entreprises lorsqu'elles s'efforcent de recouvrer l'impôt ou de faire appliquer le droit du travail ;
- les syndicats ont tendance à se concentrer sur les grandes entreprises qu'ils peuvent plus facilement toucher, de façon à maximiser le résultat de leurs efforts ; enfin
- les petites entreprises ont tendance à utiliser des technologies plus traditionnelles.

Cela étant, les partisans du non-enregistrement comme critère de définition du secteur informel notent que la petite taille, à moins d'être associée à d'autres critères, n'est pas suffisante pour définir le secteur informel et que le choix du seuil de taille est plus ou moins arbitraire.

Le seuil de taille n'a pas été spécifié par la 15e CIST pour les entreprises d'employeurs informels de sorte qu'il peut varier en fonction des besoins selon les pays et même selon les branches d'activité

économique au sein d'un pays. Pour éviter un chevauchement avec les enquêtes sur le secteur formel, on a recommandé que le choix du seuil prenne en compte la couverture des enquêtes auprès des entreprises ou établissements des plus grandes unités dans les branches correspondantes d'activité économique, lorsque de telles enquêtes existent.

Au cours de la 15e CIST, on a envisagé de définir le secteur informel de façon résiduelle comme le secteur comprenant toutes les unités non couvertes par les enquêtes auprès des entreprises ou établissements. Il a néanmoins été décidé qu'une telle définition ne conviendrait pas à l'analyse des données et à la formulation de l'action des pouvoirs publics dans la mesure où elle tendrait à être instable dans le temps – le secteur informel s'élargirait ou se contracterait en cas de modification du champ de couverture des enquêtes existantes. Cela introduirait en outre des différences substantielles entre les pays ou les régions de pays en fonction du champ couvert des enquêtes.

Le critère de non-enregistrement des salariés de l'entreprise fait référence aux conditions d'emploi dans le secteur informel au regard de la protection sociale et juridique des salariés. Il est défini en termes d'absence de contrats de travail ou d'apprentissage par lequel l'employeur s'engage à acquitter les impôts et cotisations de sécurité sociale correspondantes pour le compte des salariés ou qui assujettit les relations d'emploi au droit du travail. Selon ce critère, une entreprise est informelle si aucun de ses salariés n'est enregistré. Ce critère est particulièrement utile dans les pays où l'enregistrement des salariés implique aussi l'enregistrement de l'entreprise employant les salariés, par exemple, auprès des institutions de sécurité sociale. Dans d'autres pays, l'enregistrement des travailleurs est sans doute plus utile en tant qu'indicateur de la qualité de l'emploi que comme critère de définition du secteur informel.

2.3.5. Dispositions complémentaires.

Pour compléter sa définition du secteur informel, la 15e CIST a adopté un certain nombre de recommandations concernant le champ des enquêtes sur le secteur informel et sur le traitement statistique de certaines situations se trouvant à la limite entre le secteur informel et les autres secteurs.

2.3.5.1. Activités non économiques.

Le champ du secteur informel est limité aux activités économiques, à savoir les activités prises en compte dans le domaine de la production du SCN de 1993. Cette restriction est considérée comme nécessaire pour pouvoir mesurer l'emploi, la production et la formation de revenus dans le secteur informel en proportion de l'emploi total, du produit intérieur brut et du revenu national. En sont exclus les services domestiques et personnels fournis par des membres non rémunérés du ménage, ainsi que les services bénévoles rendus à la collectivité. Il convient de noter à cet égard que le domaine de la production du SCN de 1993 couvre également les activités de production illégales et souterraines. En principe, ces activités entrent dans le cadre du secteur informel si elles sont entreprises par des unités satisfaisant aux critères de la définition du secteur informel. Dans la pratique cependant, nombre de ces activités sont susceptibles de ne pas être déclarées dans les enquêtes statistiques sur le secteur informel.

2.3.5.2. Production non marchande.

Selon la 15e CIST, les entreprises individuelles appartenant à des ménages qui se livrent exclusivement à la production de biens ou de services pour leur consommation finale propre ou pour leur propre formation de capital fixe (par exemple, la construction de leur propre maison) sont exclues du secteur informel, à l'exception éventuelle de ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés (comme on le verra plus loin). Cette recommandation reposait sur deux considérations. Premièrement, les unités se livrant exclusivement à une production non marchande n'ont pas les mêmes objectifs et comportements que les entreprises du secteur informel qui sont normalement exploitées en vue de gagner un revenu principal ou d'obtenir un complément de revenu par la production de biens et de services destinés à être revendus à d'autres unités. Il convient donc de ne pas les confondre avec les entreprises du secteur informel. Deuxièmement, on a noté la difficulté de déterminer la valeur des biens et produits pour utilisation finale propre à moins que les mêmes unités produisent également une partie de leurs biens en vue de les revendre à d'autres unités.

Comme on l'a indiqué précédemment, la frontière entre les entreprises se livrant exclusivement à la production pour utilisation finale propre et les autres ne correspond pas précisément à la définition par le SCN de 1993 d'un producteur marchand, car cette dernière catégorie ne comprend que les entreprises (ou établissements) dont la majeure partie de la production est commercialisée (SCN 93 : 6.52).

2.3.5.3. Activités agricoles.

D'un point de vue conceptuel, rien n'interdit d'inclure, dans le champ du secteur informel, des entreprises individuelles appartenant à des ménages exerçant des activités agricoles et connexes, si elles répondent aux critères de la définition. Cependant pour la collecte pratique des données, la 15e CIST a recommandé d'exclure les activités agricoles et connexes du champ des enquêtes sur le secteur informel et de les mesurer séparément. Le raisonnement a consisté à dire que de nombreux pays en développement ont un secteur agricole important, principalement composé de petites entreprises non enregistrées appartenant à des ménages et que l'inclusion de ces entreprises dans les enquêtes sur le secteur informel entraînerait une extension considérable des opérations d'enquête et en alourdirait le coût. De plus, la plupart des appareils statistiques nationaux sont déjà dotés d'un dispositif établi en matière d'enquêtes sur l'agriculture dont le champ couvre (ou peut être facilement étendu pour couvrir) les entreprises individuelles appartenant à des ménages et exerçant des activités agricoles et connexes. Du point de vue des concepts, des définitions, des classifications, du contenu des enquêtes, de la conception des questionnaires, des périodes de référence, du cadre et des procédures d'échantillonnage, de l'organisation du travail sur le terrain, etc. les enquêtes sur l'agriculture semblent mieux adaptées que des enquêtes sur le secteur informel pour répondre aux besoins spécifiques de mesure des activités agricoles et connexes.

Néanmoins, la 15e CIST a recommandé que les activités non agricoles des entreprises individuelles appartenant à des ménages et exerçant à titre principal des activités dans le secteur agricole soient incluses dans le secteur informel si elles répondent aux autres critères de prise en compte. L'expérience a montré que ces activités non agricoles sont souvent entreprises à titre d'activités secondaires par les ménages d'agriculteurs ou durant la morte saison.

2.3.5.4. Zones rurales.

En reconnaissant l'existence d'un grand nombre d'activités du secteur informel dans les zones rurales et leur similitude avec des activités du secteur informel urbain, la 15e CIST a recommandé qu'à titre de principe, le secteur informel devait comprendre les entreprises situées en zone urbaine et en zone rurale. Toutefois, les pays qui commencent à effectuer des enquêtes sur le secteur informel se sont vu donner la possibilité de limiter dans un premier temps la collecte de données aux zones urbaines en attendant que les ressources et les bases de sondage deviennent disponibles pour couvrir l'ensemble du territoire national.

2.3.5.5. Professions libérales et techniques.

Par le passé, on a parfois proposé que les entreprises se livrant à des activités professionnelles ou techniques effectuées par des personnes indépendantes, telles que les médecins, avocats, comptables, architectes ou ingénieurs soient exclues du secteur informel en raison des compétences élevées en jeu et d'autres caractéristiques particulières. Néanmoins, les recommandations de la 15e CIST n'ont pas prévu de traitement particulier de ces entreprises, en d'autres termes, ces entreprises doivent être incluses ou exclues dans les mêmes conditions que d'autres entreprises.

2.3.5.6. Travailleurs externalisés (travailleurs à domicile).

Conformément au SCN de 1993, les travailleurs externalisés (travailleurs à domicile) ont été définis par la 15e CIST comme les personnes qui acceptent de travailler pour une entreprise particulière ou de fournir une certaine quantité de biens ou de services à une entreprise particulière, en vertu d'un accord préalable ou d'un contrat avec l'entreprise en question, mais dont le lieu de travail n'est situé dans aucun des établissements appartenant à cette entreprise. Il a été recommandé d'inclure tous les travailleurs externalisés dans les entreprises du secteur informel s'ils constituent des entreprises indépendantes en tant que travailleurs indépendants et si ces entreprises répondent aux critères de la définition du secteur informel.

Les critères permettant de distinguer les travailleurs externalisés indépendants des travailleurs externalisés salariés sont les suivants :

- la base de rémunération (revenus perçus en fonction de la valeur des biens produits par opposition au paiement lié à la quantité de main-d'œuvre utilisée) ;
- l'emploi de travailleurs rémunérés par le travailleur externalisé ;
- l'absence de contrat de travail avec l'entreprise recevant les biens ou services produits par le travailleur externalisés ;
- le processus de décision sur les marchés, l'ampleur des activités et des financements ; enfin
- la propriété des machines et équipements.

Lorsque les travailleurs extérieurs à l'entreprise sont nombreux ou lorsqu'ils présentent un intérêt particulier pour les utilisateurs de données, il a été recommandé de faire apparaître les travailleurs indépendants extérieurs à l'entreprise dans des sous-catégories distinctes des entreprises du secteur informel.

2.3.5.7. Travailleurs domestiques rémunérés.

Lors de la 15e CIST, aucune décision n'a été prise sur les dispositions à prendre concernant les travailleurs domestiques rémunérés employés par des ménages (par exemple, les bonnes, les lingères, les gardiens, les chauffeurs et les jardiniers) vis-à-vis du secteur informel. Il a été souligné que, dans bien des cas, il est pratiquement impossible de distinguer les travailleurs domestiques rémunérés qui travaillent pour leur propre compte (autrement dit, qui sont propriétaires d'entreprises individuelles appartenant à des ménages fournissant des services en vue de leur vente sur le marché) de ceux qui sont employés par des ménages en tant que salariés (autrement dit, des personnes qui sont salariés d'entreprises individuelles appartenant à des ménages qui fournissent des services pour leur usage final propre). En outre, des statistiques concernant les travailleurs domestiques rémunérés et leur rémunération sont souvent disponibles auprès d'autres sources, comme les enquêtes sur la population active ou sur les revenus et les dépenses des ménages, de sorte qu'il est peut-être inutile de couvrir ce type de travailleurs dans une enquête sur le secteur informel.

Par conséquent, lors de la 15e CIST, la décision d'inclure ou non dans le secteur informel les travailleurs domestiques rémunérés a été laissée au choix des pays eux-mêmes, selon les circonstances nationales et l'utilisation projetée des statistiques. Toutefois, il a été recommandé, en cas d'inclusion des travailleurs domestiques rémunérés dans le secteur formel, qu'ils soient identifiés séparément en tant que sous-catégorie en vue d'accroître la comparabilité internationale des statistiques.

2.3.6. Recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi).

La 15e CIST a accordé une grande marge de manœuvre aux pays pour définir et mesurer le secteur informel. Cette souplesse était pour certains aspects souhaitée, car la 15e CIST est la première recommandation internationale qui ait été adoptée sur ce thème et son principal objectif est de donner des principes techniques pour élaborer des statistiques sur le secteur informel plutôt que de chercher à obtenir coûte que coûte une comparabilité des données à l'échelle internationale. Cette souplesse est aussi pour d'autres aspects le résultat d'une absence d'accord. Toujours est-il que cette flexibilité restreint la comparabilité à l'échelle internationale. Pour résoudre ce problème, le Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi), créé en 1997, a tenté d'harmoniser les définitions nationales. Le Groupe de Delhi a reconnu que cette harmonisation avait des limites ; néanmoins, sur la base du plus grand dénominateur commun, le Groupe a pu identifier un sous-ensemble du secteur informel susceptible d'être défini uniformément et pour lequel les pays pouvaient proposer des statistiques comparables sur le plan international. En conséquence, le Groupe de Delhi a adopté le texte suivant : «Comme le secteur informel se présente sous différentes formes dans les divers pays, les définitions nationales du secteur informel ne peuvent être entièrement harmonisées à l'heure actuelle. Les organismes internationaux devraient diffuser les statistiques sur le secteur informel selon les définitions nationales utilisées. Pour améliorer la comparabilité internationale des statistiques de ce secteur, ils devraient également diffuser des statistiques sur le sous-ensemble du secteur informel qui peut être défini uniformément» [Central Statistical Organization, Inde, (1999)].

Pour obtenir ce sous-ensemble, le Groupe de Delhi a adopté les recommandations suivantes :

1. Tous les pays devraient utiliser les critères d'organisation juridique (entreprises non constituées en sociétés), de type de comptes (aucun ensemble complet de comptes) et de destination du produit (au moins une certaine production marchande).
2. Les précisions sur le nombre maximum de personnes employées dans l'entreprise dans la définition nationale du secteur informel sont laissées à la discrétion du pays. A des fins de communication internationale, cependant, les pays devraient fournir des chiffres distincts pour les entreprises employant moins de cinq salariés. En cas d'entreprises disposant de plusieurs établissements, la limite en termes d'emplois doit s'appliquer à l'établissement le plus important.
3. Les pays utilisant le critère de nombre d'emplois devraient fournir des chiffres désagrégés pour les entreprises qui ne sont pas constituées en sociétés, de même que pour les entreprises qui le sont.
4. Les pays qui se servent du critère de non-constitution en société devraient fournir des chiffres désagrégés pour les entreprises de moins de cinq salariés et pour celles d'au moins cinq salariés.
5. Les pays, qui incluent les activités agricoles, devraient fournir des chiffres distincts pour les activités agricoles et non agricoles.
6. Les pays devraient inclure les personnes exerçant des activités professionnelles ou techniques si elles répondent aux critères de la définition du secteur informel.
7. Les pays devraient inclure les services domestiques rémunérés sous réserve qu'ils soient fournis par des non salariés.
8. Les pays devraient suivre le paragraphe 18 de la Résolution adoptée par la 15e CIST concernant le traitement des travailleurs externalisés/travailleurs à domicile. Les pays devraient fournir des chiffres distincts pour les travailleurs externalisés/travailleurs à domicile inclus dans le secteur informel.
9. Les pays couvrant tant les zones urbaines que les zones rurales devraient fournir des chiffres distincts pour les zones urbaines et rurales.
10. Les pays utilisant des enquêtes auprès des ménages ou des enquêtes mixtes devraient s'efforcer de couvrir non seulement les personnes dont l'emploi principal est dans le secteur informel, mais aussi celles dont l'emploi principal se situe dans un autre secteur et qui exercent une activité secondaire dans le secteur informel.

Étant donné que le sous-ensemble ne couvre pour l'instant qu'une part relativement réduite du secteur informel quel que soit le pays considéré, le Groupe de Delhi reconnaît que d'autres efforts sont nécessaires pour l'élargir à l'avenir.

2.4. Production des ménages pour usage final propre.

La production réalisée par les entreprises individuelles non constituées en sociétés pour le seul usage final propre des ménages des propriétaires ne fait pas partie du secteur informel et de ce fait elle est considérée comme une zone problématique spécifique à l'ES. Les biens et services produits par les membres des ménages pour leur usage final propre représentent dans notre pays une part importante de la production rurale totale et est la principale source de subsistance pour cette frange de la population [Blades, D.W. (1975)]. Ils comprennent :

- les biens produits par les ménages pour usage final propre, y compris les cultures et le bétail ; les autres biens produits pour consommation finale propre et la formation de capital fixe pour compte propre ;
- les services des logements occupés par leurs propriétaires ; et
- les services domestiques rémunérés, c'est-à-dire l'emploi de personnel domestique rémunéré.

2.4.1. Les biens produits par les ménages pour leur propre usage final.

Dans sa définition du domaine de la production, le SCN de 1993 (§ 6.25) recommande de quantifier la production d'un bien pour usage final propre à partir du moment où cette production est censée représenter une proportion importante de l'offre totale de ce bien dans le pays. Le SCN propose (§ 6.24) une liste non exhaustive des types de biens les plus courants.

- la production et le stockage de produits agricoles ; la cueillette et le ramassage de divers herbes comestibles et d'autres produits agricoles non cultivés ; l'abattage de bois, la collecte de bois pour la fabrication de charbon de chauffage ; la chasse et la pêche ;
- la production d'autres produits primaires comme le sel gemme, l'extraction de tourbe, l'approvisionnement en eau, etc. ;

- la transformation des produits agricoles ; le battage des céréales ; la mouture de grains ; le séchage de peaux et la fabrication de cuir ; la production et la conservation de produits agricoles ; la production de biens de consommation tels que le couscous et autres denrées conservables ; la conservation de fruits par séchage, mise en conserve, etc. ; la production de produits laitiers comme le beurre ou le fromage ; la production d'huile ; la production de paniers ou de nattes, etc. ;
- d'autres types de transformation comme le tissage ; la confection et la fabrication de vêtements sur mesure ; la tapisserie ; la fabrication de chaussures ; la fabrication de poteries, d'ustensiles de ménage ou de biens durables ; la fabrication de meubles ou de mobiliers, etc.

Quoique non exhaustive, cette liste est instructive à deux titres [Blades, J. (1989)]. Tout d'abord, elle montre bien que la production pour usage final propre est susceptible de représenter, dans notre pays comme dans la plupart de ceux en développement, une part importante des secteurs primaire et secondaire. Ensuite, un grand nombre, si ce n'est la totalité de ces activités sont exercées par des femmes ; ce sont des activités secondaires et, dans la plupart des cas, la main-d'œuvre qu'elles nécessitent ne figure pas dans les statistiques de la population active. La prise en compte de ces activités dans la comptabilité nationale est donc importante, en particulier en période de crise économique ou d'ajustement structurel, lorsqu'elles peuvent contribuer de manière décisive au maintien du niveau de vie. Par exemple, en 1994, lorsque le franc CFA a été dévalué, le pouvoir d'achat de la population des pays d'Afrique francophone a diminué de moitié. Beaucoup de pays en transition ont eux aussi enregistré une baisse spectaculaire de leurs revenus monétaires réels au début des années 90, ce qui a provoqué une forte augmentation de la production agricole et de l'élevage de subsistance.

2.4.1.1. Production agricole pour consommation propre.

L'agriculture de subsistance a longtemps constitué l'essentiel de la production non marchande des ménages. Charmes, J.(200a) a étudié les estimations de la comptabilité nationale de 70 pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et a montré que presque tous incluaient la production agricole et l'élevage de subsistance dans leur comptabilité, plus de 70 % d'entre eux y

incluant également la pêche et la sylviculture de subsistance. L'agriculture de subsistance est généralement exclue du champ des enquêtes sur le secteur informel, non seulement parce que celles-ci écartent le plus souvent de leur champ de couverture l'agriculture dans son ensemble, mais aussi parce qu'elles ne retiennent pas les entreprises qui n'exercent que des activités non marchandes.

En ce qui concerne la collecte de données et les estimations, il convient de distinguer deux situations. Dans les pays en développement, l'agriculture de subsistance occupait une place très importante il y a quelques dizaines d'années, mais aujourd'hui, les exploitants qui ne pratiquent qu'une agriculture de subsistance sont de plus en plus rares. Le plus souvent, et cette situation ne se limite pas aux pays en développement, les agriculteurs conservent et stockent une partie de leur production pour leur propre consommation et vendent le reste. (Ici *agriculteurs* est pris dans un sens large, comprenant les personnes engagées dans des activités d'élevage, de chasse, de pêche, de sylviculture, etc.) Néanmoins, les agriculteurs sont de plus en plus souvent contraints de vendre l'ensemble de leur récolte pendant la moisson et de racheter en temps utile les produits dont ils ont besoin. La partie de la récolte conservée pour consommation propre est évaluée dans les comptes nationaux, à l'aide de ratios spécifiques. Les enquêtes sur la production agricole, basées sur le calcul des surfaces et des rendements pour les grandes cultures, permettent d'obtenir une estimation de la production agricole dans son ensemble, tandis que les parts respectives de la production commercialisée et de la production conservée par les agriculteurs sont calculées grâce aux réponses aux enquêtes sur la production ou sur les revenus et les dépenses.

Dans les pays en transition, les jardins familiaux jouent un rôle important dans la consommation des ménages. En Fédération de Russie, par exemple, on estime que plus de 90 % de la production des ménages est destinée à leur propre consommation. La mesure de la production pour consommation propre nécessite des enquêtes supplémentaires spécifiques ou du moins l'ajout de certaines questions dans les enquêtes auprès des ménages, en particulier lorsque la production constitue une activité secondaire pour les membres du ménage.

La valorisation de la production primaire pour consommation propre se fonde le plus souvent sur les prix du marché, généralement collectés et disponibles, pour les produits primaires, sur les marchés

ruraux comme sur les marchés urbains. Il en va tout autrement de la collecte du bois de chauffage et de l'approvisionnement en eau, puisque, s'il existe un marché pour ces produits dans les zones urbaines, il n'en existe pas dans les zones rurales. La valorisation monétaire de la production aux prix du marché, préconisée par le SCN de 1993 (§ 6.84 et 6.85), est donc artificielle, d'autant plus que, grâce aux progrès récents des enquêtes sur l'emploi du temps, le temps consacré à ces activités est mieux connu que les volumes de production concernés.

2.4.1.2. Autre production de biens pour consommation propre.

Comme on l'a déjà vu, la plupart des activités de transformation agricole sont prises en charge par les femmes. Cette production non marchande, qui constitue souvent une activité secondaire, est rarement mesurée par les enquêtes sur la production ou sur les ménages [Goldschmit-Clemont, L. (1998)]. La plupart des enquêtes sur la population active sous-estiment les activités secondaires entreprises par les femmes et, habituellement, les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ne prennent en compte l'autoconsommation que dans le cas des produits primaires. Les informations disponibles ne fournissent donc pas de données sur les volumes produits et la valorisation monétaire de la production aux prix du marché en est d'autant plus difficile. Là encore, les enquêtes sur l'emploi du temps peuvent s'avérer particulièrement utiles pour une valorisation aux coûts des facteurs, le travail constituant le principal facteur.

Bien que l'évaluation aux prix du marché soit plus aisée pour la production par les ménages de biens autres que les produits de transformation agricole et que la collecte de données sur les volumes de production soit également plus facile pour ces biens, on manque probablement là aussi d'informations. C'est pourquoi il convient de déduire les estimations nécessaires en procédant indirectement à partir de la compilation des tableaux des ressources et des emplois. Par exemple, le Département d'État des statistiques de l'Ouzbékistan a récemment décidé d'inclure la production de pain des ménages pour leur propre consommation dans les comptes nationaux, parce qu'il y existait un fort déséquilibre entre la production et la consommation. Ce choix est conforme aux recommandations du SCN de 1993, car le pain peut être préparé une semaine à l'avance et consommé pendant la semaine et peut, à ce titre, être considéré comme un bien manufacturé dont la production et la consommation vont au-delà de la préparation et de la consommation de repas.

La construction pour compte propre est un type de production pour usage final propre qui a, lui aussi, depuis longtemps été compris dans le calcul du PIB. La valorisation monétaire de cette production pose les mêmes problèmes que dans le cas des autres biens non primaires. Lorsqu'il existe un marché local, la valeur des logements est connue. En l'absence de marchés, comme par exemple dans les zones rurales des pays en développement, les coûts de production comprennent essentiellement le travail individuel et collectif. Quant aux autres consommations intermédiaires et matériaux gratuits, – perches de construction, briques séchées au soleil, chaume ou feuillages pour les toitures – il convient de les estimer en termes de temps consacré à leur collecte et à leur transformation. Ainsi les enquêtes sur l'emploi du temps peuvent-elles jouer un rôle essentiel dans l'estimation et la valorisation.

2.4.2. La production de services domestiques pour usage final propre.

La production de services pour usage final propre des ménages est exclue du domaine de la production tel qu'il est défini par le SCN, à l'exception des services domestiques rémunérés et des services des logements occupés par leurs propriétaires.

En ce qui concerne les services domestiques rémunérés, deux cas se présentent dans notre pays. Le premier cas, peu fréquent mais existe toute de même, concerne les travailleurs domestiques qui partagent leur temps de travail entre plusieurs ménages et peuvent être considérés comme des travailleurs indépendants (entreprises) proposant des services aux ménages. Le Groupe de Delhi a admis que ces travailleurs font partie du secteur informel lorsqu'ils remplissent ses critères de définition. Le second cas, beaucoup plus fréquent, englobe le personnel domestique travaillant généralement à plein temps pour un seul ménage. D'autres cas de figures existent dans certains pays en développement en Afrique et en Asie, où nombreux sont les travailleurs domestiques non rémunérés, souvent des enfants, vivant chez leurs employeurs. Parfois, ce sont des travailleurs sous contrat ayant été vendus pour ce service par leurs tuteurs légaux ou travaillant pour rembourser des dettes. Même si ces travailleurs ne perçoivent pas de rémunération en espèces, ils sont nourris et logés par leurs employeurs. Ils perçoivent donc une sorte de revenu en nature et il faut les mettre sur le même plan que les domestiques rémunérés en espèces [Goldschmit-Clemont, L. (1987)].

Les estimations concernant les services des logements occupés par leurs propriétaires ont toujours figuré dans la comptabilité nationale (selon le SCN évidemment). On ne s'attardera pas ici sur les méthodes employées, si ce n'est pour préciser que la plupart des recensements de la population et des enquêtes auprès des ménages collectent désormais les données concernant les propriétaires sur le lieu même d'habitation du ménage. De plus, alors que la valorisation monétaire peut facilement être réalisée dans les zones urbaines où il existe un marché pour les services de location, elle est plus difficile dans les zones rurales, en particulier dans les pays à prédominance rurale.

2.4.3. Sources des données.

2.4.3.1. Les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.

Les enquêtes auprès des ménages, enquêtes sur les revenus et les dépenses, sur le budget et la consommation, sur le budget des ménages, sur les conditions de vie ou encore sur les niveaux de vie, sont menées dans de nombreux pays en développement de façon régulière (au moins tous les 10 ans), comblant ainsi une lacune considérable des comptes nationaux. Dans notre pays un recensement de ce genre vient tout juste de s'effectuer (Mai 2008) et les résultats sont encore en cours de traitement.

Pour la plupart des types de production pour usage final propre des ménages ruraux, on ne peut obtenir de données fiables que par le biais d'enquêtes directes sur la consommation. Pour donner une estimation de la production de l'agriculture de subsistance, il est préférable de mesurer la consommation de la production propre au moment où elle a effectivement lieu plutôt que de demander aux agriculteurs de prévoir ou de se rappeler comment ils disposent de leur production. Ce principe vaut également pour d'autres types de productions primaires, comme la chasse, la pêche et la collecte de bois de chauffage. De plus, les enquêtes auprès des ménages constituent souvent la meilleure source de données sur la transformation alimentaire de subsistance, sur l'artisanat, sur la construction de logements ou d'autres activités de construction.

Pour mesurer la production alimentaire de subsistance, il convient de peser tous les produits utilisés et d'établir leur origine pendant la préparation des repas. Puisque les modes de consommation

varient généralement d'une région à l'autre et selon les saisons, il faut utiliser un échantillon de ménages répartis sur l'ensemble du territoire national et espacer les entretiens de façon homogène sur une période de douze mois. De telles enquêtes nécessitent une vaste équipe de recenseurs et de contrôleurs bien formés. Outre le transport, le traitement des données et les autres tâches administratives induites, qu'elles impliquent, de telles enquêtes peuvent également avoir un coût très élevé. Malheureusement, les pays où la production de subsistance est particulièrement importante sont aussi les moins à même de mener à bien ces enquêtes à grande échelle auprès des ménages. Ce type d'enquêtes fournit néanmoins la seule base sûre d'estimation de la majeure partie de la production de subsistance. Elles devraient au pire des cas avoir lieu une fois tous les dix ans. Aucun progrès majeur ne pourra être réalisé en matière de fiabilité des estimations de la production de subsistance sans que ne soit mis en œuvre un programme d'enquêtes régulières auprès des ménages ruraux.

2.4.3.2. Les enquêtes sur l'emploi du temps.

Les enquêtes sur l'emploi du temps sont réalisées de façon régulière dans beaucoup de pays développés et, avec l'appui du PNUD, elles ont récemment été testées dans plusieurs pays en développement, par exemple au Bénin et au Maroc en 1998, au Nigeria, en Inde, au Népal et aux Philippines en 1999, ou encore en Afrique du Sud en 2000. Pour les pays en développement, les enquêtes sur l'emploi du temps visent notamment à obtenir de meilleures estimations de la population active féminine en évaluant la participation des répondants aux activités secondaires, que les enquêtes traditionnelles sur la population active ne prennent généralement pas en compte.

Lorsqu'elles sont disponibles, les informations fournies par les enquêtes sur l'emploi du temps peuvent être d'un grand secours pour la mise en œuvre du SCN 1993 dans des pays où la production des ménages pour usage final propre est importante mais où les prix de marché pour ces biens n'existent que dans les zones urbaines et non dans les zones rurales où vit la majorité de la population. Dans ces cas, la valorisation monétaire du coût de production peut, lorsque le travail est la principale ressource mise en œuvre dans le processus de production et que le temps qui lui est consacré est connu, constituer une méthode plus fiable que l'évaluation de la production aux prix du marché.

Cette approche peut néanmoins présenter des difficultés. Tout d'abord, le volume de travail consacré à une activité n'est pas forcément le seul facteur déterminant la production. Même lorsque le travail joue un très grand rôle, par exemple dans le cas d'activités comme la collecte d'herbes comestibles ou de bois de chauffage où le travail est la seule ressource mise en œuvre, d'autres facteurs peuvent influencer sur la production. Le temps passé par les ménages à collecter les herbes ou à ramasser du bois peut varier sans que ce changement se répercute pour autant sur le niveau de la production, simplement parce qu'il est devenu plus difficile ou plus facile de trouver du bois de chauffage ou des herbes comestibles.

La seconde difficulté concerne l'évaluation du temps consacré aux activités de subsistance. La procédure normale consiste à utiliser les taux de salaires moyens des zones rurales, puisque ces taux mesurent les coûts d'opportunité, c'est-à-dire le revenu auquel on renonce en choisissant d'exercer une activité de subsistance plutôt qu'un travail rémunéré. Souvent, néanmoins, il est absurde de prétendre que ce choix existe. La plupart du temps, il n'existe aucune opportunité d'emploi rémunéré, tandis qu'ailleurs les salaires peuvent avoir été fixés administrativement à des niveaux tels que l'offre de main-d'œuvre excède de loin le nombre d'emplois disponibles. Cela ne signifie pas nécessairement que les coûts d'opportunité ne jouent aucun rôle dans le choix d'exercer des activités de subsistance, mais plutôt que le revenu de l'emploi rémunéré ne permet pas de mesurer ces coûts de façon adéquate. Les coûts d'opportunité du travail consacré à une activité de subsistance particulière ne peuvent sans doute être mesurés de façon réaliste que par rapport aux autres activités de subsistance.

2.4.4. Carences du système de collecte de données.

Souvent des carences inhérents au système de collecte d'information de base dues soit à sa inadaptation à une réalité économique en pleine mutation, soit qu'il est désarticulé et ne répond plus aux besoins de la comptabilité nationale, soit qu'il est mal conçu et de ce fait ne peut fournir des données fiables sur lesquels repose l'estimation du PIB ou encore que les comptes nationaux ne sont suffisamment exhaustifs pour définir les types de production que doit couvrir le système de collecte [Charmes, J. (2000a)]. Cette zone problématique est indissociable de la question de

l'exhaustivité. Elle comprend toutes les activités de production qui devraient être prises en compte par le système de collecte des données, mais qui sont manquantes en raison de lacunes dans ce dispositif. Certains chercheurs la qualifient d'*économie dissimulée pour des raisons statistiques* par opposition à la *production dissimulée pour des raisons économiques* qui comprend les activités dissimulées par des unités de production pour échapper à la fiscalité.

Si l'on considère le calcul du PIB selon l'optique de la production, les raisons expliquant que certaines activités ne sont pas être comptabilisées directement par le système de collecte de données de base peuvent être classées en trois catégories.

- *Insuffisance de la couverture des entreprises.* Ceci concerne les entreprises ou partie d'entreprises qui sont exclues du système de collecte de donnée de base alors qu'elles auraient dû être prises en compte. Ceci se produit lorsqu'une entreprise est nouvelle et n'a pas encore intégré le système de collecte.
- *Non réponse des entreprises.* Certaines entreprises refusent de communiquer des données de base au système d'information. En général, elles utilisent de fausses adresses pour ne pas répondre aux enquêtes.
- *Sous déclaration par les entreprises.* Les entreprises acceptent de communiquer leurs résultats en partie seulement. Elles sous déclarent leur production, la TVA et autres données.

2.4.5. Synthèse.

Avant de se pencher sur les méthodes d'évaluation de la production issue des activités souterraines, il était nécessaire d'aborder, avec autant de détails possibles, toutes les questions conceptuelles, définitions et autres arguments pouvant clarifier les questions relatives aux différentes formes de production souterraine. Une sous évaluation du PIB ayant pour origine une défaillance du système de collecte de données de base est aussi problématique qu'une production informelle, illégale ou autre. Cherchant en dernière analyse à mesurer de façon exhaustive les activités entrant dans le domaine de la production, le système de collecte d'information a pour mission de limiter autant que possible l'impact des activités souterraines et de faire en sorte que celles qui malgré tout restent cachées sont convenablement estimées et comptabilisées dans le PIB. Après avoir défini les

diverses formes d'économie souterraine, voyons comment peut-on évaluer la production issue des activités souterraines.

CHAPITRE 3

LES METHODES D'EVALUATION DE LA PRODUCTION ISSUE DES ACTIVITES SOUTERRAINES

Fondamentalement, trois méthodes d'évaluation de la production issue des activités souterraines sont disponibles. Certaines ont été testées par des états de la communauté européenne à l'exemple de l'Italie, d'autres restent au stade conceptuel car leur mise en place exige beaucoup de moyens que les politiques parfois n'en disposent pas. Enfin, certaines même si elles sont contestables présentent l'avantage d'être utilisables lorsqu'on ne dispose que de peu de données. Ce chapitre se subdivise en trois paragraphes. Le premier aborde les moyens d'évaluer la production issue des activités souterraines qui a échappé à l'observation lors de l'estimation du PIB. Le second propose toute une batterie de méthodes, de mesures et de mécanismes visant à améliorer l'enregistrement des données pour une meilleure estimation du PIB. Le dernier propose des macro-modèles pour estimer la production souterraine.

3.1. Estimation de la production issue des activités souterraines après l'établissement du PIB.

Pour appréhender la nature de l'ES et les méthodes d'évaluation des activités de production, il convient d'utiliser une grille d'analyse. Cette grille repose sur le principe de la division des activités souterraines en différents groupes plus faciles à identifier et à mesurer. L'idéal serait que ces groupes soient mutuellement exclusifs et exhaustifs, pour qu'on puisse, en les additionnant, obtenir le total de la production souterraine. Comme on l'a déjà précisé, les zones problématiques de l'ES ne pas mutuellement exclusives, bien qu'on peut désigner une des zones problématiques comme étant le premier groupe et on définit les groupes suivants en prenant soin d'exclure les activités déjà incluses dans un groupe précédant. En procédant ainsi, on abouti à la grille d'analyse suivante :

- production dissimulée ;

- production illégale (qui par définition n'est pas dissimulée) ;
- production informelle qui n'est ni dissimulée, ni illégale ;
- production des ménages pour leur propre usage final qui n'est ni dissimulée, ni illégale et par définition n'appartient pas au secteur informel.

3.1.1. Grilles d'analyse de l'ES.

Une telle définition même si elle pose les jalons de l'exhaustivité, demeure néanmoins trop générale pour permettre d'appréhender l'ES. La grille d'analyse doit établir une subdivision plus détaillée qui tient compte des caractéristiques supplémentaires des activités souterraines. Parmi celles qui permettent de subdiviser les activités souterraines en groupes mutuellement exclusifs, on peut citer les caractéristiques suivantes [Calzaroni, M. (2000)].

a. Caractéristiques de l'entreprise réalisant l'activité.

- secteur institutionnel : société financière / société non financière / administration publique / ISBLSM / ménage ;
- classification des activités économiques ;
- taille de l'entreprise, en termes d'effectifs, de chiffre d'affaires ou de valeur des actifs.

b. Caractéristiques de l'activité.

- légale et non dissimulée / dissimulée / illégale.

c. Caractéristiques de la méthode d'observation.

- optique de calcul du PIB pour laquelle les données sont recueillies : production / revenu / dépenses ;
- composante du PIB pour laquelle les données sont recueillies ;
- sources des données : enquête / administration / fisc / office national des statistiques.

d. Causes des lacunes des mesures.

- entreprise non enregistrée / non réponse / données sous déclarées.

D'autres caractéristiques s'avérant utiles peuvent être employées selon toutes les combinaisons possibles pour raffiner et modéliser les activités souterraines dans notre pays. Il convient de trouver et de faire les bons choix des critères d'analyse qu'il faut retenir car l'utilisation d'un trop grand nombre risque d'occulter les questions essentielles et au contraire, l'usage d'un nombre restreint de critères risque de ne pas fournir suffisamment d'informations. Il n'existe pas de modèle idéal. Comme le disait le statisticien George Box, «tous les modèles sont faux, mais certains sont utiles».

Les sous-sections qui suivent, vont présenter quatre exemples de grilles d'analyse de l'ES. Deux d'entre elles – celles de l'Istat et de l'Eurostat – ont été testées à plusieurs reprises. Les deux autres sont présentées pour illustrer la palette des possibilités offertes.

3.1.1.1. Grille d'analyse de l'Istat.

D'un point de vue statistique, mesurer la production des divers types d'ES afin de les comptabiliser n'est une chose facile en raison de la nature insaisissable de l'objet dont il est question de mesurer. La grille d'analyse de l'Istat établit un lien entre l'ES et les problèmes statistiques que doivent résoudre les comptables nationaux pour identifier les causes du manque d'exhaustivité et leur impact sur l'appareil statistique.

La sous-section qui suit décrit les difficultés liées à l'élaboration de la grille Istat³ [Calzaroni, M. (2000)]. La grille d'analyse aborde les zones problématiques de l'ES sous trois types de problèmes statistiques.

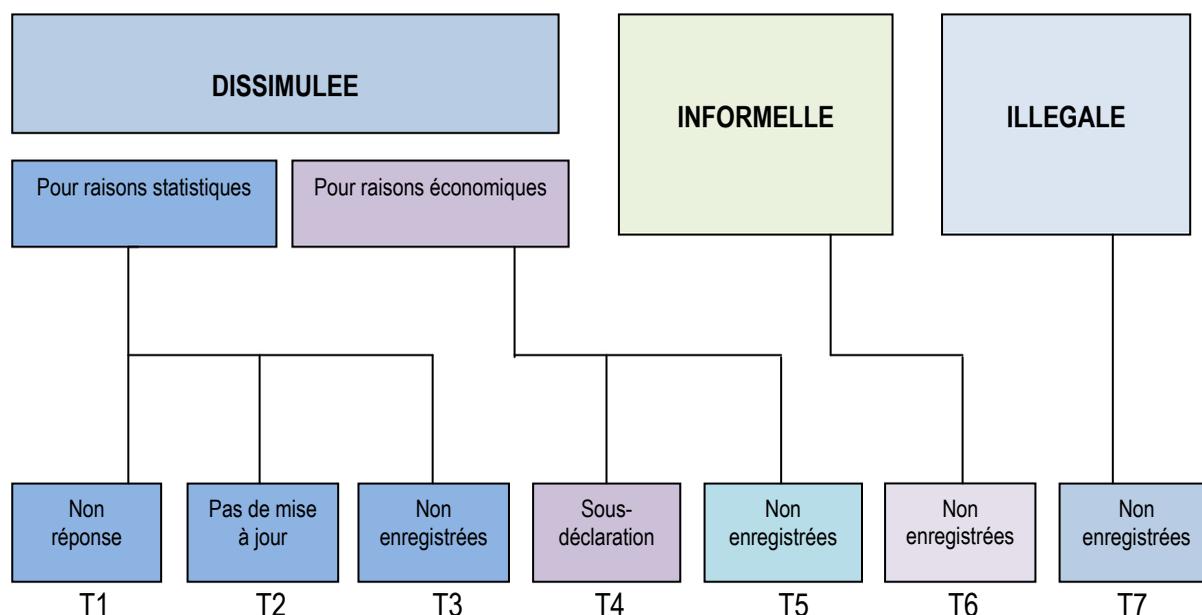
- *Absence d'enregistrement et manque d'informations à jour.* Les cas d'absence d'enregistrement ou de classement impropre d'unités de production se produisent lorsque les informations issues de sources statistiques et administratives n'ont pas été mises à jour ou l'ont été de façon incorrecte. Il est donc impossible de tenir un registre des entreprises qui soit fiable et complet. Les causes de ces lacunes sont le taux de renouvellement élevé des entreprises ; l'absence de lois et de règles appropriées dans le domaine statistique ; les lacunes de l'appareil statistique ; l'absence totale ou partielle d'enregistrement des entreprises.

³ Calzaroni (2000) donne de plus amples détails à ce sujet.

- *Non-réponse.* La non-réponse est l'un des principaux problèmes qui affectent la qualité des données. Malgré les lourdes procédures exigées lors du montage de sociétés en Algérie, un nombre incalculable d'entreprises n'ayant pas une adresse exacte ne répondent pas aux questionnaires pour échapper au contrôle administratif. Un questionnaire mal conçu peut également être une cause de non-réponse.
- *Sous-déclaration.* Même si toutes les unités sont incluses dans le plan d'enquête et que les questionnaires ont été remplis, un autre problème subsiste. Bien souvent, le déclarant sous-déclare ses revenus ou sa valeur ajoutée pour échapper à la fiscalité soit en sous-déclarant ses recettes ou en sur-évaluant ses coûts.

Le graphe 3.1 montre les liens qui existent entre les zones problématiques de l'ES et les problèmes statistiques liés à la collecte d'information. Il distingue sept types d'activités souterraines qui sont reprises dans les paragraphes suivants.

Graphique 3.1. Zones problématiques de l'ES et les types de problèmes statistiques



Source : Calzaroni M., Ronconi S. (1999).

a) Production dissimulée pour des raisons statistiques : non-réponse (Type 1 d'ES).

Les *non-réponses* ont principalement pour effet une distorsion dans la production statistique si on considère que tous ceux qui n'ont pas répondu ont une production nulle.

b) Production dissimulée pour des raisons statistiques : unités non mises à jour (Type 2 d'ES).

Le registre des entreprises peut ne pas être à jour sur les points suivants :

- Prise en compte d'unités qui n'existent plus (*Unités disparues ou liquidées*) ;
- Exclusion de nouvelles entreprises ;
- Informations erronées sur les entreprises, du fait de changement de statut, des fusions, des scissions, etc. ;
- Détails incorrects sur l'activité économique, la taille ou l'adresse de l'entreprise.

c) Production dissimulée pour des raisons statistiques : unités non enregistrées (Type 3 d'ES).

Certaines entreprises peuvent être totalement absentes du système de collecte de données soit pour des raisons statistiques soit parce qu'elles cherchent le plus souvent à se soustraire aux autorités fiscales. Cette situation peut se présenter dans des situations où le taux de renouvellement de petites unités est relativement élevé, ou lorsqu'il n'y a pas de règles statistiques adéquates ou lorsque c'est l'appareil statistique qui présente lui-même des carences.

d) Production dissimulée pour des raisons économiques : sous-déclaration (Type 4 d'ES).

Comme on l'a vu plus haut, il peut y avoir sous-déclaration de la valeur ajoutée pour éviter le paiement des impôts, des charges sociales, etc.

e) Production dissimulée pour des raisons économiques : unités non enregistrées (Type 5 d'ES).

Certaines entreprises peuvent être manquantes parce que les propriétaires se sont délibérément soustraits à leurs obligations d'enregistrement afin d'éviter les coûts supplémentaires de diverses natures comme les taxes sur la valeur ajoutée, les cotisations de sécurité sociale, les coûts de mise en conformité avec les normes d'hygiène, de santé et

de sécurité. En cas d'absence d'enregistrement, l'entreprise peut être manquante dans sa totalité, ou être enregistrée alors qu'une ou plusieurs de ses unités locales ne le sont pas.

f) Secteur informel : unités non enregistrées (Type 6 d'ES).

Comme on l'a vu précédemment, l'absence d'enregistrement peut servir de critère pour définir le secteur informel et les entreprises peuvent être manquantes simplement parce qu'aucune législation de quelque nature que ce soit ne leur impose pas d'être enregistrées.

g) Production illégale : unités non enregistrées (Type 7 d'ES).

Dans la plupart des cas les unités de production illégales ne sont pas enregistrées. Dans de rares cas, elles peuvent l'être mais leurs activités sont décrites de façon incorrecte. Par exemple les maisons de tolérance illégales peuvent être décrites comme des centres de soins ou massage, les maisons de jeux comme des discothèques.

En résumé la grille d'analyse de l'Istat repose sur le rapprochement des zones problématiques de l'ES et des problèmes statistiques que doit résoudre le système de collecte de données pour obtenir une comptabilisation exhaustive du PIB. Les types d'ES étant conçus pour être mutuellement exclusifs, ils peuvent être regroupés de différentes manières afin de mieux éclairer un aspect particulier de l'ES. A titre d'exemple, les problèmes relatifs au champ de couverture sont représentés par la somme des T2, T3, T5, T6 et T7, les problèmes de sous-déclaration par le T4 et ceux qui sont liés aux non-réponses par le T1.

3.1.1.2. Variante «unités, activité et causes» de la grille de l'Istat.

Le tableau 3.1 présente une variante de la grille d'analyse de l'Istat. Les types de l'ES sont quasiment identiques à ceux du modèle de l'Istat, mais les définitions ont été établies en distinguant de façon explicite le type d'activité du type d'unité réalisant l'activité. La frontière conceptuelle séparant les types d'ES s'en trouve affinée, d'où une séparation beaucoup plus nette. Pour peaufiner la ventilation des activités souterraines, il serait possible de subdiviser de nouveau les types en lignes et en colonnes. Cette grille n'a pas encore été testée dans la pratique.

Tableau 3.1. Classification des activités souterraines par type d'activité et cause d'unité.

Type d'activité	Type de cause	Type d'unité		
		Formelle	Informelle	Production des ménages pour leur propre usage
Illégale	Non enregistrée		Type 7 de l'ES	
Dissimulée	Non enregistrée		Type 5 de l'ES	
			Type 4 de l'ES	
Légale et non dissimulée	Non enregistrée	Type 3 de l'ES		Type 6 de l'ES
	Absence de mise à jour		Type 2 de l'ES	
	Non-réponse		Type 1 de l'ES	

Source : Calzaroni, M., Ronconi S. (1999).

3.1.1.3. Grille tabulaire d'Eurostat.

La grille d'analyse tabulaire d'Eurostat⁴ [Hein, R. (1998) - Stapel, S. (2001)] a été mise au point dans le cadre de l'assistance technique fournie aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, afin d'évaluer la comptabilité et l'exhaustivité de leurs estimations de PIB. Elle est résumée en annexe 2 et nous présentons, ici, une synthèse.

Cette structure est quasiment identique au cadre de l'Istat, dont elle s'est inspirée. La principale différence tient à l'introduction d'un type supplémentaire (T8) d'activité souterraine. Le type T8 recouvre plusieurs causes du manque d'exhaustivité, qui sont essentiellement importants dans les pays en transition et qui sont principalement la production pour usage final propre, les pourboires, les traitements et salaires en nature. Le document qui accompagne cette analyse comprend trois tableaux qui font la synthèse des activités souterraines par type et (le cas échéant) des ajustements effectués pour chacun d'entre eux dans les agrégats de la comptabilité nationale.

Le premier tableau comprend une liste des types d'ES qui affectent les principales composantes des comptes nationaux. Cette liste comporte trois parties : une pour les composants de la production, une autre pour celles des dépenses et une dernière pour celles des revenus. Les composants de la production sont subdivisés par secteur institutionnel, puis par branche d'activité et par taille des

⁴ Elle est décrite en détail par Hein (1998) et Stapel (2001)

unités pour chaque secteur. Les composantes du revenu sont classées de la même manière. Les composantes des dépenses sont ventilées comme à l'ordinaire.

Le deuxième tableau est également scindé en trois parties une pour chaque optique retenue pour le calcul du PIB. Chaque partie comprend une liste des ajustements de l'ES par type d'ajustement composante du PIB.

Le troisième tableau regroupe les ajustements par type d'ES pour les composantes de la production et des dépenses.

Ces divers tableaux sont présentés à l'annexe 2 et peuvent être ajustés aux besoins spécifiques de chaque pays.

3.1.1.4. Système des unités et de la main-œuvre utilisée.

Alors que les grilles d'analyse de l'Istat et de l'Eurostat résultent de la prise en compte des zones problématiques de l'ES et des problèmes statistiques d'évaluation, *le système des unités et de la main-œuvre utilisée* est quant à lui issu du dispositif de collecte des données et des principaux facteurs expliquant les activités souterraines [Dallago, B. (1990)]. Il s'inscrit dans une démarche estimative selon l'optique de la production. Il suppose l'existence d'un registre de commerce et des données sur le personnel actif de l'entreprise (La DAS : Déclaration annuelle des salaires). L'idée générale est que pour chaque entrée (ou groupe d'entrées) des tableaux des ressources et des emplois, on peut créer un tableau dans lequel on peut confronter les données de toutes les ressources. Le tableau de confrontation le plus pratique est présenté au tableau 3.2.

L'étude de ce tableau montre des colonnes ventilées de manière à collecter les données relatives à la production. Parmi ces colonnes, le découpage le plus pertinent fait la distinction entre les personnes travaillant pour leur propre compte (travailleurs indépendants) et les entreprises engagées dans des activités de production pour leur usage propre et enfin les autres entreprises. Cependant, il convient de noter que les données des entreprises non inscrites au registre de commerce et travaillant pour leur usage propre ou pour leur propre compte ne sont pas détaillées car elles n'ont l'obligation de tenir une comptabilité.

L'axe vertical ou ligne s'intéresse au processus de production sous l'angle des entrées. A l'exception de cas très rares, la production nécessite une main d'œuvre. Cette dernière peut être observée de divers manières et notamment par le biais des enquêtes auxquelles les travailleurs coopèrent favorablement puisque la majorité des personnes déclarent travailler ou en vérifiant les journaux du personnel mis à la disposition de tout enquêteur dans les entreprises. Le contenu des cases est décrit dans l'annexe 2.2 et Luttikhuizen et Kazemier (2000) donnent davantage de précisions à ce sujet.

Tableau 3.2. Classification de l'ES en fonction de l'enregistrement des unités et de la déclaration de la main-d'œuvre utilisée.

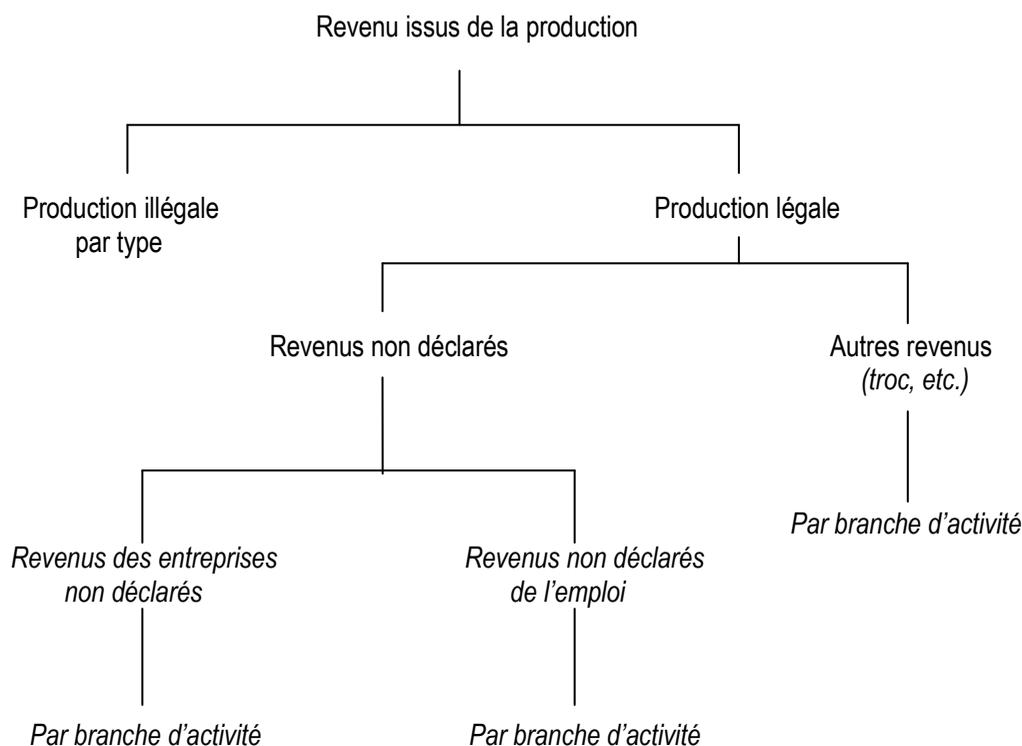
Main-d'œuvre utilisée	Unités de production			
	Entreprises inscrites au registre de commerce	Entreprises non inscrites au registre de commerce		
		Autre	Travaillant pour leur propre compte	Production pour usage propre
Déclarée	C1	C3	C5	C6
Non déclarée	C2	C4		

Source : OCDE 2003

3.1.1.5. Système des revenus issus de la production.

Une grille complètement différente, présentée dans le schéma qui suit, peut être utilisée si l'on choisit d'axer l'analyse sur les revenus non déclarés issus de la production.

Graphique 3.2. Système des revenus issus de la production.



Source : Ecostat

3.1.1.6. Conclusion.

Chacune de ces grilles a ses propres limites, car certaines des frontières séparant les différents types d'activités de l'ES ne sont pas clairement définies d'un point de vue conceptuel ou ne peuvent pas être facilement déterminées dans la pratique. De plus, la plupart de ces grilles sont conçues pour évaluer l'ES selon l'optique de la production et doivent être complétées par des analyses selon l'optique des dépenses.

3.1.2. Analyse et évaluation des comptes.

Cette section décrit les méthodes adaptées à l'évaluation des comptes nationaux sous l'angle des activités de l'économie souterraine. Cette évaluation doit permettre de dresser une liste systématique et complète de toutes les activités souterraines ventilées par type selon une grille

d'analyse adéquate et de connaître leur étendue probable. Parce que la sous évaluation du PIB n'est pas toujours le fait d'une production dissimulée ou d'une fraude, les données économiques doivent aussi observer une certaine exigence que nous abordons dans le point suivant.

3.1.2.1. Confrontation des données et analyse des divergences.

La confrontation des données provenant des différentes sources est partie intégrante de l'établissement des comptes nationaux. Elle peut également servir à identifier les erreurs et les disparités qui subsistent. Dans l'idéal, la confrontation des données devrait précéder l'établissement des comptes nationaux, pour pouvoir vérifier les statistiques et améliorer leur qualité autrement dit, améliorer le système de collecte d'information économique. La confrontation des données peut se faire de différentes manières :

- données tirées d'enquêtes auprès des entreprises contre données fiscales ; salaires versés contre déclarations à la caisse sociale ; ventes de biens et services assujettis à la TVA perçue ; production contre impôts sur la production ;
- données tirées d'enquêtes auprès des entreprises concernant la production de produits de base contre données tirées d'enquêtes auprès des entreprises concernant les achats de produits de base ; ressources en biens et services contre emplois de ces biens et services ;
- données issues d'enquêtes sur les dépenses contre données issues d'enquêtes sur les revenus ; dépenses des ménages contre revenu disponible ;
- données tirées d'enquêtes auprès des entreprises contre données tirées d'enquêtes sur la population active ; emplois de la main-d'œuvre contre ressources en main-d'œuvre ; chiffre d'affaires, valeur ajoutée, consommation intermédiaire, etc. contre emplois de la main-d'œuvre.

Les points suivants illustrent l'idée générale de cette approche au moyen d'exemples lorsque cela est possible d'en fournir.

a) Taxe sur la valeur ajoutée réelle contre taxe sur valeur ajoutée théorique.

Cette analyse est utile lorsque le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue est élevé. Le montant réel de la TVA perçue par les services fiscaux est comparé au montant

théorique de la TVA qui aurait dû être perçue, calculé à partir des tableaux des ressources et des emplois. En principe, le montant théorique équivaut aux recettes de la TVA qui devraient être perçues par l'administration fiscale s'il n'y avait pas fraude dans ce domaine. Dans la pratique, des différences apparaissent pour des raisons statistiques et juridiques, comme les faillites, les accords au cas par cas. Par conséquent, la TVA théorique devrait toujours être supérieure de 5% ⁵, disons, à la TVA réelle. Si la différence est moindre, ou pire encore, si la TVA théorique est inférieure à la TVA réelle, on peut supposer sans risque de se tromper qu'il existe des activités économiques souterraines qui ne sont pas incluses dans les comptes nationaux.

b) Déclarations d'impôts réelles contre impôt sur le revenu théorique.

Le revenu à la disposition des ménages calculé sur la base des déclarations d'impôt est comparé à celui qui est calculé à partir des comptes nationaux. Outre quelques différences dues à des éléments statistiques et juridiques comme la faillite et les défalcons au cas par cas, on peut supposer que les différences entre les deux chiffres résultent de la fraude fiscale, d'une part et de l'ES, d'autre part. Une telle analyse s'avère particulièrement utile lorsque les comptes nationaux ne se servent pas des statistiques de l'impôt sur le revenu comme source de données, ce qui est le cas notamment aux Pays-Bas. Van de Laan et De Waard (1985) décrivent de quelle façon l'office statistique des Pays-Bas a utilisé ce type d'analyse pour établir une estimation de la fraude fiscale. Ils ont calculé que la différence entre les deux estimations du revenu s'expliquait pour les trois quarts environ par des différences de définitions. De 1977 à 1985, la différence restante ressort en moyenne aux alentours de 6%, comme le montre le tableau 3.3. En principe, la différence entre les comptes nationaux et les statistiques de l'impôt sur le revenu devrait donner des indications sur l'ampleur de l'activité économique qui est dissimulée pour des raisons liées à l'impôt et qui a été incluse dans les comptes nationaux. Il convient cependant de signaler que cette analyse reste agrégée et qu'elle doit être accompagnée par une analyse plus détaillée qui mettrait à jour plus d'informations susceptibles de tirer de meilleures conclusions. Quelques années plus tard, cette étude a été reconduite une seconde fois. La situation avait évolué sur le plan juridique. Depuis 1987, les intérêts perçus sont devenus

⁵ Ce taux est purement indicatif. Sa valeur dépend des spécificités de chaque pays.

imposables. Par conséquent, les revenus d'intérêts dissimulés par les ménages dans leur déclaration d'impôt ont fortement diminué, passant de près de 30% du total pendant la période 1983-1987 à 15% environ en 1988-1990. D'où l'importance de vérifier et mettre à jour les hypothèses entrant les modèles d'ajustement.

Tableau 3.3. Revenu primaire des ménages selon les comptes nationaux et les statistiques de l'impôt sur le revenu pour les Pays-Bas 1977-1985.
En milliards de florins

	1977	1979	1981	1983	1985
a) Statistiques de l'impôt sur le revenu	192.2	223.9	246.0	264.6	283.8
b) Comptes nationaux	203.0	235.3	258.2	282.9	301.6
Différence b)-a) en% de b)	+5.3	+4.8	+4.7	+6.5	+5.9

Source : Van de Laan et De Warrd, 1985.

c) Estimation du revenu national dans l'optique du revenu contre estimation du revenu national dans l'optique des dépenses.

Dans de nombreux pays, les comptes nationaux se prêtent parfaitement à une analyse des divergences, car ils fournissent des estimations du revenu national à la fois dans l'optique du revenu et dans l'optique des dépenses [MacAfee, (1980) ; O'Higgins, (1989)]. La première estimation n'inclut pas les revenus dissimulés pour des raisons fiscales, mais la seconde le fait. En conséquence, la différence entre ces deux estimations peut être attribuée en partie à la fraude fiscale. Cette divergence peut également être due à un décalage dans le temps et à des erreurs statistiques. Néanmoins, selon MacAfee (1980), la moyenne de ces dernières causes est de zéro à long terme. Bien entendu, il existe probablement des omissions dans les estimations dans l'optique des dépenses, comme les dépenses concernant les stupéfiants, le jeu et l'alcool.

d) Emplois de la main-d'œuvre contre ressources en main-d'œuvre.

Les salaires et l'emploi mesurés sous l'angle des emplois (employeur) et celui des ressources (employé) peuvent être comparés. Après la prise en compte des différences conceptuelles les mesures obtenues devraient être identiques [Hayes, K. et E. Lozano (1998)]. L'examen des divergences peut donner des indications sur l'ampleur des activités qui manquent (donc cachées) dans les données relatives aux entreprises. En fait, cette approche est d'une efficacité telle que l'analyse des ressources en main-d'œuvre est un des mécanismes prescrit par la communauté européenne en 1994 pour évaluer l'exhaustivité des estimations du PIB. Les états membres de l'Union européenne sont tenus de comparer systématiquement les estimations de l'emploi qui fondent le calcul de leur PIB avec les estimations de l'emploi tirées des ressources des ménages. Les états membres doivent procéder de la manière suivante :

- *Estimation de la main-d'œuvre utilisée à la base des estimations du PIB.* Il s'agit de calculer la main d'œuvre utilisée qui est présente dans les sources de données utilisées pour établir les estimations du PIB.
- *Estimation de la main-d'œuvre utilisée à partir des données des enquêtes auprès des ménages.* Habituellement ces données sont obtenues par le biais d'une enquête sur la population active.
- *Normalisation des estimations de la main-d'œuvre utilisée.* Conversion des estimations de la main-d'œuvre utilisée à partir des données fournies par les entreprises (emplois) et des ménages (ressources) en unités identiques, comme les heures de travail et les emplois équivalents plein-temps.
- *Comparaison des deux séries d'estimation.* Il s'agit d'analyser les divergences. Un excédent de la main-d'œuvre utilisée estimée à partir des données provenant des ménages par rapport à l'estimation à partir de données des entreprises témoigne de l'existence d'une production dissimulée. Il s'agit d'une limite inférieure car une partie de la main-d'œuvre utilisée pourrait être manquante dans les deux sources. Une absence de différence ou un surplus de main-d'œuvre utilisée d'après les données des entreprises par rapport aux données des ménages indique que ces dernières n'élargissent pas le champ de couverture.

La dernière étape de la procédure d'exhaustivité de l'EU consiste à calculer un coefficient multiplicateur permettant d'ajuster les estimations de la production et de la valeur ajoutée afin de tenir compte de la production dissimulée. On reviendra sur ce point dans les sous sections 3.2.2.1 et 3.2.2.3 qui contiennent respectivement une description plus complète de la méthode de la main-d'œuvre utilisée en tant qu'instrument de mesure et d'ajustement et un exemple de son application par l'Istat.

3.1.2.2. Estimation de la limite supérieure.

L'objectif de l'estimation de la limite supérieure (également qualifiée d'analyse de sensibilité) est, comme son nom l'indique, de fixer une limite supérieure aux activités de production souterraine. Cette procédure consiste à étudier systématiquement, pour chaque composante du PIB, la valeur totale que peuvent atteindre les activités de l'ES et d'additionner les résultats pour obtenir une limite supérieure. Cette procédure peut être utilisée selon l'optique des dépenses, l'optique du revenu ou l'optique de la production, ou les trois à la fois. Elle peut s'appliquer à toutes les zones problématiques de l'ES ou simplement à certains types comme la production dissimulée ou informelle. Des analyses de cette sorte ont été menées dans de nombreux pays. Les points ci-après illustrent l'estimation de la limite supérieure pour la production dissimulée selon l'optique des dépenses en se référant à l'exemple du Canada puis selon l'optique de la production en prenant pour exemple le cas néerlandais.

3.1.2.2.1. Limite supérieure – Optique des dépenses.

Dans Statistique Canada (1994) Gervais décrit les procédures utilisées pour évaluer la limite supérieure de l'économie souterraine au Canada en 1992. Toutes les composantes du PIB calculées selon l'optique des dépenses sont reprises. Pour chacune des composantes, une limite supérieure de la production dissimulée est calculée et comparée aux données correspondantes, saisies dans l'établissement des estimations du PIB. On additionne alors les différences pour définir une limite supérieure indiquant jusqu'à quel point les calculs publiés sous-estiment la production dissimulée dans le PIB.

Les points qui suivent tentent qu'expliquer le raisonnement qui soutant cette analyse. Même si les raisons propres à l'activité économique souterraine dans notre pays ainsi que ses spécificités sont différentes, le type de raisonnement derrière cette analyse reste appréciable.

Considérant le PIB selon l'optique des dépenses, Gervais dans Statistique Canada explique que les secteurs les plus exposés aux activités souterraines sont la construction résidentielle et les dépenses des ménages pour consommation finale propre. Les activités souterraines ont un impact limité sur les importations et les exportations, et négligeable sur les autres composantes du PIB en termes de dépenses. Le raisonnement est le suivant, les composantes étant classées par ordre d'importance, en partant de la moins significative.

Dépenses publiques courantes en biens et services et investissement des administrations : La limite supérieure est de zéro, car il est impossible d'exercer des activités souterraines dans ces domaines.

Investissement des entreprises en stock : La limite supérieure est de zéro. Les entreprises peuvent être incitées sur le plan fiscal à gonfler les pertes de détention et à minimiser les gains de détention. Toutefois, les bénéfices ou les pertes de détention ne sont pas pris en compte dans le calcul des variations de stocks, car ils ne concernent pas la production courante. Par conséquent, si les entreprises gonflent leurs pertes de détention ou minimisent leurs gains de détention, cela ne devrait avoir aucune incidence sur l'évaluation des variations en comptabilité nationale.

Importations : Au Canada, les seuls biens légaux entrant en contrebande dans le pays dans des volumes suffisants pour être dignes d'intérêt sont le tabac, les boissons alcoolisées et la joaillerie. Des sources de données relatives aux produits de base fournissent des estimations des quantités en jeu. On établit, par exemple, des estimations des quantités d'alcool de contrebande à partir des données communiquées par la Régie des alcools de l'Ontario. Au Canada, on suppose que le prix au marché noir équivaut à 60% du prix normal et le prix des importations varie entre 40% et 60% du prix au marché noir.

Exportations : Au Canada, les entreprises ne sont guère, voire nullement incitées à dissimuler les biens exportés. Il n'y a pas de droits sur les exportations. Les exportations canadiennes sont

constituées pour 90% de véhicules et de pièces de détachées, de pétrole brut, gaz naturel, de bois de charpente, de pâte à papier, de papier, de minerais et alliages. Aucune de ces productions n'est susceptible d'être exportée et réglée «de main en main».

Construction résidentielle : Le rapport entre les ventes nationales de bois de charpente et de matériaux de construction et la valeur déclarée des constructions résidentielles réalisées donne, sur la durée, une indication générale de la croissance de la construction résidentielle non enregistrée. Néanmoins, toute hausse de ce ratio peut également être due à une contraction des marges bénéficiaires et/ou à une diminution des salaires, ou encore à une augmentation des transactions souterraines. La limite supérieure des activités souterraines est déterminée à partir de trois composants :

- Construction neuve. Les estimations concernant la construction neuve se fondent sur les mises en chantier, la valeur moyenne des permis de construire et les travaux effectués. Il est quasiment impossible de construire une maison sans permis. Les constructeurs ont tout intérêt à minimiser les valeurs en jeu, mais les autorités locales basent les impôts à payer sur les valeurs et, par conséquent, ne délivreront pas de permis si elles estiment que la valeur est peu élevée. Par conséquent, il n'y a pas vraisemblablement sous-estimation que dans 15% des cas en moyenne, tout au plus, auxquels il faut ajouter 5 à 10% pour les travaux supplémentaires réalisés après la délivrance du permis. Pour obtenir les limites supérieures des logements saisonniers (c'est-à-dire qui ne sont utilisés que pendant les mois d'été), on multiplie le nombre de permis délivrés par 5 et on ajoute 25% aux valeurs des permis signalés. Le nombre des permis délivrés pour la conversion de logements saisonniers en habitations à l'année doit être multiplié par 2. Les conversions plus importantes doivent être déclarées, car elles passent difficilement inaperçues.
- Améliorations et modifications. La source de données des améliorations et modifications est *l'enquête sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants (au Canada)*. Les propriétaires-occupants n'ont pas particulièrement intérêt à dissimuler les réparations et rénovations, car ils ne sont responsables du paiement des impôts sur le revenu qui en découlent. On suppose donc que ce sont 20% maximum du total des dépenses de matériel et de main-d'œuvre qui sont déclarés. Il est impossible de vérifier si

la limite supérieure est vraisemblable en estimant tout d'abord le montant total des améliorations apportées au logement. Ces estimations sont basées sur les achats de matériaux réalisés par les propriétaires (en supposant que tous les achats sont faits dans la légalité) et sur les estimations des ratios de la composante en matériaux par rapport à la valeur totale des travaux. Puis, on soustrait la valeur estimée des travaux réalisés par les propriétaires eux-mêmes (reposant sur les données de l'enquête sur l'emploi du temps) pour aboutir à une estimation de la valeur des travaux sous-traités dans la cadre de l'économie souterraine.

- Coûts de transfert. Les commissions immobilières sont calculées en appliquant des taux de commission moyens aux ventes déclarées. Les taux de commission moyens sont communiqués par l'Association canadienne de l'immobilier. On estime que la valeur des ventes n'est pas sous-estimée, car les agents immobiliers préfèrent faire de la publicité plutôt que de cacher qu'ils réussissent à conclure des ventes.

Les activités souterraines dans ce domaine sont de trois ordres :

- *achats de la main à la main*, également qualifié de *règlement en espèces* ;
- *dissimulation de revenu* : les entreprises omettent de déclarer une partie de leur revenu commercial légitime aux autorités fiscales ;
- *pourboires*.

Les dépenses sont divisées en 140 catégories, qui sont regroupées par type de biens et de services et en fonction des possibilités de réaliser des transactions souterraines. Pour certains groupes de biens et services, il est quasiment impossible d'effectuer des transactions souterraines. Les achats automobiles neufs en sont un parfait exemple. Les groupes de dépenses qui bénéficient d'un traitement spécial sont le tabac, les boissons alcoolisées, les loyers, l'hébergement et la pension, les services professionnels, les aliments, les soins aux enfants et les services domestiques et ménagers. Dans chacun de ces groupes, la valeur convenable maximale des achats de la main à la main, des dissimulations de revenus et des pourboires est estimée et comparée aux chiffres déjà inclus dans les estimations officielles du PIB.

La sous-déclaration des recettes des entreprises (dissimulation) ne se traduit pas nécessairement par une sous-estimation du PIB. Dans le cas des ventes d'entreprises à entreprises, l'entreprise acquéreuse trouvera un moyen de répercuter les coûts d'achat sur ses propres clients, qu'il s'agisse ou non d'achats de la main à la main. Les prix du marché des biens et services vendus aux consommateurs finals tiennent donc automatiquement compte de toute dissimulation ayant eu lieu à un niveau intermédiaire. Ce raisonnement implique que seules les dissimulations concernant les ventes des entreprises aux ménages doivent être prises en compte.

Les travailleurs indépendants et les petites entreprises ont davantage d'occasions de dissimuler leurs revenus que les grands groupes. Il est très peu probable que les entreprises de la grande distribution, employant des centaines ou des milliers de personnes, se livrent à une quelconque dissimulation, car le coup qui serait alors porté à leur réputation (si cette dissimulation venait à être découverte) dépasserait de loin les avantages qu'elles pourraient en retirer. Par conséquent, les grandes entreprises se consacreront probablement davantage sur l'évasion fiscale que sur la fraude fiscale et on peut supposer que la dissimulation concerne uniquement les petites entreprises. Le niveau de dissimulation est estimé pour cette catégorie : 25% des recettes brutes pour les services ; 15% pour les taxis et la plupart des commerces de détail ; 25% pour les exploitants de distributeurs automatiques, les spécialistes de la vente directe et des ateliers de réparations.

Aux dissimulations s'ajoutent les ventes directes réalisées par des personnes non enregistrées comme entreprises. Elles sont également étudiées catégorie par catégorie. Dans le cas des produits alimentaires, par exemple, on augmente de 20% les ventes directes des agriculteurs déclarés par les départements de l'agriculture des diverses provinces.

Les tableaux 3.4 et 3.5 indiquent, respectivement, les limites supérieures ainsi obtenues pour les dépenses personnelles omises des estimations publiées et pour les transactions souterraines omises du PIB en termes de dépenses.

Tableau 3.4. Limite supérieure des transactions souterraines omise des dépenses personnelles
(Cannada, 1992).

	Transaction souterraines en millions de dollars	Estimations publiées en millions de dollars	Proportions %
Dissimulation des revenus par des entreprises	10 836		
Tabac de contrebande	1 057		
Spiritueux de contrebande	768		
Vin illégal	515		
Marges sur alcool illégal	565		
Loyers, hébergement et pension	269		
Pourboires	312		
Services professionnels	208		
Aliments	50		
Services domestiques et ménagers	250		
Sous-total	14 830	393 052	3.8
TPS et taxes de vente provinciales	0	26 483	
Total	14 830	419 536	3.5

Source : Gervais – Statistique Canada (1994)

Tableau 3.5. Limite supérieure des transactions souterraines omise du PIB en termes de dépenses (Canada, 1992).

	Transaction souterraines en millions de dollars	Estimations publiées en millions de dollars	Proportions %
Dépenses personnelles en bien et services	14 830	419 536	3.5
Dépenses publiques en bien et services	0	148 377	
Investissement des administrations	0	16 508	
Investissement des entreprises en capital fixe	3 578	113 440	3.2
Construction résidentielle	3 578	43 992	8.1
Construction résidentielle neuve	1 883	20 934	9.0
Améliorations et modifications	1695	12153	13.9
Coûts de transfert	0	10 905	
Construction non résidentielle	0	30 189	
Machine et matériel	0	39 259	
Investissement des entreprises en stocks	-15	- 2 258	-0.6
Exportations	1 100	181 948	0.6
Marchandises	800	156 567	0.5
Invisibles	300	25 381	1.2
Moins : Importations	1 300	185 751	0.5
Marchandises	1 300	147 588	0.7
Invisibles	0	38 163	0
PIB aux prix du marché	14 830	688 541	2.7

Source : Gervais – Statistique Canada (1994)

3.1.2.2.2. Limite supérieure – Optique de la production.

Broeshuizen (1985) décrit l'estimation de la limite supérieure de la production souterraine selon l'optique de la production. Il désigne cette approche par le terme «analyse de sensibilité» dans son analyse du cas des Pays-Bas en 1985. Les points suivants donnent les grandes lignes de la procédure utilisée. Le PIB est divisé en six catégories, en fonction des méthodes d'estimation et/ou de la branche d'activité d'origine. Les catégories n'ont pas toutes la même propension à la production souterraine.

1. Catégorie 1 : branches donnant lieu à des estimations par des méthodes indirectes.

Habituellement une partie importante du PIB est calculée de manière indirecte, c'est-à-dire sans faire appel aux déclarations des producteurs. Dans le cas des Pays-Bas, ce principe s'applique à l'agriculture, à la production et à l'exploration de gaz naturel et de pétrole brut, au raffinage du pétrole et à l'immobilier.

- La production de l'agriculture est calculée en multipliant les volumes de production (mesurés par des observateurs indépendants) par les prix du marché connus.
- La valeur ajoutée brute de l'industrie pétrolière aux Pays-Bas dépend presque entièrement des importations et des exportations de pétrole brut et de produits de charbon. Les données concernant ces importations et exportations sont extraites des déclarations en douanes. L'étude décrit la situation telle qu'elle apparaît en 1979. Depuis, les conditions ont changé puisqu'il n'y a plus de déclaration en douane pour les échanges internationaux.
- La production et l'exploration nationale de gaz et de pétrole brut sont si rigoureusement contrôlées par les pouvoirs publics que les activités dissimulées sont peu probables.
- La valeur ajoutée de l'immobilier est presque intégralement calculée par des méthodes indirectes.

Selon les conclusions des recherches, les activités souterraines menées dans ces secteurs, qu'elle que soit leur ampleur, n'ont aucune incidence notable sur le PIB.

2. Catégorie 2 : estimation concernant les administrations et les établissements publics.

La catégorie 2 équivaut à la valeur ajoutée brute de tous les secteurs placés sous une surveillance très stricte par les pouvoirs publics. Y sont inclus les administrations publiques, les services aux collectivités publiques, les chemins de fer, les services réguliers d'autobus et de tramways, les services subventionnés d'autocars, la banque et l'assurance, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques et les centres de soins aux personnes âgées et aux handicapés, les services sociaux subventionnés, les établissements à vocation sociale et culturelle, les coopératives et les télécommunications. On suppose que les activités souterraines y sont inexistantes.

3. Catégorie 3,4 et 5 : estimation concernant les grandes, les petites et les très petites entreprises.

Les catégories 3 à 5 correspondent respectivement aux entreprises de grande, de petite et de très petite taille. Les estimations de l'ampleur des activités souterraines se font séparément au sein de chaque catégorie. Ces catégories recouvrent la valeur ajoutée brute des entreprises qui ne sont pas incluses dans les catégories 1 et 2 et pour lesquelles les estimations de la valeur ajoutée brute ne reposent pas sur des données fiscales. En général, les données sont obtenues à l'aide d'enquêtes annuelles. La base de sondage de ces enquêtes est un registre des entreprises constitué à partir du registre administratif des chambres de commerce. Chaque entreprise doit s'inscrire pour obtenir les autorisations nécessaires et un numéro de TVA. Dans certaines branches d'activité, la base de sondage est restreinte et seules les entreprises de plus de 10 salariés reçoivent un questionnaire. Les autres branches sont intégralement représentées. Pour les grandes entreprises (catégorie 3), c'est-à-dire celles qui emploient plus de 100 personnes, le taux d'échantillonnage est de 100%. Pour les entreprises d'une taille plus restreinte (catégorie 4), c'est-à-dire le reste des entreprises incluses dans la base de sondage, les taux d'échantillonnage sont inférieurs. D'une manière générale, les questionnaires utilisés pour cette catégorie sont plus courts et moins détaillés que ceux qui sont envoyés aux grandes entreprises. Des informations plus précises que celles qui sont fournies par les questionnaires sont « empruntées » aux entreprises de catégorie 3 sous forme de ratios et de

pourcentages. Toutes les estimations relatives aux très petites entreprises (catégorie 5) sont obtenues par extrapolation des estimations de la catégorie 4.

4. Catégorie 6 : estimation reposant sur des données fiscales.

En ce qui concerne certains travailleurs pour compte propre, les estimations de la comptabilité nationale reposent sur des informations provenant des fichiers de l'administration fiscale. Il peut s'agir, notamment, de la valeur ajoutée créée par les travailleurs pour compte propre dans les hôtels, restaurants et cafés, la réparation de biens de consommation, les services aux entreprises, la location de machines et autres biens meubles, la santé et les services vétérinaires, les établissements socioculturels et les ménages employant des domestiques.

En résumé de ces points, on peut dire que pour parvenir à estimer l'insuffisance de la couverture des activités souterraines dans le PIB, plusieurs séries d'hypothèses ont été formulées. La méthode qui aboutit aux valeurs les plus élevées est présentée dans le tableau 3.6 et indique que la sous-estimation la plus pessimiste mais fort peu probable du PIB est de 5.7%.

Tableau 3.6. Limite supérieure de l'ES pour les Pays –Bas, 1979.

	Catégories						Total
	1	2	3	4	5	6	
PIB en milliards de florins	65.2	104.6	61.1	54.0	11.3	19.7	315.9
Part dans le PIB en %	20.6	33.17	19.3	17.1	3.6	6.2	100.0
ES en % du PIB	0.0	0.0	2.0	10.0	30.0	40.0	5.7
ES en milliards de florins	0.0	0.0	1.2	4.4	3.4	7.9	19.9

Source : Broesterhuizen, 1985.

Cette analyse montre également que même si la part estimée dans le PIB de la production de la catégorie 6 est très faible, c'est néanmoins cette catégorie qui contribue le plus à l'estimation de la limite supérieure. On peut en déduire que c'est sur cette catégorie 6 que devraient sans doute

porter l'essentiel des efforts visant à améliorer la qualité des estimations, ce qui montre combien de telles analyses peuvent être déterminantes pour définir les priorités et les choix qui sont à la base des décisions de politique économique d'un pays. Ces analyses sont souvent complétées par des enquêtes sur le terrain auprès des ménages, des administrations fiscales ou autre organismes.

3.1.2.3. Éléments d'analyse provenant d'enquête.

Les enquêtes supplémentaires figurent au nombre des outils d'évaluation de l'exhaustivité des comptes nationaux. Elles ne font pas partie du système de collecte d'information usuel. Elles peuvent prendre des formes très diverses telles que les enquêtes sur la main-d'œuvre, le revenu ou d'opinion. Elles peuvent cibler tout ou partie de la zone problématique de l'ES – *production dissimulée, illégale, informelle ou production des ménages pour leur propre consommation finale*. Elles peuvent être conduites par les services statistiques ou par l'administration fiscale sous forme de contrôles par sondage. Les résultats doivent être interprétés avec prudence notamment en ce qui concerne la fraude fiscale, par exemple, car il est fort probable que les non-réponses soient élevées. Les personnes concernées par la fraude fiscale risquent davantage de refuser de coopérer que celles qui ne le sont pas. Les paragraphes qui suivent résument les enquêtes supplémentaires destinées à améliorer l'évaluation du PIB par une plus grande rigueur dans l'estimation de la production souterraine.

3.1.2.3.1. Enquêtes sur la main-d'œuvre utilisée pour la production souterraine.

Pour étudier la main-d'œuvre utilisée pour la production dissimulée, on peut procéder de deux manières, en examinant soit la *demande*, soit *l'offre*. Les questions portant sur la demande sont moins sensibles que celles qui concernent l'offre et peuvent donc donner des chiffres plus élevés. Zienkowski (1996) en donne une illustration. Plusieurs expériences montrent que lors d'un entretien anonyme, de nombreuses personnes admettent volontiers qu'une partie, voire la totalité de leurs activités de production est dissimulée mais pas illégale. Néanmoins, l'étude de l'offre débouche fréquemment sur des non-réponses partielles ou des non-réponses incorrectes et doit donc être conçue avec soin. Kazemier et Van Eck (1992) montrent que c'est en posant une série de questions, qui amènent progressivement les questions déterminantes concernant les activités

souterraines, qu'on obtient les meilleurs résultats. Les méthodes qu'ils décrivent sont exposées plus en détail au chapitre consacré à la production dissimulée.

3.1.2.3.2. Enquête sur le secteur informel et la production des ménages pour leur usage propre.

Les enquêtes spécifiquement conçues pour comptabiliser le secteur informel ou la production des ménages pour leur usage propre peuvent donner des indications sur l'ampleur des activités menées dans ces zones problématique de l'ES. Comme pour les enquêtes sur la main-d'œuvre, elles doivent être conçues avec minutie pour que les résultats auxquels elles aboutissent puissent révéler l'ampleur du phénomène de l'ES et du coup, elles vont s'intégrées aux résultats d'autres enquêtes de telle sorte qu'il n'ait aucun chevauchement ou que les doublons éventuels soient connus.

3.1.2.3.3. Enquêtes des données issues des contrôles fiscaux.

Il est peu probable que les enquêtes quantitatives sur la fraude fiscale donnent des résultats fiables compte tenu du caractère épineux de ce sujet, même si l'anonymat est garanti. Les contrôles fiscaux sont par essence plus contraignants que les enquêtes. Les répondants sont tenus de fournir la totalité de leurs comptes et pas simplement des informations qui en sont extraites. Toutefois, comme ils sont conçus pour les contrôles fiscaux et non à des fins statistiques, les échantillons retenus pour ces contrôles ne permettent pas d'évaluer dans son intégralité l'insuffisance de la couverture du PIB, essentiellement pour des raisons suivantes.

- Les définitions qu'ils utilisent peuvent ne pas être cohérentes ;
- Ils ne tiennent pas compte de tous les revenus non déclarés, mais seulement de ceux que les contrôleurs peuvent trouver en examinant les comptes ;
- Ils ne concernent que les petites entreprises ;
- Ils sont généralement concentrés sur certains secteurs d'activités et/ou zones géographiques ;
- Ils sont rarement sélectionnés de façon probabiliste.

Cependant, à défaut de source plus fiable, les échantillons des contrôles fiscaux peuvent fournir des informations utiles sur certains types d'activités souterraines, notamment celles qui sont liées aux sous-déclarations. La sous section 3.2.1.5 décrit les méthodes utilisées par l'INSEE pour ajuster les sous-déclarations.

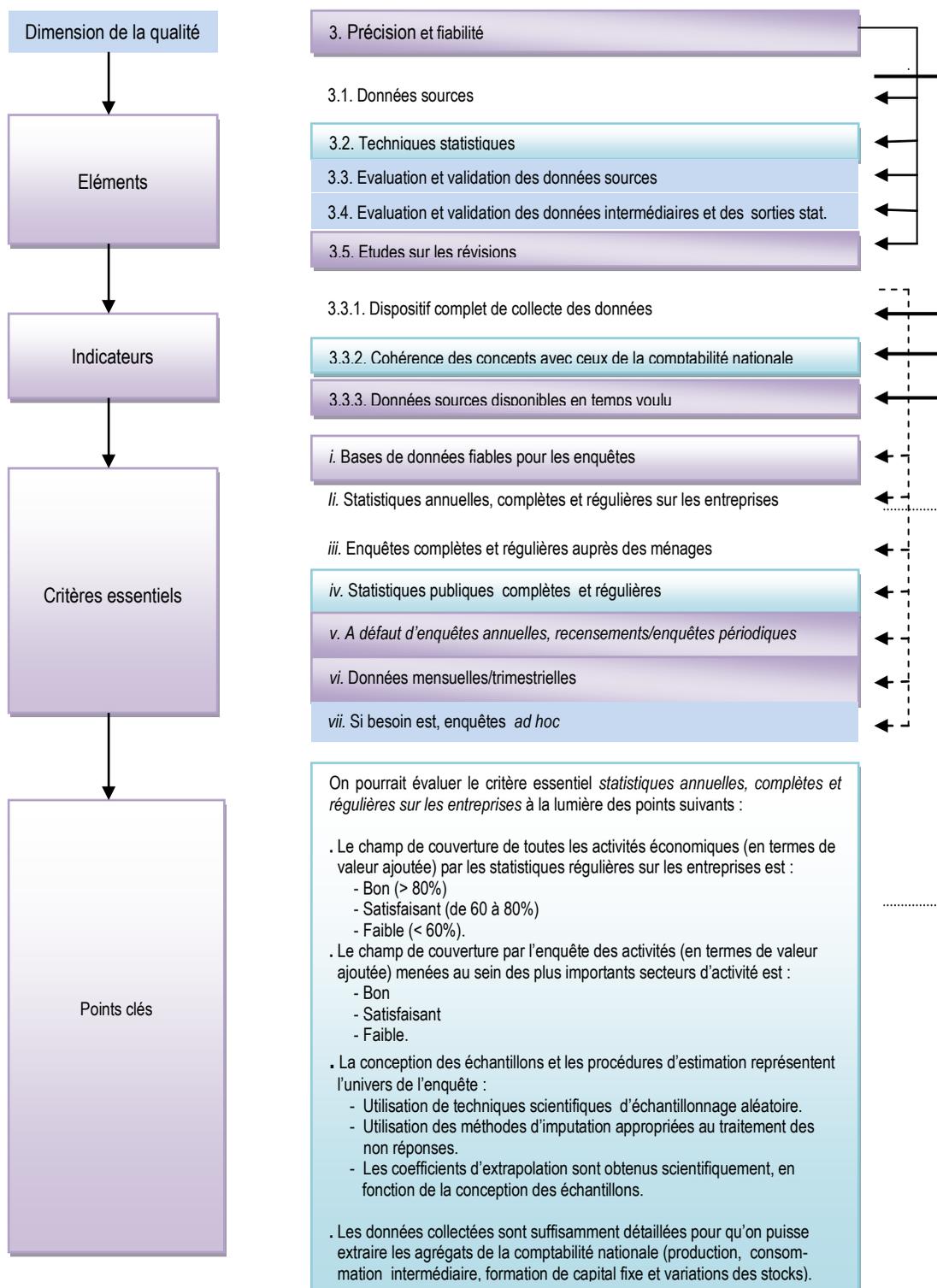
3.1.2.3.4. Cadre d'évaluation de la qualité des données.

L'exhaustivité doit être aussi envisagée dans une perspective plus large, c'est-à-dire au regard de la qualité générale de l'information qui compose la comptabilité nationale. Le Fonds monétaire international (FMI) développe à l'heure actuelle un outil doté d'une structure et d'une terminologie commune permettant d'évaluer la qualité des données dans leur ensemble et notamment les données relatives à la comptabilité nationale [FMI (2007)]. Cet outil, désigné par le terme Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD), vient compléter la dimension «qualité» de la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI. Son élaboration et sa structure générale sont exposés brièvement dans les paragraphes ci-dessous. Comme le fait remarquer Carson (2001), un cadre d'évaluation de la qualité des données doit être :

- complet en ce qui concerne les dimensions de la qualité et des éléments (indicateurs) ;
- équilibré entre la rigueur voulue par l'expert et la vue d'ensemble souhaitée par l'utilisateur ;
- structuré mais suffisamment souple pour pouvoir s'appliquer à des stades de développement très divers tout en respectant un minimum des principes macro-économiques ;
- conçu pour aboutir à des résultats transparents.

Si l'on tient compte de ces critères, on obtient une structure hiérarchique en deux parties et sur cinq niveaux, allant du plus général au plus précis, comme le montre le graphe 3.3. Le FMI a défini un ensemble de *dimensions de la qualité* à vocation universelle, subdivisées en *éléments* et en *indicateurs* constituant des *indices de qualité*. Ces niveaux constituent à eux trois le *cadre générique*. Celui-ci est reproduit en intégralité en annexe 3. Il sert de fondement à la définition des quatrième et cinquième niveaux du CEQD, qui contiennent des ensembles d'indices plus détaillés et plus concrets : les *critères essentiels* et les *points clés*. Ces derniers sont désignés collectivement par le terme de *cadre spécifique* et ils varient selon les types de données analysées.

Graphique 3.3. Exemple de structure de cadre d'évaluation de la qualité des données pour les estimations de la comptabilité nationale.



Source : Fonds monétaire international (2007), "La Norme spéciale de diffusion des données ", Washington, 2007.

Le premier niveau du CEQD définit cinq *dimensions* de la qualité : l'intégrité, la validité méthodologique, la précision et la fiabilité, l'utilité et la facilité d'accès ainsi qu'un ensemble de conditions préalables à la qualité qui sont discutés juste en dessous. Le cadre générique décrit l'utilisation du graphe. Prenant l'exemple de la dimension *précision et fiabilité*, le graphe 3.3 montre de quelle manière le cadre identifie cinq éléments qui constituent des indices de qualité. Pour l'élément *données sources*, le cadre identifie trois indicateurs. Pour l'indicateur *dispositif complet de collecte de données*, il existe sept critères essentiels, qui sont spécifiques à cet ensemble de données. S'agissant du critère essentiel *statistiques annuelles, complètes et régulières sur les entreprises*, la qualité est évaluée à la lumière de quatre points clés.

- **Conditions préalables de l'information** : La qualité d'un ensemble de données est intrinsèquement liée à celle de l'institution qui les produit. Le cadre juridique doit être favorable aux statistiques, les ressources allouées être proportionnelles aux besoins des dispositifs statistiques et la qualité unanimement considérée comme la pierre angulaire des statistiques. Pour ce faire, les données doivent répondre à certaines dimensions.
- **Dimension intégrité** : Cette dimension tend à rendre l'idée que les appareils statistiques et les diverses institutions chargées de la définition des données à collecter, de la collecte, de la saisie, de l'analyse doivent opérer dans le strict respect du principe d'objectivité. Elle concerne également les institutions dont la mission est de garantir le professionnalisme des politiques et des pratiques, la transparence et la déontologie dans le domaine statistique.
- **Validité méthodologique** : Cette dimension de la qualité implique que la méthodologie sur laquelle repose la production de statistiques doit avoir une assise solide et qu'il est possible d'y parvenir en se conformant aux normes et lignes directrices internationales et aux principes généralement admis.
- **Précision et fiabilité** : Pour la plupart des utilisateurs, la précision et la fiabilité comptent parmi les attributs des données les plus recherchés. Qui ne souhaiterait pas disposer de données donnant une description suffisante de la réalité à tous les stades de leur diffusion, des premières estimations (ou estimations provisoires) aux estimations finales. Par

conséquent, cette dimension signifie que les données recueillies et les techniques de compilation répondent aux aspirations des utilisateurs. En ce qui concerne la comptabilité nationale, on évalue le champ de couverture et l'exhaustivité des sources de données pour établir les comptes. La précision des données sources est mesurée en fonction des différents types d'erreurs et de la proportion des estimations qui sont étayées par les données observées à l'aide d'enquêtes ou de recensements, ou de fichiers administratifs adéquats. Il est possible de tester la fiabilité des estimations de la comptabilité nationale en analysant, par exemple l'ampleur des écarts lors de révisions.

- **Dimension utilité** : La question de l'utilité des données produites et diffusées préoccupe également les utilisateurs. Cette dimension de la qualité s'explique par la nécessité de s'assurer que les données sont produites et diffusées en temps voulu et avec une périodicité convenable, qu'elles fournissent des renseignements pertinents sur le sujet défini, qu'elles sont cohérentes entre elles et qu'elles sont soumises à des procédures de révision bien établies. La disponibilité en temps voulu et la périodicité font partie des exigences des normes de diffusion du FMI. Les indicateurs de cohérence sont déterminés à partir de mesures spécifiques, comme la disponibilité de séries chronologiques cohérentes, la cohérence entre les comptes annuels et les comptes trimestriels et autres ensembles de données.
- **Facilité d'accès** : Les utilisateurs souhaitent obtenir des données compréhensibles, présentées de façon claire, savoir de quelle manière les données sont assemblées et pouvoir compter rapidement sur l'aide et la compétence des producteurs de données pour obtenir des réponses à leurs questions. Cette dimension de la qualité découle de la nécessité de s'assurer que des données et des informations claires sur les sources et les méthodes utilisées pour les établir sont aisément disponibles et que les utilisateurs puissent bénéficier de l'assistance qui convient.
- **Incidence sur l'évaluation de l'ES** : On peut donc replacer l'évaluation de l'ES dans la perspective plus vaste de l'évaluation de la qualité de l'information au regard des cinq dimensions. En ce qui concerne notre étude à savoir l'évaluation de la production liée issue

- de l'ES, les critères essentiels et les indicateurs relatifs à la dimension *précision et fiabilité* revêtent une importance capitale.

De manière générale, on peut conclure ce point en disant que les distorsions qui peuvent apparaître dans l'évaluation d'un PIB sont soit le fait d'une soustraction à l'observation d'une partie de la production par le phénomène d'activités souterraines, soit à cause du fait que les critères de sélection des données sont élaborés de manière à laisser de côté une partie de la production. Il en découle un problème de fiabilité des statistiques⁶. Une confrontation des données provenant des différentes sources est rendue indispensable pour l'établissement de comptes fiables qui rendent la crédibilité aux institutions du pays. Comment peut-on atteindre l'exhaustivité des comptes économique d'un pays afin de mieux cerner les volumes de production qui échappent aux comptes nationaux ? Le paragraphe qui suit va tenter d'apporter une réponse à cette question.

3.2. Méthodes d'évaluation directe de la production issue des activités souterraines.

Ce paragraphe présente les divers moyens et méthodes disponibles, et dont certaines ont même été testées dans différents pays, qui vont permettre d'observer et d'enregistrer la production issue des activités économiques souterraines avant l'estimation du PIB. Ce paragraphe se subdivise en trois sections distinctes mais dont chacune contribue de par son contenu à réduire l'impact des activités souterraines et par voie de conséquence à améliorer l'estimation finale du PIB.

3.2.1. Les instruments de mesure.

Cette section résume les mécanismes spécifiques qui peuvent être mis en œuvre pour mesurer l'économie souterraine. Les principaux instruments utilisés sont des enquêtes spéciales sur la production dissimulée, la main-d'œuvre, les dépenses et les revenus. Viennent ensuite les enquêtes d'opinion auprès des entreprises et des ménages, puis les contrôles et les enquêtes spéciales réalisées par l'administration fiscale. Cette section s'appuie sur le contenu de la section 3.1.2 concernant l'évaluation des comptes nationaux, sachant que l'objectif de cette dernière était de

⁶ Un article du quotidien « EL Watan » du 12-02-2008 ; intitulé « La magie des chiffres et l'ivresse du mensonge » pose clairement le problème de la fiabilité des données économiques en Algérie « Par quel miracle le très officiel Office des Statistiques (ONS) a pu détecter une augmentation du taux de chômage en Algérie avec 13,8% en 2007 ? au moment où le tout va bien règne partout ».

minimiser la production relevant de l'économie souterraine tandis que celle-ci s'attache à mesurer (directement par l'observation et l'enregistrement) la production issue des activités souterraines au moyen d'enquêtes, de sondages ou de recensements. Cette section va énumérer et étudier les cas où il est possible d'utiliser chacun des instruments de mesure, elle abordera ensuite les problèmes de mise en place d'un système de collecte de données de base fiable cherchant en dernière analyse à enregistrer et mesurer de façon exhaustive les activités entrant dans le domaine de la production. Le dispositif de collecte d'information a pour mission de limiter autant que possible l'impact des activités souterraines et de faire en sorte que celles qui malgré tout restent cachées sont convenablement estimées et comptabilisées dans le PIB.

3.2.1.1. Instruments de mesure de la production dissimulée.

Comme on l'a vu précédemment, les résultats d'enquêtes sur les activités souterraines doivent être interprétés avec discernement, spécialement celles ayant trait à la fraude fiscale. La non-réponse risque d'être fortement élevée, car il est très probable que les personnes impliquées dans des activités de production dissimulée refusent de coopérer. Il est difficile de réduire ou de corriger la non-réponse. De plus, il n'est pas certain que les tentatives de réduction de la non-réponse se soldent par une amélioration des résultats. Il est parfois impossible de persuader les personnes interrogées de répondre à des questions sensibles, même si certaines techniques de réponse aléatoire sont prometteuses. Si les efforts déployés pour obtenir un taux de réponse plus élevé sont excessifs, on risque d'altérer la fiabilité des résultats. Le principal problème que posent les enquêtes sur les activités souterraines est de trouver le juste équilibre entre les risques de non-réponse totale, de non-réponse partielle et de réponses fausses [Van Eck, R. et B. Kazemir (1992)].

3.2.1.1.1. Enquêtes sur les dépenses consacrées aux biens et services issus de la production dissimulée.

Dans beaucoup de pays, effectuer un achat sans demander de reçu constitue un délit, alors que dans la plupart des autres pays, il n'est pas illégal d'acquérir des biens et des services auprès de producteurs du secteur souterrain. Par conséquent, les enquêtes sur les dépenses pour des biens et services issus de la production dissimulée sont susceptibles de donner de meilleurs résultats que les

enquêtes sur les revenus générés par des activités souterraines. Il est probable que les dépenses déclarées dans le cadre d'enquêtes sur les dépenses des ménages comprennent des dépenses consacrées à des produits issus d'activités dissimulées mais qui ne sont pas distinguées des autres dépenses. Certaines enquêtes auprès des ménages tentent d'identifier les dépenses pour la production dissimulée en demandant aux répondants d'indiquer séparément les achats dont ils pensent qu'ils pourraient faire partie de la production dissimulée. D'autres demandent aux répondants de décrire le type de point de vente ou de vendeur en proposant une liste qui inclut les types les plus susceptibles d'exercer leur activité de manière souterraine, dont les vendeurs de rue, les artisans indépendants (plombiers, jardiniers, électriciens, mécanicien, maçon, menuisier, etc.) et les agriculteurs pratiquant la vente à la ferme de leur produits.

Par exemple, dans le cadre d'une enquête sur l'économie souterraine du point de vue de la consommation des ménages, l'Office statistique central de Hongrie (1998) a demandé aux répondants :

- *Combien de fois au cours du mois dernier et de l'année 1997, avez-vous (vous-même ou un autre membre de votre ménage) acquis les services personnels suivants, quel a été le montant total dépensé et pour quelle fraction de ce montant avez-vous obtenu un reçu ?* – question suivie par une liste de services personnels et par des cases permettant de répondre ;
- *En 1997, combien de fois avez-vous (vous-même ou un autre membre de votre ménage) acquis les services industriels, de construction, agricole et autres services suivants, quel a été le montant total dépensé et pour quelle fraction de ce montant avez-vous obtenu un reçu ?* – question suivie par une liste de services et par des cases permettant de répondre ;
- *L'année dernière, sur combien de temps avez-vous (vous-même ou un autre membre de votre ménage) obtenu les installations suivantes, quel a été le montant total dépensé et pour quelle fraction de ce montant avez-vous obtenu un reçu ?* – question suivie par une liste de types de logement et par des cases permettant de répondre ;
- *Au cours du mois dernier et de l'année 1997, combien de fois avez-vous (vous-même ou un autre membre de votre ménage) acquis les produits suivants auprès d'un marchand ou d'un vendeur à l'étalage, quel a été le montant total dépensé et pour quelle fraction de ce*

montant avez vous obtenu un reçu ? – question suivie par une liste de produits et par des cases permettant de répondre ;

- *Au cours du mois dernier et de l'année 1997, combien de fois avez-vous (vous-même ou un autre membre de votre ménage) donné un pourboire pour les services suivants et quel a été le montant total dépensé ?* – question suivie par une liste de services personnels et par des cases permettant de répondre.

Il faut noter qu'il est difficile pour les répondants de se souvenir d'informations remontant à un an.

3.2.1.1.2. Enquêtes sur la main-d'œuvre utilisée et les revenus générés par la production dissimulée.

Des expériences menées dans les pays scandinaves par Isachsen et Strom en 1989, aux États-Unis par Smith en 1985, en Roumanie par Ivan-Ungureanu et Pop en 1996 et enfin aux Pays-Bas par Van Eck et Kazemier en 1988 laissent à penser que le marché du travail constitue également un terrain propice à des enquêtes sur les activités souterraines. Premièrement, un nombre de personnes relativement important est impliqué dans ce type d'activité, ce qui facilite la localisation d'un échantillon. Deuxièmement, le travail a un tel impact sur les activités quotidiennes que l'on s'en souvient facilement. Troisièmement, dans de nombreux pays, le travail souterrain ne constitue qu'un délit mineur et, par conséquent, au moins une partie des travailleurs sont prêts à déclarer leurs activités.

Les enquêtes sur l'offre de main-d'œuvre sont susceptibles de fournir plus de renseignements. Elles doivent être soigneusement conçues, car elles impliquent des questions sensibles qui tendent à provoquer une non-réponse partielle ou une réponse fausse. Van Eck et Kazemier (1992) présentent une série de questions qui conduisent graduellement à la production dissimulée. Les principales questions sur l'activité souterraine sont incluses dans des questions liées au problème, mais qui ne sont pas sensibles. Le thème de la main-d'œuvre utilisée par la production dissimulée est prudemment introduit et les questions sensibles concernant la participation à des activités souterraines interviennent à la fin de la série de questions. Par exemple, le sujet est abordé par le biais de questions sur les opportunités et les compétences qui permettraient au répondant de

percevoir une rémunération supplémentaire. Si le répondant admet avoir perçu des revenus supplémentaires, il doit alors répondre à des questions concernant le type de travail, le temps consacré et le salaire horaire. Ce n'est qu'après que le sujet des revenus générés par le travail caché est introduit, par le biais d'une question demandant l'avis du répondant quant à la probabilité de détection par l'administration fiscale des revenus supplémentaires non déclarés. Enfin, ces études partent du principe que tous les revenus supplémentaires ne sont pas déclarés, sauf indication contraire explicite du répondant. Dans leur étude, Kazemier et Van Eck relèvent sept endroits dans le questionnaire où le répondant pourrait nier de quelconques activités souterraines. Leur expérience (réalisée en 1983) révèle que 12 % des répondants de plus de 16 ans ont été impliqués dans des activités souterraines l'année précédente et ont perçu une rémunération totale au titre de ces activités s'élevant à environ 1 % du PIB. Ce résultat est deux fois plus important que celui obtenu à partir d'un questionnaire conventionnel utilisant des questions directes sur les activités souterraines.

3.2.1.1.3. Enquêtes sur l'emploi du temps.

Les enquêtes sur l'emploi du temps peuvent fournir des renseignements supplémentaires sur les activités souterraines. L'avantage que présente une approche par l'emploi du temps par rapport aux enquêtes sur la main-d'œuvre, est qu'elle offre un cadre permettant la répartition du temps total disponible entre les activités productives et les autres activités. Cela étant, il faut veiller à pouvoir classer les activités pertinentes. Il faut également pouvoir distinguer entre le temps travaillé en tant que salarié d'une entreprise et le temps passé à travailler pour son propre compte.

3.2.1.1.4. Enquêtes d'opinion.

Les enquêtes d'opinion auprès des entreprises et des ménages sont utilisées dans plusieurs pays pour contrôler les activités souterraines. Comme on l'a souligné précédemment, ce type d'enquête présente plusieurs caractéristiques qui les rendent plus faciles à gérer que les enquêtes quantitatives. Les questionnaires peuvent être conçus de manière à pouvoir être remplis très rapidement. Ils peuvent être adressés directement aux cadres supérieurs, qui sont susceptibles d'être bien renseignés sur les activités dissimulées dans leur secteur d'activité. Les enquêtes

d'opinion peuvent être conçues de façon à ne représenter aucune menace, par le biais de questions demandant aux répondants de donner leur avis sur les pratiques ayant cours dans une branche ou un secteur d'activité donné, plutôt que de les interroger directement sur leurs activités souterraines. En revanche, elles ne donnent aucun renseignement d'ordre quantitatif pouvant être facilement utilisé pour ajuster le PIB.

A titre d'exemple, le Centre d'analyse économique de la Fédération de Russie (2000) a adressé les questions suivantes à des entreprises de commerce de détail. (Des questions similaires ont été posées à des entreprises actives dans d'autres secteurs.)

- Veuillez estimer (en utilisant les fourchettes suivantes : < 5 %, 6-15 %, 16-30 %, 31-50 %, 51-70 %, > 70 %) le pourcentage approximatif de recettes non déclarées par : *les moyennes et grandes entreprises de vente au détail ; les petits détaillants ; les entrepreneurs individuels.*
- Veuillez estimer (sur l'échelle suivante : négligeable, presque jamais, rarement, souvent, presque toujours) la fréquence d'utilisation des procédés et des mécanismes suivants pour dissimuler des recettes commerciales : *ventes sans caisse enregistreuse ; manipulation de la caisse enregistreuse ; manipulation des prix de détail ; surestimation des dépenses ; règlements de biens en espèces ; commerce sans autorisation ; accords fictifs lors du règlement de fournisseurs ; structures commerciales intermédiaires.*
- Veuillez estimer (en utilisant les fourchettes suivantes : < 10 %, 11-20 %, 21-30 %, 31-50 %, > 50 %) la part des types de règlement suivants utilisés dans le commerce de détail : *règlement en espèces ; règlement par compensation ; troc ; chèques de voyage ; lettres de créance ; carte de crédit ; autres instruments financiers ; autres.*
- Veuillez estimer (en utilisant les fourchettes suivantes : < 10 %, 11-20 %, 21-30 %, 31-50 %, > 50 %) la part des recettes dissimulée à l'administration fiscale par les entreprises de commerce de détail.
- Veuillez estimer (en utilisant les fourchettes suivantes : au moins 5 %, au moins 10 %, au moins 15 %, plus de 20 %) la rentabilité minimale requise pour qu'une entreprise de commerce de détail reste dans le circuit normal de production.

- Veuillez estimer (sur l'échelle suivante : nulle, faible, moyenne, élevée, très élevée) la probabilité d'affectation des recettes dissimulées aux objectifs suivants : *augmentation des bénéfices des propriétaires ; augmentation de la rémunération du personnel dirigeant ; survie et fonctionnement normal de l'entreprise ; couverture des coûts informels de fonctionnement de l'entreprise ; autres.*
- Veuillez estimer (sur l'échelle suivante : nulle, faible, moyenne, élevée, très élevée) la probabilité d'un paiement supplémentaire dans les cas suivants : *loyer ; organismes de contrôle ; police ; fournisseurs ; pouvoirs publics locaux ; racket ; protection criminelle ; procédures d'appel.*

Dans son enquête auprès des ménages sur «l'économie cachée» (au sens d'économie souterraine dans ce contexte), l'Office statistique central de Hongrie (1998) a inclus dans son questionnaire des questions qualitatives visant à recueillir l'opinion des citoyens. Sur une échelle à cinq niveaux allant de *complètement d'accord* à *pas du tout d'accord*, avec la possibilité de répondre *ne sais pas*, les répondants ont été interrogés sur les affirmations suivantes :

- *L'économie cachée fait partie de la vie.*
- *La taille relative de l'économie cachée n'est pas plus importante en Hongrie que dans d'autres pays.*
- *C'est essentiellement le poids des cotisations et des impôts qui est à l'origine de l'économie cachée.*
- *L'ampleur de l'économie cachée diminue nos chances de rejoindre l'UE.*
- *Tout le monde profite de l'économie cachée.*
- *Les produits et les biens acquis sur le marché de l'économie cachée permettent aux ménages de réduire leurs dépenses.*
- *L'économie cachée amplifie les écarts de revenus.*
- *La lutte contre l'économie cachée n'affecte que les «petites gens».*
- *La majeure partie des revenus générés par l'économie cachée revient au milieu du crime organisé.*
- *Quoi qu'on en pense, dans certains cas, il faut donner un pourboire ou une gratification.*

3.2.1.1.5. Données provenant de contrôles fiscaux.

De manière générale, on estime que les enquêtes sur la fraude fiscale ne donnent jamais de résultats fiables. Compte tenu du risque de poursuite, il est peu probable que les répondants fournissent des renseignements sur la fraude fiscale, même si l'institut de sondage affirme que les renseignements fournis ne seront jamais révélés à des tiers. En revanche, les contrôles fiscaux peuvent apporter plus d'informations que les enquêtes, car ni les entreprises, ni les particuliers ne peuvent refuser de répondre et sont obligés de présenter tous leurs documents comptables. Comme on l'a vu précédemment, d'un point de vue statistique, le principal inconvénient des contrôles fiscaux est qu'ils sont rarement effectués de façon aléatoire, ce qui rend la généralisation des résultats à l'ensemble de la population difficile, sinon impossible.

Généralement, ce sont les entreprises d'un nombre restreint de secteurs qui sont soumises à des contrôles fiscaux. Le choix des secteurs visés est subjectif et s'opère parmi ceux dont on pense qu'ils ont la plus grande propension à la fraude fiscale. Dans chacun de ces secteurs, la sélection des échantillons est également susceptible d'être subjective car elle vise les entreprises dont on pense qu'elles présentent une forte corrélation avec le non-respect de la réglementation. Même si l'on se pose comme objectif de sélectionner un échantillon de façon aléatoire, il faut vérifier que cet échantillon est représentatif des différentes caractéristiques que l'on suppose correspondre à un non-respect de la réglementation. En France, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a estimé des coefficients d'ajustement de la production dissimulée et de la valeur ajoutée à partir des données issues de contrôles fiscaux. Le Département de statistique lithuanien (1998) et l'administration fiscale américaine (US Internal Revenue Service) (1979) ont donné des exemples de l'utilisation de déclarations d'impôt pour estimer l'ampleur de l'économie souterraine en général et de la production dissimulée en particulier dans leur pays respectif.

3.2.1.2. Instrument de mesure du secteur illégal.

Par définition, ce type d'activité n'a pas lieu d'exister dans un pays, et de fait de cette interdiction, il devient difficilement saisissable et observable sur le terrain. Comment va-t-on procéder pour

mesurer la production issue de secteur connaissant son caractère extrêmement volatile ? Le point qui suit apporte des réponses à cette question.

3.2.1.2.1. Méthodes d'observation et de mesure du secteur illégal.

Du fait de leur nature, les activités illégales sont très difficiles à mesurer. Les personnes impliquées dans des activités illégales ont des raisons évidentes de dissimuler leur implication. Moins ces activités sont tolérées par la loi et par l'opinion publique, plus leur recensement au moyen des sources de collecte de données conventionnelles est difficile. C'est pourquoi, les enquêtes et les sources de données administratives suscitent des préoccupations particulières quant à leur pertinence, leur couverture et leur fiabilité.

Malgré les problèmes qui se posent, il existe des sources et des méthodes non conventionnelles, dont la qualité est raisonnable et qui permettent de mesurer les différents types d'activités illégales [Groom, C. et T. Davies (1998)]. Il va sans dire que la qualité de ces estimations est plus controversée que celle des activités entrant dans le cadre des enquêtes normales. Dans ce point, les principales méthodes et sources de données, ainsi que certaines des questions essentielles concernant ce sujet, sont analysées en relation avec deux activités qui ont un impact sur les opérations sur les biens et les services ainsi que sur le PIB de quasiment tous les pays, à savoir les stupéfiants et la prostitution. Les sources de données et les méthodes d'observation et de mesure concernant ces deux activités sont représentatives de celles qui peuvent être mises en œuvre pour d'autres types d'activité.

Une partie de certaines activités illégales peut être implicitement incluse dans la comptabilité nationale. La prostitution en est l'illustration la plus connue. Les revenus de la prostitution peuvent être déclarés en tant que revenus pour la prestation de services de «soins personnels» et les dépenses pour la prostitution peuvent être déclarées, mais également maquillées, par l'acheteur. Cela étant, il semble très probable que la plupart des activités illégales ne sont pas incluses dans les sources habituellement utilisées pour l'établissement des comptes nationaux, notamment les activités qui ne sont pas tolérées par la société. Par conséquent, il faut privilégier les méthodes

directes d'établissement des estimations de la production illégale. L'ajout de ces estimations aux estimations courantes se traduit par un risque de double comptabilisation.

L'approche la plus efficace consiste probablement à utiliser l'identité de base de la comptabilité nationale :

- les ressources de biens et services (production intérieure plus importations) sont égales aux emplois de biens et services (consommation intermédiaire plus consommation finale plus formation de capital plus exportations).
- De plus, les estimations de la valeur ajoutée résultant de cette équation peuvent être confrontées à l'observation directe des revenus générés par les activités illégales.

Pour une activité illégale considérée, des données devraient être collectées, indépendamment si possible, et en se plaçant sous chacun des trois angles possibles, à savoir les ressources, les emplois et les revenus générés. Ces données peuvent alors être confrontées et intégrées. Dans de nombreux cas, les données peuvent manquer pour l'une des optiques considérées. Dans ce cas, on doit recourir aux équations pour calculer les données manquantes.

En général, les données de la police et d'enquêtes sur la criminalité sont les principales sources de données pour l'établissement d'estimations. Les institutions de soins de santé et les organisations caritatives peuvent également fournir des informations utiles, concernant par exemple le nombre de toxicomanes ou le nombre de prostitués. De plus, pour l'établissement des comptes, on peut tirer des renseignements à partir de sources de données plus classiques, comme des enquêtes sur la population active et d'autres enquêtes auprès des ménages par exemple. Toutefois, on ne pourra éviter d'importants problèmes de sous-déclaration, de non-réponse sélective, etc.

Le phénomène des activités illégales est fréquemment analysé en profondeur par des centres universitaires et des instituts de recherche. Bien que ces études ne s'intéressent que rarement aux flux monétaires engendrés par ces activités illégales, elles peuvent fournir des renseignements supplémentaires utiles. En dernier ressort, on peut effectuer une enquête centrée sur les aspects de la production illégale sur lesquels une collecte de données semble réalisable.

1. Stupéfiants. Longtemps passé sous silence à cause de sensibilités religieuses et politiques, le phénomène des stupéfiants connaît un développement très rapide dans notre pays, au point de surprendre tous les responsables aujourd'hui. Il n'existe pas de données d'observations directes concernant la production, la distribution et la consommation de stupéfiants. Des études spéciales menées par des universités et des instituts de recherche peuvent contenir des renseignements utiles, par exemple sur la production intérieure de stupéfiants. Mais habituellement, les estimations doivent se baser sur les données fournies par la police à partir des saisies effectuées et sur l'évaluation du taux de saisie correspondant. Pour ce qui est de la consommation intérieure, les estimations du nombre de personnes dépendantes et de la consommation moyenne semblent constituer les sources de données les plus fiables. Si le pays n'exporte pas de stupéfiants en quantité importante, les données sur les ressources et les emplois sont alors complètes et peuvent être comparées. Lors de la confrontation des données, il faut considérer que les données concernant les taux de saisie sont très peu fiables. Les estimations peuvent être améliorées en collectant des informations supplémentaires sur ces taux de saisie par le biais, par exemple, d'entretiens avec des criminels condamnés. De plus, une analyse de sensibilité partant de différentes hypothèses sur les taux de saisie peut s'avérer utile.

D'un autre côté, si le pays en question exporte également des stupéfiants, qu'ils soient produits sur place ou importés, la situation est beaucoup plus compliquée. Habituellement, les exportations ne peuvent être estimées qu'en tant que solde résiduel, à savoir, production intérieure plus importations moins consommation moins saisies. La qualité des estimations des taux de saisie est par conséquent primordiale pour la fiabilité des estimations. De plus, il peut s'avérer très difficile d'établir le pays de résidence des personnes qui contrôlent le commerce international et, partant, d'établir le pays auquel les marges commerciales et de transport doivent être attribuées.

Comme le montre l'identité aux prix courants, la production intérieure totale de stupéfiants correspond à la production intérieure de stupéfiants (aux prix de base) plus les marges commerciales et de transport sur les stupéfiants produits dans le pays et sur les stupéfiants importés. C'est le total résultant de ce calcul qui doit être considéré comme l'élément le plus important. La production intérieure totale de stupéfiants valorisée aux prix courants est

égale à la consommation plus les exportations moins les importations de stupéfiants. Cela signifie qu'il faut disposer de données supplémentaires sur les prix pratiqués dans la rue, les prix à l'importation et les prix à l'exportation pour calculer une estimation.

La police ou les travaux de recherche constituent habituellement une source de données de qualité raisonnable concernant les prix pratiqués dans la rue. Les données concernant les prix à l'importation et à l'exportation sont beaucoup plus difficiles à obtenir. A l'instar des questions relatives à la pureté des produits, des informations supplémentaires sur la structure du réseau de distribution de stupéfiants sont nécessaires. Quelquefois, on peut obtenir ce type de renseignements auprès de la police ou de l'administration des douanes. On peut aussi utiliser les informations sur les prix pratiqués dans les pays avoisinants. Le trafic de stupéfiants est organisé à l'échelle internationale et on peut supposer que, hormis les différences majeures au niveau des canaux de distribution et de l'application des lois en vigueur, les prix à l'importation ne diffèrent pas beaucoup entre les pays.

Pour estimer la valeur ajoutée, il faut formuler des hypothèses sur la valeur de la consommation intermédiaire. En supposant que les trafiquants prennent eux-mêmes en charge le transport, la consommation intermédiaire du trafic de stupéfiants est relativement faible. Cela étant, dans le cas de la production, on peut partir du principe que la consommation intermédiaire est plus élevée. Il existe souvent des coefficients techniques permettant d'en tenir compte.

En divisant les estimations de la valeur ajoutée qui en résultent par le nombre de personnes impliquées dans le secteur des stupéfiants, on peut vérifier la vraisemblance des chiffres obtenus. Les revenus générés par les opérations illégales liées aux stupéfiants sont utilisés, quelquefois après leur blanchiment, à des fins de consommation finale, d'investissement dans des actifs financiers et non financiers, etc. On peut supposer que ces dépenses destinées à l'acquisition de biens légaux seront implicitement couvertes par le système des comptes nationaux.

2. **Prostitution.** On aborde ici une question d'une extrême sensibilité sur le plan de la religion et des coutumes dans notre pays et du coup, elle est extrêmement bien cachée et organisée mais ceci ne diminue en rien quant au fait qu'elle doit être estimée au même titre que les autres activités illégales ; cependant il convient de l'aborder avec prudence.

Les ressources totales de services de prostitution comprennent les services produits à l'intérieur du pays par des résidents et des non-résidents, ainsi que les services importés, c'est-à-dire les services de prostitution achetés par des résidents en voyage à l'étranger (de jeunes filles algériennes se donnent à la prostitution dans des hôtels à l'étranger). Des renseignements concernant la production intérieure de services de prostitution peuvent être collectés auprès des institutions de soins de santé, de la police ou d'associations de féminines. L'article du quotidien El Watan du 23-04-2008 ; intitulé «*Lieux de débauche à Tipaza*» fait références à la multiplication des lieux de débauche que l'on retrouve dans plusieurs communes de la wilaya. Ainsi le journaliste avance «plusieurs appartements et même des villas ont été transformés par leurs propriétaires en lieux de débauchesla ville de Tipaza est devenue depuis quelques temps une destination de choix pour de nombreuses filles et femmes. ... Ce phénomène s'est amplifié avec l'arrivée des travailleurs étrangers». En plus des journaux ou des institutions étatiques, les universités et les instituts de recherche constituent de précieuses sources d'information, dans la mesure où la prostitution est un sujet de recherche répandu.

Ces sources permettent généralement d'établir des estimations raisonnables du nombre de prostituées [Blades, D.W. (1983)]. En multipliant ce chiffre par l'estimation du nombre moyen de clients et par le prix moyen payé, on peut obtenir une bonne première approximation des ressources intérieures totales de services de prostitution. Il faut alors éventuellement éclater le résultat obtenu par type de prostitution (call girls, prostitution en club privé, prostitution de rue, etc.), car les prix pratiqués dans ces différentes catégories divergent. L'estimation des services de prostitution qui en résulte englobe la totalité de ces services, c'est-à-dire qu'elle inclut l'entremise, la location de chambres, etc. On peut encore ventiler les résultats en se basant sur des renseignements concernant le pourcentage moyen habituellement payé au proxénète, le loyer moyen de la chambre, etc. Sous l'angle des ressources, on peut

également procéder à une estimation à partir des revenus générés par les prostituées elles-mêmes. Pour ce qui est des services importés par des résidents, les données fiables sont sans doute très rares.

Quant aux emplois des services de prostitution, il s'agit essentiellement de l'usage final par les résidents (consommation finale) et par les non-résidents (exportations). De plus, certaines des dépenses peuvent être payées par des entreprises (consommation intermédiaire). Généralement, les données sur l'emploi final de services de prostitution par des résidents (production intérieure plus importations) ne peuvent pas être considérées comme fiables. Les sources de données classiques, comme les enquêtes sur le budget des ménages, donnent presque inévitablement lieu à une forte sous-déclaration. De plus, il est quasiment impossible de collecter des données sur les dépenses des non-résidents. En revanche, dans l'optique du revenu, il est possible de collecter directement des renseignements sur les revenus moyens des prostituées, ventilés par catégorie si possible. Ces chiffres peuvent alors être confrontés et intégrés avec les données correspondantes du côté des ressources.

L'internationalisation croissante des services de prostitution pose un problème concernant la mesure de la production intérieure des services de prostitution. L'une des conséquences de ce phénomène est qu'une part croissante des prostituées non-résidentes reste moins d'un an dans le pays hôte. Leurs services ne font pas partie de la production intérieure et devraient être enregistrés en tant qu'importations. À l'inverse, il peut y avoir exportation de services par des prostituées résidentes s'établissant pour de courtes périodes dans d'autres pays.

3.2.1.2.2. Problèmes de double comptabilisation.

Le point précédent propose différentes méthodes pour établir des estimations explicites des activités illégales. Dans les comptes nationaux, on ne peut pas simplement additionner ces estimations aux données sur les activités légales dès lors qu'on peut supposer qu'une partie de la production illégale y est déjà incluse. Ce qui va suivre traite du problème de la double comptabilisation.

En ce qui concerne la production et la valeur ajoutée des activités illégales, on peut distinguer plusieurs cas de double comptabilisation. Premièrement, les unités fournissant des biens et des services illégaux peuvent figurer dans le registre des entreprises. Par conséquent, une partie au moins de leur production sera couverte par les enquêtes auprès des entreprises. Ce cas de figure concerne notamment les activités qui se situent entre la légalité et l'illégalité. A titre d'exemple, on cite les entreprises qui fournissent des services de prostitution mais qui sont enregistrées en tant qu'institut de massage, bain maure, service de location de chambres, café, studio cinématographique, etc.

Une autre raison pour laquelle les activités illégales peuvent être incluses dans les comptes nationaux, est que les unités qui perçoivent des revenus de ces activités veulent en légitimer au moins une partie. A cette fin, elles peuvent fournir des données à l'office des statistiques ou à l'administration fiscale, mais en imputant leur production et leurs revenus à d'autres activités que celles qu'elles exercent effectivement.

Il est également possible que les activités illégales soient partiellement incluses dans d'autres sources de données, comme les enquêtes sur le budget des ménages et les statistiques fiscales. Par exemple, les sommes versées par des entreprises pour des services de prostitution et pour la corruption peuvent apparaître dans les comptes de l'entreprise au poste «autres dépenses» en tant que consommation intermédiaire. Une telle surestimation de la consommation intermédiaire légale peut affecter le PIB de plusieurs manières, selon les modalités de rapprochement des ressources et des emplois lors de l'établissement des comptes nationaux.

A partir d'une estimation explicite d'activités illégales, la seule façon d'éviter de compter la production deux fois consiste à analyser minutieusement le contenu des données de base utilisées dans le processus normal d'établissement des comptes nationaux et de recenser systématiquement les ajustements effectués au titre des activités illégales dans les trois optiques du PIB, en tenant compte des éventuelles différences que peuvent présenter leurs champs de couverture respectifs. Parmi les entreprises inscrites au registre des entreprises, il convient d'identifier et d'examiner celles qu'on peut supposer les plus susceptibles à être impliquées dans des activités de production

illégalles. Celles dont on pense qu'elles sont impliquées dans des activités de production illégales et pour lesquelles des estimations distinctes sont établies, doivent être exclues du processus normal d'estimation par le biais d'enquêtes. Cette approche vaut également pour d'autres données de base. Bien qu'une telle analyse soit susceptible de nécessiter d'importantes ressources, elle semble constituer la seule approche permettant de déterminer si les activités illégales ont été incluses implicitement dans le PIB. De plus, les résultats de cette analyse peuvent fournir de précieux renseignements lors de l'établissement des estimations de la production illégale.

Les dépenses engagées par des unités impliquées dans des activités illégales pour l'acquisition d'un bien légal posent un problème d'un autre ordre en matière de double comptabilisation. Dans ce cas de figure, l'utilisation de biens et de services légaux pour la production de produits illégaux peut soulever des problèmes particuliers. Par exemple, la consommation intermédiaire nécessaire à la production de services de prostitution est en partie prise en compte dans les comptes nationaux à l'heure actuelle, en tant que consommation finale des ménages. Un autre exemple est l'utilisation de matières premières et de produits semi-finis pour la production de drogues douces, comme l'énergie, les lampes, les engrais, les semences et les systèmes de ventilation et de nutrition nécessaires à la culture de cannabis. Certaines de ces dépenses sont probablement incluses dans la consommation finale ou dans la formation brute de capital fixe des ménages ou enregistrées en tant que consommation intermédiaire de l'horticulture.

Les problèmes posés par la double comptabilisation résultent de la tentative de rapprochement des ressources et des emplois, lorsque les données utilisées comme entrée du processus de rapprochement ne sont pas complètes, c'est-à-dire quand les emplois de biens et de services légaux à des fins de production illégale sont exclus. Les écarts entre les ressources et les emplois qui en résultent seront enregistrés dans les «autres emplois». Ce problème est automatiquement résolu par l'inclusion de données sur l'économie dans son ensemble, c'est-à-dire incluant la production illégale, dans le système des ressources et des emplois.

3.2.1.2.3. Conclusion.

Le SCN de 1993 recommande l'inclusion des activités productives illégales dans le PIB, car elles génèrent des revenus qui sont réinvestis dans des activités légales. Afin de préserver l'identité comptable entre le PIB en tant que somme des valeurs ajoutées et le PIB en tant que total des dépenses d'utilisations finales, les activités tant légales qu'illégales doivent être intégrées dans son calcul. La prise en compte des activités illégales est également nécessaire pour pouvoir comparer les situations entre pays. Toutes les activités illégales ne revêtent pas un caractère productif : ce qualificatif ne s'applique qu'à celles qui se traduisent par des échanges entre des vendeurs et des acheteurs consentants. En ce sens, l'extorsion de fonds et la plupart des formes d'escroquerie ne sont pas des activités productives. Elles se traduisent par des transferts forcés mais ne font pas augmenter le PIB. Le vol n'est pas productif en soi, mais la revente par un receleur de biens volés est normalement prise en compte comme une activité productive. La production brute est alors assimilée à la marge bénéficiaire du receleur, c'est-à-dire à la différence entre le prix auquel il acquiert les biens volés et celui auquel il les revend. Pour l'heure, seuls quelques pays de l'UE incluent des estimations explicites des activités illégales dans leurs statistiques de PIB, même si la plupart d'entre eux procèdent à des estimations expérimentales depuis un ou deux ans. En revanche, de nombreux pays en transition réalisent maintenant des estimations régulières d'activités illégales. En général, leur inclusion dans le PIB induit une augmentation de moins de 1 % de sa valeur. L'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) demande avec insistance que soit rigoureusement appliquée la version européenne du SCN de 1993, ce qui signifie qu'à terme, tous les États membres de l'UE incluront les activités illégales dans leur PIB. Par ailleurs, la revente de véhicules volés est intégrée dans les comptes nationaux des pays d'Europe centrale et orientale. Concernant la question du trafic de stupéfiants la méthode généralement utilisée consiste à estimer la consommation annuelle de chaque type de drogue, soit en exploitant des informations relatives aux quantités saisies par les autorités pondérées par un taux de saisies estimé, soit en se fondant sur des estimations du nombre d'usagers de stupéfiants et de la consommation moyenne par personne.

Le tableau tiré de l'article intitulé 'Measuring the non-observed economy' élaboré par Derek Blades and David Robert (2002) dresse un bilan des valeurs ajoutées générées des activités illégales en

pourcentage du PIB dans quelques pays européens et montre ainsi l'importance de ces activités souterraines.

Tableau 3.7. Valeur ajoutée d'origine illégale dans certains pays en pourcentage du PIB

Pays	Année	Activité concernée	%
Estonie	1998	Stupéfiants, prostitutions et marchandises de contrefaçon audiovisuelles	0.8
Lettonie	1998	Stupéfiants, prostitutions	0.97
Lituanie	1998	Stupéfiants, prostitutions et revente de biens volés (Véhicules)	0.5
Pologne	1998	Stupéfiants	0.13
		Prostitution	0.12
		Contrebande et revente de biens volés	0.21
République slovaque	1998	Stupéfiants, prostitution, contrebande et revente de biens volés	0.59
Royaume-Uni	1996	Stupéfiants	0.5-1.1
		Prostitution	0.2
		Jeux d'argent et revente de biens volés	0.2

Source : Inventory of National Practices in Estimating Hidden and Informal Activities for National Accounts, Nations Unies, Genève, 2002.

3.2.1.3. Mécanismes de mesure du secteur informel.

Les méthodes adaptées à la mesure du secteur informel dépendent des objectifs de la mesure. Si le but est simplement de surveiller l'évolution de l'emploi dans le secteur informel du point de vue du nombre et des caractéristiques des personnes concernées ainsi que de leurs conditions d'emploi et de travail, les statistiques peuvent être obtenues en ajoutant des questions à une enquête existante sur la population active. De même, si l'objectif est d'obtenir des informations sur la demande par les ménages de biens et de services produits dans le secteur informel, des questions supplémentaires peuvent être incluses à une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages.

Cela étant, les objectifs de mesure peuvent être bien plus complexes. On peut par exemple envisager de recueillir des renseignements structurels détaillés sur le secteur informel, notamment le

nombre et les caractéristiques des entreprises concernées, leurs activités de production, la valeur ajoutée, l'emploi, la formation de revenus, le capital fixe, les conditions et les restrictions relatives au fonctionnement de ces entreprises et leur organisation ainsi que leurs relations avec le secteur formel et les pouvoirs publics. Dans ce cas, la mesure appelle une enquête spécifique sur le secteur informel dans laquelle les entreprises du secteur informel elles mêmes ainsi que leurs propriétaires constituent les unités d'observation et les unités déclarantes. Dans ce cas, deux types d'enquêtes peuvent être conçus, à savoir une enquête auprès des entreprises ou une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises. Le choix dépend des exigences en matière de statistiques, de l'organisation des systèmes statistiques et des ressources disponibles. La conception doit prendre en compte le grand nombre d'entreprises susceptibles d'entrer dans le cadre de l'enquête et leurs caractéristiques habituelles – petite taille, forte mobilité et rotation, variations saisonnières de l'activité, regroupement dans des zones spécifiques, absence de critères reconnaissables permettant de les identifier ou de les localiser, absence de données antérieures utilisables et éventuelle réticence à participer. On peut donc être amené à modifier les méthodes d'enquête classique ou à en mettre au point de nouvelles. Dans les paragraphes ci-après, on reviendra plus en détail sur les différentes possibilités de mesure.

3.2.1.3.1. Enquêtes sur la population active.

Le suivi du nombre et des caractéristiques des personnes dans le secteur informel et de leurs conditions d'emploi et de travail peut s'effectuer en incorporant périodiquement quelques questions supplémentaires portant sur la définition du secteur informel dans une enquête existante sur la population active ou une enquête similaire auprès des ménages [Husmanns, R. (1998a)]. Le coût d'une telle initiative est relativement faible. Ces questions supplémentaires doivent être posées à toutes les personnes employées pendant la période de référence de l'enquête, quelle que soit leur situation dans la profession. On peut ainsi recueillir des données complètes sur le volume et les caractéristiques de l'emploi dans le secteur informel et obtenir des renseignements sur les conditions d'emploi et de travail de toutes les catégories de travailleurs du secteur informel, y compris les salariés et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise. Ces données peuvent être mises en rapport avec les données correspondantes sur l'emploi dans d'autres secteurs et sur le chômage.

Les enquêtes sur la population active ou les enquêtes similaires auprès des ménages sont souvent menées à un rythme plus fréquent que les enquêtes spécialisées et approfondies sur le secteur informel. Les données recueillies lors de ces premières enquêtes concernant l'évolution de la main-d'œuvre utilisée dans le secteur informel peuvent servir à extrapoler les données des enquêtes concernant d'autres caractéristiques, comme la valeur ajoutée, du secteur informel.

Les salariés, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise peuvent avoir du mal à fournir des précisions sur l'aspect juridique et les pratiques comptables de l'entreprise susceptibles de définir le secteur d'appartenance de cette dernière [Husmanns, R. (2001)]. On peut, cependant, obtenir une estimation du nombre total de personnes employées dans le secteur informel en utilisant les statistiques fournies par les déclarants identifiés comme étant des employeurs ou des personnes travaillant pour leur propre compte en ce qui concerne les caractéristiques de leur entreprise, notamment la structure juridique, les pratiques comptables et le nombre de personnes occupées. Une autre possibilité est de fonder l'estimation sur tous les déclarants, indépendamment de leur situation dans la profession, et d'obtenir des déclarants, qui sont des salariés ou des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise, des renseignements approximatifs sur la structure juridique et le type de comptabilité de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. A cette fin, une question sur le type d'entreprise est nécessaire.

Dans de nombreux cas, les activités du secteur informel sont effectuées dans leur majorité en tant qu'emplois secondaires. Il est donc essentiel que les questions relatives à l'identification du secteur informel soient posées, non seulement en ce qui concerne l'emploi principal du déclarant, mais aussi en ce qui concerne son emploi secondaire. En outre, les personnes ne peuvent être classées au sein du secteur informel qu'après avoir pu déterminer si elles travaillaient. Pour veiller à ce que toutes les activités du secteur informel soient couvertes, des investigations spéciales sont souvent nécessaires pour les activités du secteur informel qui risquent de ne pas être déclarées. Il peut s'agir par exemple de travail non rémunéré dans les petites entreprises familiales, des activités menées pour leur propre compte par les femmes à domicile ou à partir du domicile, d'activités non déclarées et d'activités du secteur informel effectuées dans le cadre d'un emploi secondaire par des agriculteurs, des agents des administrations publiques ou des salariés du secteur privé formel. Pour

pouvoir rendre compte convenablement du travail des enfants dans le secteur informel, il peut s'avérer nécessaire d'abaisser l'âge minimum que les enquêtes utilisent pour mesurer la population active. Lors de l'élaboration de l'échantillon de l'enquête, il convient de veiller à inclure un nombre convenable de zones dans lesquelles vivent des travailleurs du secteur informel.

Il existe certaines limites à l'utilisation d'enquêtes sur la population active ou autres enquêtes analogues auprès des ménages pour mesurer l'emploi dans le secteur informel.

- L'emploi dans le secteur informel est obtenu sous forme de part de l'emploi total, qui est généralement mesuré sur une courte période de référence comme une semaine. Comme de nombreuses activités du secteur informel se caractérisent par des variations saisonnières ou d'autres variations dans le temps, les données sur l'emploi dans le secteur informel obtenues pour une courte période de référence risquent fort de ne pas être représentatives de l'ensemble de l'année. On peut améliorer la représentativité dans la dimension temporelle en répétant les mesures plusieurs fois au cours de l'année, dans le cadre d'enquêtes trimestrielles, mensuelles ou permanentes, ou en utilisant une période de référence plus longue comme une année dans le cadre d'enquêtes annuelles ou moins fréquentes.
- Estimer le nombre d'entreprises du secteur informel est difficile, voire impossible. Il n'est pas identique au nombre d'entrepreneurs du secteur informel en raison de l'existence d'associations de personnes à des fins commerciales.
- Les possibilités de désagrégation des données par branche d'activité économique ou en fonction d'autres critères dépendent de la taille et de la conception de l'échantillon.

3.2.1.3.2. Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.

Les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages constituent une source potentielle d'informations sur la demande par les ménages de biens ou services produits dans le secteur informel [Nations Unies (2000)]. Pour chaque groupe de dépenses, on peut collecter des données sur la répartition des dépenses par point d'achat, en distinguant par exemple, les supermarchés, les boutiques et les ateliers formels, les points d'achat du secteur public et autres points formels, les

vendeurs ambulants et les étalages dans les rues, les logements de vendeurs, les boutiques et ateliers de petite taille et/ou informels, les marchés et autres points d'achat informels. Toutefois, les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ne peuvent pas donner d'informations sur la demande totale de produits du secteur informel. Elles ne peuvent qu'apporter des données sur les dépenses de consommation finale des ménages sous forme de produits du secteur informel, ce qui ne représente qu'une partie (même si c'est la plus importante) de la demande totale.

3.2.1.3.3. Enquêtes sur les entreprises du secteur informel.

Une enquête sur les entreprises présuppose la disponibilité d'une base de sondage pour les entreprises ou les établissements du secteur informel. Il n'existe habituellement pas de liste. Les pays dotés d'un vaste secteur informel n'ont souvent pas de registre des entreprises. Même lorsqu'il en existe, celui-ci ne couvre généralement pas les entreprises du secteur informel [Husmanns, R. et F. Mehran (1999)]. En fait, on utilise souvent la présence ou l'absence d'une entreprise (d'un établissement) dans le registre des entreprises pour tracer concrètement une limite entre les secteurs formel et informel. Par conséquent, dans la plupart des cas, les enquêtes sur les entreprises ne peuvent être menées qu'après un recensement des unités du secteur informel ou, mieux encore, un recensement général économique et/ou des établissements couvrant les domaines d'activité économique pertinents et comportant les questions nécessaires à l'identification des unités du secteur informel.

Si une enquête sur le secteur informel est menée aussitôt après un recensement économique et/ou un recensement des établissements, les listes du recensement peuvent fournir la base de sélection de l'échantillon du secteur informel. Si l'enquête est menée plus tard, les chiffres issus du recensement peuvent servir à constituer une base de sondage aréolaire pour la sélection d'aires d'échantillonnage (unités d'échantillonnage primaires). Les pondérations de l'échantillon doivent tenir compte de la densité des unités du secteur informel de différentes catégories dans les zones de dénombrement définies pour le recensement. La mobilité et la rotation élevées des unités du secteur informel nécessitent généralement une mise à jour systématique des listes des entreprises/établissements dans les aires d'échantillonnage avant la sélection des unités d'échantillonnage définitives.

Les recensements économiques à grande échelle sont des opérations coûteuses et contraignantes que de nombreux pays ne peuvent entreprendre. De plus, une couverture complète du secteur informel sans omissions ni recoupements est une tâche ardue.

De nombreuses entreprises du secteur informel sont difficiles à identifier et à localiser à l'occasion d'un dénombrement au porte-à-porte car elles n'ont pas de locaux commerciaux reconnaissables et adressables. A titre d'exemples, on retiendra des activités exercées au domicile du propriétaire (la confection, le traitement de produits alimentaires, l'artisanat) ou en dehors d'un emplacement fixe (la construction, les transports et le commerce ambulants). Si d'importants efforts ne sont pas déployés, ces unités risquent fort d'être omises. Une approche qui peut s'avérer à la fois efficace et efficiente consiste à effectuer un recensement économique en même temps qu'une opération visant à répertorier les logements en vue d'un recensement de la population. Ce type d'efforts en vue d'améliorer la couverture des activités menées à domicile ou mobiles reposent sur une démarche d'enquête mixte auprès des ménages et des entreprises, comme on le verra plus loin dans la sous-section 3.2.3.5.

Lorsque des informations sont collectées séparément pour chaque entreprise/établissement, il peut s'avérer difficile de repérer les relations entre les activités du secteur informel menées par les mêmes individus ou ménages et de consolider ces données au niveau des ménages ou des entreprises. On peut aboutir à dénombrer deux fois des activités dans des cas où, par exemple, certains membres d'un ménage produisent des biens dans un petit atelier ou à domicile tandis que d'autres membres du même ménage vendent ces biens sur un marché ou sur un étalage dans la rue. En dépit de ces limites, les recensements et les enquêtes sur les entreprises restent une *méthode utile et efficace* pour recueillir des données sur le segment «supérieur» du secteur informel (à savoir les établissements identifiables), qui sont souvent la principale cible des programmes de développement de petites entreprises.

3.2.1.3.4. Enquêtes mixtes sur le secteur informel auprès des ménages et des entreprises.

Une nette tendance se dessine ces dernières années consistant à étudier le secteur informel au moyen d'*enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises*. Ces enquêtes constituent

l'approche la plus adaptée quand l'objectif est de recueillir des données complètes sur le secteur informel dans son ensemble et sur les différents éléments qui le composent [Husssmanns, R. (2000)]. Elles peuvent couvrir tous les entrepreneurs du secteur informel ainsi que leurs activités, indépendamment de la taille des entreprises, du type d'activité et de la nature du lieu de travail utilisé. Elles peuvent aussi couvrir, plus particulièrement, des activités menées au domicile du propriétaire ou sans lieu fixe. Les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises se fondent sur un échantillon aréolaire et sont généralement menées en deux étapes.

Dans le cadre de la première étape (la composante de l'enquête auprès des ménages), on obtient une base d'échantillonnage pour les entreprises du secteur informel c'est-à-dire les petites entreprises grâce à l'établissement d'une liste ou à une enquête sur les ménages dans les zones d'échantillonnages choisies. Toutes les entreprises qui entrent dans le champ de l'enquête ainsi que leurs propriétaires sont identifiés. Les données sont souvent obtenues auprès de membres du ménage qui ne sont pas les propriétaires de l'entreprise, autrement dit auprès des répondants de substitution. Par conséquent, on ne peut pas, habituellement, obtenir d'informations de bonne qualité en ce qui concerne les critères du secteur informel. On s'attache en revanche à veiller à une bonne couverture du secteur informel en s'efforçant d'identifier les propriétaires de toutes les entreprises qui *pourraient* faire partie du secteur informel.

Dans le cadre de la seconde phase (la composante de l'enquête auprès des entreprises), un échantillon (ou l'ensemble) des propriétaires d'entreprise sont interrogés pour obtenir des informations précises les concernant, ainsi que sur leurs entreprises et leurs salariés (le cas échéant). Les entreprises du secteur informel peuvent être repérées plus précisément à ce stade – un processus appelé identification post-échantillonnage.

Les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises permettent d'effectuer une analyse commune, pour les deux. Cette analyse permet de cerner au niveau de l'entreprise ou du ménage, les différents types d'activités du secteur informel menées par les mêmes individus ou ménages. En outre, les informations sur les caractéristiques des activités et des propriétaires d'entreprises du secteur informel peuvent être comparées aux données des ménages de propriétaires. Cet aspect est important pour évaluer la contribution des autres membres de la famille aux revenus du ménage

et pour analyser l'impact des femmes et des enfants travaillant comme entrepreneurs du secteur informel.

3.2.1.3.5. Considérations sur la conception et la qualité des enquêtes.

Les caractéristiques particulières du secteur informel requièrent une attention spéciale. Même s'il est possible de traiter relativement facilement les erreurs d'échantillonnage par une conception et une taille convenables de l'échantillon, les erreurs ne relevant pas de l'échantillonnage sont plus difficiles à maîtriser. Les mesures suivantes peuvent s'avérer utile pour réduire ces erreurs et améliorer la qualité des données sur le secteur informel.

Un trait caractéristique de nombreuses entreprises du secteur informel réside dans leur forte mobilité et leur forte rotation. Pour réduire le taux de non-contact et les distorsions des données de l'enquête résultant des unités d'échantillonnage qui ont déménagé ou cessé leurs activités, il convient de maintenir un intervalle aussi bref que possible entre les deux phases d'une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises.

Il convient dans la mesure du possible de retrouver la trace des unités d'échantillonnage dans leur nouveau lieu d'implantation. Il vaut mieux éviter de les remplacer par d'autres unités, car cela peut fausser les résultats. Pour compenser les non-contacts, il est préférable de sélectionner d'emblée un vaste échantillon. Un autre moyen d'accroître le taux de contact ainsi que la qualité des données obtenues consiste à essayer d'interviewer des entrepreneurs du secteur informel qui dirigent leur entreprise dans des endroits fixes en dehors de leur logement, sur leur lieu de travail effectif, plutôt que sur leur lieu de résidence.

De nombreux entrepreneurs du secteur informel ont un niveau d'éducation relativement faible et ne conservent pas de traces écrites utilisables de leurs activités. Ils n'ont pas l'habitude de participer à des enquêtes et souvent, ils ne souhaitent pas ou ne peuvent pas consacrer beaucoup de temps à ces opérations. Certains entrepreneurs sont difficiles à contacter parce qu'ils n'opèrent pas à partir d'un emplacement fixe, comme les vendeurs ambulants, les chauffeurs de taxi ou les ouvriers du bâtiment. Il peut y avoir aussi des répondants qui sont réticents à répondre aux questions de

l'enquête par crainte de subir ultérieurement une imposition ou un harcèlement de la part des autorités. Il est donc essentiel de prendre des dispositions pouvant contribuer à améliorer les taux de réponse et la qualité des données, notamment :

- informer par avant les répondants de l'enquête et de ses objectifs ;
- donner des assurances formelles sur la confidentialité des données fournies ;
- choisir la date, le moment et le lieu des entretiens en consultation avec les répondants eux-mêmes ;
- bien motiver, former et contrôler les enquêteurs et établir de bonnes relations humaines entre les enquêteurs et les répondants ;
- concevoir des questionnaires d'enquête qui soient gérables du point de vue de leur contenu et de leur longueur, qui soient faciles à suivre et à remplir par les sondeurs ;
- formuler les questions de façon compréhensible pour les répondants et en veillant à ce qu'elles fassent référence à leur situation spécifique et à la nature de leurs activités ; enfin,
- utiliser de courtes périodes de référence qui permettent aux répondants de donner les informations demandées avec suffisamment de précision.

Dans la plupart des cas, la durée maximale recommandée pour la période de référence est d'un mois ; dans certains cas, il peut être essentiel de retenir une période de référence plus courte, comme une semaine ou un jour. Si les répondants sont autorisés à choisir la période de référence sur laquelle ils sont les mieux à même de fournir les données demandées, il faut collecter des renseignements complémentaires pour permettre la conversion des données en fonction d'une période de référence normalisée.

La meilleure façon possible de rendre compte des variations saisonnières et d'estimer les valeurs annuelles en dépit de l'utilisation de périodes de référence plus courtes consiste à répartir la collecte de données sur une période d'enquête d'une année entière. L'échantillon de l'enquête doit ensuite être divisé en sous-échantillons indépendants pour les différentes parties de l'année, dans la mesure où répéter les entretiens avec les mêmes répondants est généralement impossible. Une autre solution consiste à collecter des données sur de brèves périodes de référence au cours d'une brève période d'enquête, en les complétant par des questions sur l'intensité de l'activité de l'entreprise au cours de chaque mois de l'année et sur le niveau moyen des recettes/bénéfices des mois de

forte/faible activité en pourcentage du niveau moyen des recettes/bénéfices des mois d'activité normale.

3.2.1.4. Instrument de mesure et d'estimation de la production pour les besoins propres.

Plusieurs instruments peuvent être utilisés pour évaluer la production souterraine issue des diverses activités de productions pour les besoins propres [Nations Unies (2000)].

3.2.1.4.1. Production agricole : cultures.

En Algérie, comme dans la plupart des pays en développement, les exploitants agricoles produisent une variété considérable de céréales, tubercules, légumes verts et fruits. Il est impossible d'effectuer des estimations exactes pour chacune de ces cultures. Généralement, on n'étudie qu'un nombre relativement faible d'entre elles, une douzaine environ⁷, qui représentent l'essentiel de la production de subsistance et pour lesquelles on s'efforce de rassembler des données satisfaisantes concernant les volumes de production et les prix.

Il est généralement impossible de procéder chaque année à une enquête auprès des ménages suffisamment vaste et complexe pour permettre des estimations exactes de la consommation de produits agricoles de subsistance. Les enquêtes de ce type servent le plus souvent à collecter des données de référence et les estimations pour l'année en cours sont obtenues en extrapolant la consommation individuelle de l'année de référence à l'aide d'un indice de croissance de la population rurale. C'est raisonnable, puisque la consommation individuelle de subsistance tend à rester relativement constante parmi la population agricole. Néanmoins, quelques réflexions peuvent contribuer à rendre les estimations plus réalistes.

- Quand la population augmente relativement rapidement comme c'est le cas pour notre pays, l'âge moyen de la population a tendance à baisser. C'est pourquoi on peut s'attendre, à court terme du moins, à une diminution de la consommation individuelle de nourriture, y compris de la consommation résultant de la production pour compte propre.

⁷ Céréales : Blé dur, tendre, orge, maïs ; Légumes secs : Pois chiche, fève, lentilles, haricot ; Tubercules : Pomme de terre, betterave ; Fruits : Oranges, pomme, abricot, melon, etc.

- La production alimentaire de subsistance par individu ou par ménage est liée d'une façon ou d'une autre au niveau du revenu total du ménage. En général, la production de subsistance diminue relativement lorsque le revenu total augmente. L'analyse transversale des données sur les revenus et des données sur les dépenses du ménage permet d'évaluer le rapport entre la production alimentaire de subsistance et le revenu, le revenu total du ménage étant considéré comme la variable indépendante.

Le prix des produits agricoles varie généralement d'une région à l'autre et durant l'année. La question se pose donc de savoir quelles pondérations doivent être utilisées pour calculer les prix moyens. Peu de pays en développement disposent d'assez d'informations sur leur production agricole pour des systèmes de pondération très élaborés. En pratique, des procédures assez simples peuvent donner des résultats satisfaisants. Dans la plupart des cas, la plus grosse part des cultures est produite, c'est-à-dire récoltée, sur une période relativement courte et dans un nombre restreint de zones bien délimitées. Dans ces cas-là, on peut calculer les prix annuels moyens nationaux de façon satisfaisante en faisant la moyenne simple des prix du producteur enregistrés dans les principales régions productrices au plus fort de la récolte.

3.2.1.4.2. Entreposage des cultures.

L'entreposage des produits agricoles de subsistance constitue une activité importante dans notre pays par la multiplication tout azimute des chambres froides. Les ménages d'exploitants agricoles disposent souvent de plusieurs bâtiments leur permettant d'entreposer les cultures d'une récolte à l'autre. L'inspection régulière de ces entrepôts et de leur contenu, la lutte contre les parasites, ainsi que les travaux de réparation et d'entretien constituent des services essentiels pour les économies de subsistance. Les activités d'entreposage sont pourtant la plupart du temps entièrement exclues des comptes nationaux. Parfois, elles sont prises en compte que de façon très indirecte à travers la valorisation des cultures à des prix qui incluent implicitement les coûts d'entreposage. Il est généralement préférable de se baser sur les prix pratiqués durant la récolte pour valoriser la production agricole et effectuer des estimations distinctes et explicites de la production brute et de la valeur ajoutée de l'entreposage des cultures.

La production brute des activités d'entreposage peut être définie comme la différence de valeur (aux prix du producteur) des produits agricoles de subsistance au moment où ils sortent de l'entrepôt pour être consommés par rapport au moment où ils sont entrés en période de récolte. Cette production brute correspond à la consommation intermédiaire – c'est-à-dire par exemple les pesticides et les coûts de réparation et d'entretien – plus la valeur ajoutée – c'est-à-dire principalement le coût de la main-d'œuvre et l'amortissement des entrepôts.

3.2.1.4.3. Production agricole : l'élevage et les produits de l'élevage.

Les estimations concernant le cheptel souffrent communément de l'utilisation des ratios fixes pour l'estimation des taux de croissance et de l'abattage. Même si les ratios utilisés peuvent assez bien refléter les tendances à long terme, ils ne tiennent pas compte des variations à court terme, qui peuvent être relativement importantes. Les maladies, la sécheresse ou le manque d'aliment de bétail peuvent entraîner de brusques fluctuations annuelles des volailles et du petit bétail. Les années de mauvaise récolte, les exploitants peuvent tenter de maintenir leurs revenus monétaires en vendant plus de bêtes à l'abattoir, tandis que les années suivantes les taux de prélèvement peuvent chuter car les paysans reconstituent leurs troupeaux. Peu de pays disposent de données précises sur ces variations à court terme, mais il est souvent possible de procéder, pour les changements survenant d'une année à l'autre, à des ajustements approximatifs des taux de reproduction et de prélèvement sur la base d'informations partielles concernant l'abattage autorisé, les importations de viande et de bétail ou le commerce des cuirs et des peaux.

3.2.1.4.4. Transformation alimentaire.

L'activité principale dans ce domaine est la transformation élémentaire des cultures vivrières de base – mouture du maïs et du blé. Puisque pratiquement tous les produits agricoles doivent être transformés d'une façon ou d'une autre, les données sur les volumes produits peuvent être obtenues directement à partir des estimations concernant la consommation des cultures. Le principal problème consiste à trouver une procédure d'évaluation appropriée. La plupart des pays utilisent des informations sur les coûts qu'ils se procurent directement auprès des minoteries commerciales. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir de telles informations, on peut comparer les prix

des producteurs ou les prix de vente au détail des cultures de base avant et après leur transformation.

3.2.1.4.5. Construction de logements.

En ce qui concerne la construction de logements, la plupart des pays calculent la production physique en appliquant aux estimations du parc de logements pour une année de référence des taux de croissance et de remplacement. En l'absence d'informations directes sur les activités de construction d'habitations, c'est une procédure raisonnable, mais les taux de croissance et de remplacement sont souvent estimés de façon très grossière et, dans certains cas, on ne dispose pas non plus de chiffres fiables concernant le parc de logements.

On peut considérer que la croissance du parc de logements est fonction de la croissance démographique. Dans le cas d'une forte croissance démographique comme c'est le cas pour notre pays, il est raisonnable de supposer que la taille moyenne des ménages augmente. Cela implique que le parc de logements augmente moins vite que la population totale. Supposer qu'il augmente deux fois moins vite paraît raisonnable en l'absence d'informations plus précises. En pratique, les estimations proposées pour le taux de croissance du parc de logements sont généralement nettement inférieures à celles concernant son taux de remplacement. Le taux de croissance du parc de logements est tout au plus de 3 %, tandis que, selon la durabilité des matériaux de construction, jusqu'à 10 % des habitations existantes peuvent, chaque année, devoir être remplacées. Le taux de remplacement peut même être plus élevé en cas de catastrophes naturelles récurrentes (tremblements de terre, cyclones, inondations, etc.).

Même lorsqu'on dispose d'informations précises sur les taux de croissance et de remplacement, ceux-ci ne reflètent que l'évolution tendancielle de la construction de logements. Le niveau de l'activité peut subir des changements substantiels d'une année à l'autre. Pendant les années de mauvaise récolte, le remplacement d'habitations rurales peut être différé. Pendant les bonnes années, il peut être anticipé. On peut obtenir des informations sur ces variations à court terme en se fondant sur les chiffres des importations de tôles destinées aux toitures, des ventes de châssis de fenêtres, de la production de perches de construction ou encore de la consommation de ciment.

3.2.1.4.6. Conclusion.

La conclusion, ici, se rapporte aux données disponibles pour de nombreuses activités de subsistance qui peuvent présenter des insuffisances sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif. Il est donc absolument nécessaire d'utiliser toutes les informations disponibles pour vérifier la fiabilité et la crédibilité des hypothèses de base. Dans le cas de la production agricole, il faut évidemment que les estimations concernant la consommation des cultures soient cohérentes avec toutes les informations qui pourraient être disponibles concernant la production des cultures et qu'elles impliquent un régime alimentaire réaliste en termes de contenu protéinique et calorique. Les données provenant des recensements annuels du bétail doivent être crédibles à la lumière de ce que l'on sait des taux de reproduction laitière et de prélèvement. Les estimations du nombre de bêtes abattues peuvent être vérifiées par rapport aux données concernant le commerce des cuirs et des peaux et les estimations sur les taux de reproduction, les rendements en lait et la production d'œufs, etc., doivent être cohérentes avec les estimations sur la pyramide des âges et des sexes du cheptel national. Les données concernant la production de poisson peuvent être vérifiées par rapport aux estimations du nombre total de bateaux et de filets utilisés. Les statistiques officielles concernant les activités de chasse peuvent être partiellement vérifiées par le biais des données sur les importations de cartouches de chasse, sur le nombre de permis de chasse délivrés ou sur le commerce des trophées de chasse.

L'application des divers mécanismes de calcul que l'on vient de passer en revue pour les différents secteurs de l'économie souterraine reposent sur une approche méthodologique fondamentale qui exige en première instance des comptes nationaux l'amélioration des procédures d'établissement des comptes nationaux afin de les rendre exhaustifs en scrutant tous les types et les formes de production générée par des activités souterraines afin de les inclure dans les comptes nationaux. La seconde démarche de cette approche méthodologique découle de la première et exige la mise en place d'un système de collecte de données de base qui va enregistrer avec autant de fiabilité possible les données de base concernant la production totale ce qui va inclure bien évidemment la totalité ou presque de la production d'origine souterraine. Cette démarche exige beaucoup de temps, de moyens et une planification à long terme. C'est ce qu'on va aborder dans le paragraphe qui suit.

3.2.2. L'exhaustivité des comptes nationaux.

Cette section s'inscrit dans la seconde démarche de la stratégie de l'évaluation de la sphère de production liée à l'économie souterraine et qui consiste à identifier les améliorations qu'il faudrait apporter aux procédures d'établissement des comptes nationaux pour assurer une plus grande couverture du champ de la production. Dans l'idéal, c'est l'amélioration du dispositif de collecte des données de base qui devrait permettre de résoudre le problème des activités de production souterraines. Ce point sera abordé dans la section 3.2.3. Malgré les efforts qui exigeront certainement beaucoup de temps, les données de base n'arriveront jamais à couvrir la totalité de la production comprise dans le domaine de production au sens du SCN de 1993. Certaines activités productives échapperont toujours à l'observation directe. Cette section décrit donc les *méthodes directes* d'établissement des comptes nationaux qui peuvent être utilisées lorsque les données de base sont insuffisantes mais que des mesures (*ajustements visant à tenir compte de l'ES*) peuvent être obtenues à l'aide de séries d'indicateurs ou estimations. Une fois établi, le PIB compte dans ses estimations la production qui nous intéresse c'est-à-dire celle issue des activités souterraines, il n'est donc plus nécessaire de revenir la ré-estimer.

Cette section porte essentiellement sur les méthodes d'évaluation des activités de production qui ne sont pas observées parce qu'elles relèvent du secteur de l'économie souterraine dans lequel sont engagés les ménages pour leur propre consommation finale ou qui n'ont pu être quantifiées en raison des imperfections inhérentes au dispositif de collecte des données de base. Les méthodes de calcul permettant de couvrir les activités souterraines reposent sur des *indicateurs* de ces activités qui sont tirés des données existantes. Le principal objectif consiste à utiliser les données accessibles pour obtenir une évaluation exhaustive du PIB tout en évitant la double comptabilisation. Une grande variété de données accessibles doit être analysée afin de déterminer s'il est possible de les utiliser comme indicateurs pour quantifier les activités de production souterraine et de quelle manière cela pourrait se faire. Dans ce contexte, il convient de prendre en compte les points suivants :

- *Le champ de couverture est souvent partiel.* Chaque collecte de données possède sa propre population de référence. Certaines sources prennent en compte l'activité totale et d'autres, en revanche se basent sur une population de référence spécifique. Par

conséquent, les indicateurs indirects de la population obtenus à partir des sources existantes peuvent être incomplets, en particulier s'il y a prédominance d'entreprises appartenant à des ménages comme c'est le cas pour notre pays. Il importe donc d'identifier les activités qui ne sont pas représentées dans les données existantes.

- *Imperfections du champ de couverture et du contenu.* Les données collectées peuvent présenter des imperfections en raison de problèmes ayant trait au champ de couverture des unités, à la communication des données ainsi qu'à la conception et à la réalisation de l'enquête.
- *Recoupement des champs de couverture.* Il se peut que les sources de données existantes présentent un champ de couverture commun. Dans ce cas, il faut veiller à éviter la double comptabilisation. Il importe de remarquer que certaines activités ne sont couvertes par aucune enquête et que certaines enquêtes ont un champ de couverture mixte.
- *Les nomenclatures des différentes sources peuvent varier.* Les nomenclatures utilisées dans les diverses sources peuvent différer les unes des autres et de celles qui servent à l'établissement des comptes nationaux. Souvent, les ventilations des postes de revenu et des dépenses, dans les données de base ne sont suffisamment détaillées pour permettre d'estimer la consommation intermédiaire, la valeur ajoutée ou la formation de capital.
- *Les concepts et règles comptables peuvent varier.* Les données de base peuvent être fondées sur des concepts, des définitions et des règles comptables différentes de ceux des comptes nationaux. Par exemple, les salaires en nature peuvent avoir été enregistrés dans les comptes des entreprises comme des dépenses de matières plutôt que comme rémunération des salariés.
- *Les indicateurs sont souvent des sous-produits.* Il est important de déterminer si un indicateur de la production est recueilli en tant que *donnée élémentaire* ou en tant que *sous-produit*. Par exemple, les informations sur la population active provenant d'enquête sur la population active réalisée auprès des ménages ou les données sur le parc immobilier recueillies dans le cadre d'un recensement des logements sont des données élémentaires. En revanche, les informations sur l'emploi provenant d'une enquête sur le budget des ménages constituent des sous-produits. En général, la plupart des indicateurs de production venant de sources administratives sont des sous-produits.

- *Les données sont fragmentaires.* Le calcul de la valeur ajoutée par activité économique nécessite des données sur la production et la consommation intermédiaire (mesures en valeurs courantes et en volume). En soi, un indicateur de la production (main-d'œuvre utilisée, demande de produits, etc.) ne fournit qu'une partie limitée des données nécessaire à l'estimation de la valeur ajoutée. Par conséquent, même lorsqu'on dispose d'un bon indicateur de la production, des procédures adaptées et des données complémentaires sont nécessaires pour préparer les estimations de la valeur ajoutée.
- *L'accès aux données est irrégulier ou rare.* Alors que certaines données sont disponibles de façon régulière, d'autres ne le sont que rarement. Même si les données qui ne sont que rarement accessibles demeurent précieuses pour l'établissement d'estimation, des procédures adaptées doivent être élaborées pour assurer la régularité des estimations périodiques.

Cette section présente les sources de données et les méthodes utilisées pour intégrer la production des activités souterraines dans les estimations du PIB établies selon l'optique de production et dans l'optique des dépenses, de même qu'elle décrit une méthode reposant sur les ressources et les emplois visant à assurer l'exhaustivité et la cohérence des chiffres du PIB en ajustant les estimations obtenues à l'aide des différents mode de mesure. Les sous sections 3.2.2.1 à 3.2.2.4 portent sur l'optique de la production et décrivent respectivement les méthodes de calcul générales, les méthodes de calcul par branche d'activité, les problèmes liés à l'établissement des comptes, ainsi que la méthode italienne. La sous section 3.2.2.5 traite des méthodes utilisées dans l'optique des dépenses et la 3.2.2.6 décrit l'établissement des tableaux de ressources et des emplois.

3.2.2.1. Optique de la production : Méthodes générales.

Cette sous section décrit des méthodes *générales*, c'est-à-dire des procédures d'établissement des comptes qui en principe peuvent s'appliquer à n'importe quelle branche d'activité économique, pour autant que les données requises soient disponibles. Le choix d'une méthode appropriée dépend de la disponibilité et de la qualité des données qui permettront de calculer les indicateurs de la production. Ces indicateurs peuvent faire référence à des emplois dans le domaine de la production ou à d'autres emplois, notamment à :

- La production totale incluant la production souterraine, par exemple la main-d'œuvre utilisée, le stock de capital, etc. ;
- Une part de la production totale incluant une part de la production souterraine, par exemple les achats par les ménages de divers types de services personnels ;
- Une part de la production souterraine, par exemple les permis de construire pour la construction résidentielle privée, les taxes perçues auprès des entrepreneurs, etc..

L'intégration de la production souterraine dans les estimations du PIB fait intervenir des procédures complexes imposant de prendre en compte les points suivants :

- Certaines procédures permettent d'obtenir des estimations de la production totale pour une activité spécifique sans identifier séparément les divers types d'activités souterraines ;
- Des données complémentaires *ad hoc* sont souvent nécessaires pour pouvoir tirer parti efficacement des sources existantes ; par exemple, des estimations de la valeur ajoutée peuvent être déduites des estimations de production obtenues par le calcul des flux de marchandises en utilisant un ratio valeur ajoutée/production calculé à l'aide d'une étude *ad hoc*.
- Le calcul doit reposer sur des ajustements exhaustifs et précis fondés sur des sources spécifiques et des relations connues ;
- Si possible, il convient d'établir différentes estimations, de les comparer et d'évaluer la vraisemblance des résultats. Il convient également de comparer et d'analyser les données concernant des thèmes similaires mais de sources différentes pour identifier les erreurs ou les écarts substantiels ;
- Les hypothèses qui sous-tendent les procédures d'estimation doivent être expliquées dans les calculs et revues régulièrement pour veiller à leur vraisemblance.

Les méthodes générales d'établissement des comptes qui peuvent être utilisées pour inclure la production souterraine dans les estimations du PIB établies dans l'optique de la production peuvent être *fondées sur l'offre*, notamment la méthode de la *main-d'œuvre*, sur la *demande*, sur le *revenu*, et sur les *flux de marchandises*. Ces méthodes sont décrites dans les points qui suivent.

3.2.2.1.1. Méthodes fondées sur l'offre.

Les méthodes fondées sur l'offre font appel à des données sur l'offre de moyens de production utilisés pour la production de biens et de services. Ces moyens de production comprennent un certain nombre de matière première importante, la main-d'œuvre, les terrains, le stock de capital fixe, etc. Si l'on dispose de données sur l'offre de l'un ou de plusieurs des moyens de production utilisés dans une activité de production donnée, on peut estimer la production totale de l'activité. Les ratios entrées/sorties et entrées/valeur ajoutée sont nécessaires pour le calcul des estimations de la production et de la valeur ajoutée à partir des données sur les moyens de production. Etant donné que la productivité ou les prix relatifs des moyens de production et des produits peuvent changer, il est alors préférable que ces ratios soient obtenus au moyen d'enquête *ad hoc* pour la période en cours.

Les modalités d'utilisation des méthodes fondées sur l'offre dépendent des circonstances comme l'illustrent les exemples suivants relatifs à la production agricole en Russie et de la construction de logements en Inde. En Russie, les ajustements applicables à la production de céréales et d'autres récoltes par les entreprises agricoles sont effectués sur la base des quantités de semences nécessaire par hectare. D'abord, une estimation de surface cultivée non enregistrée est établie à partir des données sur la consommation de semences communiquées par les entreprises et de la quantité normale moyenne de semences par hectare dans différentes régions. La production totale est ensuite obtenue en multipliant la surface cultivée totale estimée au titre d'une culture par le rendement moyen estimé par hectare. Les ajustements concernant les produits de l'élevage sont effectués en fonction de la quantité moyenne de viande produite par tonne de fourrage consommée. Les données communiquées sur les quantités de fourrage consommé sont considérées comme fiables. La production moyenne par tonne de fourrage est déterminée à l'aide d'enquêtes réalisées auprès des ménages ruraux et de l'opinion des spécialistes [Comité d'Etat pour la statistique de Russie (Goskomstat) (1998)].

Dans de nombreux pays, la production du secteur de la construction est calculée au moyen de données sur l'offre de matériaux de construction. En Inde, par exemple, la production de la construction de type *pucca*, qui repose sur des matériaux de construction finis modernes, est

calculée à l'aide de l'offre estimée de matériaux de construction de base sur le marché intérieur [Central statistical organization, Government of India (1989)]. Les matériaux disponibles sont évalués aux prix pratiqués sur le site de construction à partir d'information sur les prix de vente au détail, les marges des distributeurs, les coûts de transport et les taxes sur les produits. Le ratio du coût des matériaux de base à la production est obtenu à partir d'études effectuées sur les différentes catégories de construction.

3.2.2.1.2. Méthode de la main-d'œuvre utilisée.

La méthode de la main-d'œuvre utilisée est la principale méthode fondée sur l'offre. Elle a été introduite par Istat pendant les années 80 et est appliquée de façon suffisamment large pour qu'une section lui soit consacrée [Dallago, B. (1990)]. Cette méthode repose essentiellement sur trois étapes fondamentales :

- obtenir des estimations de la contribution de l'offre de main-d'œuvre au PIB, pour certaines activités économiques et certaines tailles d'entreprises, à l'aide d'une enquête sur la population active réalisée auprès des ménages et/ou d'autres sources démographiques ;
- obtenir des estimations de la production et de la valeur ajoutée, par unité de main-d'œuvre utilisée, suivant une ventilation identique des activités et des tailles, dans le cadre d'une enquête régulière ou spéciale auprès des entreprises ;
- multiplier les estimations de la main-d'œuvre utilisée par les ratios par unité afin d'obtenir la production et la valeur ajoutée pour les catégories d'activité et de taille.

De fait, dans chaque activité économique considérée par catégorie de taille, les estimations de la main-d'œuvre utilisée donnent les coefficients de pondération que l'on applique aux estimations de la production et de la valeur ajoutée d'après les enquêtes auprès des entreprises pour les porter à l'univers. Cette procédure devrait permettre d'aboutir à une couverture plus exhaustive de la production si les données de l'enquête auprès des ménages couvrent mieux la distribution de la main-d'œuvre utilisée au PIB que celles de l'enquête auprès des entreprises. Or, c'est vraisemblable, pour deux raisons :

- Les enquêtes auprès des ménages recensent la main-d'œuvre utilisée dans des entreprises qui ne sont incluses dans les enquêtes auprès des entreprises, par exemple parce qu'elles sont trop petites pour figurer dans les fichiers à partir desquels l'enquête est enclenchée ;
- Les particuliers peuvent communiquer les données sur la main-d'œuvre utilisée dans les enquêtes auprès des ménages, alors que les entreprises peuvent dissimuler ces mêmes données afin de se livrer à la fraude fiscale ou d'échapper aux réglementations administratives.

Cette méthode dépend de la fiabilité des estimations de la main-d'œuvre utilisée et des ratios par unité à un niveau détaillé de ventilation par activité économique et par taille. Elle ne peut s'appliquer qu'aux branches d'activité économique pour lesquelles ces données sont disponibles. En règle générale, le niveau de détail disponible est déterminé par l'enquête sur la population active. L'application de cette méthode sur une grande échelle nécessite par conséquent une enquête très rigoureuse sur la population active. Cette méthode peut servir à estimer la production totale d'une branche d'activité économique, ou encore seulement la part de *la production qui est dissimulée* et n'apparaît pas dans les enquêtes auprès des entreprises. Cette méthode repose sur les éléments décrits ci-après.

- 1) **Estimation de la main-d'œuvre utilisée dans la production d'après les données sur les ménages.** Les données sont obtenues dans le cadre d'une enquête sur la population active réalisée auprès des ménages, complétée par toutes les données pertinentes provenant de sources démographiques et administratives sur l'activité. L'enquête auprès des ménages doit comporter des questions sur l'activité, les heures travaillées et la taille de l'entreprise ou des entreprises employeuses. Ces questions constituent le point de départ de la ventilation d'une activité par taille et de conversion des données sur l'emploi en unités normalisées de main-d'œuvre utilisée, comme les heures travaillées ou l'emploi équivalent temps plein. Les questions, de même que la taille de l'échantillon et les taux de réponse, déterminent en outre le niveau de ventilation auquel les données peuvent être considérées comme fiables.
- 2) **Estimation de la main-d'œuvre utilisée dans la production d'après les données sur les entreprises.** Les données doivent être ventilées par branche d'activité et taille d'entreprise au moins jusqu'au niveau de détail des enquêtes auprès des ménages. Elles doivent

également fournir des informations suffisantes pour permettre la conversion des données sur les salariés en unités normalisées de main-d'œuvre utilisée.

- 3) **Normalisation des estimations de la main-d'œuvre utilisée.** Les données obtenues dans le cadre des enquêtes auprès des ménages présentent généralement en termes d'emploi au sens large. Les données provenant des entreprises se présentent quant à elles en termes de nombre d'emplois. Une personne peut cumuler plusieurs emplois. Par conséquent, pour que la comparaison des données des deux sources soit significative, il faut les convertir en unités normalisées de main-d'œuvre utilisée, c'est-à-dire soit en heures travaillées, soit en emplois équivalents temps réel.
- 4) **Comparaison des séries d'estimations.** On procède à une comparaison des estimations de la main-d'œuvre utilisée obtenues dans les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes auprès des entreprises. Les divergences sont analysées en prenant en compte les caractéristiques qualitatives des différentes sources. Comme on l'a indiqué précédemment, les enquêtes auprès des ménages doivent normalement présenter un champ de couverture plus vaste et sont donc considérées comme principale source de données. Il faut cependant tenir compte du fait que la ventilation des activités par taille peut être considérée plus fiable lorsque les données émanent des entreprises.
- 5) **Indentification de la main-d'œuvre utilisée non recensée dans les enquêtes auprès des entreprises.** L'excédent que présentent les estimations obtenues à l'aide des enquêtes auprès des ménages par rapport aux estimations provenant des enquêtes auprès des entreprises constitue une mesure (en unités de main-d'œuvre utilisée) de la production souterraine non évaluée par les enquêtes auprès des entreprises. Il s'agit d'un minimum, car une part de la main-d'œuvre utilisée peut-être manquante dans les deux sources.
- 6) **Estimation de la contribution au PIB en tant que produit de la main-d'œuvre utilisée et des ratios correspondants.** La dernière étape consiste à calculer la production et la valeur ajoutée pour les activités économiques et les tailles sélectionnées. Un exemple d'application de la méthode de la main-d'œuvre utilisée figure dans l'analyse recommandée aux Etats membres de l'UE par la Commission européenne pour évaluer l'exhaustivité. Les données sur la main-d'œuvre utilisée ayant servi aux estimations du PIB par d'autres méthodes, quelles qu'elles soient, sont comparées avec celles obtenues par la méthode de la main-d'œuvre utilisée. Lorsque le résultat obtenu au moyen de cette dernière méthode

est supérieur, on peut supposer qu'il existe une *production non mesurée* dont il faudrait tenir compte en effectuant des ajustements. Dans le calcul des ajustements, il est proposé :

- pour chaque branche d'activité, de partir de l'hypothèse que la valeur ajoutée par unité de main-d'œuvre utilisée pour la production dissimulée est égale à la valeur ajoutée par unité de main-d'œuvre utilisée pour la production effectivement mesurée ;
- de tenir compte des différences probables de taille des entreprises auxquelles a été apportée la main-d'œuvre utilisée supplémentaire et de toutes les autres caractéristiques significatives ;
- de faire en sorte que les ajustements consécutifs aux calculs ne fassent pas double emploi avec les effets des autres calculs ou ajustements effectués dans les comptes ;

Cette méthode est aussi appliquée dans le cadre de l'approche italienne pour l'établissement du PIB décrite à la sous-section 3.2.2.3.

3.2.2.1.3. Méthodes fondées sur la demande.

Les méthodes fondées sur la demande visent à déterminer la production en utilisant des indicateurs sur emplois spécifiques de biens et de services. Ces indicateurs peuvent concerner n'importe quel emploi de biens ou de services permettant de décrire de façon suffisamment précise leur production. Il peut s'agir des dépenses de consommation finale des ménages pour un certain produit (exemple santé), d'emplois de grands produits en tant que matières premières (exemple le traitement des produits agricoles), d'exportations (exemple les principaux produits d'exportation), ou de données administratives indiquant la demande pour un produit (exemple les immatriculations de véhicule ou les demandes de permis de construction). Après avoir obtenu une évaluation de la production, on peut calculer les estimations de la valeur ajoutée à l'aide des ratios production/valeur ajoutée, comme dans les méthodes fondée sur l'offre.

Les indicateurs sur la demande sont en règle générale incomplets. Dans la plupart des cas, on ne dispose que de données sur un seul emploi principal ou sur un nombre limité d'emplois principaux. Par exemple, la valeur des exportations d'un produit principalement destiné à l'exportation ne couvre pas les emplois locaux de ce produit. De même, la consommation des services personnels par les

ménages ne couvre pas les autres emplois de ces services, par exemple, les emplois des producteurs ou les exportations, mais peut comprendre les importations, c'est-à-dire des dépenses à l'étranger des ménages résidents. C'est pourquoi tous les emplois possibles d'un produit donné doivent être pris en compte. Les méthodes fondées sur la demande donnent de meilleurs résultats lorsqu'un produit a un emploi principal pour lequel une estimation détaillée peut être établie. Il existe également des différences entre l'évaluation des emplois et celle de la production. Tous les emplois doivent être évalués au prix d'acquisition alors que la production est évaluée au prix de base ou prix du producteur (voir SCN 1993 : 6.204 - 6.217).

Les applications spécifiques des méthodes fondées sur la demande varient d'un pays à l'autre. Au Ghana, par exemple, la production au titre de la réparation et l'entretien de bâtiments est égale à leur valeur locative pour un mois, ce qui fait que la mesure est liée au parc de bâtiments [AFRIstat (1997)]. Au Népal, la production des services de réparation des véhicules à moteur est calculée à partir du nombre de véhicules par type et de la moyenne des dépenses de réparation et d'entretien [Central Bureau of Statistics, Népal (1994)].

3.2.2.1.4. Méthodes fondées sur le revenu.

Les données sur certaines catégories de revenu sont disponibles auprès des sources administratives et peuvent servir à obtenir une indication de la production couverte par le système administratif. Il est souvent facile d'obtenir des données sur l'impôt, sur le revenu ou les cotisations à la sécurité sociale des travailleurs indépendants (CASNOS). Toutefois il est nécessaire d'effectuer des ajustements afin de tenir compte des activités non couvertes par l'administration fiscale et par des raisons de dissimulation ou de sous-déclaration de revenus.

Calzaroni et Medelin (2000) décrivent comment les coefficients d'ajustement appliqués à la production et à la valeur ajoutée sont calculés en France, par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à l'aide de données provenant des contrôles fiscaux effectués par les autorités fiscales françaises. Les données sont communiquées à l'INSEE sans détails nominatifs sur les entreprises. Les procédures d'ajustement varient selon le régime fiscal et la taille des entreprises. L'état de la situation financière avant et après le contrôle et les raisons qui ont

motivé les changements sont examinés. Seuls les redressements d'imposition résultant de la dissimulation ou de l'omission de déclaration des recettes sont pris en compte. A partir de ces données, les coefficients d'ajustement sont calculés séparément pour les entreprises constituées en sociétés et les entreprises individuelles par branche d'activité.

Dans de nombreux pays, les estimations de la production de certains services professionnels aux entreprises, comme les services de comptabilité et les services juridiques sont effectuées sur la base du revenu moyen des professionnels obtenu en consultant les déclarations fiscales.

3.2.2.1.5. Méthode des flux de marchandises.

La méthode des flux de marchandises consiste à mettre en équilibre les ressources et les emplois totaux pour chaque produit. Elle est utilisée pour évaluer la production en équilibrant les ressources et les emplois d'un produit à l'aide de l'équation suivante :

Production = somme de la consommation intermédiaire, de la consommation finale, des variations (positives ou négatives) des stocks, de formation brute de capital fixe, des acquisitions moins cessions d'objets de valeur, et des exportations diminuées des importations.

Cette méthode est efficace si un produit a principalement un seul emploi ou un nombre limité d'emplois et si des données exactes sur ces emplois sont disponibles. De plus, les prix à la production (prix de base ou prix du producteur) diffèrent des prix payés par les acheteurs, de sorte qu'il faut prendre en compte les différences de prix lorsque la production d'un produit est établie selon la méthode des flux de marchandises [Nations Unis (1998)]. Cette méthode peut être utile pour analyser des prix payés par les acheteurs et les prix payés aux producteurs pour évaluer l'exactitude des marges de distribution.

La méthode des flux de marchandises permet en particulier d'obtenir la production du commerce de détail à partir de l'offre de produits. Les données sur l'offre de produits sont souvent établies à un niveau détaillé (en règle générale, en faisant une distinction entre les produits agricoles, les produits

manufacturés du secteur national et les biens importés). Les données sur les parts des flux de produits qui passent dans le commerce de détail et sur les taux de marge proviennent d'enquêtes de référence, de vérifications par sondage et d'entretiens. Elles peuvent être combinées avec les données sur l'offre de produits pour estimer la production du secteur du commerce de détail.

3.2.2.2. Optique de la production : Méthodes applicables par branche d'activité.

Aux méthodes générales d'établissement des comptes décrites à la sous section 3.2.2.1, s'ajoutent des méthodes adaptées à des branches d'activité spécifiques. On peut recourir à ces méthodes pour couvrir toute la production d'une branche (ce qui inclut la production souterraine bien entendu) ou pour fournir une estimation complémentaire en cas de lacunes dans un champ de couverture des statistiques régulières. Ces lacunes concernent plus vraisemblablement l'activité à petite échelle des entreprises appartenant à des ménages, celles qui sont les plus susceptibles de couvrir des activités économiques souterraines. Certaines grandes et moyennes entreprises peuvent aussi ne pas être couvertes par les collectes régulières de données [Bloem, A., R. Dippelsman et N. Maehle (2001)]. Comme on l'a vu précédemment, l'utilisation de sources et de méthodes complémentaires peut occasionner des chevauchements et des lacunes qu'il faut identifier et auxquels il faut remédier. L'annexe 2 dresse une liste d'exemples de données administratives et de données d'enquête qui peuvent être accessibles. On trouve ci-après une description des divers types de sources de données et de méthodes de calcul couramment utilisées dans différentes branches d'activité.

- a. Agriculture.** L'agriculture est une activité qui se caractérise surtout par la production à petite échelle du secteur des ménages. En l'absence de données régulières sur la production agricole, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée, les estimations peuvent être fondées sur les surfaces cultivées, les rendements et les coûts. Les données sur les surfaces cultivées et les taux de rendement moyens des récoltes servent à évaluer quantitativement la production des récoltes. Les données sur les caractéristiques de l'exploitation des terres obtenues à partir des recensements sur l'agriculture et/ou de cartes de ressources foncières dressées à l'aide de relevés aériens ou cadastraux peuvent servir à estimer les surfaces cultivées. Les carrés de rendement représentent le meilleur moyen

d'établir les taux moyens de rendement. Les enquêtes et les études sur l'agriculture fournissent des données sur les coûts qui peuvent servir à établir des estimations de la valeur ajoutée. Les statistiques alimentaires peuvent aussi se révéler utiles. Pour les principaux produits céréaliers, les organismes étatiques peuvent avoir préparé des estimations du bilan alimentaire. Les sources et hypothèses ayant servi à la préparation des bilans alimentaires sont parfois de précieux compléments d'information. Les données annuelles sur le nombre d'animaux d'élevage, lorsqu'elles sont disponibles, constituent une bonne source pour l'estimation de la contribution de l'élevage. Les données sur les principaux moyens de production, comme les semences et les engrais peuvent être utilisées si les données sur leur distribution sont disponibles. Les enquêtes sur le revenu et les dépenses de ménages peuvent procurer des données sur la production pour compte propre des ménages et celle destinée aux marchés.

- b. Activités manufacturières.** Les activités manufacturières, bien qu'elles présentent souvent une assez forte intensité capitaliste, sont des activités où les ménages sont également engagés avec une technologie utilisant moins de capital. Les enquêtes sur les activités de manufacture ne couvrent en général que les entreprises dont la taille dépasse un certain seuil. Il faut par conséquent établir des estimations complémentaires pour la production issue des petites unités. Des données de références détaillées peuvent être tirées des recensements périodiques des activités de manufacture s'ils couvrent également les petits exploitants. Les données sur l'emploi, les exportations de produits manufacturés, les importations de matières premières spécifiques et les taxes peuvent au besoin être combinées avec les données de référence pour obtenir des estimations des périodes courantes. L'activité des ménages dans le secteur de la manufacture, en particulier pour l'autoconsommation, est difficile à saisir. Elle peut néanmoins être calculée à l'aide d'enquête sur le revenu et les dépenses des ménages.
- c. Construction.** La construction d'habitation privée à usage résidentiel est souvent exclue des collectes régulières de données. Les données provenant d'enquêtes ponctuelles sont souvent disponibles. Les permis de construire ou les prévisions de la demande du secteur du logement peuvent être utilisées comme indicateurs de la construction de logements. Des

détails complémentaires pourront être obtenus au moyen des recensements des logements ou de la population. Bien souvent, l'activité de l'ensemble du secteur de la construction est mesurée par une méthode indirecte. Dans ce type d'approche, la valeur de la production dans le secteur de la construction est estimée par la méthode des flux de marchandises, qui permet d'abord d'obtenir une estimation de l'offre de matériaux de construction destinés à la branche d'activité de la construction. Cette estimation de l'offre nette de matériaux est ensuite conjuguée avec les ratios entrées-sorties obtenus à partir des données de référence (ou autres données de base) pour estimer le volume de la production. Il faut également faire en sorte d'éviter les doubles emplois car certaines entreprises ne faisant pas partie du secteur peuvent y intervenir à titre d'activité secondaire et inclure cette activité dans leur production totale. L'évaluation de l'activité dans la branche de la construction peut aussi s'appuyer sur les permis de construire, les données sur les mises en chantier ou sur les différents stades d'avancement des travaux.

- d. Commerce.** Le commerce est une activité dans laquelle les exploitants opérant à petite échelle sont généralement prédominant (du moins en nombre). A défaut de données directes sur l'activité de vente au détail à petite échelle (de qui est souvent le cas), il est possible de combiner les estimations de l'offre de groupes de produits avec les données sur la proportion de l'offre totale distribuée par le biais de canaux de vente au détail afin d'obtenir le chiffre d'affaire du commerce de détail. Les marges brutes du commerce sont nécessaires pour établir les estimations de la production. La meilleure façon de déterminer ces marges consiste à mener des vérifications par sondage. L'exhaustivité des estimations obtenues par ce type de méthode fondée sur le flux de marchandises dépend du champ de couverture des statistiques sur l'offre. Des données détaillées sur l'offre peuvent également être utilisées pour valider et corriger les données des enquêtes sur le commerce de détail. Il importe de souligner que le fait d'utiliser des sources indirectes peut entraîner une double comptabilisation. Les données sur les achats de biens par les ménages recueillies lors d'enquêtes sur les dépenses des ménages peuvent servir à établir le chiffre d'affaire du commerce de détail. Il faut cependant prendre en compte les achats au détail effectués par d'autres utilisateurs (branche d'activité industrielle, administration publique, tourisme, etc.). Les recettes provenant de l'activité commerciale qui n'est pas couverte par les enquêtes

régulières sur le commerce peuvent être appréhendées par le biais des données sur l'emploi lorsqu'elles sont disponibles. L'administration fiscale et les administrations locales peuvent aussi constituer des sources précieuses de données concernant par exemple le nombre de petits commerçants qui ont fait une déclaration de revenus ou qui se sont enregistrés auprès des autorités fiscales.

- e. Restaurants et hôtels.** Il arrive que l'on ne dispose pas de certaines informations sur les petits restaurants, les bars, les cafés, les autres établissements de restauration ainsi que sur les établissements d'hébergement et les pensions. L'emploi, les taxes payées par les producteurs ou les immatriculations au registre de commerce peuvent servir de base de calcul pour l'estimation de la valeur ajoutée. Les enquêtes sur les dépenses des ménages peuvent servir à estimer les données sur la consommation de services de restauration et d'hébergement des ménages. Les données obtenues par le biais des régimes de taxe sur la valeur ajoutée peuvent couvrir une portion non négligeable de l'activité hôtelière. On peut également utiliser les indicateurs provenant des statistiques sur le tourisme – arrivées, nuitées, durée du séjour, dépenses moyennes (souvent disponible par catégories de touristes). Dans de nombreux pays, les pourboires représentent parfois une part importante de la production et de la valeur ajoutée de la branche des hôtels et restaurants, ils peuvent ne pas être comptabilisés. Des études spécifiques sont nécessaires dans ce cas. L'emploi dans le secteur peut servir d'indicateur pour mesurer le montant des pourboires.
- f. Transports et communications.** Les données sur le transport routier par taxi, minibus et camion sont indisponibles dans bon nombre de pays. L'information sur les immatriculations et les statistiques du trafic peuvent constituer des sources indirectes de données. L'information sur les recettes et les dépenses par unité de transport (exemple, la tonne au kilomètre de fret ou course de taxi) peut être collectée dans les enquêtes *ad hoc*. Une estimation de la demande totale est parfois disponible pour certains types de transports. Par exemple, les données sur le fret peuvent être obtenues à l'aide des statistiques sur le commerce extérieur. Les services communication privés à petite échelle comme la fourniture de services de courrier électronique, de télécopie et de téléphone, ont pris de l'ampleur ces récentes années. Les registres d'immatriculation au commerce peuvent

fournir des renseignements sur le nombre d'entreprises. Il est utile de recouper les estimations de la production de la branche des transports et des communications pour les services de transport et de communication avec les données sur l'utilisation de ces services, qui peuvent être obtenues par le biais des enquêtes sur les dépenses des ménages, les statistiques sur les entreprises, les données des administrations publiques et la balance des paiements. Une estimation des marges de transport peut aussi être obtenue à l'aide du tableau des emplois dans le cadre d'une présentation des ressources et des emplois en appliquant les taux estimés des marges commerciales à différents flux d'emplois.

- g. Services aux entreprises et services professionnels et techniques.** Des données sur le nombre de professionnels engagés dans la prestation de divers services aux entreprises et autres services professionnels et techniques peuvent être obtenus par le biais des autorisations émises par les organismes de tutelle ou les associations professionnelles. Les recensements de la population ou les enquêtes sur la population active réalisées auprès des ménages peuvent aussi donner des renseignements sur le nombre de personnes engagées dans ces activités. Les données générées par l'imposition des revenus sur les recettes brutes des unités ou des professionnels engagés dans ces activités servent également à déterminer la production ; des ajustements étant effectués pour tenir compte de la communication incomplète des revenus dans les déclarations fiscales.
- h. Education, santé et services personnels.** Les données sur les services d'enseignement et de santé et les services personnels privés (où les exploitants opérant à petite échelle occupent souvent une place importante) ne sont pas toujours disponibles. Cependant, plusieurs indicateurs peuvent servir à préparer des estimations sur ces services, à compléter les données des enquêtes ou à valider les estimations obtenues par une méthode particulière. Différents indicateurs matériels des services d'enseignement et de santé peuvent être obtenus auprès des sources administratives. Le nombre d'établissements ou de professionnels peut être établi à l'aide des registres de commerce et des attributions de licences ou d'agréments. Le recensement de la population ou les enquêtes sur la population active réalisées auprès des ménages peuvent aussi fournir des données sur le nombre de personnes engagées dans ces activités. Les enquêtes sur les dépenses des

ménages fournissent souvent des données sur la consommation de ces services par ménage mais ne sont pas toujours détaillées sur ce point parce qu'elles ne comptabilisent pas la part de l'utilisation de ces services qui est couverte par des mécanismes d'assurance. Les déclarations fiscales peuvent également servir de départ aux estimations de la production.

- i. **Services domestiques.** Les services domestiques sont en règle générale fournis à petite échelle. Il est possible de couvrir ces activités dans les recensements de la population et les enquêtes sur la population active réalisées auprès des ménages qui contiennent souvent des données sur le nombre total de personnes pourvues d'un emploi dans le secteur des services domestiques. Le revenu moyen par salarié peut être estimé à l'aide d'enquêtes ad hoc réalisées sur une petite échelle.

- j. **Services de logements occupés par leurs propriétaires.** La valeur des services de logements occupés par leurs propriétaires ne peut être estimée à partir d'observations directes étant donné que ces services ne donnent pas lieu à des opérations marchandes. Une procédure courante consiste à estimer le nombre de logements occupés par leurs propriétaires d'après les recensements des logements ou de la population et d'estimer la valeur des services de logement occupés par leurs propriétaires en se fondant sur les loyers payés pour des logements comparables, obtenus dans le recensement de la population ou auprès des agents immobiliers. Une autre méthode réside dans l'imputation des loyers par référence aux *coûts d'opportunité*. Dans cette méthode, la valeur ajoutée nette est obtenue en appliquant un certain taux d'intérêt à la valeur estimée du parc de logements occupés par leurs propriétaires. La consommation de capital fixe et la consommation intermédiaire sont ensuite ajoutées pour obtenir la production brute des services de logement occupés par leurs propriétaires. Il convient de noter que cette méthode peut entraîner des mouvements incohérents dans la production et la consommation de ces services en raison de l'instabilité des taux d'intérêt. Les estimations des services de logements occupés par leurs propriétaires sont généralement préparées à partir des estimations de référence sur une année pour laquelle on dispose de données détaillées, et elles sont complétées par d'autres indicateurs comme les indices de prix (par exemple, l'indice des loyers compris

dans l'indice des prix de la consommation) pour les années ultérieures. On fait souvent appel aux statistiques sur la construction et aux statistiques sur les permis de construire pour mettre à jour les données sur le parc de logements, en particulier dans les zones urbaines où la construction immobilière est réglementée. En règle générale, les données de référence sont préparées suivant une ventilation entre zones urbaines et rurales ou une autre ventilation régionale. Il faut régulièrement procéder à la mise à jour des données de référence et examiner les indicateurs et les hypothèses sur lesquels reposent les estimations.

3.2.2.3. L'optique de la production : La méthode italienne.

Cette sous-section présente une synthèse de la méthode italienne pour estimer le PIB dans l'optique de la production. Cette approche a été mise au point par l'Istat dans les années 80 pour tenir compte des caractéristiques particulières de l'économie italienne. Elle repose principalement sur l'utilisation de la méthode de la main-d'œuvre utilisée, bien que ce ne soit pas sa seule caractéristique distinctive. Elle met également en œuvre des ajustements importants visant à tenir compte des déclarations incomplètes. Cette méthode globale d'estimation du PIB, mise au point pour l'Italie, peut être appliquée dans n'importe quel autre pays présentant des caractéristiques similaires, notamment :

- de nombreuses petites entreprises, qui ne figurent pas ou sont incorrectement classées dans le registre des entreprises parce qu'elles ne sont pas enregistrées ou à cause d'un taux de rotation élevé ;
- un volume élevé de main-d'œuvre irrégulière, c'est-à-dire non déclarée ;
- une sous-déclaration considérable de la production par les entreprises ;
- une enquête rigoureuse sur la population active.

L'approche italienne a été spécialement conçue pour traiter le problème très épineux de l'économie souterraine dans ce pays d'où l'intérêt qu'on lui accorde dans cette thèse⁸. La présentation de cette méthode est tirée des descriptions détaillées données par l'Istat (1993) et par Calzaroni (2000).

⁸ La configuration de l'environnement économique de l'Italie de 1980, présente des similitudes avec celui de notre pays au regard de l'économie souterraine.

3.2.2.3.1. Approche générale pour l'estimation du PIB.

Les procédures d'estimation sont groupées par catégorie d'activité économique, selon les données disponibles :

- branches pour lesquelles les estimations s'effectuent en multipliant la quantité par le prix – notamment l'agriculture, l'énergie et une partie du secteur de la construction ;
- branches pour lesquelles les estimations sont fondées sur des données des dépenses – secteur de la construction, en partie les loyers, et les services privés d'enseignement, de recherche, de santé, de divertissement et de loisirs ;
- branches pour lesquelles les estimations sont fondées sur les coûts et les gains directement tirés des comptes de patrimoine – crédit, assurance, certaines branches d'activité appartenant à des entreprises publiques ;
- branches pour lesquelles les estimations sont fondées sur les revenus distribués – services non marchands ;
- branches pour lesquelles les estimations sont fondées sur la méthode de la main-d'œuvre utilisée.

Ce type de regroupement est en partie propre à l'estimation faite dans l'optique de la production. L'approche italienne se caractérise par le fait que 70 pour cent de la production est estimée par la méthode de la main-d'œuvre utilisée. La formule qui suit illustre la procédure d'estimation de la production au moyen de la valeur ajoutée (et d'autres agrégats des comptes nationaux) par branche d'activité économique :

$$Y = \sum_{i=1}^m \sum_{j=1}^J X_{ij} * U_{ij} + \sum_{i=m+1}^M Y_i$$

où Y = estimation globale de l'agrégat

i = indicateur de la branche d'activité économique

M = nombre de branches (101 en Italie)

J = nombre de groupes répartis selon la taille (J=8 en Italie : 1~5, 6~9, 10~19, 20~49, 50~99, 100~249, 250+)

X = valeur moyenne de l'agrégat par habitant

U = emploi équivalent temps plein

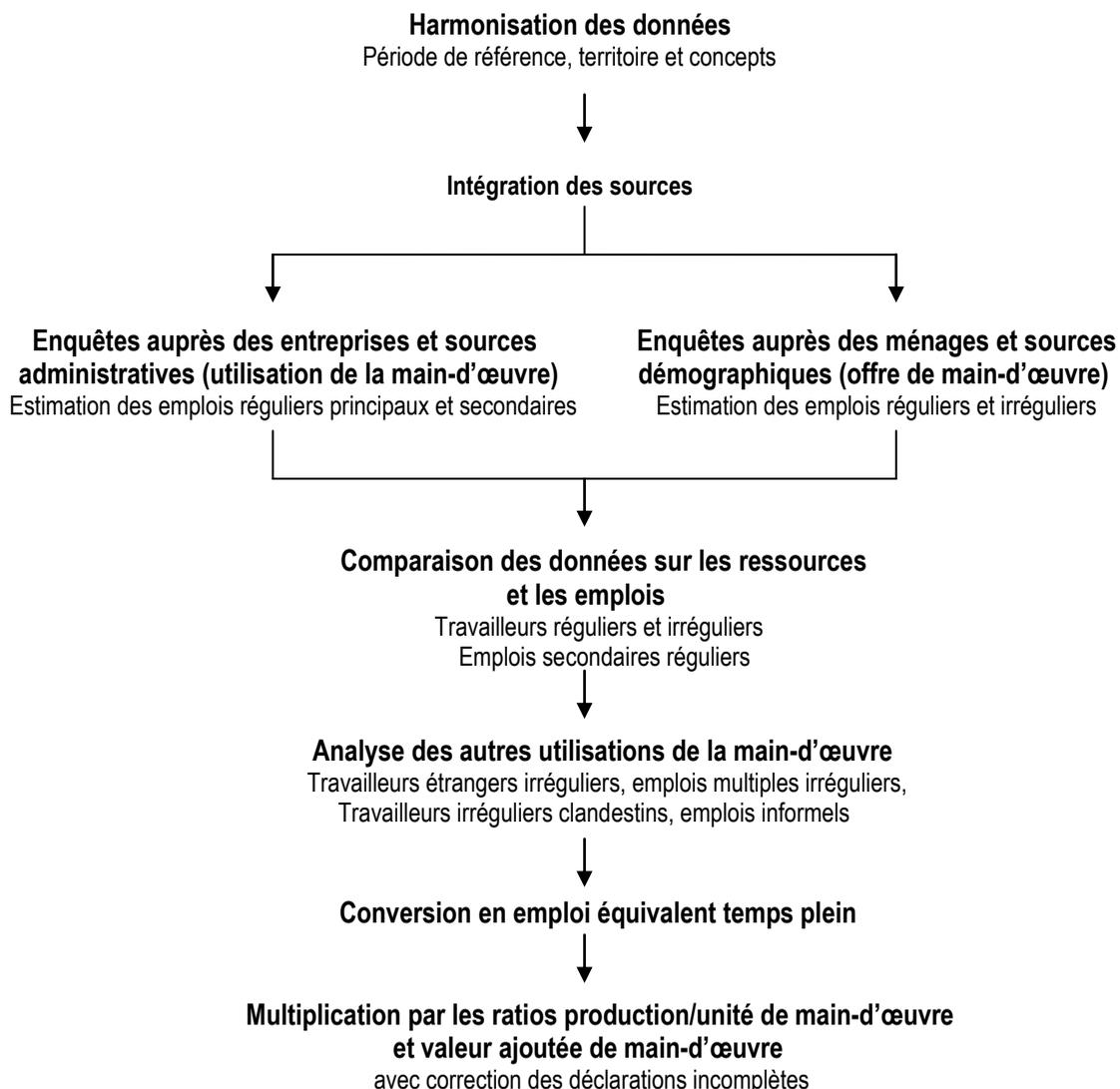
$$\sum_{i-m+1}^M Y_i = \text{part de l'agrégat non estimée au moyen de la méthode de la main-d'œuvre utilisée}$$

3.2.2.3.2. Application de méthode de la main-d'œuvre utilisée.

L'estimation du PIB par la méthode de la main-d'œuvre utilisée est décrite dans le point 3.2.2.1.2. Les étapes suivies sont illustrées au graphe 3.4. On trouvera dans les points qui suivent une description de quelques caractéristiques particulières de l'application de cette méthode en Italie.

- *Ajustement des données à prendre en compte.* Cette opération consiste en une harmonisation temporelle et territoriale des données et une harmonisation conceptuelle des données avec les définitions des comptes nationaux.
- *Intégration des données sur les entreprises.* Les données sur la main-d'œuvre utilisée proviennent d'enquête auprès des entreprises et de sources administratives. Il est essentiel de disposer d'un registre des entreprises détaillé pour organiser l'enquête auprès des entreprises. Il s'agit ainsi d'obtenir des estimations exhaustives de la main-d'œuvre enregistrée couvrant les emplois réguliers principaux et secondaires.
- *Intégration des données des enquêtes auprès des ménages.* Cette intégration suppose une comparaison au niveau des déclarations de l'enquête sur la population active auprès des ménages et du recensement annuel de la population. L'objectif recherché consiste à obtenir une indication aussi précise que possible de la situation dans la profession. Le fait que les deux sources de données fassent état d'une même situation équivaut à une confirmation. En cas de divergence, on suppose qu'une personne réputée pourvue d'un emploi d'après une enquête sur la population active est réellement pourvue d'un emploi, et que le fait que des personnes soient réputées pourvues d'un emploi d'après le recensement mais non d'après l'enquête sur la population active peut être un signe de travail irrégulier.

Graphique 3.4. Estimation du PIB par la méthode de la main-d'œuvre utilisée (approche italienne)



Source : Calzaroni, (2000).

- *Comparaison des ressources et des emplois de main-d'œuvre.* Des comparaisons des nombres d'emplois sont faites à un niveau détaillé de l'activité économique par région, en établissant une distinction entre salariés, travailleurs indépendants et travailleurs familiaux non rémunérés. Trois cas se présentent :
 - emplois réguliers : le nombre de personnes pourvues d'un emploi est égal au nombre d'emplois ;

- emplois irréguliers à temps plein : le nombre de personnes pourvues d'un emploi dépasse le nombre d'emplois ;
 - emplois réguliers avec pluriactivité : le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes pourvues d'un emploi.
- *Autres composantes de la main-d'œuvre utilisée.* Les données des enquêtes auprès des ménages et des entreprises représentent environ 90 pourcent de la main-d'œuvre utilisée totale. Le reste de la main-d'œuvre est estimé à l'aide de données provenant d'autres sources. Les données sur les dépenses servent aux estimations des emplois multiples irréguliers. Le ministère de l'intérieur fournit les données sur les travailleurs étrangers non résidents ; Les emplois informels sont estimés au moyen d'enquêtes spéciales.
 - *Calcul de l'emploi équivalent temps réel.* Les emplois sont convertis en emplois équivalents temps plein. Il existe deux situations :
 - emplois (réguliers ou irrégulier) qui ne sont pas à temps plein, par exemple emplois secondaires ou à temps partiel ;
 - emplois à temps plein mais avec une quantité de travail fourni réduite, par exemple, les heures non travaillées en raison d'une pénurie de commandes.
 - *Etablissement de la production et de la valeur ajoutée.* Les ratios de production par unité de main-d'œuvre utilisée et de valeur ajoutée par unité sont estimés d'après des enquêtes annuelles sur les comptes des entreprises et des ajustements sont effectués pour tenir compte des déclarations incomplètes, comme on le verra ci-après.

3.2.2.3.3. Ajustement visant à tenir compte des déclarations incomplètes.

Les ratios de production et de valeur ajoutée sont ajoutés pour tenir compte des sous-déclarations de chiffres d'affaires. L'hypothèse qui sous-tend ces ajustements est que le revenu d'un travailleur indépendant propriétaire de son entreprise doit au moins être égal au salaire moyen des personnes pourvues d'un emploi régulier. Le revenu des travailleurs indépendants est obtenu en soustrayant de la valeur ajoutée déclarée par l'entreprise les rémunérations des salariés, la consommation de capital et d'autres composantes conformément au SCN de 1993. Lorsque le revenu ainsi calculé est inférieur au salaire moyen des salariés, il est ajusté à la hausse de manière à correspondre au

salaires moyens. Cet ajustement s'applique au calcul des ratios et par conséquent à la production et à la valeur ajoutée.

3.2.2.4. Optique de la production : problèmes liés à l'établissement des comptes.

La présente sous-section aborde certains problèmes spécifiques de calcul posés par l'évaluation des activités souterraines dans l'optique de la production. Comme on l'a vu dans les sous-sections 3.2.2.1, 3.2.2.2, les ajustements visant à tenir compte de l'ES sont fondés sur des indicateurs de la production provenant de diverses sources de données. Les estimations des comptes nationaux (production, consommation intermédiaire, valeur ajoutée) sont calculées à l'aide de ratios élaborés selon des hypothèses sur la relation entre la variable estimée et l'indicateur [Bloem, A., P., Cotterel et T. Gigantes (1996)]. Les indicateurs peuvent faire référence à la production, à la consommation intermédiaire ou à d'autres moyens de production. Ils sont exprimés en volume (par exemple, superficie du parc de logements ou nombre d'emplois équivalent temps plein) ou en valeurs aux prix courants (par exemple, les exportations ou les impôts). L'établissement du PIB selon l'optique de la production suppose en revanche le calcul de la production, de la consommation intermédiaire et de la valeur ajoutée au prix courant et en volume. Ce point va examiner les questions liées à l'établissement des comptes sous l'optique de la production sans omettre les problèmes de la mesure de la production souterraine.

3.2.2.4.1. Calcul explicite de tous les postes du compte de production.

Le calcul explicite de tous les postes du compte de la production (production, consommation intermédiaire et valeur ajoutée) est nécessaire car l'estimation directe de la valeur ajoutée est une démarche qui présente de sérieux inconvénients, dont le plus important est que la valeur ajoutée n'a pas en soi des dimensions mesurables en volume et en prix. Il en découle l'impossibilité d'obtenir des mesures appropriées des volumes à partir des données sur les prix courants, et inversement. Pour contourner ce problème, on utilise souvent les prix à la production ou les prix des facteurs pour exprimer en prix constants la valeur ajoutée aux prix courants ou pour exprimer aux prix courants les mesures en volume de la valeur ajoutée. Cette procédure repose sur l'hypothèse implicite selon laquelle les prix des facteurs et les prix à la production évoluent parallèlement, ce qui n'est pas

toujours le cas. En outre, l'application d'un ratio fixe entrées-sorties aux estimations de la valeur courante peut aboutir à des déflateurs implicites qui ne sont pas vraisemblables. Un autre problème posé par l'estimation directe de la valeur ajoutée est que les estimations ne peuvent pas être intégrées dans le cadre de présentation des ressources et emplois, et qui nécessite en effet des données distinctes sur les ressources (production) et les emplois (consommation intermédiaire) de même que sur la valeur ajoutée.

3.2.2.4.2. Estimation de référence et calculs réguliers.

Il arrive que des données complètes et détaillées ne soient accessibles que rarement, par exemple à des intervalles de cinq ou dix ans, ou de façon *ad hoc*. De même, il se peut que les données disponibles ne concernent pas certains types d'activités de production souterraine. C'est pourquoi il faut recourir à une combinaison de données de référence et d'indicateurs pour établir les comptes nationaux en général et les ajustements visant à tenir compte de l'activité souterraine en particulier. Les données de référence fournissent une estimation pour une certaine période ainsi qu'une base (c'est-à-dire des niveaux de références et les ratios qui sont calculés à partir de ces niveaux) pour l'établissement régulier des comptes. Les hypothèses sur lesquelles reposent les ajustements des données de références et des indicateurs doivent être explicites et leur pertinence doit être vérifiée régulièrement. Une façon d'évaluer un indicateur consiste à réunir des données sur son champ de couverture et ses définitions et à identifier les principales différences qu'il présente par rapport aux données de référence.

3.2.2.5. Optique des dépenses : sources et méthodes.

Les estimations du PIB par catégories de dépenses mettent en évidence la demande finale de biens et services. Les estimations des dépenses finales dans le PIB sont particulièrement utiles du point de vue de l'action publique, mais dans de nombreux pays, l'optique des dépenses est moins développée que l'optique de la production [OCDE, (2003)]. Cela tient principalement au fait que l'accent a longtemps porté sur des les statistiques de la production ainsi qu'aux problèmes de disponibilité des données sur les dépenses. Dans de nombreux cas, on n'établit pas d'estimations indépendantes du PIB dans l'optique des dépenses. Le PIB par type de dépenses est plutôt estimé

pour les composantes disponibles comme la formation brute de capital fixe, la consommation finale des administrations publiques, les importations et les exportations, alors que les éléments manquants (par exemple, la consommation finale des ménages et/ou les variations des stocks) sont obtenues selon l'optique de la production. Ces pratiques attribuent les erreurs dans les estimations de tous les autres agrégats à l'élément ou aux éléments résiduels. Les estimations des dépenses ainsi obtenues ne permettent pas non plus d'effectuer une vérification indépendante des estimations de la production et par de là, la production souterraine.

On ne dispose généralement pas de données de base complètes sur les dépenses. C'est pourquoi on a recours à des méthodes de calcul indirectes. Ces méthodes sont fonction de la disponibilité des données de base, qui varient dans le temps et selon les lieux à l'intérieur d'un même pays. Le choix d'une approche appropriée demande des recherches sur divers possibilités. Un calcul se doit de reposer sur des ajustements détaillés et spécifiques effectués sur la base de ressources spécifiques et connues, d'utiliser toutes les données disponibles et de déterminer dans quelle mesure les méthodes et les résultats sont vraisemblables.

Ce point identifie les sources et méthodes habituelles servant à l'établissement d'estimation exhaustives des catégories de dépenses entrant dans la composition du PIB. Les catégories de dépenses sont la consommation finale des ménages, la consommation finale des administrations publiques, la consommation finale des ISBLSM, la formation brute de capital fixe, les variations de stocks, les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur, les exportations et importations de biens et services. Pour chacune de ces catégorie, la présentation ci-après décrit les sources et méthodes de calcul des éléments pour lesquels les données sont insuffisantes (production dissimulée, production des ménages pour leur besoin propre, etc.).

3.2.2.5.1. Dépenses de consommation finale des ménages.

L'estimation détaillée de la consommation des ménages nécessite la combinaison de différentes sources et méthodes qui sont les mieux adaptées pour mesurer un certain ensemble de postes de consommation. Les ménages se procurent des biens et services par différents canaux et moyens. Aucune source unique ne saurait être considérée comme adéquate et les données sur la

consommation des ménages doivent provenir de différentes sources [OCDE, (2003)]. Pour certains postes de dépenses, les sources sont multiples. Les procédures d'estimation et d'ajustement dépendent de la nature et de la qualité des sources de données et on peut appliquer plusieurs méthodes. Voici une liste de catégories de dépenses de consommation des ménages qui est utile pour élaborer un champ de couverture exhaustif :

- achats de biens et de services ;
- consommation de biens provenant de la production pour compte propre des ménages ;
- services de logements occupés par leurs propriétaires ;
- services produits par des employés de maison rémunérés ;
- biens et services reçus en tant que revenu en nature ;
- services d'assurance et de fond de pension ;
- paiements de licences et honoraires.

1. **Sources de données.** Les principales sources de données sont les enquêtes sur les dépenses des ménages, les statistiques sur le commerce de détail, les statistiques sur la production, les données administratives, les déclarations des entreprises individuelles, les données socio-démographiques et les statistiques du commerce extérieur. On trouve des listes types de sources de données dans les annexes 3.4 et 3.5.

Les enquêtes sur les dépenses des ménages fournissent habituellement des informations détaillées et facilitent une classification systématique des dépenses de consommation à l'aide d'une nomenclature comme *la nomenclature des fonctions de la consommation individuelle*. Ces enquêtes peuvent fournir de données sur de nombreux types de dépenses de consommation des ménages, qui comprennent en général tous les postes énumérés ci-dessus sauf les services d'intermédiation financière et les services d'assurance et de fonds de pension. Elles mesurent le flux de biens et de services au moment de l'acquisition aux prix de l'acquisition, ce qui correspond à la date d'enregistrement et de l'évaluation prescrite par le SCN de 1993. Les enquêtes sur les dépenses des ménages permettent sans doute aussi de mieux couvrir les achats auprès des petits détaillants et prestataires de services. Les acheteurs étant moins soucieux de sous-estimer leurs dépenses fournissent de

meilleures données que les vendeurs. Ces enquêtes peuvent aussi rapporter des données sur les rémunérations accordées aux personnes fournissant des services à domicile, les revenus perçus en nature et sur les paiements de droits de licence.

Les enquêtes sur les dépenses des ménages présentent à certains égards des limites en tant que sources de données pour le calcul d'estimations détaillées des dépenses de consommation des ménages. Elles ne peuvent couvrir l'ensemble de la population, car les personnes qui vivent dans des hôpitaux, des prisons, et autres institutions en sont exclues. Les échantillons des enquêtes sur les dépenses des ménages sont en général relativement petits, ce qui peut avoir une incidence sur la représentativité des articles achetés par des groupes particuliers de la population ou la population de certaines régions géographiquement particulières. Les achats saisonniers risquent de ne pas être correctement couverts. Les données sur des articles rarement achetés (par exemple, les biens de consommation durables) ou qui correspondent à des thèmes sensibles pour la collectivité (par exemple, alcool et tabac) sont également moins fiables. En outre, certains biens et services peuvent être utilisés à des fins commerciales aussi bien que pour la consommation des ménages, et les ménages propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés ne déclarent pas nécessairement de façon distincte les articles achetés à des fins différentes.

S'agissant de la consommation des biens produits pour compte propre, les enquêtes sur les dépenses des ménages peuvent comporter trois inconvénients principaux :

- les producteurs pour compte propre sont susceptibles de ne pas être convenablement représentés ;
- la production conservée pour autoconsommation peut être difficile à séparer des autres emplois ;
- l'évaluation de la production affectée par les producteurs à leur propre consommation peut être inadaptée.

En outre, les valeurs imputées des services de logements occupés par leurs propriétaires et la valeur imputée des services d'assurance dommages et d'assurances vie ne peuvent pas

être immédiatement estimés par les personnes interrogées dans le cadre d'une enquête sur les dépenses des ménages. Elles doivent donc être estimées par les comptables nationaux à l'aide d'autres sources de données.

Les données sur le commerce de détail sont une source importante d'informations sur la consommation des ménages, en particulier pour les biens qui sont principalement distribués par l'intermédiaire des circuits de détail [Monsour, N. (1976)]. De nombreux magasins commercialisent un large éventail de produits, ce qui nécessite des informations supplémentaires sur les ventilations des produits. Les données sur le commerce de détail comprennent les ventes aux utilisateurs autres que les ménages. Il convient alors d'identifier ces produits et de ne pas les attribuer à la consommation des ménages. Par ailleurs, il faut également noter que certains ménages s'approvisionnent directement chez les grossistes ou auprès des fabricants et des agriculteurs. Les enquêtes sur le commerce de détail peuvent également être handicapées par le champ de couverture incomplet, notamment en ce qui a trait aux ventes à petite échelle réalisées par les des entreprises appartenant à des ménages. Par conséquent, dans la plupart des cas, les données sur le commerce de détail requièrent des ajustements.

Les statistiques sur la production peuvent servir à estimer la consommation par les ménages de produits particuliers qui sont principalement destinés à la consommation des ménages à condition de disposer de données détaillées sur leur production. Les données sur les produits agricoles affectés par les ménages d'agriculteurs à leur propre consommation peuvent être obtenues au moyen d'enquêtes sur l'agriculture. Les enquêtes sur la production ou le revenu des ménages peuvent également fournir des données sur la production de biens (agricoles et autres) pour compte propre.

Les enquêtes sur les entreprises de services aux consommateurs peuvent servir à estimer la consommation de ces services par les ménages. La principale difficulté de ces enquêtes réside dans la répartition de la production totale entre la consommation des ménages et les autres emplois.

Pour les biens de consommation qui sont habituellement exportés et/ou importés, il convient de combiner les statistiques sur la production avec les statistiques du commerce extérieur, sur lesquelles on revient dans le point 3.2.2.5.7.

Les données administratives peuvent être utilisées lorsqu'un système réglementaire fournit des indicateurs de la consommation des ménages [Statistique Canada (1998)]. Par exemple, les données administratives des administrations publiques peuvent fournir des informations sur les droits d'accises ou d'autres taxes spéciales sur les ventes de tabac et d'alcool. Voici d'autres exemples de données administratives qui peuvent servir à estimer des composantes particulières des dépenses des ménages :

- nombre d'immatriculations de véhicules particuliers (pour estimer les achats de véhicules) ;
- parc de véhicules (pour estimer les dépenses consacrées aux réparations de véhicules) ;
- nombre de mariages ou autres manifestations sociales (pour estimer les dépenses consacrées aux cérémonies de mariages et religieuses) ;
- nombre de prestataires de certains services, par exemple, services de garde d'enfants et de maisons de retraite (pour estimer les dépenses consacrées à ces services) ;
- plusieurs indicateurs relatifs à la santé et à l'éducation.

Les comptes et les dossiers des principaux producteurs peuvent être utilisés lorsqu'un article particulier est essentiellement fourni par un nombre restreint de grands producteurs. C'est le cas par exemple des ventes aux ménages de services d'électricité, de gaz, d'eau, de télécommunications et les services postaux. La distribution de certains biens (par exemple, de produits dérivés du pétrole, ou de certains produits d'alimentation) peut faire l'objet d'une réglementation centralisée, et dans ce cas on peut utiliser les données des organismes de tutelle. Ces données ne font pas nécessairement référence aux ventes aux ménages et il faut les ajuster à l'aide de données complémentaires. Les rapports des institutions financières, des sociétés d'assurances sont d'importantes sources de données pour le calcul de la consommation de services financiers et de services d'assurances.

Les données sociodémographiques peuvent également être utilisées pour estimer des postes particuliers de la consommation des ménages. Les statistiques alimentaires peuvent

être combinées avec les données sur la population pour calculer la consommation alimentaire. Les statistiques sur les conditions de vie et de logement peuvent fournir plusieurs indicateurs de la consommation portant par exemple sur la possession de logements, les voitures particulières et l'accès à des installations. Les statistiques sur la santé et l'éducation peuvent aussi se révéler utiles pour l'estimation des dépenses de consommation relatives à ces types de services.

- 2. Méthodes de calcul.** Le choix d'une méthode de calcul appropriée dépend de la situation particulière en matière de données. OCDE (2003) cite quatre grandes méthodes de calcul : l'observation directe, les flux de marchandises, la relation entre données de référence et indicateurs et les indicateurs de la consommation.

L'observation directe consiste à utiliser l'information sur la consommation obtenue auprès des ménages, ou unités de consommation, au moyen d'une enquête sur les dépenses des ménages. Comme on l'a vu précédemment, le niveau de détail et de précision des estimations dépend de la qualité des données obtenues lors des enquêtes sur les dépenses des ménages, et des ajustements sont souvent nécessaires.

Les *flux de marchandises* font appel à des données sur les ressources de biens et de services provenant de la population intérieure et des importations, ainsi qu'à des données sur les emplois de ces biens et services dans des activités autres que la consommation des ménages. Les méthodes de calcul qui reposent sur le chiffre d'affaires du commerce de détail, les statistiques sur la production, les statistiques sur le commerce extérieur et les déclarations des producteurs/fournisseurs sont des variantes de la méthode des flux de marchandises. Cette méthode permet d'obtenir de meilleurs résultats lorsqu'un produit est entièrement destiné à la consommation des ménages. Elle exige en outre :

- des données complètes sur l'offre ;
- des données sur les éventuels emplois autres que la consommation des ménages, le cas échéant, la possibilité de calculer ces données ;
- des données sur les taxes et les marges de distribution afin de convertir les valeurs au point d'approvisionnement (prix de base, prix du producteur) en valeur au prix d'acquisition ;

- des estimations des achats directs à l'étranger effectués par les ménages résidents et achats directs sur le marché intérieur effectués par mes ménages non résidents.

Comme les statistiques du commerce extérieur ne couvrent ni les dépenses effectuées à l'étranger par les résidents ni celles des non-résidents sur le marché intérieur, les estimations réalisées par les méthodes des flux de marchandises portent sur les dépenses de consommation des ménages sur le marché national. Il faut par conséquent, pour calculer les dépenses de consommation finale des ménages résidents, ajouter les achats effectués par les résidents à l'étranger et retrancher les achats effectués par les non-résidents sur le marché intérieur.

3.2.2.5.2. Dépenses de consommation finale des administrations publiques.

Les estimations de production et des dépenses de consommation finale des administrations publiques sont étroitement liées et devraient être calculées de façon conjointe. Pour obtenir des estimations conceptuellement correctes des dépenses de consommation finale des administrations publiques, il convient de réaliser des estimations distinctes de la production pour la production marchande, la formation de capital fixe pour compte propre, et le reste de la production non marchande des administrations publiques⁹. Il faut également obtenir des données sur les ventes de services non marchands et les achats par les administrations publiques de biens et services destinés à être fournis aux ménages gratuitement ou à des prix économiquement insignifiants. Les données nécessaires à la préparation des estimations sont en règle générale disponibles dans les statistiques budgétaires et autres comptes des administrations publiques.

3.2.2.5.3. Dépenses de consommation finale des ISBLSM.

Les données sur les ISBLSM de taille importante peuvent être obtenues en consultant leurs rapports publiés remis aux autorités fiscales ou réglementaires. Les administrations publiques peuvent être

⁹ Les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont égales à la production non marchande des administrations publiques (à l'exclusion de la formation de capital fixe pour compte propre) diminuée des recettes des ventes de la production non marchande, augmentées des achats de biens et de services fournis aux ménages gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs.

une bonne source d'indicateurs statistiques lorsqu'elles surveillent ou fournissent le financement. Cependant, il se peut qu'il n'y ait pas de données sur les petites organisations. Une enquête à petite échelle peut être une bonne solution si elle repose sur des registres ou des listes des ISBLSM. Les données sur les transferts étrangers vers les ISBLSM peuvent également constituer un indicateur précieux dans le cas où l'aide étrangère constitue la principale source de financement de ces institutions.

3.2.2.5.4. Formation brute de capital.

Les principales approches utilisées pour établir la formation de capital sont l'observation directe des dépenses en capital ainsi que diverses techniques indirectes fondées sur l'analyse des flux de marchandises ou d'autres données sur l'offre ou la demande de biens d'équipement. Les enquêtes sur les dépenses en capital des entreprises sont les principales sources d'estimation de la formation de capital. Ces enquêtes sont très sensibles aux problèmes de champ de couverture. Les entreprises nouvellement installées présentent un taux élevé de formation de capital comparativement aux plus anciennes. Il arrive que la formation de capital de nombreuses entreprises existantes soit nulle ou faible pendant une période donnée.

Les données sur l'acquisition de capital fixe des administrations et des entreprises publiques, des grandes sociétés, ainsi que les grands projets d'investissement sont habituellement disponibles. Les données sur l'acquisition de capital fixe et la formation de capital pour compte propre par les petites entreprises non constituées en sociétés et les entreprises appartenant à des ménages ne sont en règle générale pas disponibles.

3.2.2.5.5. Variations des stocks.

Tous les pays éprouvent des difficultés à estimer les variations des stocks et plusieurs d'entre eux procèdent principalement en établissant la différence entre les estimations du PIB dans l'optique de la production et dans l'optique des dépenses. Cette pratique n'est manifestement pas satisfaisante et peut donner lieu à de graves confusions aux points de retournement du cycle économique lorsque les variations des stocks peuvent passer rapidement du négatif au positif et inversement.

Les données administratives sur les stocks détenus par les organismes publics assurant ou régulant la fourniture de produits importants constituent une source supplémentaire de données. Des informations sur les stocks peuvent aussi être obtenues dans les statistiques sur l'agriculture et l'élevage, les bilans et programmes alimentaires, ainsi que les comptes rendus des offices de commercialisations. En règle générale, on peut s'attendre à ce que les stocks associés aux activités économiques souterraines relèvent de l'agriculture, du commerce et de la fabrication.

Les variations de stocks soulèvent des difficultés spécifiques d'évaluation. Les sociétés commerciales utilisent plusieurs méthodes d'évaluation différentes et la plupart d'entre elles ne concordent pas avec la méthode d'évaluation aux prix courants prescrit pour les comptes nationaux. Des ajustements sont nécessaires pour exclure les gains et pertes de détention¹⁰. Les estimations des variations des stocks doivent être cohérentes avec le traitement des stocks mis en œuvre pour obtenir la production brute et la consommation intermédiaire dans le compte production.

3.2.2.5.6. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur.

Le SCN de 1993 classe les dépenses portant sur des objets de valeur (bijoux, œuvre d'art, antiquité, pierres et métaux précieux) dans une catégorie distincte de dépenses en capital. Dans bon nombre de pays, l'achat d'objets de valeur par les ménages est parfois important. Les estimations concernant les objets de valeur peuvent être préparées à l'aide des données sur les importations et des données des producteurs (statistiques sur la production), des détaillants ou des acheteurs (enquêtes auprès des ménages).

3.2.2.5.7. Importations et exportations de biens et de services.

Les statistiques du commerce extérieur sont les principales sources de données sur les importations et les exportations de biens. En règle générale, les données sur les exportations et les importations de marchandises sont établies à partir des déclarations en douane. Les enregistrements des services douaniers ne couvrent pas les services. Autre problème, le moment de l'enregistrement

¹⁰ Bloem, A., P., Cotterel et T. Gigantes (1996) donnent une description de certaines méthodes d'ajustement.

n'est pas nécessairement conforme au concept appliqué pour l'établissement des comptes nationaux. Dans de nombreux cas les données souffrent de l'insuffisance du champ de couverture et il faut procéder à des estimations des éléments manquants. Il arrive que les importations directes des administrations, en particulier de matériel militaire, ainsi que l'aide étrangère an nature, ne soient pas enregistrées. Dans de nombreux pays à l'exemple de l'Algérie, la contrebande et les échanges transfrontaliers notamment d'ovins bovins, de produits des récoltes, de produits alimentaires, de carburants et autres produits constitue un problème de taille et qui échappe aux statistiques douanières.

Dans de nombreux pays en développement, le *commerce de navette* s'est développé rapidement. Le commerce de navette désigne les importations et les exportations effectuées par des entrepreneurs individuels qui achètent dans des pays voisins des biens qu'ils revendent sur des marchés de rue ou dans de petites boutiques. Souvent, le commerce de navette n'est pas pris en compte dans les enregistrements douaniers. La meilleure approche consiste à conduire des enquêtes sur les entrepreneurs qui pratiquent le commerce de navette. Certains pays ont utilisé des données provenant de petits échantillons de commerçants sur le nombre total de voyages liés au commerce de navette et les valeurs moyennes des biens importés ou exportés.

3.2.2.6. Système des ressources et des emplois.

Depuis quelques années, on utilise de plus en plus un système des ressources et des emplois comme outil statistique afin d'établir les estimations du PIB [Fond monétaire international (2002)]. Cette approche procure une base permettant d'apporter des ajustements complets, systématiques et cohérents pour obtenir des mesures exhaustives du PIB, même lorsque des activités dissimulées ont été estimées à l'aide des méthodes d'ajustement décrites dans les sections précédentes. L'utilisation d'un système des ressources et des emplois permet notamment :

- de mettre en évidence les écarts et les incohérences dans les sources des données de base ;
- de combler les lacunes en calculant par différence les estimations concernant les données manquantes sur les ressources et les emplois ;

- de vérifier par recoupement et de rapprocher les estimations des ressources et des emplois, ainsi que d'améliorer la cohérence, la vraisemblance et l'exhaustivité de ces estimations ;
- de calculer des estimations portant sur les périodes pour lesquelles les données disponibles sont moins détaillées et/ou moins fiables en utilisant des coefficients et d'autres informations provenant des tableaux de référence.

Le système des ressources et des emplois apporte une base précise pour l'analyse des branches d'activité et des produits grâce à une ventilation détaillée et systématique :

- du *compte des biens et services*, en mettant en évidence les ressources totales sous forme de biens et de services (production et importations) et leurs emplois (consommation intermédiaire, consommation finale, variations des stocks, formation brute de capital fixe, acquisitions moins cessions d'objets de valeur, et exportations) ;
- du *compte de la production*, en mettant en évidence la production, l'emploi intermédiaire des biens et des services et la valeur ajoutée ;
- du *compte d'exploitation*, en mettant en évidence la valeur ajoutée et les composantes à l'origine des revenus primaires issus du processus de production.

Les tableaux des ressources et des emplois montrent deux types de relations :

- pour chaque *branche d'activité*, la production est égale à la consommation intermédiaire augmentée de la valeur ajoutée ;
- pour chaque *produit*, le total des ressources est égal au total des emplois.

On peut considérer les tableaux des ressources et des emplois comme une application complète et systématique, à l'échelle de l'économie, de la méthode des flux de marchandises. Les divergences entre les comptes des ressources et des emplois font apparaître la présence d'éléments manquants et d'autres points faibles. Ces divergences de même que l'analyse de leur cause donnent lieu à une imputation des éléments manquants ou à l'ajustement des postes pour lesquels les estimations sont de mauvaise qualité. Ces facteurs d'ajustement peuvent aussi être utilisés dans le calcul des comptes nationaux pendant la période qui suit l'établissement des derniers tableaux des ressources et des emplois. L'efficacité de ces méthodes d'estimation dépend toutefois de la possibilité d'apporter des ajustements qui ont effectivement été apportés aux données de base pour tenir

compte des sous-déclarations, des non-réponses et autres incidences liées aux activités souterraines (qui nous préoccupent). Les méthodes des flux de marchandises ne saisissent pas non plus certains aspects de l'activité économique qui ne sont pas recensés du côté des ressources ou des emplois. Le SCN de 1993 (§ 15.54 -119) expose les concepts et la méthodologie à cet égard.

3.2.2.6.1. Structure fondamentale du tableau des ressources et des emplois.

L'élaboration de tableaux des ressources et des emplois nécessite les huit éléments suivants [Nations Unis, Commission de statistique (1997)].

- la définition des produits qui seront distingués dans les tableaux des ressources et des emplois suivant une classification des produits. Le SCN de 1993 recommande la classification centrale des produits, mais d'autres systèmes de classification peuvent aussi être envisagés.
- une clé de correspondance entre les classifications utilisées pour les statistiques sur la production intérieure et sur le commerce extérieur et les groupes de produits figurant dans les tableaux des ressources et des emplois.
- une ventilation de la production ou des ventes totales par produit pour la plupart des branches d'activité qui produisent des biens et, dans la mesure du possible, des services.
- des statistiques du commerce extérieur pour les biens et des enregistrements sur les exportations et les importations de services. Les données sur les importations proviennent des statistiques de la balance des paiements et se situent à un niveau élevé d'agrégation.
- des tables de conversion entre la production issue des activités non couvertes par les statistiques sur les produits et les groupes de produits utilisés dans le système des flux de marchandises. Ces tables s'avèrent souvent nécessaires pour les activités relatives aux services. La solution par défaut consiste à définir les groupes de services selon les catégories de la CITI.
- des estimations des ratios «consommation intermédiaire/production» pour diverses branches d'activité. Ces données sont collectées dans le cadre d'enquêtes spéciales sur les coûts de production.
- des enquêtes sur la structure des coûts donnant la consommation intermédiaire totale par produit, dans l'idéal à un niveau au moins aussi détaillé que les groupes de produits définis

pour le tableau des ressources et des emplois. Au minimum, une enquête s'impose sur la consommation intermédiaire des industries manufacturières pour l'année de référence.

- des données sur les dépenses de consommation finale des ménages, la formation brute de capital fixe et les variations des stocks par groupes de produits. Ces données devraient de préférence être disponibles sur une base annuelle, faute de quoi on aura au minimum recours aux résultats d'une enquête sur le budget des ménages pour une année de référence donnée.

Les troisième et quatrième éléments mentionnés ci-dessus sont indispensables à la constitution d'un tableau des ressources et des emplois par la méthode des flux de marchandises, l'idée globale étant de combiner les statistiques sur la production intérieure et les importations afin de déterminer l'offre totale de chaque produit disponible pour des emplois locaux. Dans l'idéal, les autres éléments mentionnés devraient être disponibles annuellement et avoir un champ de couverture complet, mais dans la pratique, il se peut que certains d'entre eux ne soient couverts que partiellement ou à des intervalles de plusieurs années. On peut aussi faire appel à la méthode des flux de marchandises lorsque les sources statistiques de base sont rares. Il est également possible d'exploiter les informations de référence afin d'estimer les données pour les autres années.

L'introduction de tableaux des ressources et des emplois et l'application de la méthode des flux des marchandises ne doivent pas être considérées comme une procédure applicable seulement lorsque les données sont abondantes et que chaque cellule des tableaux peut être remplie directement. Le tableau des ressources et des emplois permet au contraire l'utilisation optimale des informations disponibles, si limitées soient-elles. Selon un principe fondamental, il faut éviter la perte de données qui pourraient se révéler utiles dans l'établissement des comptes nationaux.

Les deux scénarios qui suivent montrent l'utilité d'un tableau des ressources et des emplois même à une échelle très limitée.

Scénario un : les principales données disponibles concernent l'offre.

Dans la plupart des cas, il est possible d'établir l'offre pour le marché intérieur (c'est-à-dire la production intérieure *augmentée* des importations et *diminuée* des exportations) à un niveau assez détaillé, étant donné que les statistiques du commerce extérieur ainsi que la production industrielle sont habituellement établies à un niveau assez détaillé. Pour les services, il faut habituellement se contenter d'une classification plus agrégée. Malgré ces problèmes, l'établissement de statistiques assez détaillées sur l'offre de produits sur le marché intérieur permet aux comptes nationaux de porter des jugements avisés sur les emplois des produits, selon leur type et d'autres caractéristiques. La principale distinction qu'il convient de faire concerne la consommation intermédiaire et les emplois finals et dans ce dernier cas, la nature du produit indique souvent s'il est destiné à la consommation ou à la formation de capital fixe. Ce type d'exercice très approximatif contribue à mettre en évidence les principaux points faibles et incohérences des comptes, même s'il ne prend pas entièrement en compte des détails plus affinés.

Scénario deux : un compte d'équilibre macro-économique sauf pour quelques produits importants.

Le compte des biens et des services pour l'ensemble de l'économie peut être considéré comme un tableau des ressources et des emplois très agrégé, comportant un seul groupe de produits et dans lequel la consommation intermédiaire par industrie n'est pas ventilée. S'il s'agit du seul compte disponible au départ, on appliquera la méthode des flux de marchandises «de haut en bas» en isolant un produit unique et bien défini et en déterminant si les données détaillées existantes sur ce produit concordent avec le compte agrégé des produits et des services. Le produit sélectionné doit revêtir une importance essentielle pour l'économie (produits énergétiques, semences, acier ou métaux, lait, ciment, etc.), permettant ainsi une collecte d'informations détaillées auprès de plusieurs sources. La ventilation des ressources et des emplois peut être poursuivie de façon à englober plus de produits et de branches d'activité. L'intérêt de cette approche partielle est qu'elle peut mettre en évidence des divergences statistiques qui se neutralisent et qui passaient inaperçues auparavant.

Il ressort de ce qui précède que l'organisation de toutes les données disponibles au tableau des ressources et des emplois permet de combiner les données sur les caractéristiques des différents produits avec les règles comptables du système pour remplir les cases vides pour lesquelles on ne dispose pas d'information directe.

3.2.2.6.2. Choix des nomenclatures des produits, des branches d'activité et des emplois finals.

Le choix des nomenclatures de produits et de branches d'activité est une étape déterminante de l'établissement d'un système des ressources et des emplois. Une fois que les nomenclatures sont fixées, elles déterminent les principales caractéristiques du système, et toutes les données saisies dans le système doivent être ajustées et classées en conséquence. Les principaux points dont il faut tenir compte sont les suivants :

- Les tableaux des ressources et des emplois ne peuvent pas comporter de ventilation des branches d'activité plus détaillée que les statistiques de base. Le regroupement des produits est en règle générale déterminé par le niveau de détail des statistiques sur la production intérieure car les statistiques sur le commerce extérieur sont par définition beaucoup plus détaillées. Pour les services, une approche spéciale peut être nécessaire, étant donné que les statistiques sur les produits n'existent habituellement pas pour ces activités. Par conséquent, il se peut que les produits associés aux services doivent être définis suivant une classification des branches d'activité.
- L'agrégation entraîne une perte d'information, et le tableau des ressources et des emplois doit donc être aussi détaillé que possible. Aller plus loin dans le détail ne nécessite pas forcément plus de travail. Les contraintes qu'exerçait par le passé la limitation des capacités de calcul sont aujourd'hui levées avec la puissance des nouveaux ordinateurs.
- Lorsque l'on définit les branches d'activité et les groupes de produits, il faut prendre en compte certaines caractéristiques techniques, par exemple en distinguant séparément les produits qui n'ont qu'un seul emploi ou un emploi prédominant. Pour des raisons pratiques et pour les besoins des utilisateurs, il est conseillé de choisir une nomenclature des branches d'activité détaillée avec un niveau de la codification à deux chiffres.

- Les exportations et les importations de produits peuvent être présentées de façon plus détaillée que dans le cas de la production intérieure. Cela peut contribuer au processus de mise en équilibre des ressources et des emplois.

Lors du choix de la nomenclature des produits et du niveau de détail, il faut également tenir compte des nomenclatures donnant lieu à l'établissement d'indices des prix. Le recours aux indices des prix s'impose pour les groupes de produits dans le calcul des mesures en volume fondées sur le tableau équilibré des ressources et des emplois. Pour les dépenses finales, les exportations apparaissent en général dans une seule colonne et ne posent par conséquent pas de problème de classification. Du point de vue de l'analyse et du calcul, il peut être souhaitable de disposer d'une sous-classification des exportations. La formation brute de capital fixe peut être classée à la fois selon le type de biens d'équipement (indispensable) et selon le type d'activité du producteur qui acquiert le bien. Les variations des stocks posent des problèmes spéciaux liés aux estimations par produits détaillés. En règle générale, la spécification des produits, pour les stocks, est déterminée en prenant en compte les hypothèses concernant la composition des produits, qu'il s'agisse de produits finis ou de matières premières, dans les différentes branches d'activité.

3.2.2.6.3. Introduction des données.

La définition des nomenclatures détermine le système, qui, une fois délimité, permet d'entrer toutes les données existantes dans les tableaux. Les données sur les ressources et les emplois des produits qui sont disponibles dans les statistiques du commerce extérieur et les statistiques sur la production devraient être introduites dans le système au niveau le plus détaillé possible. Certaines sources fournissent des données complètes ou partielles sur les ressources aussi bien que sur les emplois des produits. Par exemple, les ressources et les emplois de l'électricité peuvent être disponibles auprès des producteurs d'électricité. Des classifications de produits détaillées permettent parfois de remplir les cases des tableaux des ressources et des emplois de certains produits entre lesquels il existe un lien étroit. Comme il est possible d'établir une correspondance un à un entre les types de produits et leurs emplois, même si l'évaluation de la demande et de l'offre peut différer en raison des marges commerciales et de transport ainsi que des taxes et des subventions relatives aux produits.

Toutes les cases des tableaux des ressources et des emplois ne peuvent évidemment pas être complétées directement à partir des données existantes. En particulier, aux premières étapes de la constitution du système, la plus grande difficulté réside dans l'établissement des structures des entrées initiales et de la structure des dépenses finales par produit. Avant de pouvoir établir ces structures, il faut avoir estimé tous les totaux et sous-totaux importants, à savoir la production brute totale et les entrées intermédiaires totales, pour toutes les branches d'activité. Il faut en outre établir des estimations pour toutes les catégories de dépenses finales. Si les statistiques des comptes nationaux sont établies à un niveau détaillé, la plupart de ces agrégats (dont bon nombre ont été estimés à l'aide des méthodes indirectes de calcul présentées dans les sections précédentes) devrait être disponible. Les estimations initiales des tableaux des ressources et des emplois ne doivent pas nécessairement présenter un équilibre entre les ressources et les emplois.

Aussitôt que les dimensions du tableau des ressources et des emplois ont été arrêtées, il est recommandé de concevoir un logiciel pour mener des tests de cohérence.

3.2.2.6.4. Equilibrage.

Lorsque toutes les données et estimations disponibles ont été introduites dans le système, il faut supprimer les incohérences qui apparaissent. Ce procédé est appelé *équilibrage*. Il convient d'établir une distinction entre l'équilibrage effectué pour l'*année de référence* (pour laquelle les données de base sont en règle générale plus complètes) et celui qui s'applique aux *années courantes* autres que l'année de référence, pour lesquelles les données disponibles sont moins complètes. Il faut consacrer plus de ressources humaines et de temps à l'équilibrage de l'année de référence qu'à celui des autres années parce que l'année de référence doit être construite depuis le début, alors que pour les années suivantes le point de départ réside dans un système équilibré pour l'année précédente. Cela est en particulier le cas pour le tableau des emplois. Le tableau des ressources est plus susceptible d'être couvert par des données courantes.

Même si le système tire parti du fait que les ressources et les emplois pour chaque groupe de produits particulier doivent s'équilibrer, il n'est pas nécessaire d'équilibrer tous les produits un par

un. De fait, une telle procédure rendrait le travail d'équilibrage considérable et irréalisable dans la pratique. Les procédures d'équilibrage doivent prendre simultanément en compte de nombreuses restrictions imposées au système par les comptes concernant d'autres produits et les estimations initiales pour les agrégats et les sous-agrégats du système. C'est précisément ce qui fait l'efficacité de l'équilibrage et appelle la mise au point d'un système d'équilibrage informatisé relativement complexe. Pour les années autres que celle de référence, l'équilibrage repose habituellement sur des hypothèses plus implicites que pour l'année de référence, à partir de relations établies pour l'année de référence (par exemple les ratios entrées-sorties). Cela ne signifie toutefois pas que lesdites relations sont aussi maintenues dans les résultats pour les années courantes, mais simplement qu'elles sont prises comme point de départ et ajustées au besoin par la suite pour équilibrer l'année courante.

Il est en règle générale possible et recommandé d'établir, à priori, des sous-systèmes équilibrés pour des produits importants comme les produits énergétiques, certains produits agricoles et les produits miniers.

3.2.2.6.5. Calcul des mesures en volume.

Pour la conversion en prix constants des estimations aux prix courants, il faut utiliser les informations les plus détaillées sur les prix dont on peut disposer d'après les indices des prix à la consommation, l'indice des prix à la production et les valeurs unitaires des importations et des exportations. Dans la pratique, le compte de chaque produit est associé avec un ou plusieurs indices de prix selon qu'il existe des indices des prix disponibles pour des sources spécifiques de données concernant les ressources ou les types d'emplois particuliers. Par conséquent, les importations sont en règle générale déflatées séparément à l'aide des indices des prix ou des indices des valeurs unitaires adaptés, tandis que la production intérieure l'est à l'aide des indices des prix à la consommation ou des indices des prix à la production.

On retrouve une situation analogue pour les emplois finals comme la consommation finale des ménages et la formation de capital fixe. Pour les éléments du compte des produits qui ne peuvent pas être associés avec un indice des prix séparé, on peut calculer un indice des prix résiduel de telle

sorte que le groupe de produits sera aussi équilibré en volume. Dans l'idéal, l'établissement des tableaux des ressources et des emplois aux prix courants devrait coïncider avec ceux des ressources et des emplois en volume, parce que ces deux dimensions, combinées avec celle des prix, peuvent fournir des vérifications utiles de la vraisemblance des données par le biais des taux de croissance implicites.

3.2.2.6.6. Conclusion.

En conclusion, cette partie a permis de fixer la cadre conceptuel qui a servi d'assise à la définition du domaine de production et la délimitation des zones problématiques liées aux activités de production souterraine. De même qu'elle a introduit des grilles d'analyse servant à évaluer l'ampleur du phénomène des activités souterraines une fois que l'estimation du PIB établie ainsi que des méthodes d'évaluation des comptes nationaux ayant pour but la recherche de l'exhaustivité des comptes nationaux pour une meilleure estimation du PIB qui aboutirait à une plus grande couverture de la sphère de production souterraine. La question de divergence des estimations est abordée dans toute sa plénitude. Les questions liées à la qualité des données de base et la fiabilité du système de collecte sont longuement débattues dans le paragraphe qui suit. Il est évident que pour cerner sans exclusion la totalité des activités du domaine de production puis les évaluer ainsi que les activités manquantes cela suppose un appareil statistique doté d'un dispositif de collecte dûment élaboré. Il est extrêmement important de mettre en place un système qui puisse répondre aux exigences de cette méthode. Nous aborderons ce point particulier dans le paragraphe suivant en ayant pour objectif de toujours rechercher la moindre donnée liée à la production souterraine.

3.2.3. Amélioration du dispositif de collecte de données de base.

L'exhaustivité du champ de couverture des activités relevant du domaine de la production ne constitue qu'un aspect – certes très important – de la qualité des données. La mesure de la production relevant de l'ES ne saurait être abordée séparément des autres initiatives d'amélioration de la qualité des données, et doit plutôt s'harmoniser avec elles. Plus les données de base sont fiables et couvrent un large champ de la production, plus les chances de couvrir la majeure partie de la production issue des activités souterraines augmentent. Cette section vise à résumer les

facteurs essentiels qui influencent directement ou indirectement sur l'observation et l'enregistrement des données de base qui servent à mesurer la production relevant de l'ES et à les présenter succinctement dans une grille d'évaluation détaillée qui prend en compte d'autres aspects de l'amélioration de la qualité pour nous intéresser plus longuement sur les mécanismes de collecte [Booleman, M. (1998)]. La grille d'évaluation couvre les points suivants :

- *Besoins de données statistiques.* La définition du contenu d'un dispositif commence par l'identification des besoins de données des principaux utilisateurs. La méconnaissance des besoins des utilisateurs peut aboutir à une affectation inadéquate des ressources et à des résultats qui ne concordent pas avec les attentes des utilisateurs. En résumé, quelle importance les utilisateurs attachent-ils aux activités de production souterraine et leurs besoins de données sont-ils satisfaits ?
- *Cadre institutionnel.* Le cadre législatif, la structure organisationnelle, la planification et les pratiques de gestion de la qualité sont autant de facteurs qui influent sur la capacité d'un dispositif de répondre efficacement aux besoins des utilisateurs et de traiter des problèmes. En bref, le cadre institutionnel appuiera-t-il les efforts déployés pour améliorer la comptabilisation de la production issue des activités souterraines et dans la négative, quelles modifications faut-il lui apporter pour qu'il en soit autrement ?
- *Cadre conceptuel.* L'identification et l'utilisation de normes adaptées est primordiale pour l'intégration de données de provenances variées. Le dispositif a-t-il recours aux normes internationales ?
- *Mécanismes de collecte des données.* Il faut effectuer des choix parmi les données administratives et les données d'enquête. Les choix qui ont été exercés sont-ils judicieux du point de vue de la comptabilisation de la production issue des activités souterraines ?
- *Relation avec la grille d'analyse de l'ES.* La dernière section replace l'évaluation dans le cadre de la grille d'analyse.

3.2.3.1. Besoins de données statistiques.

L'examen du dispositif de collecte de données commence par une évaluation de l'ensemble des statistiques économiques demandées par les utilisateurs et de leurs utilisations. Les utilisateurs et

les utilisations définissent les besoins de données auxquels doit répondre le dispositif. En raison de leur diversité, il convient de les classer par grandes catégories. On pourra alors plus facilement comprendre la signification des différentes composantes des activités économiques souterraines dans les résultats statistiques au regard de leurs effets sur les principaux types d'utilisations et d'utilisateurs.

On classera par exemple les principales utilisations des données dans les catégories suivantes : analyse macro-économique (structurelle et à court terme), analyse micro-économique (à court terme, par branche d'activité, par activité, dynamique des entreprises) et analyse régionale. On regroupera les utilisateurs dans sept grandes catégories :

- utilisateurs internes de l'office des statistiques, qui s'occupent spécifiquement des comptes nationaux ;
- administrations nationales – banque centrale, et ministères des PME-PMI, de l'industrie et de la promotion des investissements, des affaires sociales et de l'emploi, des finances, du commerce, l'éducation, de l'environnement, de la formation, le trésor public, et autres ;
- administrations régionales et locales ;
- milieux d'affaires – grandes entreprises et associations professionnelles ;
- milieux universitaires – universités, collèges, écoles, instituts de recherche, etc. ;
- médias – journaux, stations de radio et de télévision, revues, etc. ;
- organisations internationales, syndicats et organisations non gouvernementales.

Le tableau de l'annexe 1.1 indique la façon dont on peut schématiser les besoins de données par grandes catégories d'utilisations et d'utilisateurs. Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement. De fait, aucune norme internationale ne précise quelles statistiques doivent être produites par un office des statistiques national. Du point de vue de la mesure exhaustive du PIB, les besoins de données les plus considérables sont ceux liés à l'établissement du PIB. Cependant, même si le SCN de 1993 définit précisément la structure des comptes nationaux et les composantes des données correspondantes, il ne précise pas de quelle façon ou à quel niveau de détail ces données doivent être obtenues. Le tableau de l'annexe 1.2, dressé par le Comité de statistique de la Communauté des États indépendants, est un exemple de présentation plus explicite des besoins de données de base. La première colonne du tableau résume le minimum de données requises pour le calcul du

compte de production, du compte d'exploitation (calculé pour les branches d'activité ou pour l'ensemble de l'économie) et du compte des biens et des services. Avec ces données en main, on peut estimer le PIB par trois méthodes. L'annexe 1.3 présente les données minimales requises pour le calcul des comptes sectoriels.

Points à examiner

- *Les besoins de données pour l'établissement des comptes nationaux ont-ils été identifiés et communiqués aux statisticiens ?*
- *Les statisticiens d'enquête ont-ils explicité leurs procédures de collecte, de mise en forme, d'estimation et de préparation des résultats des données de manière à pouvoir identifier les éventuels problèmes aux activités économiques souterraines ?*
- *Les lacunes que présentent les données obtenues en ce qui concerne les besoins liés à l'établissement des comptes nationaux ont-elles été explicitées et signalées aux statisticiens d'enquête ?*
- *Les principaux utilisateurs, les principales utilisations et les besoins de données correspondants ont-ils été analysés et étayés ?*
- *Dans quelle mesure les principaux utilisateurs sont-ils préoccupés par d'éventuelles zones problématiques de l'ES ? Plus leurs préoccupations sont grandes, plus il faut déployer d'efforts pour mesurer la production issue des activités économiques souterraines.*

3.2.3.2. Cadre institutionnel et légal.

La satisfaction des besoins de données suppose un cadre institutionnel adapté à la collecte, au traitement et à la diffusion des données. Un élément important de ce cadre est la législation qui régit les activités de l'office national des statistiques [OCDE (2003)]. Normalement, elle est inscrite dans une ou plusieurs *lois* spécifiques ainsi que dans la réglementation officielle annexe ou complémentaire. Ces textes doivent stipuler :

- le droit de collecter des données ;
- l'obligation de veiller à ce que les données collectées servent uniquement à des fins statistiques ;
- obligation de veiller à ce que des renseignements personnels ne soient pas diffusés de manière délibérée ;
- l'indépendance de l'office national des statistiques vis-à-vis des pressions politiques et autres;

- la désignation d'un organisme chargé de la coordination générale des statistiques officielles du pays ; et
- des dispositions pour que la nomination ou la révocation du responsable des statistiques de cet organisme ne soit pas tributaire des aléas de la politique.

Points à examiner

- *Existe-t-il une loi relative aux statistiques ou un texte équivalent qui énonce la législation correspondante selon les principes énoncés plus haut ?*
- *L'esprit de la loi imprègne-t-il la culture de l'organisation ? Une résistance est-elle opposée à l'intervention politique quant au contenu des données et au moment de leur communication ? Les règles de confidentialité sont-elles respectées et veille-t-on à ce qu'elles le soient ? La crainte que la confidentialité ne soit pas respectée entraîne-t-elle des problèmes liés aux activités économiques souterraines comme les non-réponses ou la communication de données inexactes ?*
- *L'office des statistiques national a-t-il accès aux données administratives ? D'autres sources administratives pourraient-elles compléter le champ de couverture ?*

3.2.3.3. Cadre conceptuel.

L'intégration effective des données provenant d'une grande variété de sources administratives et d'enquêtes statistiques dépend de la définition et de l'utilisation par un office des statistiques d'un cadre conceptuel commun pour son système de collecte de données. Ce cadre doit reposer sur les normes internationales pertinentes [Commission européenne (1993)], complétées au besoin par les normes et pratiques spécifiques en vigueur dans notre pays.

Les normes internationales seules ne suffisent pas. Ainsi, le SCN de 1993 définit les éléments de données nécessaires pour calculer le PIB, mais ne précise pas comment se les procurer à partir des données disponibles dans les documents comptables des entreprises, qui sont établis conformément à la législation et aux normes comptables particulières des pays. Le SCN de 1993 demande que les grandes entreprises soient subdivisées en unités de production plus petites, mais ne précise pas comment ces unités doivent être définies. Concernant le secteur informel, le SCN de 1993 ne fournit pas de définition opérationnelle précise. Il recommande enfin d'utiliser la classification par branche d'activité mais ne donne pas de critères de classification par zone géographique ou par taille, également nécessaires pour les besoins de l'échantillonnage et de

l'analyse. En bref, il faut étendre les normes internationales et les adapter aux besoins spécifiques de notre pays suivant les principes décrits suivants.

1. Unités statistiques :

Comme on l'a vu au paragraphe 1.3 le SCN de 1993 indique qu'une entreprise se livrant à plusieurs activités différentes et/ou dans un certain nombre d'établissements différents doit être divisée en unités de production plus petites et plus homogènes qui pourraient être classées plus facilement et représenter collectivement l'ensemble de l'entreprise. La division d'une entreprise par référence à ses activités permet d'obtenir une ou plusieurs *unités d'activité économique*. La division d'une entreprise par référence à ses différents établissements permet d'obtenir une ou plusieurs *unités locales*. L'utilisation simultanée des deux méthodes de division permet d'obtenir un ou plusieurs *établissements*. Le SCN de 1993 ne précise pas les procédures opérationnelles par lesquelles ces unités statistiques peuvent être délimitées ni dans quelles circonstances elles doivent de fait être utilisées.

L'aménagement le plus simple consiste à ne pas ventiler les entreprises et, pour mieux cloisonner les données, à demander aux entreprises de les communiquer suivant une ventilation par unité d'activité économique et par lieu. Cela revient dans les faits à demander à chaque entreprise de réaliser elle-même sa ventilation sans lui fournir d'orientation sur la manière d'identifier les unités dans lesquelles les activités doivent être subdivisées. Ce système n'est pas efficace, parce qu'on ne peut s'attendre à ce qu'une entreprise comprenne la ventilation demandée.

Par ailleurs, diviser les entreprises en unités d'activité économique, en unités locales et en établissements demande énormément de ressources aussi bien en termes de recherches que de systèmes informatiques. Par conséquent, les avantages qu'offre la gestion de quatre types différents *d'unités statistiques types* ne justifient peut-être pas les coûts qu'elle engendre. Il n'existe pas d'ensemble «correct» d'unités statistiques, c'est-à-dire de *modèle d'unités statistiques*. Dans la pratique, l'office national des statistiques doit identifier les unités statistiques types qu'il entend administrer en fonction des structures des entreprises habituellement présentes dans le pays et de la taille de son budget. On peut même avoir à

définir, à des fins statistiques, une unité statistique type supplémentaire constituée de groupes d'entreprises liées par la participation et le contrôle, par exemple lorsque des groupes d'entreprises fonctionnent dans les faits comme une seule entreprise et qu'il faut les traiter comme tels. En résumé, le principe qui guide le choix d'un modèle d'unités statistiques est qu'il doit être le plus simple possible et fournir suffisamment de détails pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Le procédé pratique de division (ou de combinaison) des entreprises en unités de production plus petites en fonction d'un modèle d'unités statistiques est appelé *établissement d'un profil statistique*.

2. Nomenclature par branche d'activité :

La CITI (Rév. 3) est la classification type par branche d'activité. Elle comporte quatre niveaux allant du plus détaillé au moins détaillé : classe, groupe, division et section (catégorie de classement). Il est possible d'avoir une ventilation supplémentaire de certaines classes d'industries (notamment les industries pétrochimiques) selon les spécificités propres à notre pays.

3. Classification par zones géographiques :

Les pays étant très différents les uns des autres par leur forme et la taille, il n'existe pas de norme internationale «type» pour la classification géographique. L'office national des statistiques doit donc mettre au point et promouvoir une norme nationale en prenant en compte les facteurs suivants :

- besoins des utilisateurs en matière de ventilation géographique ;
- limites les plus utiles pour la stratification de l'échantillon et la collecte des données ; et
- limites administratives existantes – outre le fait que les utilisateurs peuvent exiger des données pour certaines zones administratives, la définition et l'administration de descriptions géographiques par un autre organisme est moins onéreuse pour l'office des statistiques.

4. Classification par taille :

Par comparaison avec les particuliers ou même les ménages, les entreprises sont très hétérogènes. Leurs tailles sont notamment très variées, ce qui peut avoir des incidences très différentes sur les agrégats statistiques auxquels elles contribuent. Par conséquent, la classification par taille est essentielle du point de vue de l'échantillonnage et de la collecte des données et s'avère utile pour l'analyse. Le Règlement (CE) du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises de la commission européenne de 1997 définit une classification par taille mais il n'existe pas de norme internationale. On a constaté à l'usage, pour la plupart des besoins de données, l'utilité d'une classification des unités de production en quatre groupes de taille principaux fondés sur le nombre de salariés d'après le modèle suivant :

- Grande entreprise : plus de X salariés – habituellement, X correspond à un effectif de 50 à 200 employés ;
- Moyenne entreprise : moins de X mais plus de Y salariés – habituellement, Y correspond à un effectif de 20 à 100 salariés ;
- Petite entreprise : entre Y et Z salariés – habituellement, Z correspond à un effectif de 1 à 5 salariés ;
- Micro-entreprise : aucun salarié

On ne fait pas toujours de distinction entre les petites entreprises et les micro-entreprises et/ou entre les moyennes et les grandes entreprises. Parfois, le groupe des micro-entreprises est subdivisé entre *producteurs marchands* et *producteurs pour usage final propre*, conformément au SCN de 1993. Les trois domaines X, Y et Z, peuvent être modulés selon la division des unités par branche d'activité faisant l'objet d'une classification de manière que les unités de production de la catégorie grandes (ou grandes et moyennes) entreprises représentent un pourcentage déterminé de la production totale de chaque division.

Points à examiner

- *Le personnel d'enquête connaît-il bien tous les aspects du cadre conceptuel qui revêtent une importance pour la définition et l'analyse de la production issue des activités souterraines ?*
- *A-t-on défini un modèle d'unités statistiques ? Dans l'affirmative, est-il trop simple pour permettre une ventilation des données par branches d'activité et région géographique ? Ou est-il trop complexe pour être mis en œuvre dans la pratique ?*
- *Les classifications par branches d'activité, région géographique et taille s'inspirent-elles des normes nationales et internationales ? Une mauvaise classification entraîne-t-elle une couverture passablement incomplète des entreprises ?*
- *Les procédures de transposition des concepts comptables des entreprises vers ceux de la comptabilité nationale ont-elles été définies et entièrement comprises par le personnel d'enquête et celui de la comptabilité nationale ?*

3.2.3.4. Mécanismes de collecte des données.

Pour produire les données demandées, l'office des statistiques collecte et transforme les données de base fournies par les unités institutionnelles – sociétés, administrations publiques, ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages – en tant que producteurs, consommateurs et investisseurs, apporteurs de revenu, etc. Il existe deux mécanismes principaux de collecte des données économiques. D'un côté l'accès aux données déjà collectées à des fins administratives disponibles chez le fisc, la CNAS, la CASNOS, la douane, la Wilaya, ...etc., et de l'autre les enquêtes¹¹ menées directement par l'office des statistiques. On trouvera dans les points qui suivent une description des avantages relatifs de ces deux mécanismes et de ce qui motive le choix entre les deux. Les fournisseurs de données sont cependant les mêmes dans les deux cas, à savoir les unités institutionnelles, et les sources de données sont également les mêmes, à savoir les dossiers tenus par ces unités. Les unités établissent habituellement des dossiers en vertu de prescriptions administratives inscrites dans la loi ou simplement pour les besoins de la gestion interne de leurs activités. Par exemple, les sociétés établissent certains documents comptables en vertu du droit des sociétés ou effectuent des déclarations de revenu et dressent des relevés des retenues à la source sur les salaires qu'elles paient pour se conformer au code des impôts. Seuls quelques rares éléments de données, par exemple les opinions demandées dans le cadre des enquêtes de conjoncture, sont puisés à d'autres sources. Lorsque les unités interrogées ne tiennent pas les

¹¹ 1. Le terme *enquête* est ici réputé englober un *recensement* en tant que type particulier d'enquête dans laquelle toutes les unités sont présentes dans l'échantillon.

dossiers convenables, l'office des statistiques les persuade d'en constituer spécialement à des fins de déclarations statistiques, par exemple en vue de collecter des données sur les habitudes de dépenses des ménages, mais cela nécessite un processus ardu et coûteux. Par conséquent, les dossiers tenus par les unités formées d'entreprises et de ménages délimitent généralement les données qui peuvent effectivement être obtenues auprès de ces unités, quels que soient les besoins des utilisateurs.

3.2.3.4.1. Sources de données administratives.

Les processus administratifs sont instaurés aux termes de textes législatifs et réglementaires. Chaque réglementation (ou groupe de réglementations connexes) donne lieu à l'établissement d'un registre des unités institutionnelles – entreprises, personnes, etc. – assujetties à la réglementation, et à des données résultant de l'application de la réglementation. En règle générale, le registre et les données sont désignés collectivement par l'office des statistiques comme *source administrative*. Les sources administratives produisent par conséquent deux types de données qui peuvent être utilisées par l'office des statistiques à des fins statistiques :

- les données d'immatriculation, qui décrivent les unités institutionnelles tenues légalement de s'immatriculer, sont utiles pour la constitution et la gestion des listes d'unités qui servent de points de départ aux enquêtes ; et
- les données sur les opérations, qui décrivent les opérations administrées conformément à la législation, sont utiles en complément ou en remplacement des enquêtes.

L'office des statistiques peut avoir recours au registre administratif de chaque entreprise pour créer et gérer un registre statistique unique qui servira de point de départ à la collecte de données auprès des entreprises. Comme on le verra plus loin dans ce chapitre, ce type de registre statistique est habituellement appelé *registre ou répertoire des entreprises* et contient une liste des entreprises (et d'autres unités statistiques) ainsi que des détails les concernant à partir desquels les échantillons des enquêtes sont sélectionnés.

Les données administratives présentent certains avantages considérables par rapport aux données d'enquêtes. Dans tous les cas, il est moins onéreux pour un office des statistiques de recourir à des

données administratives que de réaliser une enquête. Les sources administratives fournissent en outre un champ de couverture complet de la population visée par le processus administratif et présentent en général des taux de réponse très élevés.

Par ailleurs, le fait que les processus administratifs ne soient pas placés sous le contrôle de l'office des statistiques limite le champ de couverture, le contenu, la qualité, l'uniformité, et par conséquent, l'utilisation des données. Un processus administratif comme l'immatriculation des employeurs ne repose presque jamais sur les définitions statistiques, types des unités et des éléments de données correspondants. Il ne couvre pas les entreprises sans salariés. Les données administratives faisant référence au nombre de salariés ainsi qu'aux salaires et traitements ne permettent pas de satisfaire tous les besoins statistiques. Les classifications des données par branches d'activité, par exemple, sont peu susceptibles de correspondre exactement avec les normes statistiques et ne sont pas nécessairement fondées sur des procédures de codage suffisamment fiables. Enfin, les processus administratifs sont susceptibles d'être modifiés pour répondre aux exigences des nouvelles législations sans (le moindre) égard à l'incidence des modifications sur les séries statistiques.

3.2.3.4.2. Données recueillies par des enquêtes statistiques.

Les données administratives ne suffisent pas à répondre à tous les besoins du dispositif de base. C'est pourquoi elles doivent être complétées par des *enquêtes statistiques*, c'est-à-dire par des collectes de données réalisées directement par l'office des statistiques. La réalisation d'enquêtes est la principale activité de l'office des statistiques.

Les avantages des données d'enquêtes par rapport aux données de sources administratives sont que les éléments de données qui doivent être collectés et les procédures de collecte et de traitement sont placés sous le contrôle de l'office des statistiques. En outre, les répondants ont en principe moins de raisons de communiquer délibérément des réponses inexactes, puisque l'office des statistiques garantit que les données collectées sont rigoureusement confidentielles et qu'elles ne seront pas utilisées à des fins administratives. Les enquêtes ont comme inconvénients leur coût élevé, le taux de non-réponse supérieur et la charge additionnelle qu'elles imposent aux répondants. Il existe un autre problème, à savoir que dans la pratique, les répondants sont susceptibles de ne

pas être convaincus de la confidentialité des données. Compte tenu de son budget, l'office des statistiques national doit choisir le thème et le type des enquêtes qu'il mène dans le cadre de son programme de travail régulier. Les enquêtes se divisent en cinq types généraux selon les unités constituées en échantillons et/ou contactées : *enquêtes auprès des entreprises* ; *enquêtes auprès des ménages* ; *enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises* ; *enquêtes indirectes auprès des entreprises* ; et *enquêtes sur les prix*.

Dans le cadre des *enquêtes auprès des entreprises*, les entreprises constituent les unités d'échantillonnage, les unités déclarantes auprès desquelles les données sont obtenues, et les unités d'observation sur lesquelles les données sont obtenues. Par comparaison, dans les *enquêtes auprès des ménages*, les unités d'échantillonnage, les unités déclarantes et les unités d'observation sont les ménages. Dans les *enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises*, les unités d'échantillonnage et les unités déclarantes initiales sont des ménages mais les unités d'observation finales sont des entreprises. Dans les *enquêtes indirectes auprès des entreprises*, on demande aux entreprises déclarantes de communiquer des données sur un autre ensemble d'entreprises, ce qui revient à dire que les unités d'observation n'appartiennent pas aux unités déclarantes. Dans le cadre d'une enquête sur les marchés urbains, par exemple, on demandera aux administrateurs des marchés de fournir des données sur le nombre de commerçants et sur leur chiffre d'affaires. Les *enquêtes sur les prix* servent à obtenir des données sur les prix, et consistent par exemple à collecter ces données auprès des entreprises ou des ménages ou à mener des observations directes des prix pratiqués sur le marché.

Les enquêtes sont également réalisées à *partir d'une liste* ou à *partir d'un échantillon aréolaire*, selon la source de la liste des entreprises ou des ménages à l'aide de laquelle est constitué l'échantillon qui sera utilisé pour mener l'enquête. Dans une enquête réalisée à partir d'une liste, l'échantillon initial est sélectionné à l'aide d'une liste préexistante d'entreprises ou de ménages. Dans une enquête effectuée à partir d'un échantillon aréolaire, les unités d'échantillonnage initiales sont un ensemble de zones géographiques. Après une ou plusieurs étapes de sélection, on obtient un échantillon aréolaire dont on tire directement une liste d'entreprises ou de ménages. L'échantillon est constitué et les données obtenues à partir de cette liste.

Chaque type d'enquête possède ses propres caractéristiques et utilisations appropriées, dont on trouvera une description dans les paragraphes qui suivent.

1) Enquêtes auprès des entreprises. Dans une enquête auprès des entreprises à partir d'une liste d'entreprises, l'échantillon initial est sélectionné dans une liste préexistante. Cette liste provient habituellement du registre des entreprises (décrit ci-après) tenue par l'office des statistiques pour les besoins de tout un éventail d'enquêtes. La liste est parfois établie à partir d'un autre registre administratif [Commission européenne (1996)] . Dans une enquête auprès des entreprises à partir un échantillon aréolaire, on sélectionne d'abord un échantillon de zones géographiques dont les entreprises sont ensuite dénombrées puis sélectionnées. On préfère généralement les enquêtes à partir d'une liste d'entreprises à celles qui sont réalisées à partir d'un échantillon aréolaire pour les raisons énumérées ci-après.

- Une enquête réalisée à partir d'une liste d'entreprises donne un meilleur rendement du point de vue de l'échantillonnage. Comme l'approche aréolaire nécessite un échantillonnage en grappes, il faut disposer d'un échantillon plus important pour atteindre un niveau donné de précision que dans le cadre d'une enquête à partir d'une liste d'entreprises.
- Il est parfois difficile de dénombrer les entreprises d'une zone géographique. Alors que les entreprises du commerce de détail sont en général facilement repérables, les entreprises de services qui mènent leurs activités ailleurs que dans leurs locaux risquent d'être plus difficiles à identifier.
- La gestion d'une liste d'entreprises au moyen d'un registre universel des entreprises est moins onéreuse que celle d'une liste provenant d'un échantillon aréolaire, sauf pour les très petites entreprises.
- L'échantillonnage aréolaire n'est pas adapté aux grandes et moyennes entreprises qui exercent leurs activités dans plusieurs zones car il est difficile de collecter les données des unités qui sont localisées en dehors des zones effectivement sélectionnées. En outre, pour éviter que certaines parties d'une entreprise soient manquantes par inadvertance, on juge habituellement préférable de collecter des données sur la totalité plutôt que sur une partie seulement d'une entreprise. Les enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire ne visent, en règle générale, qu'à collecter des données auprès des

petites entreprises (en particulier, des petites exploitations agricoles) et on a recours à ce type d'enquête lorsqu'il n'existe pas de liste adéquate. Même dans ces conditions, une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises (dont on trouvera une description ci-dessous) reste sans doute préférable. Les enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire sont en règle générale effectuées en complément des enquêtes réalisées à partir d'une liste d'entreprises.

- 2) Enquêtes auprès des ménages.** Les enquêtes auprès des ménages sont précieuses parce qu'elles fournissent un champ de couverture de la production des entreprises appartenant à des ménages de trop petite taille pour figurer dans une liste administrative d'entreprises facilement utilisable d'une administration. Comme les enquêtes auprès des ménages servent à recueillir des données sur l'emploi et les dépenses des ménages, on peut y ajouter des questions sur les activités de production moyennant un surcoût relativement minime. C'est pour cette raison qu'une enquête sur les ménages est habituellement moins onéreuse qu'une enquête auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire menée dans le même but. Cependant, dans une enquête auprès des ménages, l'unité répondante est une personne et non une entreprise et les données susceptibles d'être collectées sur les activités de l'entreprise peuvent s'en trouver plus limitées.

L'office des statistiques peut administrer des registres de la population ou des ménages ou, du moins il peut leur y accéder dans les zones urbaines, et peut de ce fait réaliser des enquêtes auprès des ménages à partir de listes. Ces registres sont cependant rares ou contiennent des informations, dans la plus part des cas, dépassées et la plupart des enquêtes auprès des ménages sont réalisées à partir d'un échantillon aréolaire.

- 3) Enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises.** Dans une enquête mixte, on sélectionne un échantillon de ménages et on demande à chacun d'indiquer si un de ses membres est un *entrepreneur*, c'est-à-dire le propriétaire unique d'une entreprise non constituée en société ou l'associé d'une entreprise de ce type. Les données concernant toutes les entreprises identifiées par ce moyen (ou un sous-échantillon de ces entreprises) sont ensuite collectées sur le champ, auprès du répondant qui fait la déclaration pour le compte de l'entreprise, ou à une étape ultérieure de la collecte des données. En d'autres

termes, une enquête mixte sert à collecter des données sur les entreprises en tant que telles alors qu'une enquête auprès des ménages collecte des données sur les personnes qui composent un ménage en incluant éventuellement leur contribution personnelle à l'activité d'entreprises. Les enquêtes mixtes peuvent donc couvrir de petites entreprises qui ne sont pas comprises dans les enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'une liste d'entreprises. Elles présentent toutefois des inconvénients similaires à ceux des enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire, à savoir le rendement peu élevé de l'échantillon et la difficulté de traiter des entreprises ayant des unités de production dans plusieurs lieux.

En outre, les entreprises qui sont des associations de personnes risquent d'être déclarées par chacun de leurs associés rattachés à différents ménages. Cela entraîne des doubles comptabilisations au sein du champ de couverture qui doivent être pris en compte dans le système d'évaluation de l'enquête. C'est ce qui distingue les enquêtes mixtes des enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire dans le cadre desquelles, lorsque tout va bien, les entreprises sont directement identifiées et incluses dans une liste sans qu'il y ait de doubles comptabilisations. Le recours à un processus d'établissement d'une liste exempte d'éléments comptés deux fois fait que les enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire sont en règle générale plus onéreuses que les enquêtes mixtes.

En résumé, on préfère parfois recourir à des enquêtes mixtes plutôt qu'à des enquêtes auprès des ménages ou auprès des entreprises à partir d'un échantillon aréolaire pour estimer la production de petites unités exclues des enquêtes réalisées auprès des entreprises à partir d'une liste.

- 4) **Enquêtes indirectes auprès des entreprises.** Une enquête indirecte consiste par exemple à demander aux entreprises qui administrent des marchés urbains de fournir des données sur les titulaires des emplacements. Ce type d'enquête ne fournit que des données restreintes et souvent sous forme agrégée seulement, sur les unités d'observation.
- 5) **Enquête sur les prix.** Les prix des producteurs et les prix à la consommation sont en règle générale collectés au moyen d'enquêtes entièrement distinctes de celles qui servent à

mesurer la production ou les dépenses. À de rares exceptions près, les échantillons des enquêtes ne sont pas aléatoires –puisque les éléments choisis pour l'établissement des prix et les entreprises auprès desquelles les prix sont collectés sont choisis à dessein. Ces enquêtes ne visent donc pas un champ de couverture exhaustif.

6) Choix du type d'enquête. Le tableau 3.8 illustre la façon dont les mécanismes d'immatriculation, d'échantillonnage et d'enquête peuvent varier en fonction de la taille des entreprises.

Tableau 3.8. Caractéristiques d'immatriculation et de collecte par taille des entreprises

Caractéristiques d'immatriculation et de collecte	Taille des entreprises		
	Petites et micro-entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises
Secteur	Ménages/entreprises constituées en sociétés	Sociétés	Sociétés
Immatriculation au registre des entreprises	Non/oui	Oui	Oui
Nécessité d'établir un profil statistique	Non	Non	Oui
Type d'enquête	Ménages/entreprises/mixte	Entreprises	Entreprises
Base de sondage	À partir d'un échantillon aréolaire/d'une liste d'entreprises	À partir d'une liste	À partir d'une liste
Unité d'échantillon	Ménage/entreprise	Entreprise	Entreprise/établissement
Unité déclarante	Ménage/entreprise	Entreprise	Entreprise/établissement
Unité d'observation	Entreprise	Entreprise	Etablissement
Mode de collecte	Entretien/formulaire abrégé établi par le déclarant	Formulaire intégral établi par le déclarant	Formulaire intégral établi par le déclarant

Source : OCDE (2003)

Points à examiner

- *Toutes les sources des données administratives ont-elles été examinées attentivement pour déterminer dans quelle mesure les données qu'elles contiennent peuvent être utilisées pour appuyer le programme de travail statistique ? Existe-t-il des sources administratives inutilisées susceptibles de contribuer au traitement des problèmes liés à la couverture de la production issue de l'ES et aux déclarations inexacts s'y rapportant ?*
- *Existe-t-il des perspectives de partenariat avec les organismes administratifs afin d'améliorer les sources administratives pour mieux satisfaire les besoins de données de l'office des statistiques, dans le but notamment de traiter les problèmes liés à la couverture de la production relevant des activités souterraines ?*
- *Les enquêtes existantes sont-elles les plus adaptées à la taille de l'entreprise contactée ?*
- *Pourrait-on combiner ou fractionner l'actuel ensemble d'enquêtes de manière à dégager des ressources qui permettraient d'améliorer la mesure de la production issue des activités souterraines ?*
- *L'actuel programme de travail prévoit-il des enquêtes qui peuvent être entièrement supprimées de manière à dégager des ressources qui permettraient d'améliorer la mesure des activités souterraines ?*

3.2.3.5. Bases de sondage et Registre des entreprises.

Le point de départ de toute enquête est la *base de sondage*, c'est-à-dire l'ensemble d'unités qui feront l'objet d'un échantillonnage et les détails concernant ces unités qui sont requis pour les besoins de la stratification, de l'échantillonnage et de la prise de contact. L'ensemble des unités et des données est collectivement désigné *données de la base de sondage* [Eurostat (1996)]. La base de sondage, plus que tout autre aspect de la conception de l'enquête, influe sur le champ de couverture de l'enquête et, par conséquent, sur la mesure de la production issue des activités souterraines.

3.2.3.5.1. Critères et caractéristiques des bases de sondage.

Dans l'idéal, la base de sondage doit contenir toutes les unités comprises dans la population cible de l'enquête, sans unités comptées deux fois ni unités superflues. Il faut associer à chaque unité tous les éléments de données nécessaires pour que la stratification et la sélection de l'échantillon soient efficaces, par exemple la codification précise et à jour des branches d'activité, des zones géographiques et des tailles. Il faut également associer à chaque unité des coordonnées précises et à jour en vue d'une prise de contact – nom, adresse et description de l'unité, numéro de téléphone et de préférence nom d'un point de contact. Dans la pratique, le non-respect de ces exigences dans

les bases de sondage explique, dans une large mesure, l'ampleur des carences statistiques sur les activités souterraines.

3.2.3.5.2. Nécessité d'un registre des entreprises.

La plupart des enquêtes du système de collecte des données qui sont réalisées auprès des entreprises se font à partir d'une liste d'entreprises [Colledge, M.J. (1995)]. Elle doit être établie d'après un *registre des entreprises* universel et unique administré par l'office statistique¹². Deux raisons fondamentales militent en faveur de l'utilisation d'un registre des entreprises unique. D'abord et surtout, le registre des entreprises rend opérationnel le modèle d'unités statistiques retenu et facilite la classification des unités selon les normes conceptuelles adoptées pour toutes les enquêtes. La constitution et la gestion de bases de sondage distinctes ne garantit pas la bonne coordination du champ de couverture des enquêtes. Cela peut entraîner par exemple un recoupement involontaire du champ de couverture d'enquêtes à populations mutuellement exclusives ; certaines entreprises peuvent échapper à l'observation et n'être couvertes par aucune enquête. Ensuite, il est préférable de confier la mise à jour de la base de sondage à une seule unité organisationnelle de l'office des statistiques plutôt que d'exiger que chaque unité d'enquête établisse une base de sondage pour chacune de ses enquêtes.

Dans certains pays, les bases de sondage des enquêtes auprès des entreprises sont établies à partir de listes dressées à l'occasion des recensements périodiques des entreprises ou d'une base de sondage régionale spéciale, ce qui ne constitue pas la solution idéale. Au minimum, il doit exister un registre des entreprises dans lequel figurent les très grandes entreprises en vue du traitement spécial qui doit leur être réservé en raison de leur diversité géographique ou industrielle.

Les seules enquêtes qui ne doivent pas obligatoirement reposer sur un registre des entreprises sont celles dont la base de sondage est établie à partir d'un processus administratif bien défini et qui n'ont pas besoin d'être coordonnées avec d'autres enquêtes. Il peut s'agir, par exemple, d'une enquête sur les établissements bancaires immatriculés collectant des informations financières spécifiques concernant uniquement le secteur bancaire.

¹² Il faudrait plus précisément parler de *registre statistique des entreprises* pour établir la distinction avec les autres registres (administratifs) des entreprises, mais lorsque le contexte est suffisamment clair, on omet habituellement le terme *statistique*.

3.2.3.5.3. Constitution d'un registre des entreprises.

En principe, un office des statistiques peut constituer intégralement un registre des entreprises énumérant toutes les entreprises présentes dans un pays et en assurer la gestion [Colledge, M.J. (1995)]. Ce procédé est cependant beaucoup trop onéreux. C'est pourquoi le registre des entreprises est toujours constitué au moyen de plusieurs *registres administratifs (des entreprises)*, c'est-à-dire des registres qui sont établis et administrés pour les besoins de l'administration des réglementations. Le registre administratif idéal est celui qui fournit une couverture complète et à jour de toutes les entreprises relevant du domaine de la production défini par le SCN de 1993, sans doubles comptabilisations ni inclusion d'unités disparues, et contient toutes les données appropriées de la base de sondage, c'est-à-dire les éléments de classification et les coordonnées en vue d'une prise de contact nécessaires pour l'échantillonnage et la collecte des données. Cependant, compte tenu du vaste éventail d'entreprises comprises dans le domaine de la production, y compris les entreprises appartenant à des ménages, même celles qui n'ont pas de production marchande, ce type de source parfaite n'existe pas. Le choix des registres administratifs devant servir à établir le registre des entreprises est donc un compromis.

En France, par exemple, le registre administratif utilisé par l'office des statistiques pour établir le registre des entreprises est administré en vertu d'une réglementation qui prend spécifiquement en compte les besoins statistiques et qui est de fait mis en œuvre par l'office des statistiques. En pareil cas, le champ de couverture et le contenu sont susceptibles d'être tout à fait adaptés, même s'ils ne sont pas parfaits [OCDE (2003)]. Dans la plupart des pays, cependant, on utilise un registre administratif administré à d'autres fins. En Nouvelle-Zélande, il est utilisé pour déterminer la taxe sur la valeur ajoutée, tandis qu'en Australie, il sert à calculer les retenues à la source. Ces registres présentent inévitablement des lacunes liées aussi bien au champ de couverture qu'au contenu. Plus grande est la différence entre l'ensemble d'entreprises défini dans le domaine de la production du SCN de 1993 et le registre administratif à partir duquel est constitué le registre des entreprises, plus grand est le risque de voir une partie de la production échappée à l'évaluation. On peut améliorer le champ de couverture et le contenu d'un registre des entreprises en intégrant des données provenant

de plusieurs sources administratives, comme l'illustrent les exemples suivants fournis par le Canada et l'Ukraine.

Jusqu'en juin 1997, le registre des entreprises de Statistique Canada reposait sur une source administrative principale, en l'occurrence les comptes des retenues à la source établis par Revenu Canada [Castonguay, E. et A. Monty (200)]. Le registre ne comprenait par conséquent que des entreprises ayant des salariés. Depuis 1997, le registre des entreprises est constitué à partir de trois autres sources administrées par Revenu Canada, soit les comptes d'imposition des entreprises constituées en sociétés, les comptes de la taxe sur les produits et services et les comptes des importations et des exportations. L'intégration de ces données a été rendue possible par l'introduction d'un numéro d'identification unique pour toutes les entreprises.

Le Comité d'État pour la statistique de l'Ukraine tient à des fins administratives et statistiques un registre des entreprises et organisations exerçant leurs activités en Ukraine. Ce registre est constitué à partir de trois sources administratives principales, mais c'est le Comité qui attribue les numéros d'identification des entreprises.

- La plupart des entreprises sont immatriculées en vertu de la législation nationale par l'administration de district ou de région de leur localité. L'immatriculation est une condition préalable à l'obtention d'autorisations nécessaires, comme celle d'ouvrir un compte bancaire. Une entreprise peut être immatriculée en tant que personne morale ou exercer ses activités en tant qu'entreprise constituée juridiquement par une ou plusieurs personnes physiques. Une personne morale peut aussi inscrire en tant qu'unité locale une de ses parties située dans une autre région géographique (division, entreprise affiliée, etc.). Le registre des entreprises comprend donc toutes les personnes morales et unités locales ainsi inscrites.
- Les entreprises engagées dans certains types d'activité réglementée (par exemple, dans le secteur bancaire ou boursier) et les autres personnes morales sont immatriculées auprès de leurs organismes de tutelle, comme le ministère de la Justice, l'administration fiscale nationale, le ministère des Relations économiques et du Commerce extérieur, le Comité d'État pour les affaires religieuses, et la Commission des valeurs mobilières et de la bourse. Elles sont également inscrites au registre des entreprises.

- D'autres entreprises, notamment les organisations inscrites au budget de l'État, les associations professionnelles, les coopératives et associations non marchandes de propriétaires de logements ne sont pas tenues d'inscrire officiellement leurs activités économiques. Elles doivent toutefois remplir une fiche d'enregistrement à des fins statistiques et sont inscrites au registre des entreprises.

La principale caractéristique propre à ces deux exemples est le système de codage commun pour l'identification des entreprises. De fait, le recours à plusieurs sources administratives n'est utile que si ces sources sont réputées contenir des ensembles mutuellement exclusifs d'entreprises ou que si elles partagent un système de codage commun pour l'identification qui permet de fondre les dossiers concernant une même entreprise. L'expérience démontre que l'identification des unités figurant dans les registres non dotés d'un même système d'identification est trop onéreuse, sauf si l'un des registres est de très petite taille.

Même lorsque l'on dispose d'un système de codage commun pour l'identification des entreprises, il faut faire preuve de prudence avec les sources administratives multiples. Le gain de champ de couverture qui résulte de l'intégration des données provenant d'une source administrative supplémentaire ne justifie pas pour autant l'augmentation du coût, surtout si la source en question est de qualité médiocre. Prenons un exemple précis, tiré précisément de l'expérience de l'Ukraine. Supposons que la source principale d'un registre des entreprises est une source administrative constituée en vertu de la législation exigeant l'inscription au registre de toutes les entreprises autres que celles du secteur des ménages. Supposons aussi que tous les particuliers qui exploitent des entreprises appartenant à des ménages sont tenus d'établir une déclaration de revenu individuelle dans laquelle ils indiquent les revenus de leur entreprise conformément au régime d'imposition des personnes physiques et qu'une liste des déclarations de revenu des particuliers établie à partir de ces déclarations est communiquée à l'office statistique. Faut-il utiliser cette liste en tant que deuxième source de données ? Cela présenterait comme avantage que les déclarations de revenu fourniraient des données sur les entreprises appartenant à des ménages qui ne sont pas couvertes par la source principale. Aucun chevauchement n'est en outre possible, étant donné qu'aucune entreprise ne figurera sur la liste comme ayant acquitté deux fois l'impôt. Il faut toutefois prendre en compte certains problèmes de qualité. Premièrement, une très forte proportion d'entreprises

appartenant à des ménages cesse vraisemblablement ses activités chaque année. La liste de l'administration fiscale contiendra donc de nombreux dossiers faisant référence à des entreprises inactives ou disparues.

Deuxièmement, les codes d'activité industrielle des déclarations fiscales risquent de ne pas être fiables. Troisièmement, la liste de l'administration fiscale comporte de nombreux recoupements étant donné que chaque associé d'une entreprise en participation établit une déclaration fiscale. Il faut remédier à ces problèmes de qualité avant d'intégrer la liste des déclarations fiscales au registre des entreprises et de l'utiliser à des fins d'échantillonnage. Il faut déterminer si le champ de couverture supplémentaire fourni par la liste des déclarations fiscales justifie le coût du traitement des problèmes qu'elle engendre. L'autre solution, qui est sans doute la meilleure, consisterait à obtenir la liste des entreprises appartenant à des ménages à l'aide d'un mécanisme entièrement différent, par exemple une enquête réalisée auprès des ménages à partir d'un échantillon aréolaire.

Le registre administratif fournit habituellement une liste des personnes morales ou une ventilation de ces entités effectuée conformément au mandat administratif pour lequel il est établi. En règle générale, il ne fournit pas de listes des entreprises ventilées par établissements (ou d'autres unités statistiques) correspondant au modèle des unités de l'office des statistiques et classées par activité. Les données qui permettent d'effectuer cette ventilation sont réunies par le personnel chargé de tenir le registre des entreprises à l'aide d'une d'enquête sur les registres communément appelée *établissement d'un profil statistique*. Les procédures d'établissement d'un profil statistique englobent toutes les règles d'identification des entreprises et des autres unités définies dans le modèle d'unités statistiques.

L'établissement du profil statistique des entreprises nécessite souvent des visites personnelles de représentants de l'office des statistiques, et a tendance à être coûteux et mobiliser de nombreuses ressources. Il est donc généralement réservé aux grandes entreprises. Il est rarement utile de subdiviser les moyennes ou petites entreprises, même si elles sont engagées dans une grande variété d'activités. Premièrement, l'entreprise concernée n'est pas nécessairement en mesure de communiquer des données concernant ses propres subdivisions. Deuxièmement, la perte d'information qu'entraîne le fait de ne pas effectuer de subdivision n'est habituellement pas

significative du point de vue statistique et l'est moins que les erreurs causées par une tentative de subdivision.

En résumé, le registre des entreprises, élaboré de manière à acquérir progressivement une portée et une complexité grandissantes, comporte :

- au minimum, une liste de grandes entreprises divisées en établissements ;
- une liste de petites et moyennes entreprises établie à partir d'une source administrative principale unique ;
- une liste d'entreprises et des données supplémentaires établie à partir de sources administratives complémentaires.

3.2.3.5.4. Tenue à jour d'un registre des entreprises : composer avec la dynamique des entreprises.

Les entreprises évoluent avec le temps. Les unités institutionnelles auxquelles elles appartiennent procèdent à des fusions ou à des absorptions, sont fractionnées ou cessent leurs activités, modifient leurs activités de production, déménagent, etc. De nouvelles entreprises sont créées (*naissances*), des entreprises existantes cessent d'exister (*disparitions*), et d'autres entreprises changent d'activité. Les naissances, les disparitions et les changements de classification des entreprises doivent tous être entièrement définis et les procédures correspondantes intéressant le registre des entreprises doivent être exprimées clairement. Par exemple, il faut déterminer précisément si une entreprise continue d'exister à la suite d'un transfert de propriété, ou si ce dernier entraîne inévitablement la disparition d'une entreprise et la naissance d'une autre. Pour des raisons pratiques, ces procédures dépendent des sources d'information qui permettent la mise à jour du registre des entreprises. Il existe trois sources de base qui sont décrites précédemment, à savoir les sources administratives, les données des enquêtes auprès des entreprises et les enquêtes sur le registre des entreprises.

3.2.3.6. Principes et pratiques de conception d'enquête.

L'infrastructure de l'office des statistiques est constituée pour une bonne part d'un ensemble de normes et de pratiques exemplaires établies pour la conception de l'enquête et la collecte, le

traitement, la diffusion et l'utilisation des données de sources administratives. L'application d'une méthodologie acceptée à l'échelle internationale ou nationale assure non seulement l'intégration des pratiques exemplaires, mais elle accélère aussi le processus de conception de l'enquête et facilite l'utilisation de logiciels informatiques standards. Cependant, même s'il existe des réglementations, des normes et des orientations internationales traçant un cadre conceptuel solide du type examiné au chapitre 1, elles sont relativement rares à formuler des recommandations sur la méthodologie de la conception des enquêtes et encore moins à traiter de l'utilisation de données administratives. Le plan de conception d'enquête d'Eurostat de 1998 constitue un bon point de départ. Il fait référence aux réglementations, directives et recommandations pertinentes de la Commission Européenne ainsi qu'à d'autres manuels. Il incombe par ailleurs à l'office national des statistiques de mettre au point ses propres pratiques. De nombreux documents ont été publiés par différents offices des statistiques. Ils fournissent des listes de points à vérifier lors de la conception et de la planification des enquêtes et des collectes de données administratives. De nombreux manuels portent sur la conception des échantillons et des enquêtes, celui de Cochran (1977) étant sans doute le plus connu. On trouvera ci-après une liste des points à examiner pour chaque type d'enquête et en particulier pour ce qui est des problèmes de mesure de la production issues des activités souterraines associés à l'insuffisance du champ de couverture, à la non-réponse et aux déclarations inexactes.

3.2.3.6.1. Objectifs, utilisateurs et utilisations des enquêtes.

La conception de chaque enquête du système de collecte des données de base commence par l'identification des principaux groupes envisagés en tant qu'utilisateurs des données ainsi que des principales utilisations de ces données. Les utilisations sont interprétées concrètement sous forme de demandes de principaux tableaux statistiques produits et de fréquences des demandes. Les résultats sont ensuite exprimés en termes de données d'entrée sollicitées auprès des entreprises ou des ménages participants.

Il faut définir la population cible, c'est-à-dire l'ensemble d'entreprises (ou d'établissements), ou de ménages sur lesquels des données sont demandées. Il faut notamment déterminer, pour les sondages auprès des entreprises, si les estimations comprendront les petites entreprises et les micro-entreprises. On procède ainsi tout en tenant compte de l'ampleur des lacunes qu'entraînerait

une exclusion et des coûts d'une inclusion. En cas d'exclusion, la production de ces entreprises fera partie de l'ES.

On identifie les sources possibles des données demandées sur les entreprises ou les ménages avant de déterminer la faisabilité de l'acquisition des données. Les taux de réponse des populations cibles sont précisés, tout comme devrait l'être la charge maximale imposée par la réponse, en particulier dans le cas des enquêtes auprès des entreprises. Il convient de préciser quelles seront les limites de l'enquête en termes opérationnels et du point de vue des ressources étant donné qu'elles influencent tous les aspects de la conception.

Points à examiner

- *Les populations cibles peuvent-elles être augmentées pour assurer un meilleur champ de couverture des activités relevant du domaine de la production du SCN de 1993 ? Dans l'affirmative, les coûts associés à l'extension du champ de couverture sont-ils justifiés ?*
- *Les éléments de données correspondent-ils au cadre défini par le SCN de 1993 ?*

3.2.3.6.2. Moyens de collecte et conception des questionnaires

L'envoi et le retour par courrier de questionnaires à remplir par les répondants est la méthode de collecte des données la plus efficace pour de nombreuses enquêtes auprès des entreprises. L'envoi et le retour des questionnaires peuvent s'effectuer par le service postal régulier, par télécopieur ou par courrier électronique, selon les préférences des répondants. Pour les enquêtes auprès des entreprises couvrant un ensemble limité de variables, la collecte par téléphone est parfois possible et plus rapide, bien qu'elle soit habituellement plus onéreuse. Dans notre pays à l'instar des pays en développement où, les coûts de la main d'œuvre sont en général assez faibles pour justifier des entretiens directs, spécialement lorsque les taux d'alphabétisation sont peu élevés et que la comptabilité d'entreprise n'est pas bien développée. Les progrès rapides du traitement électronique des données et de la technologie des moyens de communications permettront sans doute bientôt d'atteindre l'objectif par excellence, à savoir la communication directe des données à l'office des statistiques depuis les ordinateurs des entreprises.

Pour les enquêtes auprès des ménages, les entretiens directs ou par téléphone sont le plus souvent préférables à l'envoi de questionnaires par la poste.

La conception des questionnaires a un impact considérable sur les taux de réponses et l'exactitude des déclarations. Il s'agit d'une activité spécialisée qui suppose la connaissance des pratiques comptables (pratiques de tenue de comptes des entreprises ou des ménages), des réactions des répondants (leur interprétation des questions), des procédures ultérieures de saisie des données (transposition facile des réponses sous forme électronique par le personnel de l'office des statistiques) et des besoins sous-jacents de données (adaptation des données aux concepts du SCN de 1993). En résumé, le questionnaire doit :

- indiquer les raisons pour lesquelles les données sont collectées et exposer les dispositions relatives à la confidentialité ;
- inciter les destinataires à répondre, par exemple en expliquant brièvement les utilisations prévues des données ; exposer les dispositions relatives à la confidentialité ;
- être concis mais clair en donnant des instructions convenables mais non pléthoriques, sous une présentation attrayante ; et
- ne demander que les données qui sont nécessaires et qui peuvent raisonnablement être fournies sans imposer une charge induite au répondant.

Dans le processus de conception d'enquête, il est essentiel que le questionnaire soit soumis à des tests avant son utilisation et à une évaluation après cette utilisation.

Points à examiner

- *Toutes les questions figurant dans le questionnaire sont-elles essentielles ? Certaines questions restent-elles invariablement sans réponse ou suscitent-elles des réponses qui ne sont pas utilisées, ce qui alourdit inutilement la tâche des répondants et accroît le risque de non-réponse ?*
- *Pourrait-on soumettre un questionnaire abrégé aux petites entreprises, ce qui réduirait le risque de non-réponse ?*
- *La présentation du questionnaire est-elle attrayante ou entraîne-t-elle des non-réponses et des réponses inexactes ?*
- *Le questionnaire insiste-t-il sur la confidentialité des résultats ? Le questionnaire contient-il des instructions claires ? Les répondants comprennent-ils les questions ? S'es-ton assuré qu'ils comprennent les questions ?*

3.2.3.6.3. Échantillonnage et estimation.

En règle générale, la conception de l'échantillon pour une enquête auprès des entreprises présente les caractéristiques suivantes :

- identification de l'ensemble d'entreprises figurant dans le registre des entreprises qui entrent dans le champ de l'enquête ;
- stratification par taille pour améliorer l'efficacité de l'échantillon, sans constituer plus de quatre strates, sauf si les mesures de tailles contenues dans le registre des entreprises sont réputées très exactes ;
- stratification par zone géographique, essentiellement pour satisfaire les besoins des utilisateurs ;
- stratification par activité économique, essentiellement pour satisfaire les besoins des utilisateurs ;
- identification d'un élément de donnée de conception (habituellement l'élément simple le plus important) sur lequel sont fondées la taille de l'échantillon et la répartition dans les strates ;
- échantillonnage des entreprises des strates supérieures avec certitude (en raison du caractère crucial des données sur ces unités) ;
- des entreprises des autres strates avec une probabilité dépendant de la taille de telle sorte qu'après pondération chacune des unités échantillonnées dans différentes strates tend à apporter sensiblement la même contribution à la valeur totale de l'élément de donnée de conception ;
- contrôle du recouplement de l'échantillon entre les occurrences successives d'enquêtes répétées, et en particulier, contrôle de la rotation de l'échantillon ;
- contrôle du recouplement de l'échantillon entre enquêtes distinctes, par exemple en attribuant un numéro aléatoire à chaque entreprise utilisée dans toutes les enquêtes à des fins de sélection.

Lorsque l'on définit la base de sondage d'une enquête auprès des entreprises à partir du registre des entreprises, il est souhaitable d'opter pour une couverture limitée, c'est-à-dire de ne pas inclure les entreprises au-dessous d'une certaine taille en raison de l'absence ou du manque de fiabilité des données de la base de sondage les concernant ou du caractère non significatif de l'activité

économique qu'elles représentent. Si une activité économique significative est manquante pour cette raison, on pourra effectuer une enquête d'après un échantillon aréolaire pour obtenir un champ de couverture complémentaire. La question de savoir s'il faut couvrir toutes les entreprises inscrites dans le registre des entreprises ou exclure les petites entreprises et mener une enquête complémentaire d'après un échantillon aréolaire dépend du coût relatif de ces options. Il se peut que la couverture complète nécessite un échantillonnage et une collecte de données auprès d'entreprises figurant dans la base de sondage constituée à partir d'une liste d'entreprises de qualité médiocre. L'autre option nécessite la constitution et la tenue à jour d'une base ainsi qu'une enquête distincte. La conception d'une enquête auprès des ménages se caractérise habituellement par les éléments suivants :

- utilisation d'une base de sondage aréolaire générale des ménages ;
- conception en deux, trois ou quatre étapes – comprenant en général un traitement différent des zones urbaines et rurales, la dernière étape correspondant à la sélection des ménages recensés dans les zones sélectionnées ;
- rotation systématique des échantillons.

Points à examiner

- *Pourrait-on remplacer un recensement par une enquête par sondage ?*
- *La conception de l'échantillon convient-elle ?*
- *Existe-t-il des procédures qui permettent de contrôler le nombre de questionnaires qui ont été reçus par une entreprise donnée ?*
- *Quel est le champ de couverture des petites entreprises ? Serait-il justifié de l'augmenter*

3.2.3.6.4. Interface avec les répondants : collecte, saisie et suivi des données.

A chaque étape de la conception, il faut faire en sorte de réduire au minimum la charge imposée par la réponse. Pour les entreprises, répondre aux enquêtes engendre des coûts tout aussi réels que, pour l'office des statistiques, le fait de procéder à une collecte de données. Même si les ménages ne calculent sans doute pas ce qu'il leur en coûte pour répondre à une enquête, la charge qu'impose une enquête dont les questionnaires sont trop longs et compliqués a une incidence négative sur les

taux de réponse. La charge imposée par l'enquête peut être réduite au minimum grâce à la conception efficace de l'échantillon, à la clarté des questionnaires et à la souplesse du calendrier des entretiens et du mode de communication des informations proposé aux répondants.

Avant d'expédier un questionnaire pour la première fois à un répondant, surtout lorsque l'enquête sera répétée, il faudrait prendre contact avec lui d'une façon ou d'une autre pour lui expliquer l'objectif de l'enquête et les dispositions prévues pour la communication des données. Dans l'idéal, les répondants des entreprises devraient pouvoir choisir la formule de transmission des réponses qui leur convient le mieux parmi plusieurs possibilités, à savoir par retour du courrier, par télécopieur ou par téléphone. Cela suppose plus de travail pour l'office des statistiques mais contribue à augmenter le taux de réponse. De même, les ménages répondants devraient avoir le choix parmi différents types et horaires d'entretiens. Les procédures de saisie des données doivent être déterminées à l'avance. Une stratégie de suivi bien définie est indispensable pour garantir des taux de réponse acceptables.

Points à examiner

- *Quel est le taux de réponse actuel ? Faut-il l'améliorer au moyen de procédures de suivi plus rigoureuses ?*
- *Des efforts sont-ils déployés pour établir un bon rapport avec les entreprises de l'échantillon ?*
- *Les procédures de traitement des non-réponses ont-elles été exprimées clairement ? Les entreprises non répondantes sont-elles toutes réputées inactives et comptabilisées comme inexistantes ?*

3.2.3.6.5. Mise en forme, imputation et estimation.

La mise en forme des données vise à déceler les erreurs et à les éliminer. Même si la mise en forme est essentielle pour assurer la qualité, il faut veiller à bien doser les ressources qui y sont affectées par rapport aux ressources investies ailleurs. Par exemple, il est préférable de supprimer les questions mal formulées plutôt que de tenter de corriger les réponses insatisfaisantes auxquelles elles ont donné lieu. En termes de gestion de la qualité, il faudrait mettre l'accent sur l'*assurance de la qualité en amont* et ne pas tenter de «vérifier la qualité» des données à l'étape de la mise en forme.

On peut en général repérer d'importantes erreurs aléatoires des répondants en effectuant des tests de vraisemblance sur les données, par exemple en comparant les données communiquées avec des valeurs précédentes ou les ratios des données communiquées avec les limites raisonnables pour les types d'entreprise en question. Il n'est cependant pas possible de détecter les petites erreurs aléatoires par ces moyens, non plus que les erreurs continues et systématiques entraînées par les déclarations incomplètes de revenus ou l'exagération des coûts comme celles qui sont associées aux activités de production souterraines.

Il est impossible d'éliminer toutes les erreurs et il n'est pas non plus nécessaire de le faire car certaines erreurs ont une incidence négligeable sur les estimations. Ainsi, dans le cadre des enquêtes auprès des entreprises, on doit centrer les efforts de mise en forme sur les réponses constituant des éléments de données particuliers, souvent appelés *observations influentes*, qui auront un impact plus significatif sur les principales estimations. En particulier, les très grandes entreprises sont habituellement une source d'observations influentes et leurs données doivent être vérifiées individuellement.

Il ne faut pas automatiquement considérer que les valeurs des différents éléments de données qui sont manquants dans les réponses initiales ou qui sont perçus comme étant inexacts comme nulles.

Il faut les imputer selon l'une des méthodes suivantes :

- (enquêtes répétées mensuellement ou trimestriellement) reporter la valeur relative à l'entreprise obtenue lors de l'enquête précédente, en l'ajustant éventuellement de manière à refléter l'augmentation (la diminution) moyenne de l'élément de donnée communiqué par d'autres répondants de la strate ;
- (enquêtes répétées mensuellement ou trimestriellement) reporter la valeur relative à l'entreprise obtenue lors de la même enquête l'année précédente, en l'ajustant pour refléter l'augmentation (la diminution) moyenne des éléments de données de la strate ;
- si on ne dispose d'aucune donnée précédente concernant l'entreprise, imputer la valeur attribuée à une entreprise répondante que l'on estime comparable ou imputer la moyenne de la strate.

L'imputation devrait de préférence être informatisée pour gagner du temps et pour assurer un traitement uniforme. Le total des non-réponses d'une entreprise ou d'un ménage qui n'a jamais répondu à l'enquête n'est habituellement pas traité par imputation mais plutôt au moyen d'une nouvelle pondération de l'échantillon de manière à n'inclure que les répondants. Cette approche peut aussi être retenue pour traiter les différents éléments de données manquants mais elle n'est pas tellement répandue, car elle exige des pondérations différentes pour les divers éléments de données d'un dossier particulier. Il est essentiel de réviser les coefficients de pondération afin de tenir compte des non-répondants et de la nouvelle pondération des observations aberrantes. Sinon, les estimations seront affectées d'une distorsion systématique aboutissant à zéro, et contribueront à augmenter le poids des activités de production souterraine.

Points à examiner

- *Les observations influentes sont-elles identifiées et traitées ?*
- *Des non-réponses sont-elles incorrectement imputées comme nulles, ce qui contribue à augmenter le volume de la production issue des activités souterraines ?*
- *Une nouvelle pondération des données est-elle le cas échéant effectuée afin de refléter les non-réponses ?*

3.2.3.6.6. Analyse, diffusion, révision et évaluation.

La diffusion des données est un aspect important de la qualité prise au sens large [Sundgren, B. (1997)]. L'enquête n'est pas justifiée si les utilisateurs ignorent l'existence des données, n'y ont pas accès ou ne les comprennent pas. Lors de l'élaboration des mécanismes de diffusion, il faut définir les besoins des utilisateurs relatifs à la présentation, aux supports utilisés et au style. La confidentialité des données concernant les entreprises individuelles ou les ménages doit être protégée sinon les personnes interrogées ne répondront pas ou communiqueront des réponses inexactes. Les éléments de données doivent s'accompagner de métadonnées qui les définissent et expliquent comment ils ont été produits, ce qui permettra aux utilisateurs de déterminer dans quelle mesure les données répondent à leurs besoins

Points à examiner

- *Les faiblesses des données observées lors de l'établissement des comptes nationaux ont-elles été communiquées au personnel d'enquête et examinées avec celui-ci ?*
- *Les utilisateurs ont-ils accès à des métadonnées adéquates ? Peuvent-ils facilement appréhender la portée de l'enquête en ce qui concerne la production issue des activités souterraines ?*
- *Les problèmes de la production issue des activités souterraines sont-ils exprimés clairement et pris en compte pendant le processus d'évaluation ?*
- *Les coordonnées des points de contacts sont-elles fournies au cas où d'autres renseignements seraient nécessaires ?*

Les procédures de révision applicables à chaque série doivent être exprimées clairement conformément aux besoins des utilisateurs. Un nombre trop élevé de révisions importantes semble indiquer qu'il faut réduire la rapidité de diffusion afin d'améliorer l'exactitude. L'absence de révisions porte à croire qu'il faudrait améliorer la rapidité de diffusion.

La dernière étape du cycle de conception d'une enquête est l'évaluation. Les résultats sont évalués par rapport aux besoins des utilisateurs, à la charge imposée aux répondants ainsi qu'aux ressources disponibles. Les améliorations possibles sont identifiées, hiérarchisées et mises en œuvre lors des répétitions ultérieures des enquêtes.

Synthèse.

Même s'il ne fait pas de doute que des améliorations soient possibles, on ne peut s'attendre à ce que le dispositif de collecte des données de base résolve entièrement le problème de la couverture incomplète des entreprises. Le registre des entreprises ne peut couvrir que les petites entreprises figurant dans les sources administratives sur lequel il est fondé. Même s'il est sans doute possible d'élaborer une enquête occasionnelle à grande échelle auprès des ménages pour couvrir les petites entreprises manquantes, notamment les petites entreprises engagées dans la production pour compte propre, il est peu probable que le coût d'une telle enquête puisse être assumé régulièrement dans le cadre du dispositif de collecte des données de base. Il faut ajuster les comptes nationaux pour compenser la couverture incomplète inhérente à ce dispositif.

De même, en dépit du fait que le traitement et les tests de vraisemblance permettent de déceler de nombreuses erreurs dans les déclarations, le programme courant ne peut apporter un mécanisme de détection des déclarations incomplètes que les entreprises communiquent de manière continue, délibérée et généralisée sur leurs activités. Il faut dans ce cas également organiser des enquêtes spéciales et ajuster les comptes nationaux.

Par ailleurs, les problèmes de non-réponse doivent être traités à fond dans le cadre du dispositif de collecte des données de base. Il faut imputer comme il convient les réponses manquantes dans les questionnaires retournés et pondérer à nouveau les données pour tenir compte des questionnaires qui n'ont pas été retournés. Les non-réponses ne seront par conséquent pas une source d'activités non observées nécessitant des ajustements dans les comptes nationaux

En résumé, améliorer le dispositif de collecte des données de base est indiqué pour régler tous les problèmes liés à la production souterraine causés par des lacunes dans les statistiques. Cela permet aussi de remédier, en partie du moins, aux problèmes de champ de couverture dus à la petite taille et à la non-inscription des entreprises du secteur informel ou engagées dans la production pour compte propre des ménages. Cependant, le traitement de la plupart des activités souterraines et illégales exige des enquêtes spéciales et des ajustements dans les comptes nationaux.

L'établissement de priorités et le choix des moyens d'amélioration sont fonction de la situation particulière de l'appareil statistique national, notamment de l'état de son dispositif de collecte des données de base, de l'impact probable des améliorations en termes de réduction des activités dissimulées, de ressources nécessaires et de ressources disponibles. En outre, comme on l'a déjà noté, le projet de comptabilisation de la production issue des activités souterraines doit être globalement intégré et associé aux objectifs stratégiques et au cadre d'amélioration de la qualité de l'office national des statistiques.

3.3. Evaluation de la production issue des activités souterraines par des macro-modélisations.

Les *méthodes de macro-modélisation*, tel est le terme utilisé ici pour désigner les méthodes qui produisent une estimation de la totalité de l'ES ou de l'une de ses composantes, comme l'économie dissimulée, au moyen d'un modèle unique. Ces méthodes sont évoquées dans ce paragraphe, non pas parce qu'elles sont considérées comme utiles pour obtenir des estimations exhaustives du PIB ou pour estimer la production issue des activités souterraines, mais parce qu'elles tendent à aboutir à des mesures spectaculairement élevées, qui retiennent beaucoup l'attention des milieux politiques et de la presse. Comme l'a écrit Gylliane Gervais (Statistics Canada, 1994) : «La dimension et la croissance de "l'économie souterraine" ont suscité beaucoup d'intérêt au Canada ces dernières années... Il ne s'écoule rarement une semaine sans que la presse écrite ou électronique ne rapporte que les transactions souterraines s'élèvent à 10 %, 15 % ou même 20 % du produit intérieur brut (PIB)... Si les chiffres souvent cités ne sont même qu'approximativement exacts, alors le niveau et peut-être la croissance du PIB au Canada sont grandement sous-estimés au point que l'information communiquée aux décideurs sur la conjoncture économique est déficiente. Notre système statistique, du moins en ce qui touche les statistiques économiques, serait bien inadéquat s'il était incapable de déceler des transactions "cachées" de cette ampleur.»

Sans aucun doute, les comptes rendus des médias auxquels ce paragraphe fait référence se sont appuyés sur l'utilisation des méthodes de macro-modélisation. Par exemple, Schneider et Enste (2000) citent des estimations du niveau moyen de «l'économie fantôme» (désignant apparemment l'économie souterraine) au Canada durant la période 1990-93 de l'ordre de 10.0 % à 13.5 %, alors que le rapport de Statistique Canada que l'on vient d'évoquer a conclu que tout au plus, «l'économie souterraine» (définie comme la production de biens et services légaux qui échappe à la mesure dans les estimations officielles du PIB) était de 2.7 % en 1992.

On suppose souvent, de façon totalement erronée, que la différence entre ces résultats de macro-modèles et les estimations du PIB officiel correspond à la production non quantifiée. Pourtant, comme on le verra dans ce chapitre, les méthodes de macro-modélisation présentent de graves problèmes qui font planer des doutes sur leur utilité dès lors que la notion de précision est

importante. En particulier, elles sont complètement inadaptées à l'établissement des comptes nationaux. Pour résumer les choses, ces problèmes sont les suivants :

- les activités que les modèles visent à mesurer ne sont pas précisément définies ; souvent, on ne sait pas si les modèles estiment la production souterraine ou celle non quantifiée, ou s'ils couvrent le secteur informel ou des activités illégales en même temps que des activités souterraines ;
- les hypothèses sur lesquelles reposent ces modèles sont excessivement simplistes ;
- les résultats auxquels aboutissent ces modèles ne sont pas stables, au sens qu'une modification des hypothèses pour un même modèle peut aboutir à des résultats très différents ;
- il existe de nombreux modèles et ils donnent des résultats différents ;
- les méthodes ne permettent qu'une estimation globale pour l'ensemble de l'économie, alors que les utilisateurs veulent souvent des statistiques du PIB ventilées par branche d'activité ou par catégorie de dépenses ; enfin
- les résultats ne peuvent pas être immédiatement combinés à d'autres évaluations, notamment celles qui sont obtenues par les méthodes détaillées reposant sur des données statistiques qui sont utilisées pour établir les comptes nationaux, comme on l'a vu dans les chapitres précédents.

Pour illustrer ces points, on va présenter dans les sections qui suivent la description de trois types de méthodes de macro-modélisation, à savoir :

- Les *méthodes monétaires*, qui postulent que la production non quantifiée peut être modélisée en termes de stocks ou de flux monétaires ;
- Les *méthodes d'estimation par un indicateur global*, dans lesquelles la production non quantifiée est modélisée en fonction d'une variable unique (généralement un indicateur physique) avec lequel cette production passe pour avoir une forte corrélation, la variable la plus courante étant la consommation d'électricité ;
- Les *méthodes de la variable latente*, dans lesquelles la modélisation se fait en fonction de deux groupes de variables, l'un étant censé déterminer la taille et la croissance de l'économie souterraine et le deuxième celui qui apporte la «trace» (c'est-à-dire la preuve) des activités manquantes.

Lorsqu'ils présentent leurs méthodes, les auteurs font référence de façon variable à l'économie «souterraine», «cachée», «fantôme» sans toujours préciser si cela recouvre la totalité de l'économie non quantifiée, ou simplement celle qui est légale, ou celle qui n'est pas évaluée dans les estimations du PIB officiel, ou encore un quelconque sous-ensemble de ces catégories. Il convient donc de lire les descriptions qui suivent en ayant cette remarque à l'esprit.

3.3.1. Méthodes monétaires.

Trois méthodes monétaires sont décrites dans les paragraphes qui suivent, à savoir la *méthode des transactions*, la *méthode du ratio d'avoirs liquides* et la *méthode de la demande monétaire*. L'idée fondamentale à la base de ces méthodes consiste à construire des relations entre les phénomènes monétaires et les estimations du PIB officiel à l'aide de techniques de régression, moyennant quelques hypothèses restrictives concernant le règlement en argent liquide des transactions souterraines, le poids de la fiscalité, la relation entre la détention d'argent liquide et les dépôts, etc., et à considérer que tous les phénomènes monétaires non expliqués par le modèle particulier sont imputables au champ de couverture insuffisant du PIB officiel.

3.3.1.1. La méthode des transactions.

La méthode des transactions décrite par Feige (1979) repose sur le raisonnement suivant. Le point de départ est l'équation de Fisher :

$$M \cdot V = P \cdot T$$

En d'autres termes, la masse monétaire (M) multipliée par la vitesse de circulation (V) est égale au nombre total de transactions payées par cette monnaie (T) multiplié par le prix de ces transactions (P). Ensuite, on considère qu'il existe une relation constante (notée k) entre les flux monétaires liés à ces transactions et la valeur ajoutée totale, en d'autres termes :

$$P \cdot T = k \cdot Y_{\text{total}},$$

équation dans laquelle, par définition, la valeur ajoutée totale (Y_{total}) est égale à la somme de la valeur ajoutée officielle ($Y_{officiel}$) et de la valeur ajoutée souterraine ($Souterrain$). D'où

$$M \cdot V = k \cdot (Y_{officiel} + Souterrain),$$

et donc $M_t \cdot V_t = k \cdot (Y_{officiel t} + Souterrain)$, sur une certaine série d'années $t = 0, 1, \dots, T$.

La masse monétaire (monnaie fiduciaire et dépôts à vue) est immédiatement mesurable, on peut estimer la vitesse de circulation de la monnaie et les estimations officielles de la valeur ajoutée sont connues. En conséquence, si la taille de l'économie souterraine par rapport à l'économie officielle est considérée comme connue pour une année de référence, on peut alors calculer la composante souterraine pour l'ensemble des années ultérieures.

Feige a appliqué cette méthode aux États-Unis. Partant des travaux de Laurant (1979), il a estimé que la vitesse de circulation de l'argent liquide était égale au quotient du nombre de transactions que permet d'effectuer un billet de banque avant d'être usé, et de la durée de vie des billets. La première partie de cette estimation s'est appuyée sur des tests de détérioration des billets. Il est ensuite parti de l'hypothèse que l'économie souterraine était nulle en 1939. Sur la base de ces hypothèses, il a calculé que la taille de l'économie souterraine représentait 27 % de l'économie en 1979.

La méthode de Feige pose néanmoins plusieurs problèmes. L'hypothèse de l'existence d'un ratio constant des transactions au PIB officiel apparaît audacieuse. Comme l'a souligné Cramer (1980), il est très probable que certaines transactions monétaires qui n'ont rien à voir avec la formation de revenus sont prises en compte dans les calculs. Il peut s'agir, par exemple, des résultats de l'introduction d'une gestion de trésorerie plus stricte dans les grandes sociétés ou des opérations de pension et des dépôts en eurodollars, qui changent très fréquemment de propriétaire aux États-Unis. De toute évidence, une partie de la monnaie circulant théoriquement, notamment les grosses coupures, ne circule pas effectivement, mais est conservée à titre de réserve de richesse. En outre, la quantité de monnaie détenue sous forme liquide dépend des taux d'intérêt et d'inflation et de la perception qu'ont les gens de la probabilité d'être volés. On peut par ailleurs penser que la plus

grande facilité de se procurer et d'utiliser des chèques et des cartes de paiement a aussi exercé un impact sur les comportements.

Cramer a aussi critiqué l'estimation par Feige de la vitesse-revenu de l'argent liquide. Cramer lui préfère une autre estimation fondée sur le nombre de retraits d'espèces auprès des banques et sur le nombre moyen d'utilisations d'un billet entre le retrait et le dépôt.

Blades (1982) souligne par ailleurs que le dollar des États-Unis est une monnaie internationale et que les dollars circulent largement dans le monde, soit en tant que monnaie ayant cours légal (dans les îles Vierges, au Liberia, à Porto Rico et aux Samoa, par exemple) ou en tant que substitut largement accepté de monnaies nationales manquant de crédibilité (en Asie du Sud-Est ou en Amérique centrale, par exemple). Comme le dollar joue un rôle international, il n'y a guère de raisons d'établir une relation entre les dollars en circulation (dans le monde entier) et l'activité intérieure aux États-Unis.

Si on l'applique aux Pays-Bas, la méthode des transactions aboutit à des résultats invraisemblables. Pour résoudre ce problème, Boeschoten et Fase (1984) ont affiné la méthode des transactions, en créant une nouvelle méthode de base et plusieurs autres variantes. Toutefois, ces variantes donnent toutes des résultats sensiblement différents et il n'y a aucun moyen de déduire lequel serait le plus proche de la vérité.

3.3.1.2. La méthode du ratio d'avoirs liquides.

La méthode du ratio d'avoirs liquides repose sur des informations liées au ratio entre la monnaie fiduciaire (avoirs liquides) et la monnaie scripturale mobilisable (dépôts), en d'autres termes le *ratio des avoirs liquides/dépôts*. Selon Gutmann (1977), le ratio d'avoirs liquides n'est affecté que par les modifications de la fiscalité et d'autres règlements des pouvoirs publics qui modifient la façon dont les gens effectuent leurs paiements et la principale raison pour laquelle les comportements en matière de paiement changent vient du fait que les gens entendent cacher certaines activités pour échapper à la fiscalité et à d'autres contraintes. Gutmann désigne ces activités cachées sous le terme d'économie souterraine et utilise le ratio d'avoirs liquides pour estimer sa taille.

Gutmann illustre cette méthode à l'aide d'un exemple sur les États-Unis. Après une brève augmentation juste après la seconde guerre mondiale, le ratio d'avoirs liquides des États-Unis est resté presque constant jusqu'en 1961, date à laquelle il a repris son ascension. Selon Gutmann, cette évolution a été contraire à ce que l'on pouvait observer avant la guerre. Comme il pensait que l'évolution avant et après la guerre allait être la même, il en a conclu que l'augmentation du ratio des avoirs liquides à partir de 1961 résultait d'un changement de comportement. Il a supposé qu'une part croissante des transactions se réglait en espèces, marquant ainsi l'apparition ou le développement de l'économie souterraine. S'appuyant sur les changements du ratio d'avoirs liquides, Gutmann a calculé que la sous-estimation du PNB en raison de l'économie souterraine était de 10 % en 1976. Les hypothèses sous-tendant cette estimation sont les suivantes :

- le ratio d'avoirs liquides de l'économie officielle (quantifiée) n'a pas changé depuis la période 1937-61.
- La monnaie scripturale mobilisable n'a été utilisée que dans l'économie officielle.
- Le «surplus» de monnaie détenu sous forme d'avoirs liquides n'est utilisé que dans l'économie souterraine. Ce surplus est égal à la différence entre le volume effectif de monnaie fiduciaire en circulation et le volume de monnaie fiduciaire qui devrait normalement circuler d'après le ratio d'avoirs liquides de l'économie officielle durant la période 1937-61.
- Un dollar d'argent détenu sous forme liquide dans l'économie souterraine génère autant de valeur ajoutée qu'un dollar de l'agrégat M1 (billets et pièces + dépôts mobilisables) dans l'économie officielle.
- L'économie souterraine durant la période 1937-61 était négligeable.

De nombreux spécialistes ont élaboré des variantes de la méthode du ratio d'avoirs liquides. Feige (1980), par exemple, a changé l'hypothèse d'une économie souterraine pratiquement inexistante dans la période de référence de 1937-61. Il a postulé l'existence d'une économie souterraine de 5 % du PNB en 1964. Partant de cette nouvelle hypothèse, il est parvenu à une estimation égale à 14 % du PNB en 1979. De plus, il a contesté l'hypothèse selon laquelle un dollar dans l'économie souterraine était aussi productif (en termes de PNB généré) qu'un dollar dans l'économie officielle. Compte tenu de la proportion plus importante de services dans l'économie souterraine, il a supposé qu'un dollar dans l'économie souterraine était plus productif de 10 % au moins. Par ailleurs, il s'est

demandé pourquoi toutes les transactions souterraines devaient se régler en argent liquide et a postulé qu'un tiers environ de l'ensemble des transactions souterraines était réglé par voie de virements bancaires. Partant de ces hypothèses, il a estimé que la taille de l'économie souterraine des États-Unis représentait 28 % du PNB en 1979.

D'autres spécialistes ont critiqué l'hypothèse de base selon laquelle les changements du ratio d'avoirs liquides sont uniquement imputables à l'économie souterraine. C'est ainsi que Garcia (1978) a avancé plusieurs raisons possibles expliquant les changements du ratio d'avoirs liquides. Selon lui, la croissance de l'économie souterraine n'a pas été la seule raison, ni même la plus importante. Ce qui a surtout été important, c'est la diminution de la monnaie sous forme de comptes de chèques et l'augmentation des divers types de comptes d'épargne. Si on le corrige de ces déplacements, le ratio d'avoirs liquides aux États-Unis s'avère avoir été relativement constant.

Laurent (1979) et Cramer (1980) ont également considéré que le ratio d'avoirs liquides ne constituait pas un moyen convenable de mesurer l'économie souterraine. Selon eux, la vitesse de circulation des différents types de monnaie évolue différemment, de sorte que le volume total des paiements en argent liquide et par mobilisation de dépôts bancaires constitue un meilleur indicateur. C'est la raison pour laquelle ils ont préféré la méthode des transactions précédemment décrite.

3.3.1.3. La méthode de la demande monétaire.

Contrairement à Gutmann, Tanzi (1980, 1982) postule que la demande d'avoirs liquides n'est pas uniquement affectée par la fiscalité et la réglementation officielle, mais aussi par d'autres facteurs. Toutefois, il convient avec Gutmann que les changements du volume total d'avoirs liquides imputable à des modifications de la fiscalité et de la réglementation officielle se retrouvent intégralement dans l'économie souterraine. Pour isoler l'influence de la fiscalité et de la réglementation, Tanzi postule que la demande monétaire par rapport à la masse monétaire totale, $C/M2$ (où $M2$ est égal à : avoirs liquides + dépôts mobilisables + dépôts à terme fixe), est une fonction des impôts, de la part des salaires et traitements dans le revenu personnel total, des intérêts sur les dépôts à terme fixe et du revenu réel par habitant. A partir des résultats d'analyses de régression, Tanzi arrive à deux estimations alternatives de la *demande notionnelle* d'avoirs

liquides (définie comme la demande d'avoirs liquides dans l'hypothèse où il n'y a pas d'économie souterraine). Il s'agit de la demande notionnelle si les impôts n'avaient pas été modifiés depuis 1929 (l'année pour laquelle Tanzi postule qu'il n'y avait pas d'économie souterraine) et de la demande notionnelle s'il n'y avait pas d'impôts. Dans un cas comme dans l'autre, on a considéré que la différence entre la demande effective et la demande notionnelle constituait le volume total d'avoirs liquides au sein de l'économie souterraine. Partant de l'hypothèse que les vitesses de circulation des avoirs liquides dans l'économie formelle et dans l'économie souterraine sont égales, la taille de l'économie souterraine aux États-Unis en 1976 a été estimée à 3.4-5.1 % du PNB d'après la première variante et 9.1-11.7 % dans la seconde. Ces valeurs sont toutes les deux très différentes des estimations précédemment décrites de Gutmann.

Barens (1982) a démontré que les méthodes du ratio d'avoirs liquides comme de la demande monétaire peuvent aboutir à des résultats contraires à l'intuition. Il a appliqué les deux méthodes aux Pays-Bas et les résultats ont fait apparaître une diminution de l'économie souterraine depuis la fin des années 70, ce qui est en contradiction avec l'idée généralement admise selon laquelle l'économie souterraine augmente.

3.3.1.4. Synthèse.

Les macro-modèles monétaires ne conviennent pas à l'estimation de l'économie souterraine, principalement parce qu'ils reposent sur la modélisation d'hypothèses qui ne peuvent pas être justifiées. L'hypothèse essentielle à la base des méthodes du ratio d'avoirs liquides et de la demande monétaire veut que les changements de la taille de l'économie souterraine soient imputables aux modifications de la fiscalité et de la réglementation et que cela devienne visible à travers des changements de la demande d'avoirs liquides parce que les transactions souterraines se règlent principalement en argent liquide. Or, cette hypothèse ne peut pas être vérifiée et peut ne pas être vraie. Pour sa part, la méthode des transactions ne repose sur aucune relation supposée entre fiscalité et activité souterraine. En revanche, elle postule une relation constante entre les transactions monétaires et le PIB, relation qui, une fois encore, ne peut pas être justifiée.

Les problèmes posés par ces modèles sont illustrés par la sensibilité de leurs résultats aux hypothèses relatives aux années de référence, par le large éventail des résultats que les différentes méthodes donnent dans les mêmes conditions et par l'in vraisemblance des résultats obtenus dans certains cas spécifiques.

3.3.2. Les méthodes d'estimation par un indicateur global.

L'exemple le plus connu d'approche par un indicateur global est la méthode de la consommation d'électricité proposée par Kaufmann et Kaliberda (1996). Cette méthode utilise la consommation d'électricité comme unique indicateur physique de l'activité économique globale. Elle postule l'existence d'une relation précise et stable entre consommation d'électricité et production. Il est néanmoins clair qu'au moins pour l'agriculture, la relation ne sera pas stable puisque la production est plutôt largement tributaire de la météorologie. De plus, dans de nombreux pays en développement ou en transition, l'électricité n'est pas la principale source d'énergie pour la production industrielle.

Le problème de cette méthode est illustré par un exemple tiré de la Fédération de Russie. Dans les années qui ont immédiatement suivi le lancement des réformes intensives en 1992, les statisticiens officiels se sont heurtés à des difficultés pour établir en temps utile des estimations du PIB, dont on savait qu'il diminuait. La consommation d'électricité a été l'une des méthodes de rechange essayées. Elle a abouti à des estimations plus optimistes que le PIB officiel et provoqué des débats considérables sur l'ES. Les analyses effectuées par la suite ont indiqué que ces estimations n'étaient pas fiables pour les raisons suivantes :

- La relation entre consommation d'électricité et production industrielle ne s'exprime pas à travers un ratio simple, même dans les branches d'activité qui en dépendent fortement, parce qu'une part importante (jusqu'à un tiers) de la consommation représente un coût fixe sans relation avec le volume de la production. C'est ainsi que des usines ont besoin de chauffage et d'éclairage. Or, ce type de consommation tend à changer par paliers plutôt que d'évoluer de façon lisse en même temps que la production.
- Le caractère artificiel des prix limite encore la relation entre production industrielle et consommation d'électricité. A l'époque dans la Fédération de Russie, les prix de l'électricité

étaient artificiellement faibles, de sorte que les industriels n'avaient pas beaucoup à se soucier de leur consommation d'électricité ni de consentir des efforts pour la réduire en cas de baisse de la production. De la même façon, ils n'avaient pas besoin d'accroître beaucoup leur consommation si la production se redressait, que ce soit officiellement ou par une utilisation non déclarée des installations.

- Les mesures de la consommation proviennent en fait d'estimation de la production d'électricité dans les centrales. La différence entre l'offre et la consommation – les pertes de transport – n'est pas considérable, mais elle peut varier selon les saisons.

Du fait de ces arguments, la méthode de la consommation d'électricité n'a pas été retenue dans la révision fondamentale du PIB entreprise par le Goskomstat de Russie (1995) conjointement avec la Banque mondiale. Cet exemple est typique des problèmes rencontrés lorsque l'on envisage une approche aussi simpliste de l'évaluation de l'ES.

3.3.3. La méthode de la variable latente.

Les méthodes de macro-modélisation décrites dans les paragraphes précédents partent de l'hypothèse que l'économie souterraine peut être modélisée en fonction d'un petit nombre de variables spécifiques. Elles négligent les informations et les situations de référence qui peuvent présider à l'existence de la production souterraine. Ce n'est pas le cas de la *méthode de la variable latente* de Frey et Weck (1983), qui s'appuie sur toute une batterie de variables explicatives. La taille de l'économie souterraine est estimée en fonction de l'évolution des variables qui, d'une part, affectent l'ampleur et la croissance de la production souterraine et, d'autre part, de celles qui sont les traces des activités souterraines au sein de l'économie. La méthode utilise une technique (désignée sous le sigle LISREL) qui permet une analyse transversale de la relation entre une variable dépendante non observée et une ou plusieurs variables explicatives observées. Comme la variable non observée n'est pas connue, elle est remplacée par une série d'indicateurs. Les données proviennent de toute une série de pays ou de périodes dans un même pays. Les résultats de cette analyse sont des estimations des tailles relatives de la variable non observée dans chacun des pays ou pour chacune des périodes. Pour estimer les tailles effectives, il faut disposer d'estimations de référence sur deux pays ou pour deux périodes.

Selon Frey et Weck, on peut expliquer la taille de l'économie souterraine en fonction du poids effectif de la fiscalité, de la perception du poids de la fiscalité, du taux de chômage, du poids de la réglementation (par exemple, le nombre de lois), de l'attitude à l'égard du paiement de l'impôt (*moralité fiscale*) et du revenu disponible par habitant. Les indicateurs de la taille de la production souterraine, en d'autres termes, les traces qu'elle laisse dans l'économie, sont le taux d'activité de la population masculine, le nombre d'heures travaillées par semaine et la croissance du PNB. Pour bâtir leur modèle, Frey et Weck utilise des données provenant d'un grand nombre de pays et portant sur une année particulière. Ils calculent les tailles relatives de l'économie souterraine dans ces pays avant d'établir des estimations des tailles effectives, à l'aide d'estimations par des méthodes monétaires portant sur la Norvège et la Suède retenues comme pays de référence.

On peut sérieusement remettre en cause cette méthode. Premièrement, on peut s'interroger sur les variables retenues. Par exemple, pourquoi le nombre d'heures travaillées par semaine est-il un indicateur (une trace) de l'économie souterraine ? Est-ce une raison de l'existence de l'économie souterraine plutôt qu'un résultat ? Deuxièmement, une variable importante du modèle réside dans ce que l'on désigne par la notion de «moralité fiscale», mais elle est difficile à quantifier de façon objective. Troisièmement, la fiabilité des résultats n'est jamais meilleure que la fiabilité des deux estimations de référence. Quatrièmement, les résultats sont très instables. Helberger et Knepel (1988) montrent que même une légère modification des pays utilisés dans l'exemple de Frey et Weck aboutit à des résultats très différents. L'exclusion de la Finlande – pays qui représente moins de 1 % de la population et du PIB du groupe de pays étudiés par Frey et Weck – aboutit à des estimations non significatives de presque tous les coefficients du modèle. Helberger et Knepel en concluent que les insuffisances et les ambiguïtés des données limitent gravement l'utilité du modèle comme moyen de mesurer l'économie souterraine.

3.3.4. Conclusion.

Le recours des modèles macroéconomiques pour estimer les comptes nationaux est un fait qui ne génère pas de contestation. Les modèles viennent souvent à l'appui des méthodes indirectes utilisées pour établir les comptes nationaux. Ils apportent des estimations lorsque les données de

base ne sont pas disponibles. C'est généralement le cas, par exemple, lorsque l'on procède à des estimations de la production illégale. Ce qui pose un problème en revanche, c'est lorsque l'on préfère recourir à des données empiriques pour réaliser des estimations statistiques. En fait, il est plus juste de recourir aux modèles macroéconomiques seulement lorsque les données sont ne pas disponibles et qu'il faut combler les manques. En outre, les modèles doivent être élaborés au niveau le plus détaillé possible de façon qu'ils aient le plus de chances possibles de rendre compte exactement des phénomènes faisant l'objet de la modélisation. L'objectif doit être d'estimer chaque élément spécifique de donnée non observée pour la même période comptable ou pour une période voisine. L'établissement des comptes nationaux doit s'inscrire dans une démarche logique et prudente, au cas par cas, en prenant en compte toutes les sources de données et les procédures disponibles. Dans ce contexte, le modèle de la consommation d'électricité a sans doute sa place, non pour modéliser la croissance de l'ensemble de l'économie mais à un niveau détaillé, comme l'estimation de la croissance d'une branche d'activité particulière pour laquelle on ne dispose pas de données d'enquête et pour laquelle l'électricité est une consommation intermédiaire primordiale et reflète l'évolution de la production.

CHAPITRE 4

COMPTABILISATION DE LA PRODUCTION ISSUE DES ACTIVITES SOUTERRAINES EN ALGERIE

Pour approcher les activités de production souterraine en Algérie, il convient de faire un bref recule temporel pour expliquer succinctement le système économique qui a prévalu dans ce pays au lendemain de son indépendance et jusque vers les années 85. Pendant cette période, l'Algérie a évolué dans un système d'économie planifiée et centralisée dont le souci majeur était de mettre sur pied une industrie et dont la principale mission était la recherche de la résorption du chômage au détriment de la productivité et de la rentabilité économique.

S'en est suivie une période de restructuration et de mise en liquidation de la majeure partie des petites entreprises de l'Etat accompagnée d'une compression des effectifs. En quelques années ce sont des centaines de milliers de travailleurs qui se sont trouvés à la rue. Ce départ massif des travailleurs couplé d'une constante poussée démographique et d'un fort taux d'échec scolaire a fait que très vite les rues se sont remplies de jeunes et moins jeunes chômeurs. Sans ressources et sans assistance, cette population n'a d'autre solution que la "débrouillardise" pour subvenir aux besoins de la famille. En clair, ceci signifie le recours aux activités informelles voire illégales pour survivre. Le secteur informel est leur seul salut, en ce sens, qu'il leur permet d'assurer leur subsistance quotidienne. Le secteur informel dispose d'un réseau de distribution bien ancré. Il offre des services de proximité, suit la demande et s'y adapte. Il anticipe les besoins des habitants et possède une capacité d'innovation, de réactivité que le secteur légal n'a pas. Cette réalité a fait que les jeunes inondent de plus en plus le secteur informel. Ceux en échec scolaire partent avec un avantage par rapport à leurs parents même s'ils ne font pas de longues études, ils ont des idées novatrices. Comme beaucoup, ils préfèrent rester en marge des lourdeurs administratives qui sont très dissuasives lorsque l'on veut monter une entreprise légale.

Aujourd'hui la politique économique tente de se réorienter vers une économie "libérale". La lutte contre l'économie souterraine, condition requise pour l'admission de l'Algérie à l'OMC, figure parmi les déclarations d'intention des politiques. Mais au vue des moyens engagés, on se rend très vite compte que ce phénomène n'est pas prêt de disparaître mais bien au contraire il s'amplifie et se diversifie vers des activités illégales telles que la drogue, la prostitution, la corruption et autres. Sur le plan social, et même si ce phénomène continue de gangréner l'économie et les finances du pays, il a le mérite d'assurer une sorte de paix, combien même elle semble parfois être précaire. Les paragraphes qui suivent vont définir les spécificités de l'économie algérienne ainsi que les activités souterraines pour ensuite estimer et comptabiliser la part de l'économie souterraine dans le PIB global.

4.1. Les spécificités de l'économie algérienne.

Depuis 1986, l'économie algérienne a tenté une reconversion en essayant quelques tentatives d'ouverture sur l'économie de marché. Deux décennies plus tard, il est encore difficile de faire le point et situer exactement l'économie de notre pays à la place qui lui revient.

4.1.1. Les spécificités économiques.

Aujourd'hui, l'économie algérienne se caractérise par la coexistence en apparence pacifique de deux secteurs. Le secteur étatique représenté par l'ensemble des sociétés qui sont la propriété soit totale ou partielle de l'Etat algérien et qui assurent la majeure partie des revenus. Cet ensemble est constitué essentiellement des sociétés de l'industrie de la mécanique, de la métallurgie, des hydrocarbures, de l'énergie, du transport aérien, ferroviaire et maritime. Nous dénommons cet ensemble «secteur étatique» ou encore «secteur formel». Il s'agit d'entreprises qui, pour la plupart, emploient des milliers de travailleurs et constituent le tissu industriel lourd dont les activités de production sont correctement et systématiquement comptabilisées.

Le second ensemble est constitué d'une multitude d'unités de production, de services ou commerciales appartenant pour l'essentiel au secteur privé ayant pour la grande majorité le statut juridique d'unité économique à responsabilité limitée appartenant à un individu ou un groupe

d'individus. Cet ensemble constitue l'essentiel du corps des PME/PMI en Algérie. Ce secteur exerce ses talents dans la construction, la manufacture, la transformation du plastique, l'agro-alimentaire et les activités de transformations légères. Il emploie pour la majorité une main-d'œuvre non qualifiée, non instruite qui ignore même ses droits fondamentaux et qui n'est affiliée à aucune institution de protection des travailleurs. Il est communément dénommé «secteur privé» par opposition au secteur d'Etat.

Les deux secteurs ont subi de lourdes contraintes imposées par :

- la restructuration macro-économique, qui a mis en liquidation ou en cession un très grand nombre de sociétés de l'Etat ;
- la destruction du patrimoine de certaines sociétés par les groupes terroristes ;
- la concurrence imposée par le libéralisme économique face auquel les deux secteurs ne sont pas totalement prêts.

Face à ces multitudes de difficultés l'industrie algérienne qui fut dans les années 70 le fleuron de l'économie algérienne est aujourd'hui moribonde.

4.1.2. Le mode d'enregistrement.

4.1.2.1. Le système de comptabilité nationale.

Le système de comptabilité nationale dénommé SCEA titre son essence de deux systèmes comptables et adopte une ligne médiane qui considère que seules les activités qui engendrent des biens et des services qui s'échangent, ou qui sont susceptibles de s'échanger sur le marché, sont productives. Ce système penche pour une conception marchande de la production. Le contenu de la sphère (champ) de production du SCEA est composé de :

1. la production matérielle telle que l'industrie, le bâtiment et travaux publics, etc.,
2. les services productifs matériels tels que le transport, le commerce, etc.,
3. les services productifs non matériels (services marchands rendus aux ménages tels que coiffure, médecine, cinéma, etc.).

Ce qui nous intéresse à plus d'un titre, c'est l'ensemble des activités que ce système restreint de son champ d'observation et qui pour la majorité font partie de la sphère de production souterraine du SCN de 1993. Parmi ces activités, on dénombre les suivantes :

- a) les activités illégales telles que la production et la distribution de biens illégaux,
- b) la production de services illégaux comme la prostitution,
- c) le recel de biens volés,
- d) la corruption et la dilapidation des biens publics,
- e) les biens produits par les ménages pour usage final propre, y compris les cultures et le bétail et les autres biens produits pour consommation finale propre (couscous, confection d'habits, de tapis, fabrication de poterie, etc.),
- f) les services des logements occupés par leurs propriétaires,
- g) les services domestiques rémunérés, c'est-à-dire l'emploi de personnel domestique rémunéré,
- h) les pourboires,
- i) la production et la distribution de stupéfiants.

Cette liste n'est pas exhaustive, par ailleurs, la rapidité avec laquelle de nouvelles activités souterraines voient le jour dans notre pays est surprenante. Même si l'administration voulait les recenser avec les lourdeurs qui lui sont connues, elle ne parviendrait pas à le faire. L'agent économique informel a l'esprit vif, la décision rapide. Il est inventif et jouit d'une bonne connaissance du terrain. Il peut réaliser plusieurs actions souterraines en un laps de temps très court et changer plusieurs fois d'activité avant que l'administration (du fisc ou autre) ne prenne connaissance de la première activité, d'où la difficulté de le recenser. Celui qui opte pour des activités souterraines a plusieurs longueurs d'avance sur l'administration gangrénée par l'incompétence, la bureaucratie et la corruption. Ainsi notre système comptable porte en lui ses propres carences en omettant de prendre en charge dans sa conception et sa méthodologie la production issue des activités souterraines, et de là, il ne peut la comptabiliser. Pire encore, il ne peut même pas proposer des données sur cette question vu qu'il l'ignore.

4.1.2.2. Le système de collecte de données économiques.

Après avoir assez convenablement rempli les fonctions qui lui ont été assignées en contexte de planification impérative, il n'a pu s'adapter à la nouvelle logique d'ouverture libérale. Au sortir d'une longue période de destruction terroriste et d'incertitude sur le devenir de l'Etat national républicain, le système se retrouve archaïque, désintégré, sous-encadré, faiblement performant et d'une médiocre fiabilité [CNES, (2004)].

Sa cohérence interne s'est affaiblie avec la marginalisation de la fonction de planification, la mise en place de l'ajustement structurel qui a consacré les variables financières, l'émergence d'une multitude de centres de décision et la dislocation de ses anciens supports et relais, constitués principalement des entreprises publiques. L'annonce prématurée de la disparition de ces dernières a fini d'érousser toute velléité de production d'informations statistiques, lorsque ces dernières ne sont pas purement et simplement tronquées ou travesties.

L'apparition d'une multitude d'entreprises privées, de petite taille, peu enclines, voire rétives à toute collecte de données a aggravé la propension à la marginalisation de la fonction de collecte de données en Algérie. L'opacité, la survivance de pratiques inquisitoriales, la censure et son dérivé, l'autocensure ont accentué les dysfonctionnements d'un système désuet, en décalage par rapport à de nouvelles réalités. Ainsi, le poids croissant de l'informel dans le panorama national en a restreint encore davantage le champ d'application, le réduisant à une portion congrue, de plus en plus abstraite et désincarnée.

La collecte actuelle, disparate, dispersée, inexploitée sur le plan analytique et prévisionnel, fait obstacle à tout effort de normalisation et d'homogénéisation des concepts, méthodes et procédures. Il n'a pas été entrepris de recherche probante pour évaluer les nomenclatures en vigueur, les méthodes de calcul des indicateurs économiques. La constitution de séries chronologiques longues, relatives à certaines variables, nécessaires aux travaux de modélisation, à même de rendre compte des propriétés dynamiques de notre économie, connaît les mêmes limites.

a) **L'Office National des Statistiques (ONS)** est l'institution centrale des statistiques. Ces missions consistent essentiellement à produire et diffuser des informations statistiques fiables, régulières et adaptées aux besoins des agents économiques et sociaux. Il assure la disponibilité régulière des données et analyses statistiques et des études économiques nécessaires à l'élaboration et au suivi de la politique économique et sociale des pouvoirs publics. L'office national des statistiques, dont les missions sont aussi de promouvoir et d'animer le système national statistique, de coordonner les travaux statistiques, d'élaborer et diffuser les principaux indicateurs économiques et sociaux. Il lui appartient également d'élaborer les règles et instruments techniques en matière de normalisation et de méthodologie, d'étudier et gérer les demandes de visas statistiques, de tenir et mettre à jour le répertoire national des agents économiques auxquels est attribué le numéro d'identification statistique (NIS). L'ONS coordonne également l'ensemble des activités statistiques, émanant des différents organes publics et privés et élabore les statistiques, indices, indicateurs de l'économie nationale ainsi que les comptes de la nation [CNES, (2004)].

b) **Les autres organismes de la statistique** sont les services statistiques des administrations centrales (douanes et finances), des collectivités territoriales, les organes publics et privés spécialisés y compris les institutions de sondage statistiques. Ils contribuent, chacun dans son domaine de compétence, à la mise en œuvre du programme national des travaux statistiques. Les organes décentralisés et/ou spécialisés de statistiques : services statistiques des ministères, services statistiques des collectivités locales, institutions publiques et privées d'analyse et de recherche en matière statistique, les universités couvrent un large faisceau d'institutions plus ou moins bien développées.

Dans ce domaine, le rôle du donneur d'ordres est essentiel. Le fait que les principaux instruments de normalisation statistique comme les nomenclatures, les codes et les fichiers sont toujours en désespérance malgré des efforts considérables déployés montre à la fois les rigidités du système et surtout son manque d'efficacité qui fait perdre de nombreuses opportunités de convergence.

L'unité et la cohérence d'un système d'information ne tiennent que par rapport aux instruments de normalisation qui permettent d'établir un système d'étalonnage et de mesure qui autorise les agrégations et les comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Le système de collecte de données de base se caractérise actuellement par d'importantes insuffisances par rapport à ce qu'il doit être, en référence aux évolutions enregistrées dans la plupart des pays de même niveau de développement. Ces insuffisances sont étendues à plusieurs domaines [CNES, (2004)]:

- Insuffisances sur le plan normatif, en enregistrant des retards importants dans les domaines des nomenclatures, de la mise à jour des fichiers et des cadres de synthèse statistique (système agrégé de comptabilité nationale),
- insuffisances des réseaux de collecte de l'information, que ce soit à travers les enquêtes qui ont vu leur importance diminuer par les coupes budgétaires, l'inexistence de bases de données fiables et l'insuffisante coordination des systèmes de collecte, depuis le démantèlement du système national de planification ou simplement en raison des difficultés de transition de nos entreprises et de l'incidence du terrorisme.
- Insuffisance des travaux d'analyse, de consolidation et de synthèse de l'information qui, par ce fait, devient de peu d'intérêt et de faible niveau de pertinence (en termes de données brutes par rapport aux alternatives des banques et bases de données, des mises en réseaux, de l'analyse prévisionnelle et de la modélisation).

La mesure de nombre de variables économiques et sociales pose encore le problème de dénombrement et de précision. En effet, la collecte statistique a fait obstacle à un effort sérieux de normalisation et d'homogénéisation des conceptions, méthodes et procédures et a conduit à une production de statistiques, quantitativement insuffisantes et qualitativement peu fiables. De plus, sa diffusion irrégulière très restreinte et sélective en a limité la portée et l'efficacité, notamment pour l'évaluation des politiques publiques. Ainsi, plusieurs indicateurs et indices sont élaborés périodiquement, mais selon des normes et un mode de calcul et de construction inconnus des principaux utilisateurs et leur degré de précision a été insuffisant à faciliter leur interprétation. Le plus souvent, ils répondent à des impératifs politiques.

4.2. Les activités souterraines en Algérie.

Il n'est pas toujours facile de qualifier les divers types des activités économiques souterraines qui dominent la sphère de production en Algérie. En effet, les barrières et les limites entre chaque catégorie ne sont pas toujours clairement définies.

4.2.1. Les activités dissimulées.

Cette catégorie regroupe des activités qui sont à la fois productives d'un point de vue économique, tout à fait légales d'un point de vue administratif mais délibérément soustraites au regard de l'administration fiscale pour différentes raisons. Cette dissimulation peut varier de presque totale lorsqu'on est en présence d'agents économiques qui ne fournissent aucune information comptable et fiscale, à une dissimulation réduite lorsqu'il s'agit d'une légère dissimulation telle qu'une surévaluation de stocks. Entre les deux extrêmes beaucoup d'autres raisons peuvent pousser une entreprise à dissimuler sa production, on peut citer quelques unes :

- Le non paiement des impôts sur le revenu,
- Le non paiement des taxes perçues,
- Le non paiement des cotisations sociales ;
- La non conformité à certaines normes juridiques, telles que le salaire minimum, le nombre d'heures travaillées ou les normes d'hygiène et de sécurité.

A titre d'exemple d'activités faisant partie de l'économie dissimulée, on peut citer le cas des entreprises commerciales qui refusent délibérément d'établir des factures de vente afin de pouvoir par la suite choisir, à leur guise, le chiffre d'affaire qui leur convient de déclarer. Ceci est fait, évidemment, dans le but d'échapper à la fiscalité directe et indirecte telle que le paiement de la TVA. Les entreprises œuvrant dans la production de semoules, farines, pâtes alimentaires, et autres activités nécessitant des matières premières volatiles ou périssables comme intrant tiennent toutes une double comptabilité. L'une enregistre les ventes à déclarer au fisc et la seconde celles à ne pas déclarer. Ce type de dissimulation des activités de production qui résulte en une sous-déclaration des revenus est facilité par le mode de règlement des transactions. Effectivement, la presque totalité des transactions effectuées dans les sociétés du secteur privé se font en liquidités seul mode de

paiement accepté ; le chèque est très rarement apprécié dans le secteur de l'économie souterraine algérienne à cause de sa traçabilité. Encore que cela n'est toujours vrai car l'entrepreneur privé aguerri, a trouvé la parade en multipliant les comptes bancaires afin d'enregistrer ce qu'il veut sur chacun des comptes. Il devient ainsi difficile de contrôler les activités du secteur privé en Algérie à moins de procéder à des vérifications minutieuses de chacun des agents. Bien évidemment ceci est impossible au vue des moyens dont dispose l'administration fiscale. Le risque encouru par l'unité économique qui dissimule sa production est bien mesuré par celle-ci, nous reviendrons sur ce point dans le paragraphe 4.3.

La tricherie dans les déclarations d'impôts est depuis longtemps monnaie courante et d'une manière flagrante car ceux qui déclarent le strict minimum le font, le plus souvent, sur les conseils d'un agent de l'administration fiscale qui perçoit une commission pour avoir rempli la déclaration de revenu. Souvent ce sont les propres agents de l'administration qui indiquent aux particuliers comment tricher en déclarant leurs revenus.

La dissimulation de tout ou d'une partie des activités est le fait incontestable des entreprises du secteur privé. En revanche, les unités du secteur étatique n'ont aucun intérêt à dissimuler leurs gains ; bien au contraire, elles ont tendance à faire apparaître des gains pour rehausser leur image de marque. L'usage du chèque comme mode règlement des transactions est plus toléré quoique le chèque visé ou chèque de banque soit plus communément accepté. Les transactions commerciales avec les entreprises du secteur public sont toutes facturables, ainsi les variations de stock ou les sous déclarations de chiffres d'affaire sont réduites à leur plus simple expression.

4.2.2. Les activités informelles.

Depuis son indépendance, l'Algérie a connu une croissance démographique élevée qui s'est accompagnée d'un disfonctionnement des diverses institutions étatiques à savoir : l'éducation, l'emploi, la formation professionnelle, une urbanisation rapide, etc. Le résultat de ce disfonctionnement se manifeste par un taux d'échec scolaire élevé, un exode rural massif, une forte population pour la majorité des jeunes de 20 à 35 ans sans formation et sans qualification qui s'agglutine dans les rues avec pour seul espoir de décrocher un emploi quel qu'il soit. Sous la pression du chômage, cette masse cède à toutes les tentations (travail au noir, activité illégale, vol,

drogue, etc.). Pour cette frange de la population travailler dans le secteur informel est une question de survie.

Les entreprises du secteur informel se caractérisent par des aspects qui leurs sont propres. Ce sont pour la majorité des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages dont le capital utilisé, qu'il soit fixe ou autre, n'appartient pas aux unités de production en tant que telles mais à leurs propriétaires. Les biens de l'entreprise tels que les équipements, les bâtiments et les véhicules peuvent être utilisés sans distinction aux besoins de l'entreprise et à ceux du ménage. Ce type d'entreprises ne peut pas recourir à des prêts bancaires, faire des soumissions ou contracter des marchés. Le montage de l'entreprise se fait par les fonds propres ou au moyen de prêts entre relatifs. Les propriétaires sont personnellement responsables sans limite de toutes les dettes et autres engagements souscrits avec autrui. Par ailleurs, ils sont tenus de se procurer les moyens financiers nécessaires à l'exploitation de leurs entreprises à leurs propres risques et périls.

Pour des raisons d'homogénéité sur le plan économique comme sur le plan des données requises pour les analyses, ces entreprises se caractérisent et par :

- une taille inférieure à un niveau déterminé en termes de personnes occupées, de salariés, ou de salariés occupés de façon continue ;
- l'absence de registre de commerce ou d'immatriculation fiscale ;
- l'utilisation de registre de commerce fictif ;
- la non déclaration des salariés à la caisse nationale de sécurité sociale et le non respect des normes de travail et de sécurité ;
- le paiement de salaires inférieurs au salaire minimum ;
- celles qui déclarent les salaires à la sécurité sociale, le sont sur la base du salaire minimum pour minimiser leurs cotisations patronales ;
- l'inexistence de représentation syndicale.

Le secteur informel représente une part importante de l'économie algérienne particulièrement celle ayant trait au marché du travail. En Algérie comme dans la plupart des pays en développement, le secteur informel joue un rôle majeur dans la création d'emplois, la production et la formation de revenus. Un taux de croissance démographique élevé couplé avec un taux d'échec scolaire et une

mise en liquidation d'un nombre important de sociétés du secteur étatique ont eu pour conséquence la formation d'une forte population de chômeurs dont une partie est absorbée par le secteur informel.

Les activités du secteur informel génèrent, pour la plupart, des biens et services dont la production et la distribution sont parfaitement légales¹³, contrairement à la production illégale. La production de ce secteur est assurée au moyen d'équipement en majorité vétuste à faible rendement. La recherche d'une rentabilisation des équipements de faible rendement pourrait expliquer le choix d'un agent économique à vouloir opérer dans le secteur informel où il peut :

- travailler sans respecter les normes de travail,
- travailler au-delà des limites légales de travail,
- sous-payer ses employés,
- ne pas faire de déclarations à la sécurité sociale,
- ne pas payer la TVA et autres taxes.

Son comportement est motivé par la recherche du gain rapide. Il serait tenté de tout faire à ses employés pour arriver à ses fins. Le respect des lois, normes et règlements exige un coût d'exploitation supplémentaire qu'il ne peut supporter. Ainsi, Il convient d'établir une distinction entre les entreprises dont le chiffre d'affaires est suffisamment élevé pour supporter le poids de la réglementation et celles qui ne peuvent se permettre de respecter les réglementations existantes, du fait que leur chiffre d'affaire est trop faible et irrégulier. Parfois l'absence des institutions étatiques chargées de l'application des normes et lois sur le terrain encourage et facilite la survie du secteur informel.

La définition du secteur informel a été longuement abordée au chapitre 2. On y revient que pour effectuer un bref rappel. Il y a fondamentalement deux façons différentes, quoique liées entre elles, de considérer et de définir le secteur informel. Une approche consiste à considérer les entreprises en relation avec leur régime juridique et administratif et définit le secteur informel comme un secteur composé d'entreprises qui, d'une manière ou d'une autre, ne se conforment pas à ce régime. Elle

¹³ Une déclaration du représentant de l'Union Nationale des Commerçants et Artisans d'Algérie parue sur Le Quotidien du 07-02-2009 dans laquelle celui affirme que "Notre pays compte 1 500 000 commerçants dont plus de 60% exercent dans le secteur informel"

part de l'hypothèse d'une relation intrinsèque entre le non-enregistrement et la notion de caractère informel. La seconde approche considère le secteur informel comme une forme particulière de production et le définit en termes de mode d'organisation de l'entreprise et d'exercice de ses activités. Les tenants de cette seconde approche affirment que le secteur informel n'est pas identique au secteur non enregistré. Ils soulignent la nécessité d'une référence conceptuelle claire pour définir ce secteur et mettent en évidence les problèmes qu'un critère d'enregistrement peut poser pour la comparabilité des statistiques du secteur informel entre les différentes régions d'un pays et dans le temps. Ils évoquent aussi les difficultés pratiques pour obtenir des renseignements sur l'enregistrement des entreprises, car leurs propriétaires peuvent être réticents à les communiquer et d'autres répondants (par exemple, les salariés) risquent de ne pas être en mesure de le faire. Ils considèrent que le non-enregistrement est une caractéristique du secteur informel plutôt qu'un critère de définition.

4.2.3. Les activités illégales.

Les activités illégales sont des activités qui sont interdites et réprimées par la loi. Malgré les difficultés pratiques évidentes que pose la collecte de données liées à la production illégale, celle-ci est néanmoins incluse dans le domaine de la production et de ce fait, elle doit être évaluée. Le SCN de 1993 classe la production illégale en deux catégories :

- la production de biens ou services dont la vente, la distribution ou la possession sont interdites ;
- les activités de production qui sont habituellement légales mais qui deviennent illégales si elles sont exercées par des producteurs non autorisés.

Pour figurer dans le domaine de production ces deux types de production présupposent une condition essentielle à savoir un accord réciproque entre un acheteur et un vendeur consentants. Le vol est explicitement cité au paragraphe 6.33 du SCN de 1993 comme un exemple d'activité illégale n'ayant aucun effet sur la production et la valeur ajoutée mais les revenus tirés du recel de biens volés doivent être comptabilisés.

La production et la distribution de stupéfiants illégaux constituent une activité économique relativement importante dans certains pays d'Amérique latine, d'Asie et du Maghreb. L'exclusion des comptes de la production et de la distribution de ces stupéfiants conduit à une nette sous-estimation de la valeur ajoutée dans l'agriculture, la production manufacturière, ainsi que dans le commerce intérieur et international, qui se traduit par une sous-estimation grossière du PIB.

4.2.3.1. Les types d'activités illégales.

La production illégale algérienne se concentre principalement sur les activités suivantes :

- la production et la distribution de biens illégaux, comme des stupéfiants ou des produits pornographiques illégaux ;
- la production de services illégaux, comme la prostitution;
- les activités de production dont l'exercice est soumis à une autorisation mais qui sont pratiquées sans cette dernière, on cite principalement la distribution d'alcool et l'exploitation forestière ;
- la production et la vente de produits contrefaits, tels les cosmétiques et tout autre produit vendu sous une fausse marque, ainsi que la reproduction non autorisée d'œuvres artistiques ou intellectuelles originales, comme les logiciels, les vidéos, etc. ;
- la contrebande de gros et de détail de produits prohibés tels que le tabac, les armes, l'alcool, les carburants ainsi que les produits alimentaires ;
- le recel de biens volés ;
- la corruption et le blanchiment de capitaux.

L'ampleur et la répartition de ces activités varient selon les régions du pays. A titre d'exemple, on peut citer quelques activités illégales ayant pris de l'importance durant la récente décennie :

- la corruption administrative et les commissions sur les marchés communément appelés « les affaires » touche l'ensemble des régions du pays mais principalement les grosses agglomérations ou à côté des grands pôles industriels et constitue la principale forme d'activité illégale ;

- le vol, le recel et la distribution de drogues et de produits narcotiques font partie des activités de bandes organisées dont l'ampleur se généralise de façon alarmante aux abords de la frontières ouest ;
- la distribution de biens dont la qualité ne répond pas aux normes en vigueur ou de produits contrefaits est la spécialité des gros importateurs;
- la reproduction illégale de la propriété intellectuelle est du ressort des quelques petits commerces ;
- l'abatage clandestin de viande se pratique de moins en moins les jours de marché hebdomadaire.

Ces deux dernières activités sont mineures par comparaison avec celles qui les ont précédées. Cette liste est loin d'être exhaustive car beaucoup d'autres activités illégales n'ont pas été citées parce qu'elles revêtent généralement une importance mineure pour le moment et leur enregistrement pose un sérieux problème.

4.2.3.2. La corruption.

La corruption¹⁴ a atteint des proportions alarmantes en Algérie. Le rapport de Transparency international pour l'année 2008 classe l'Algérie à la 92^e place sur un total de 132 pays, tandis que le Qatar occupe la 28^e place, toujours selon la même source. Il s'agit ici d'un phénomène qui se développe à une vitesse inquiétante. On distingue principalement, deux types de corruption :

- celle liée à une prestation de service, et
- les paiements au profit de personnes occupant une position privilégiée.

Le premier cas, concerne les paiements d'une « commission » pour des services marchands ou non marchands. Il s'agit de commission pour l'octroi de marché, d'un pot de vin dont il faut s'acquitter pour l'obtention d'un quelconque service auprès d'un agent de l'administration publique.

¹⁴ Au sujet de la corruption, le quotidien EL WATAN du 18 mai 2008, dans sa rubrique intitulée « *La corruption ronge les wilayas et les communes du pays* » ; l'auteur continue pour dire : « Dès qu'il y a possibilité d'interaction avec le publique, tout service, tout contrôle, tout acte administratif, toute sanction sont monnayables et passibles de transactions occultes,... etc. ». Ce rapport de l'association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) met en lumière ce que tout citoyen vit chaque jour.

Dans le second cas, il s'agit principalement de grosses commissions versées à des personnes qui de part leur position influente garantissent une forme de protection et assurent toute sorte de facilitations administratives et bancaires, l'octroi des permis et autorisations, etc. Parfois ces personnes servent de couverture à des sociétés travaillant pour leur compte et dirigées par des prête-noms. Ce type d'organisation héritée du système socialiste existe dans d'autres pays de l'ancien bloc soviétique et notamment en Russie où la plupart des parapluies sont des anciens militaires reconvertis dans les affaires ou des personnes ayant côtoyés le pouvoir.

Les méthodes pour estimer cette activité ont été abordées au chapitre 2. L'application d'une de ces méthodes en Algérie risque de rencontrer une résistance plus que farouche de la part des institutions administratives où on y trouve une composition humaine favorable à la bureaucratie utilisée comme instrument de corruption.

4.2.3.3. La fraude et l'escroquerie.

La fraude et l'escroquerie diffèrent notablement des activités mentionnées précédemment. La fraude concerne souvent la demande d'aides sociales ou de subventions sur la base de fausses informations. Les opérations correspondantes sont enregistrées dans la comptabilité nationale.

4.2.3.4. Le vol et le recel.

Le SCN de 1993 (§ 3.56) considère que les vols provoquent des redistributions importantes d'actifs et par conséquent, il est nécessaire de les prendre en compte en tant qu'autres flux. Le vol ne peut pas être considéré comme une opération car celle-ci est définie comme étant un flux économique correspondant à une interaction entre des unités institutionnelles agissant en accord mutuel. On distingue deux types de vol :

- le vol de biens détenus en stock par les producteurs ;
- le vol de biens d'équipement, de biens de consommation durables, d'argent et d'autres actifs financiers.

S'agissant du vol de biens détenus en stock par les producteurs, il n'est enregistré en tant que changement de volume d'actifs que quand il dépasse un certain seuil. S'il y a un dépassement et que ce vol est le fait des employés on peut le considérer comme une rémunération du personnel en nature.

Pour ce qui est du vol de biens d'équipements et de biens durables on distingue les vols occasionnés par les jeunes délinquants agissant individuellement ou par petits groupes et ceux causés par des bandes organisées touchant principalement les réseaux de vol de véhicules, d'engins de travaux publics et autres équipements coûteux.

Si le premier est le fait de jeunes adolescents sans emploi, le second est le résultat de bandes organisées et est plus dévastateur. Les biens volés sont revendus en l'état ou décomposés en pièces détachées puis revendus. Le commerce de biens volés suppose l'interaction de deux unités agissant en accord réciproque, à savoir l'acheteur puis le receleur. Autrement dit, ces actions constituent des opérations monétaires et doivent être enregistrées à ce titre. De plus, si les unités telles que les bandes organisées sont régulièrement impliquées dans ce type d'activité, il y a une création de valeur ajoutée sur la marge commerciale, dans le cadre de la distribution des biens illégaux.

4.2.3.5. La vente de drogue.

La vente de la drogue et produits narcotiques connaît une propension extraordinaire dans les milieux urbains défavorisés où les jeunes, sans emploi, s'adonnent à l'usage de la drogue pour oublier un tant soit peu leur misère quotidienne. Elle est assurée par des réseaux extrêmement bien affûtés qui opèrent et ont des liaisons en dehors du territoire national. Le commerce de la drogue est l'eldorado de beaucoup de jeunes soucieux de s'enrichir rapidement et sans fournir beaucoup d'efforts si ce n'est que d'éviter de se faire attraper par la police. Pour certains jeunes, la vente de la drogue n'est qu'une action momentanée qu'ils abandonnent dès qu'ils auront amassé de quoi démarrer une affaire « honnête ».

4.2.3.6. L'extorsion.

L'extorsion consiste à obliger quelqu'un à payer une rançon par l'usage de la force ou du chantage. Il n'y a pas d'accord réciproque ; elle est assimilable à un vol et doit être enregistrée en tant qu'autre changement de volume d'actifs. Ce phénomène encore nouveau en Algérie commence à prendre à s'étendre dans la région de la Kabylie avec l'enlèvement d'individus suivi de demandes de rançons.

4.2.3.7. Le blanchiment de capitaux.

Les capitaux accumulés par les vols organisés, les extorsions effectuées par les groupes terroristes ou les revendeurs de drogues sont réinvestis dans des commerces réguliers, des demeures somptueuses et biens matériels. Il est difficile de tracer la provenance des capitaux ainsi investis et les banques ne sont pas conscientes de leurs implications dans le blanchiment des capitaux. La facturation par l'entreprise de l'achat de véhicules de luxe, de portables, de diners somptueux et autres dépenses liées à un train de vie excessif constitue une autre forme de blanchiment d'argent qui, en plus, fait perdre de l'argent à l'administration fiscale. Les vraies fausses factures sont présentées en tant que charges de l'entreprise et donc déductibles des revenus. En Tunisie, ces pratiques sont strictement contrôlées. A titre d'exemple, les charges liées à l'utilisation d'un véhicule par le chef d'une entreprise ne sont déductibles que si la puissance du dit véhicule ne dépasse pas les sept chevaux fiscaux. Un chef d'entreprise qui décide d'acquérir un lot de terrain pour son usage personnel, est tenu de justifier au service fiscal l'origine des fonds qui ont servi à financer l'achat. De telles méthodes peuvent, si ce n'est empêcher, du moins freiner le blanchiment de capitaux.

4.2.4. La production des ménages pour leurs besoins propres.

Dans les zones rurales, la production des biens et de services par les ménages pour leur usage final propre représente une part importante de la production rurale totale et est la principale source de subsistance pour cette frange de la population. Cette production comprend :

- les biens produits par les ménages pour usage final propre, y compris les cultures et le bétail ; les autres biens produits pour consommation finale propre et la formation de capital fixe pour compte propre ;

- les services des logements occupés par leurs propriétaires ; et
- les services domestiques rémunérés, c'est-à-dire l'emploi de personnel domestique rémunéré.

4.2.4.1. Les biens produits par les ménages pour leur propre usage final.

Dans sa définition du domaine de la production, le SCN de 1993 recommande de mesurer la production d'un bien pour usage final propre à partir du moment où cette production est significative dans un pays. Une liste, non exhaustive des types de biens les plus courants, est dressée ; on y trouve :

- la production et le stockage de céréales et légumes secs ;
- la cueillette et le ramassage de divers herbes comestibles et d'autres produits agricoles non cultivés ;
- la collecte de bois pour la fabrication de charbon de chauffage ;
- la chasse et la pêche ;
- le séchage de peaux et la fabrication de cuir ;
- la production et la conservation de produits agricoles tels que la tomate, les dattes, les figues ;
- la production de biens de consommation tels que le couscous et autres denrées conservables ;
- la production de produits laitiers, de beurre, de fromage ;
- la cueillette d'olives et la production d'huile ;
- la production de paniers ou de nattes, etc. ;
- le tissage ; la confection et la fabrication de vêtements ;
- la tapisserie ; la fabrication de poteries, d'ustensiles de ménage ou de biens durables ; etc.

Quoique non exhaustive, cette liste est instructive à deux titres. Tout d'abord, elle montre bien que la production pour usage final propre est susceptible de représenter, dans notre pays une part importante du secteur primaire et secondaire. Ensuite, un grand nombre, si ce n'est la totalité de ces activités sont exercées par des femmes ou des enfants. Ce sont pour la majorité des cas des activités secondaires utilisant une main-d'œuvre qui ne figure pas dans les statistiques de la

population active. En période de crise ou de restructuration macro-économique, la prise en compte de ces activités dans la comptabilité nationale est donc importante, spécialement lorsqu'elles peuvent contribuer de manière décisive au maintien du niveau de vie.

4.2.4.2. La production agricole pour consommation propre.

L'agriculture de subsistance a longtemps constitué l'essentiel de la production non marchande des ménages dans notre pays. Du fait qu'elle est non marchande, l'agriculture de subsistance est exclue du champ de couverture des activités agricoles du SCEA. Les agriculteurs¹⁵ conservent et stockent une partie de leur production pour leur propre consommation et vendent le reste. Néanmoins, les agriculteurs sont de plus en plus souvent contraints de vendre l'ensemble de leur récolte pendant la moisson et de racheter en temps utile les produits dont ils ont besoin. La partie de la récolte conservée pour la consommation propre peut être évaluée dans les comptes nationaux, à l'aide de ratios spécifiques

Les jardins et potagers familiaux jouent un rôle important dans la consommation des ménages. La mesure de la production pour consommation propre requiert des enquêtes. La valorisation de la production primaire pour consommation propre se fonde le plus souvent sur les prix du marché, généralement collectés et disponibles, pour les produits primaires, sur les marchés ruraux comme sur les marchés urbains.

4.2.4.3. Les autres productions de biens pour consommation propre.

Comme on l'a déjà vu, la plupart des activités de transformation agricole sont prises en charge par les femmes. Parce qu'elle est considérée comme une activité secondaire, la production non marchande, n'est pas mesurée par les enquêtes sur la production ou sur les ménages. La plupart des enquêtes sur la population active sous-estiment les activités secondaires entreprises par les femmes. De même, les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ne prennent en compte l'autoconsommation que dans le cas des produits primaires. Aucune donnée valorisée n'est disponible concernant la production non marchande des ménages.

¹⁵ Ici *agriculteurs* est pris dans un sens large, comprenant les personnes engagées dans des activités d'élevage, de chasse, de céréaliculture, etc.)

La construction pour compte propre est un autre type de production pour usage final propre. Quand elle s'effectue en zone rurale, elle est le plus souvent réalisée sans permis de construire. Dans ce cas, il est difficile de l'estimer ou même de savoir si elle existe vu l'enclavement de certaines zones rurales telle que la Kabylie.

4.2.4.4. La production de services domestiques pour usage final propre.

Concernant la production de services pour usage final propre des ménages, le SCN de 1993 ne reconnaît que les services domestiques rémunérés et les services des logements occupés par leurs propriétaires.

En ce qui concerne les services domestiques rémunérés, deux cas se présentent dans notre pays. Le premier, peu fréquent mais existe tout de même, concerne les travailleurs domestiques qui partagent leur temps de travail entre plusieurs ménages et peuvent être considérés comme des travailleurs indépendants (entreprises) proposant des services aux ménages. Le Groupe de Delhi classe ces travailleurs parmi le secteur informel lorsqu'ils remplissent ses critères de définition. Le second cas, beaucoup plus fréquent, englobe le personnel domestique travaillant à plein temps pour un seul ménage.

Les estimations concernant les services des logements occupés par leurs propriétaires ne figurent pas dans le SCEA. La plupart des recensements de la population et des enquêtes auprès des ménages collectent désormais les données concernant les propriétaires sur le lieu même d'habitation du ménage. Il serait facile d'estimer ce type de service dans la comptabilité nationale à partir de ces statistiques.

4.2.4.5. Les sources des données.

Pour la plupart des types de production pour usage final propre des ménages ruraux, seules les enquêtes directes sur la consommation peuvent fournir des données fiables car pour mesurer la production ayant servi à la consommation propre il est préférable de la demander immédiatement

quand elle a lieu plutôt que de demander à un agriculteur de prévoir ou de se rappeler comment il dispose de sa production. Ainsi, ceci revient à dire que pour quantifier la production pour usage propre, il faut disposer d'un système de collecte permanent et efficace.

Synthèse.

Quoi de meilleur résumé des activités souterraines qu'un graphe ? Celui qui suit résume les formes d'activités souterraines dominant la sphère économique algérienne. Il dresse une synthèse sur deux dimensions des activités souterraines et analyse leurs causes. Les surfaces colorées se réfèrent à des concepts et non à des rapports de grandeur. Les surfaces proposées se réfèrent à des concepts et n'ont aucun rapport avec le poids que ces productions peuvent représenter. Chacune d'entre elles représente une partie de la production nationale, quel que soit l'emploi qui en est fait. On a dessiné un rectangle chaque fois qu'une production existe au croisement de ces deux dimensions. Les parties blanches des rectangles correspondent à la production connue grâce aux informations recueillies dans le cadre de l'enregistrement statistique direct. Les parties grisées représentent les domaines de la production pour lesquels un tel enregistrement statistique n'existe pas ; là encore, les surfaces indiquées sur le graphique n'ont aucun lien avec l'importance supposée de ces absences.

Les lettres dans les surfaces renvoient aux diverses formes de non enregistrement statistique habituellement rencontrées :

A: Des opérations manquantes dans les données de la comptabilité publique (aide internationale, comptes spéciaux, données relevant d'un secret d'Etat, subventions, etc.) ;

B: Des unités formelles pour lesquelles les données statistiques ou comptables manquent pour l'exercice considéré;

C: La part non déclarée par les unités ayant répondu aux déclarations statistiques ; pour les unités formelles, cela correspond le plus souvent à de l'évasion fiscale ;

D1: L'absence de déclaration de la part d'unités de production se situant en marge des régulations publiques : activités informelles, activités dissimulées et/ou activités illégales. Ceux qui ne répondent pas, mais sans volonté de se cacher ;

D2: Ceux qui ne souhaitent pas répondre, et cherchent à se dissimuler pour échapper au contrôle administratif ;

Graphique 4.1. Les causes du non enregistrement des activités souterraines

Institutions	Secteur privé			Secteur étatique
	Activité illégale	Activité légale	Activité non marchande	Activité légale contrôlée
Admistrations et ISBL (ONG)				1 A
Sociétés		2 B C		3 F
Ménages : Entreprises individuelles formelles		4 B C		
Entreprises individuelles souterraines	5 D3	6 C D1 D2		
Produisant pour eux-mêmes			7 E	

Source : M.Sérurier, (2004)

D3: Ceux qui exercent une activité illégale, pouvant être réprimée par la loi (narcotrafiquants, receleurs, etc.) ;

E: La part, ignorée par les statistiques, de la production non marchande des ménages pour *eux-mêmes* ;

F: Opérations de corruption, pots de vin, commissions sur les marchés, extorsions sur les règlements de situation de travaux, sur les permis et les autorisations diverses, détournements de biens publics, etc.

Ainsi, on remarque que les lacunes liées au système de collecte des données statistiques (B, C, E) sont citées dans beaucoup de cas d'activités souterraines. La non estimation de la production issue des activités souterraines en Algérie n'est pas simplement le fait de personnes physiques ou morales cherchant à se dérober du système fiscal, administratif, social ou autre mais aussi de l'incapacité du système de collecte de données à les identifier et les enregistrer¹⁶ parce que d'une part ce dernier est complètement désarticulé et d'autre part il n'y a pas une réelle volonté politique d'aborder avec rigueur la question de l'économie souterraine et ses statistiques.

4.3. Les facteurs de développement de l'économie souterraine en Algérie.

Des dizaines d'unités économiques voient le jour quotidiennement en Algérie, tandis que certaines vont exercer dans le secteur formel et d'autres, au contraire, optent directement pour des activités souterraines. Les facteurs qui motivent le passage du secteur formel vers le secteur souterrain sont variés mais jouent un rôle déterminant dans la prise de décision de l'agent économique en influençant sa décision d'aller ou non, et dans quelle proportion va-t-il s'intégrer dans le secteur souterrain.

4.3.1. Les coûts marginaux d'exercice.

D'un point de vue analytique simple, la décision d'un agent économique de choisir d'opérer dans le secteur souterrain est déterminée par l'espérance d'un profit marginal (risque ajusté) tiré de son activité dans ce secteur contre le coût marginal qu'il doit supporter en exerçant dans le secteur officiel.

¹⁶ Ce sujet est longuement abordé dans sa généralité dans le chapitre 3, paragraphe 2, section 3.

4.3.2. Le mode de règlement.

La presque totalité des transactions commerciales, qui s'effectuent entre les unités économiques du secteur privé, est réglée par des liquidités et sans établissement d'une facture ou tout autre document constatant les flux. Ainsi l'entreprise acquéreuse d'un bien non facturé est forcée de dissimuler ses ventes sinon elle se trouverait pénalisée en voulant déclarer tous ses revenus sans pour autant pouvoir justifier ses charges ou achats. Ainsi, tant que le règlement par chèque des transactions n'est pas réhabilité, l'économie souterraine a de longues années de prospérité devant elle. Le paiement par chèque ou carte bancaire facilite la traçabilité des transactions commerciales et oblige les contractants à plus de vraisemblance dans leurs déclarations.

4.3.3. Le degré de réglementation publique et libéralisme économique.

Face au libéralisme économique souvent interprété par l'agent économique comme une liberté de commerce, de fixation des prix, voire de dérèglement de l'environnement économique où il peut agir à sa guise, un fort degré de réglementation publique (permis, prix, hygiène, facturation, etc.) engendrant des coûts supplémentaires d'opération est, au contraire, perçu comme étant un environnement contraignant ce qui pourrait l'inciter à vouloir verser dans le secteur souterrain. Un juste équilibre entre les deux situations est souhaitable. Sur un échantillon des 84 pays en développement, pays en transition et pays développés, une augmentation d'un point de l'indice de réglementation (qui va de 1 à 5) donne lieu à une croissance de 10 % de l'économie souterraine [Schneider (2002)].

4.3.4. L'absence d'ordre public.

L'absence de moyen de renforcement et d'application de la loi sur le terrain renforce le sentiment de non gouvernance chez les personnes en infraction. Cette sensation d'absence de l'ordre public fait naître le sentiment d'impunité chez les agents économiques qui n'hésiteront pas à franchir le pas vers l'économie souterraine se sentant à l'abri de toute intervention de la force publique.

4.3.5. La charge fiscale officielle.

Une récente étude effectuée par la banque Mondiale datant de 2008 et relative à la fiscalité et ses complications classe l'Algérie à la 166^e place sur 181. Les taux d'imposition fiscale élevés, la multiplication des régimes d'imposition et leur constant changement fournissent une impulsion puissante pour l'évasion vers l'économie informelle. A cela, il faut ajouter l'arbitraire des agents fiscaux qui pratiquent des coefficients d'appréciation d'un autre temps. A ce titre, on cite l'exemple des boulangers qui voient leur marge bénéficiaire réduite à moins 80 centimes par unité de pain ordinaire vendue mais sont tenus selon l'administration fiscale de réaliser et déclarer un chiffre d'affaire supérieur ou égal à 1,4 fois le montant des achats de farine.

4.3.6. L'ampleur de l'instabilité macro-économique.

Plus le degré d'instabilité macro-économique est haut, plus l'incitation pour s'engager dans des transactions souterraines est grande. En particulier, l'instabilité macro-économique induit le vol des devises étrangères, la fuite des capitaux, et la passation de transactions commerciales non règlementaires. De plus masquer les comptes d'une entreprise devient plus facile quand les prix sont volatiles et changeants rapidement.

4.3.7. Le type d'activité.

Les d'activités qui exigent peu d'équipements ou d'installations pour leur fonctionnement sont plus susceptibles d'activer dans le secteur souterrain que celles dont l'activité est liée à l'implantation de grandes infrastructures. Les coûts de passage de certains types d'activités du secteur formel vers l'économie souterraine sont élevés, de même que la probabilité de se faire attraper et pénaliser est grande.

4.3.8. La corruption et les pots de vin.

Il est souvent difficile pour une entreprise naissante de se conformer strictement aux règles et textes de lois. La pression exercée par les diverses administrations (fiscale, celle du commerce, etc.) est

très dissuasive [Johnson, (1998)]. Cette pression continue, en constante augmentation, exaspère l'entrepreneur qui n'a d'autre choix que de recourir au phénomène des pots de vin pour la faire relâcher un tant soit peu afin de libérer son esprit et pouvoir s'investir dans son travail. En Algérie, tous les agents économiques exerçant des activités liées au secteur souterrain savent qu'aucun agent de l'administration n'est incorruptible ; il suffit seulement de mettre le prix.

Le Doing Business de 2008, indice élaboré par la Banque Mondiale pour mesurer la réglementation des affaires dans 181 pays classe l'Algérie à la 132^e place, la Malaisie au 20^e rang. L'administration de par ses routines, ses rouages, ses textes et sa corruption est semblable à un ours qui sommeille personne ne souhaite le réveiller de peur de tomber dans ses griffes mortelles. Face à un tel appareil, un agent économique potentiel bascule sans hésiter dans le secteur souterrain.

4.3.9. Le coût d'accès prohibitif.

Le montage d'une entreprise économique exige d'importants moyens financiers. Une enquête sommaire conduite auprès d'un échantillon de 78 unités économiques de taille de 1 à 10 employés dans les zones industrielles de Skikda, Constantine et Annaba ainsi qu'auprès de deux études notariales et un commissariat aux comptes sur les coûts d'accès a permis de dresser le tableau 4.1. Les coûts figurants sur ce tableau constituent la moyenne des montants déclarés arrondie au millier de dinars supérieur de l'échantillon observé¹⁷.

¹⁷ 22 entreprises n'ont pas répondu aux questionnaires, 17 ont répondu vaguement.

Tableau 4.1. Charges préliminaires et coût d'installation (DA)

Désignation	Coût moyen	Fréquence
Prospection et étude de marché	50 000	Une fois
Etude notariale	50 000	Une fois
Inscription au registre de commerce	15 000	Une fois
Travaux d'aménagement	200 000	Une fois
Loyer déclaré ¹⁸	10 000	Mensuelle
Loyer non déclaré	20 000	Mensuelle
Création d'un compte bancaire + dépôt du capital	200 000	Une fois
Pot de vin pour octroi de crédit bancaire (10 à 20% du crédit)	200 000	Une fois par crédit
Pot de vin pour octroi d'un marché (5% du marché)	200 000	Une fois par marché

Source : Tableau préparé par le chercheur à partir de données recueillies sur le terrain.

Sans prêt bancaire (réservé aux privilégiés), il est difficile pour quelqu'un de pouvoir autofinancer le montage d'une entreprise, véritable parcours du combattant qui exige 14 procédures et 24 jours alors qu'en Angleterre un seul jour suffit.

Conclusion.

A l'heure actuelle et devant l'incapacité de l'économie nationale d'absorber le nombre imposant de chômeurs, constitué pour la majorité de jeunes âgés de 15 à 35 ans, les activités économiques

¹⁸ Les loyers sont payables à l'avance pour la durée voulue c'est-à-dire 24 mois et plus.

souterraines sont perçues comme une aubaine par les institutions gouvernementales qui voient en elles, une garantie, même précaire, d'une paix sociale. Pour le moment, ces activités souterraines occupent une frange de population¹⁹ en lui permettant de créer des activités annexes telles que la vente de cigarettes, la biscuiterie, la sandwicherie, les réparations multiples, etc. Les revenus engendrés par ces activités au regard des revenus tirés des hydrocarbures sont insignifiants et statistiquement négligeables. Ceci pourrait justifier l'approche méthodologique des comptables et statisticiens nationaux qui ne voient pas dans la production issue des activités souterraines un phénomène négatif important comparé à la paix qu'elle assure. Le paragraphe qui suit présente une alternative à l'handicape statistique.

4.4. Le concept de macro-électricité.

Evaluer les activités économiques souterraines figure en bonne place parmi les nombreux défis que pose la mesure macro-économique dans les pays en voie de développement. Il ne s'agit pas seulement de mesurer son niveau et son évolution, comme contribution au PIB et à la croissance économique locale. Il importe aussi de situer la place qu'elle occupe et le rôle social qu'elle joue dans l'appareil productif du pays. Or, ce type de mesure se heurte à l'une des difficultés majeures que rencontrent les économistes dans leur travail : l'insuffisance, quand ce n'est pas l'absence, de données statistiques permettant une approche directe du phénomène. En réalité, l'économie souterraine appartient au même trou noir de la méconnaissance statistique qui concerne également la production des ménages pour eux-mêmes, l'évasion fiscale ou l'exercice d'activités illégales (liste non exhaustive). Ceci représente un obstacle particulièrement redoutable dans des pays qui manquent, par ailleurs, de moyens tant pour collecter leurs statistiques que pour élaborer leurs comptes nationaux sans omettre de se préoccuper d'éventuelles zones problématiques de l'ES et de prendre toutes les précautions nécessaires afin de mesurer la production issue des activités économiques souterraines (Voir la section 3.2.3).

Ainsi l'absence de données statistiques fiables jumelée avec le peu d'intérêt économique porté au phénomène de la production issue des activités souterraines par les institutions gouvernementales de notre pays en comparaison avec les bienfaits d'une paix sociale que procure une économie

¹⁹ Estimée à plus de la moitié de la population totale.

parallèle font qu'il est pratiquement impossible d'estimer de façon cohérente et assez proche de la réalité, la production issue des activités souterraines en Algérie. A cause du manque de données macro-économiques et statistiques l'usage des méthodes d'évaluation directe et indirecte est compromis. Pour remédier à ce manque de données, on va recourir à la troisième voie d'estimation de la production issue des activités souterraines à savoir le recours à la macro-modélisation.

4.4.1. L'énoncé du modèle.

Dans la plupart des pays en développement, les chiffres annonçant le PIB reflètent l'évaluation de l'économie formelle. Presque par définition et à cause d'une trop lente adaptation méthodologie des statistiques au système de l'économie de marché, l'évaluation de la production issue des activités souterraines se trouve minimisée dans l'estimation du PIB. Les chiffres annoncés représentent approximativement l'évaluation officielle des activités économiques du pays mais ne reflètent pas et ne fournissent pas une estimation globale de toutes les activités économiques du pays. Une mesure plus globale de l'activité économique requiert un indicateur différent. Une récente étude [Kaufman, D. et A. Kaliberda (1996)] faite sur 69 pays (voir annexe 4) a démontré l'existence d'une étroite corrélation entre la consommation électrique et l'activité économique globale dans ces pays où un taux de la production issue des activités souterraines a été dérivé selon l'équation de base suivante :

$$\text{Production issue des activités souterraines} = \text{Activité économique globale} - \text{PIB mesuré}$$

Sachant que les variations de la croissance de l'économie globale sont liées aux variations du taux de croissance de la consommation électrique.

De cette équation de base, on déduit ce qui suit :

- **L'activité économique globale représente 100% ;**
- **Le PIB mesuré = Activité économique globale – Les activités économiques souterraines ;**
- **Le PIB mesuré = Activité économique mesurée ou activité formelle.**

4.4.1.1. L'élasticité de la consommation électrique.

Pour mesurer l'activité économique globale, la consommation électrique est considérée comme le meilleur simple indicateur physique²⁰. Des observations empiriques faites à travers le monde sur l'activité économique globale et la consommation électrique ont montré que ces deux indicateurs macro-économiques suivent des mouvements liés et parallèles, avec une élasticité de la consommation électrique/économie globale, généralement proche de un.

Partant d'une projection de l'estimation globale de l'activité économique de laquelle le PIB est déduit, on dérive la production issue des activités souterraines. Avant d'aller plus loin, on doit considérer certaines questions liées à de possibles distorsions de l'indicateur de la consommation électrique utilisé comme approximation de l'évaluation de l'économie globale. A cet effet, il convient de tenir compte des spécificités de notre économie en transition. En règle arithmétique simple, il en découle qu'une distorsion positive dans l'estimation de la croissance économique (par la consommation électrique) se traduit par une distorsion positive des activités économiques souterraines et vice versa. Les principaux facteurs qui pourraient causer une distorsion positive dans l'utilisation de la consommation d'électricité comme indicateur de l'économie globale sont les suivants :

- des frais généraux plus élevés et une utilisation fixe de l'électricité par unité de rendement résultant d'une sous utilisation de capacité pendant un fléchissement économique,
- la réparation technique due au manque d'entretien de base,
- la substitution de l'électricité à d'autres sources d'énergie (exemple d'un remplacement de chauffage à gaz par un chauffage électrique), et,

²⁰ Cette méthode a été utilisée et comparée aux résultats obtenus avec d'autres méthodes (demande monétaire) dans l'estimation des activités souterraines de 69 pays ; voir annexe 4.

- la consommation improductive des ménages et de l'éclairage public.

Réciproquement, les facteurs suivants causeraient une distorsion négative :

- une amélioration dans l'efficacité de l'utilisation de l'électricité,
- une augmentation des prix de l'électricité,
- une variation dans les rendements des industries fortement consommatrices d'électricité,
- une augmentation des carences dans les levés de la consommation électrique, et,
- une production agricole peu consommatrice d'énergie.

Tout bien pesé, les effets d'une distorsion positive, se traduisant par une augmentation de la consommation électrique sont globalement neutralisés par ceux d'une distorsion négative. Ce qui revient à considérer comme un premier scénario une élasticité de la consommation électrique /économie globale égale à un.

Cependant, Il n'est pas toujours certain que le scénario de l'élasticité unitaire se vérifie partout et tout le temps. Un pays en transition peut soit améliorer son efficacité énergétique ou au contraire la baisser. Pour illustrer une possible amélioration de l'efficacité énergétique, on utilise un scénario plus favorable avec une élasticité de la consommation électrique /économie globale égale à 0,9.

En Algérie, les équipements de production d'électricité présentent des signes d'inefficacité. Les coupures de courant sont fréquentes, signe que la production ne peut pas toujours faire face à la demande en électricité. Pour illustrer le cas d'une possibilité selon laquelle le pays serait dans une relative inefficacité énergétique, on envisage l'option d'un scénario plus défavorable où l'élasticité de la consommation électrique /économie globale serait égale à 1,1.

4.4.1.2. La mesure du PIB.

Puisque l'évaluation de la production issue des activités souterraines est dérivée de la différence entre la production nationale globale et le PIB officiel, il est également approprié de noter les possibles distorsions qui peuvent intervenir dans l'évaluation du PIB lui-même. Des lacunes liées au système de collecte d'information de base peuvent résulter soit :

- par une surestimation des activités souterraines lorsque que le système omet de recenser des productions légales ;
- une inclusion de données provenant d'activités souterraines dans le PIB.

Les deux distorsions sont minimales et se neutralisent l'une, l'autre. Aucun des facteurs n'est suffisamment important pour causer des distorsions appréciables. En l'absence de données pouvant réfuter ces hypothèses, aucun autre ajustement n'est envisagé dans l'application de l'approche macro-économique pour l'estimation de la production issue des activités souterraines en Algérie.

4.4.2. L'application du concept macro-économique.

4.4.2.1. La base de référence des données.

L'année 1986 est une année charnière dans le processus de développement économique de l'Algérie. C'est à cette période que les responsables politiques du pays ont décidé d'opter pour le réajustement de la dette extérieure et ont accepté de soumettre le pays à une série de mesures de redressements structurels dictées par le Fonds Monétaire International (FMI) et visant à rétablir les grands équilibres macro-économiques. Cette date marque le début d'une longue période de transition vers l'économie de marché qui s'est traduite par :

- des compressions massives des effectifs pléthoriques du secteur étatique ;
- une mise en liquidation des sociétés de wilayas et des petites unités de l'Etat ;
- une destruction d'une partie du tissu industriel par les réseaux terroristes.

A l'origine on a souhaité analyser la période allant de 1985 à 2005 afin de faire éventuellement, le lien entre la production issue des activités souterraines et la restructuration macro-économique engagée, mais la disponibilité des statistiques fiables a fait défaut. En effet, jusqu'en 1995, le taux de croissance du PIB était calculé sur la base du prix courant qui lui inclut un taux d'inflation. Les données statistiques de cette époque, lorsqu'elles existent fournissent un taux de croissance du PIB invraisemblable. Depuis, l'ONS utilise un mode de calcul proche des normes internationales et fournit des indices de croissance du PIB comparables à ceux d'autres pays.

Pour réaliser une estimation de la production issue des activités souterraines aussi juste que possible, on se doit d'utiliser des données aussi fiables que possibles, aussi on a décidé ce qui suit :

- La période d'observation et d'analyse porte sur une décennie et s'étale de 1996 à 2005 coïncidant avec les indices du PIB calculés selon les normes internationales ;
- L'année de base sera l'année 1995 ;
- Partant de l'annexe 4 et après examen des taux d'économie souterraine dérivés pour les pays dont l'économie présente des similitudes avec celle de l'Algérie, on obtient ceci :

Tableau 4.2. Exemples d'économies souterraines

Pays	Taux
Russie	27 %
Maroc	39 %
Kazakhstan	22 %
Tunisie	45 %
Ukraine	12 %

Source : Annexe 4

L'économie algérienne est fortement dépendante de la production et l'exportation des hydrocarbures relevant du secteur d'activité étatique où la forme d'activité souterraine dominante qui pourrait exister serait le fait de commissions lors de passations de marchés et de pots de vin. Ceci étant, et au vu des estimations du taux des activités souterraines dans d'autres pays, on estime le taux des activités souterraines en Algérie, pour l'année 1995, à 15%.

4.4.2.2. Les données statistiques disponibles.

Toutes les données utilisées dans ce modèle sont recueillies auprès de l'office national des statistiques ce qui leurs confère un aspect officiel.

4.4.2.2.1. Les PIB de 1996 à 2005.

Les taux de croissance du PIB sont fournis par l'ONS et sont exprimés en pourcentage dans la première ligne du tableau 4.3. La seconde ligne de ce tableau exprime l'augmentation cumulée du taux de croissance du PIB en partant de l'année de référence égale à 100. Ainsi, si le PIB est 100 en 1995, il représente 139,9 en 2006 par rapport à l'année 1995 soit une croissance de 39,9%. On dénomme ce cumul « l'indice du PIB ».

. Tableau 4.3. Taux de croissance du PIB pour la période 1996-2005 en %

1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	3,8	1,1	5,1	3,2	2,2	2,6	4,8	6,9	5,2	5,1
100	103,7	104,8	109,9	113,1	115,3	117,9	122,7	129,6	134,8	139,9

Source Source : Algérie en quelques chiffres N° 38, 33, 31, 29, 27, édités par l'ONS.

4.4.2.2.2. La consommation électrique de 1996 à 2005.

La consommation électrique est exprimée en giga watts par heure (gwh) et elle est tirée des annuaires statistiques de l'ONS pour la période concernée. L'évolution annuelle de la consommation électrique est calculée d'une année sur l'autre dans le tableau 4.4 en partant de l'année 1995 qui est considérée comme l'année zéro ou l'année de référence. Cette évolution est obtenue en divisant par l'année (n-1) la différence entre l'année (n) et l'année (n-1) ; le résultat étant multiplié par 100 pour obtenir le taux de croissance annuelle.

Tableau 4.4. Indices des consommations électriques 1996 - 2005, Base 1995 = 15696 GWH

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
16210,6	16560,4	18165,1	19614,4	20761	21901	22977,5	24935,6	25919,8	27314,4
3,3	2,2	9,7	8,0	5,8	5,5	4,9	8,5	3,9	5,4

Source : Annuaire statistique de l'ONS N° 15 à 25.

4.4.2.2.3. L'application du modèle.

Une fois les données réunies et les équations du modèle énoncées, on peut procéder à son application²¹. Ainsi, dans la première ligne du tableau 4.5, on estime l'activité économique globale (AEG) à partir des variations de la consommation électrique en supposant un scénario d'élasticité unitaire. Puis dans la seconde ligne du même tableau, on calcule l'évolution de l'économie globale en prenant l'année 1995 comme l'année de référence et qui serait égale à 100. L'indice de l'AEG cumule les taux de croissance annuels en partant de l'année de référence. En assumant une part de l'économie souterraine de 15% en 1995, la base du PIB officiel est ainsi ramenée de 100 à 85. La troisième ligne du tableau 4.5 recalcule l'indice du PIB officiel sur la nouvelle base 85 partant de seconde ligne du tableau 4.3 (par exemple $88,1 = (103,7 / 100) * 85$; $118,9 = (139,9 / 100) * 85$; le nouvel indice est égal à l'ancien divisé par 100 puis multiplié par la nouvelle base).

²¹ Les méthodes de calcul utilisées ici sont celles développées par Kaufmann, 1996 dans son étude sur les pays indépendants de l'ex union soviétique (Ukraine, Hongrie, Pologne, Roumanie, Géorgie, Russie, etc.).

Tableau 4.5. Consommation électrique et approximation de l'activité économique globale
1996-2005

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Estimation du taux de l'AEG		3,3	2,2	9,7	8,0	5,8	5,5	4,9	8,5	3,9	5,4
Indice de l'AEG (1995 = 100) a)	100	103,3	105,5	115,2	123,2	129	134,5	139,4	147,9	151,8	157,2
Indice du PIB recalculé ²² sur la base 85 b)	85,0	88,1	89,1	93,4	96,1	98,0	100,2	104,3	110,2	114,6	118,9

Source : Tableau préparé à partir des données de l'ONS.

L'étape suivante consiste à déterminer l'indice de croissance des activités souterraines pour la période observée. Celui-ci est obtenu en soustrayant l'indice du PIB recalculé **b)** de l'indice croissance économique globale **a)**.

Tableau 4.6. Evolution de l'économie formelle et de l'économie souterraine 1995 – 2005

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Indice du PIB recalculé b)	85,0	88,1	89,1	93,4	96,1	98,0	100,2	104,3	110,2	114,6	118,9
Indice des activités souterraines	15,0	15,2	16,4	21,8	27,1	31,0	34,3	35,1	37,7	37,2	38,3
Indice de l'AEG a)	100,0	103,3	105,5	115,2	123,2	129,0	134,5	139,4	147,9	151,8	157,2

Source : Tableau préparé à partir des données de l'ONS.

²² Selon l'équation énoncée à la section 4.4.1. PIB mesuré = Activité économique globale – Activités économiques souterraines ; cette dernière a été estimée à 15% pour l'année 1995.

Sur la base des résultats obtenus au tableau 4.6, on recalcule la part des activités économiques souterraines et du PIB dans l'économie globale telle que cela est énoncé à la section 4.4.1. Les résultats obtenus sont affichés au tableau 4.7.

Tableau 4.7. Proportion de chaque type d'activité dans l'économie globale (100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Part de l'économie formelle	85,3	84,4	81,1	78,0	76,0	74,5	74,8	74,5	75,5	75,6
Part des activités économiques souterraines	14,7	15,6	18,9	22,0	24,0	25,5	25,2	25,5	24,5	24,4
Part des activités économiques globales	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Tableau préparé à partir des données de l'ONS.

Tous les calculs sont refaits avec une élasticité de 1,1 pour appliquer un scénario défavorable puis avec une élasticité de 0,9 pour un scénario plutôt favorable. Le tableau suivant résume le résultat des trois scénarios.

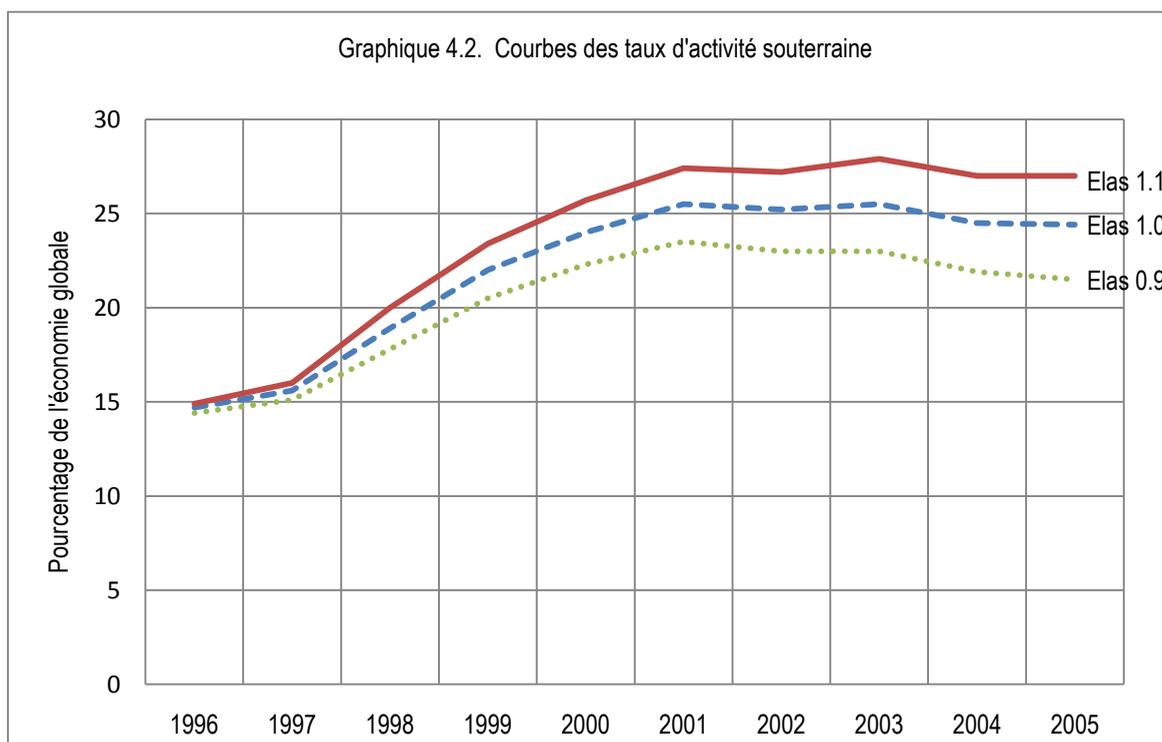
Tableau 4.8. Part des activités souterraines suivant trois scénarios

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Elasticité 1,1	14,9	16,0	20,0	23,4	25,7	27,4	27,2	27,9	27,0	27,0
Elasticité 1,0	14,7	15,6	18,9	22,0	24,0	25,5	25,2	25,5	24,5	24,4
Elasticité 0,9	14,4	15,1	17,8	20,5	22,3	23,5	23,0	23,0	21,9	21,5

Source : Tableau préparé à partir des données de l'ONS.

La représentation graphique de ces trois indicateurs montre une hausse rapide, ensuite un ralentissement à partir de l'année 2002 suivie d'un possible déclin. Ceci s'explique par la

progression remarquable du PIB observée à partir de cette année. La structure de la production algérienne révèle une prédominance des hydrocarbures sur le reste des ressources. Dopé par une forte demande et une augmentation des prix des hydrocarbures à l'échelle mondiale, le PIB national a connu une subtile croissance par rapport à la production électrique justifiant l'usage d'un indice d'élasticité de 0,9. Il en ressort une légère de stagnation du taux des activités souterraines par rapport à cette augmentation fortuite du PIB qui est causée principalement par l'augmentation des exportations de matières premières à travers des transactions commerciales sans de valeur ajoutée, seule source de développement et de prospérité.



Source : Graphe préparé à partir de données de l'ONS.

En dix ans, le taux des activités économiques souterraines algériennes a augmenté d'une année sur l'autre de 1% du PIB. Dans la même période la part production des hydrocarbures dans la production nationale est passée de 32 à 46% (voir tableau 4.9.). Si on exclu du PIB les hydrocarbures, qui représentent une part très importante de la production nationale, on pourrait alors conclure que les taux d'activités économiques souterraines obtenus représentent beaucoup par rapport à la production restante (production nationale hors hydrocarbure).

Tableau 4.9. Production d'hydrocarbure sur la production totale (Milliards de DA)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Production hydrocarbure	1063,2	1297,2	1376,2	1558,8	1685,8	1814,5	2041,7	2192,1	2438,1	2745,4
Production totale	1568,7	2047,6	2215,1	2197,0	2575,8	3430,8	3485,6	3669,1	4306,9	5074,7
% Production hydrocarbure / Production totale	32,2	36,6	37,9	29,0	34,6	47,1	41,4	40,3	43,4	45,9

Source : Annuaire statistique de l'ONS N° 15 à 25.

Selon le modèle macro-électricité et compte tenu des données disponibles, la production relevant des activités économiques souterraines en Algérie se situe dans une fourchette de 22 à 27 % des activités économiques globales du pays pour l'année 2005. Pour cette même année, le PIB officiel (en milliards de DA) annoncé par l'ONS est de 6498,62 ; la comptabilisation des activités souterraines comme part de l'économie globale donne un PIB global (en milliards de DA) variant entre 8278,49 et 8902,21.

Ainsi, la comptabilisation des éléments de la sphère de production relevant de l'économie souterraine est possible. Le degré d'exactitude de cette évaluation et de la comptabilisation est tributaire de la disponibilité des données et de la méthodologie utilisée.

LA CONCLUSION ET LES RECOMMANDATIONS

Les décideurs politiques, les politiciens, les conseillers étrangers, et les institutions internationales analysent et prennent des décisions basées sur des statistiques mesurant l'activité officielle. Les difficultés inhérentes à la mesure des activités économiques souterraines, conjuguées avec l'hésitation de beaucoup d'organismes gouvernementaux pour reconnaître leur importance, a conduit à une négligence du segment souterrain de l'économie algérienne.

La multiplicité de facteurs qui sont présumés pour être importants dans l'évolution de l'économie souterraine ne fait pas l'objet d'une étude rigoureuse dans ce modèle. Cependant, les résultats empiriques préliminaires obtenus semblent être largement compatibles aux causes déterminantes suggérées par la dynamique des activités souterraines en Algérie.

Ce document est une première tentative pour fournir une perspective comparative sur les activités économiques souterraines en Algérie. En évaluant son évolution et sa taille, on est allé plus loin puisqu'on a expliqué ce qui est important dans la structure et la dynamique de cette économie. On a présenté un cadre analytique simple dans lequel on a souligné les forces caractérisant les activités souterraines et qui sont :

- la coexistence de deux secteurs étatique et privé, où les institutions étatiques et les entreprises publiques jouent un rôle important ;
- l'importance de la normalisation et de régulation économique dans la motivation du choix des activités souterraines ;
- la forte liaison dans la relation administration-activités souterraines ;
- l'absence de réglementation sur la voie publique devenue terrain commercial des activités souterraines ; et
- la forte mobilité des agents économiques souterrains non liés à des actifs lourds (investissement, équipement) ;
- une super fiscalité associée à un régime d'imposition extrêmement versatile.

Le modèle utilisé pour comparer empiriquement l'évolution de la production liée aux activités souterraines en Algérie est basée sur la mesure de la différence entre la croissance de consommation d'électricité (comme approximation de la croissance économique globale), d'une part, et croissance officielle du PIB, de l'autre. Les résultats empiriques principaux de cette méthodologie comparative sont la taille et la croissance significative de l'économie souterraine comme part de l'économie globale. Cette production relevant des activités souterraines progresse moyennement de 1% sur la période observée pour représenter en 2005 entre 22% et 27% de l'économie globale du pays. Sa comptabilisation dans le PIB de 2005 porte ce dernier de 6498,2 milliards de dinars à environ 8902,21 milliards de dinars.

1. La nature des données et les implications pour la mesure.

Par définition, n'importe quelle mesure de l'économie souterraine est sujette à une marge d'erreur potentielle. De plus, des erreurs provenant des prétentions méthodologiques faites dans cette approche ne doivent pas être éliminées. Par conséquent, il est important de ne pas laisser le lecteur s'embarquer dans un sentiment de fausse précision des résultats. Au lieu d'une évaluation précise et exhaustive des divers éléments de la sphère de production liés à l'économie souterraine, les chiffres fournis par ce modèle à indicateur global fournissent une approximation globale de tout l'ensemble des éléments de production relevant de la sphère de production. Ces chiffres doivent être considérés comme des ordres de grandeur globaux de la part de l'économie souterraine dans l'économie globale et constituent une approximation raisonnable.

Ce modèle a permis certes d'évaluer et de comptabiliser la production issue des activités souterraines dans sa globalité mais sans discerner la part des divers types d'activités souterraines qu'on a évoquées dans cette étude à savoir les activités informelles, dissimulées, illégales (drogues et corruptions), etc. Il constitue bien une première tentative qu'il convient de compléter par une mesure indirecte ou même directe mais pour cela, il faut :

- une réelle volonté politique d'aborder le sujet,
- l'adoption d'un système de comptabilité nationale similaire au SCN(93) qui reconnaît les activités souterraines préconisées (corruption, drogue, dissimulation, etc.),

- la mise en place d'un dispositif de collecte de données de base approprié couplé d'une méthodologie d'évaluation exhaustive des activités économiques du pays.

C'est seulement après une longue mutation du système comptable national et ses outils d'observation et d'enregistrement des données (exhaustivité, statistiques, enquêtes, etc.) que l'on pourra parler de mesure et de comptabilisation fiable de tous les éléments de la sphère de production. Quant à ceux liés aux activités souterraines, ils seront alors nuls ou réduits à une taille minimale puisque le nouveau système saura les observer et les mesurer.

En attendant qu'une telle mutation ait lieu, le décideur politique peut envisager de recourir à certaines mesures incitatives pour attirer les éléments de la sphère de production actuellement exerçant dans le secteur souterrain à rejoindre le secteur formel de l'activité économique. Parmi ces incitations on peut citer :

1. Libéralisation et dérégulation du marché pour attirer l'économie souterraine

La libéralisation des marchés réduit les coûts d'entreprise des affaires, fournissant du coup une incitation pour s'intégrer dans le secteur formel. Le choix d'une ouverture totale contre une ouverture partielle ou graduelle est justifié par la taille des activités souterraines. Plus elles sont importantes, plus l'ouverture du marché doit être grande. En fait l'argument favorisant ce choix étant d'ordre purement économique, chaque entreprise fait face à une décision d'entrer ou non dans le secteur formel. La décision est prise sur la base des considérations de coût et de rendement. Une activité ne fonctionnera pas dans le secteur formel à moins que ses coûts nets ne soient moindres que ceux occasionnés par son fonctionnement dans le secteur souterrain. Ainsi, l'ouverture de marché doit s'accompagner d'une diminution significative des charges qui réduit les coûts des affaires encore plus bas que ceux opérants dans le secteur souterrain.

2. Stabilité macro-économique

La largesse d'une politique monétaire et budgétaire et l'inflation élevée qui en découle, augmente les bénéfices tirés des activités souterraines et réduit la perception des risques et des coûts. Les

aumônes budgétaires et l'effacement des dettes par l'Etat multiplient les droits acquis et perpétuent des écoulements de revenu souterrains.

Le relâchement de la politique monétaire et l'inflation élevée brouillent la comptabilité financière, facilitent le maquillage des comptes officiels et réduisent la probabilité de se faire attraper. La monnaie locale dont la valeur est érodée par l'inflation ne constitue plus une valeur refuge pour les grosses fortunes qui se tournent vers les devises étrangères et les placements outre mer, ce qui accélère la fuite des capitaux et les détournements de fonds publics.

Les arguments à la faveur d'un accomplissement rapide de la stabilité macro-économique sont renforcés d'une part pour garantir les équilibres macro-économiques et d'autre part pour faciliter la reconversion des activités souterraines en activités formelles.

3. Réinterpréter et remodeler l'imposition

Dans une économie dominée par une part importante des activités souterraines, le problème de l'imposition doit être revu différemment. Le secteur formel supporte à lui seul la charge fiscale de toute l'économie ; le secteur souterrain s'étant totalement ou partiellement libéré de cette contrainte.

Ainsi, l'importance de cette approche fiscale devient évidente en soi. Au lieu d'essayer de produire d'autres d'impôts par l'intermédiaire de taux d'imposition plus élevés, il serait préférable d'envisager une augmentation de l'assiette de l'impôt spécialement lorsque le rôle des activités souterraines est significatif.

En raison de la facilité avec laquelle des agents économiques formels peuvent rejoindre le secteur souterrain, une augmentation des taux d'imposition ne résulte pas forcément par une recette fiscale plus élevée. Réciproquement, des impôts plus modérés et plus stables peuvent avoir comme conséquence une croissance significative dans l'assiette de l'impôt. Une diminution des charges fiscales accompagnée d'autres mesures incitatives telles que l'allègement de la bureaucratie, la diminution des pressions administratives, l'amnistie fiscale peuvent encourager les agents économiques souterrains à rejoindre le secteur des activités formelles.

En fixant les taux d'imposition fiscaux, une attention particulière doit être accordée à la taille et à la dynamique de l'économie souterraine. Quand la part de cette dernière est grande, les taux d'imposition fiscaux supportés par le secteur formel doivent être remodelés de telle manière que le fardeau global sur les entreprises baisse en deçà de celui qui pèse sur le secteur souterrain.

4. Réhabilitation du chèque

Sur le plan micro-économique, la réhabilitation du chèque comme unique moyen de règlement des transactions commerciales est indispensable pour une plus grande traçabilité des opérations économiques ce qui se traduirait par une diminution quasi certainement d'une grande partie des activités dissimulées et des sous déclarations de revenu. De qu'une plus grande moralisation de l'administration algérienne ne peut-être que bénéfique pour la lutte contre la corruption, le contournement des lois et des règlements et le harcèlement administratif.

Enfin, si d'un point social, l'économie souterraine algérienne joue un rôle positif puisqu'elle assure des revenus à une large frange de la population notamment de jeunes, maintient un niveau de salaire relativement bas dans une économie en transition et démystifie les mythes du manque d'esprit d'entreprise et du manque de promptitude des entrepreneurs, à long terme, elle mine la croissance économique, discrédite la crédibilité de l'Etat, affaiblit les réserves de changes dont a besoin l'Etat pour mener à bien ses réformes macro-économiques et ne constitue en fait aucune perspective de développement durable Elle n'est pas une fatalité et sa comptabilisation est possible comme on vient de le voir. Il est possible de discuter le choix du modèle macro-économique utilisé pour l'enrichir ou le rejeter. Ce qui serait encore mieux et apporterait une réponse plus proche de la réalité (concernant ce sujet) serait la mise en place d'un système d'un dispositif de collecte de données de base conjugué à une exhaustivité des comptes nationaux qui prend en charge dans sa conception et sa méthodologie la mesure de tous les éléments de la sphère de production nationale (y compris ceux relevant de l'économie souterraine). Les moyens et méthodes pour ce faire ont été longuement abordés dans cette thèse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Notes introductives

Les références bibliographiques se rapportant au sujet traité par cette thèse sont indiquées ci-dessous. Seul un certain nombre d'entre elles a été consulté lors de la rédaction de la thèse.

AFRISTAT (1997),

Actes du Séminaire « *Le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne* », Bamako, 10-14 mars, vol. 2, pp. 167-168.

AKACEM, K. (1987)

Comptabilité nationale, Alger, OPU, pp 32-35, 1987.

Albakin, A. et J. Walley (1999),

The Problem of Capital Flight from Russia, report from joint project of Institute of Economics, Moscow and Centre for the Study of International Economic Relations, University of Western Ontario, in *The World Economy*, Blackwell Publishers, Oxford.

Barens, J.J. (1982),

Macro-economic methods for the estimation of the size of the underground economy, thesis, Université Érasme.

Blades, D.W. (1975),

Non-Monetary (Subsistence) Activities in the National Accounts of Developing Countries, Organisation de coopération de développement économiques, Paris.

Blades, D. (1982),

The Hidden Economy, Études spéciales, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

Blades, D.W. (1983),

Crime: what should be included in the National Accounts and what difference would it make, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

Bloem, A., P., Cotterel et T. Gigantes (1996),

National Accounts in Transition Countries: Distortions and Biases, document de travail WP/96/130, Fonds monétaire international, Washington.

Bloem, A. et M.L. Shrestha (2000),

Comprehensive Measures of GDP and the Unrecorded Economy, Document de travail du FMI WP/00/204, Fonds monétaire international, Washington.

Bloem, A., R. Dippelsman et N. Maehle (2001),

Quarterly National Accounts Manual: Concepts, Data Sources, and Compilation, Fonds monétaire international, Washington.

Boeschoten, W.C. et M.M.G. Fase (1984),

Money transfer and the underground economy in the Netherlands 1965-1982, De Nederlandsche Bank, Amsterdam.

Booleman, M. (1998),

Improving Basic Statistics in Relation to the Non Observed Economy, presented at the Workshop on Non-Observed Economy, Chisnau, 1999, Eurostat, Luxembourg.

Bureau international du travail (1993),

Grandes lignes de la Conférence et texte des trois résolutions adoptées, 15e Conférence internationale des statisticiens du travail, Organisation internationale du travail, Genève : pp. IX-XXI.

Calzaroni, M. et S. Ronconi (1999),

Issues and activities to ensure the coverage of the non-observed economy in national accounts : implications for national statistical offices, Conférence des statisticiens européens, 47^e session plénière, Neuchâtel, juin 1999.

Calzaroni, M. (2000),

The Exhaustiveness of Production Estimates: New Concepts and Methodologies, Proceedings of the International Conference on Establishment Surveys, Buffalo, 2000, Statistique Canada, Ottawa.

Calzaroni, M., Pascarella C. et Pisani S. (2000),

Il sommerso. Aspetti metodologici e quantificazioni per una stima esaustiva dell'input di lavoro e del PIL, Seminar La Nuova Contabilità Nazionale, 12-13 janvier, Istat, Rome.

Calzaroni, M. et V. Madelin (2000),

Exhaustiveness of GDP Measurement: French and Italian Approaches, présenté lors de la 24e Conférence générale de l'Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune, Lillehammer, Norvège.

Calzaroni, M. et A. Puggioni (2001),

Evaluation and Analysis of the Quality of the National Accounts Aggregates, Essays n°10, Istat, Rome.

Carson, C.S. (2001),

Toward a Framework for Assessing Data Quality, Document de travail WP/01/25, Fonds monétaire international, Washington.

Castonguay, E. et A. Monty (2000),

Recent Developments in the Statistics Canada Business Register, Proceedings of the Second International Conference on Establishment Surveys, American Statistical Association, Virginia : pp. 61-66.

Central Bureau of Statistics, Nepal (1994),

The Revised GDP Series of Nepal: 1984/85-1993/94, Central Bureau of Statistics, Kathmandu.

Central Statistical Organization, Government of India (1989),

National Accounts Statistics: Sources and Methods, Central Statistical Organization, Delhi.

Central Statistical Organization, India (1999),

Rapport de la 3e Réunion du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, New Delhi, mai 1999, Central Statistical Organisation, New Delhi.

Centre d'analyse économique de la Fédération de Russie (2000),

Business Tendency Survey Questionnaires, questionnaires de travail, Centre d'analyse économique de la Fédération de Russie, Moscou.

Cnes, (2004),

Les exigences de mutation du système d'information économique et sociale, Contribution au débat national, *Projet de rapport. Commission « Perspectives de Développement Economique et Social »*.

Charmes, J. (1998a),

Progress in Measurement of the Informal Sector: Employment and Share of GDP, in Handbook of National Accounting, Household Accounting : Experiences in the Use of Concepts and their Compilation, vol. 1: Household Sector Accounts, Division de statistique, Nations Unies, New York : pp. 171-188.

Charmes, J. (1989),

Trente cinq ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso (1954-89). Leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration, ministère du Plan et de la Coopération, PNUD-DTCD, Ouagadougou, Burkina Faso, (108 pages, en français).

Charmes, J. (2000a),

The Contribution of Informal Sector to GDP in Developing Countries: Assessment, Estimates, Methods, Orientations for the Future, présenté lors de l'atelier conjoint Goskomstat de Russie/ Eurostat, Paris.

Colledge, M.J. et M. March (1993),

Quality Management, Journal of Business and Economic Statistics, avril 1993.

Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat) (1998),

Guidelines for Statistical Methods: Volume 2, ISBN 5-89476-017-8, Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat), Moscou (en russe).

Commission européenne (1994),

Décision de la Commission, du 22 février 1994, portant modalités d'application de la directive 89/130/CEE, Euratom du Conseil relative à l'harmonisation de l'établissement du produit national brut aux prix du marché, Journal officiel no L 077 du 19/03/1994 pp. 0051-0058, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.

Commission européenne (1996),

Règlement du Conseil (CEE, EURATOM) relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises, 20 décembre 1996, Journal officiel des Communautés européennes n°L14/1, 1997, Commission européenne, Bruxelles.

Commission Européenne/ONU/Eurostat/FMI/ BM (1993),

Système de comptabilité nationale, 1993, ISBN 92-1-161352-3, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington.

Commission Européenne /ONU (2002),

Réunion de travail sur les métadonnées statistiques, mars 2002, Luxembourg, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, Division de statistique de la CEE/ONU, Genève.

Cramer, J.S. (1980),

The Regular and Irregular Circulation of Money in the United States, A&E report 11/80, Université d'Amsterdam, Amsterdam.

Dallago, B. (1990),

The irregular economy: the "underground" economy and the "black" labour market, Dartmouth, Angleterre.

Dennison, E.F. (1982),

Is US growth understated because of underground economy? Employment ratios suggest not, The Review of Income And Wealth, mars 1982.

Dilnot, A. et C.N. Morris (1981),

What Do We Know About the Black Economy?, Fiscal Studies 2(1) : pp. 58-73.

Blades D. et D. Roberts (2002),

Measuring the non-observed economy, Statistics Briefs Novembre 2002, N°5.

Eurostat (1995),

Système européen des comptes économiques intégrés, ISBN 92-827-7954-8, Eurostat, Luxembourg

Eurostat (1996),

Répertoires d'entreprises utilisables à des fins statistiques: Recommandations méthodologiques, vol. 1, ISBN 92-827-9034-7, Eurostat, Luxembourg.

- Eurostat (1998),**
Handbook on the Design and Implementation of Business Surveys, ISBN 92-828-3234-1, Eurostat, Luxembourg.
- Eurostat (1998),**
Statistical Requirements Compendium, Wurm, N., et al. (éd.), juillet 1998, Eurostat, Luxembourg.
- Eurostat, (1999a),**
Statistical Law, Meeting of Steering Group on EU statistical co-operation with the New Independent States and Mongolia, Luxembourg, mai 1999.
- Eurostat (1999b),**
Multi-annual Integrated Statistical Programme, Meeting of Steering Group on EU statistical co-operation with the New Independent States and Mongolia, Luxembourg, mai 1999.
- Eurostat (1999c),**
Handbook on Information Technologies for a National Statistical Office, Tacis Task Force Report, Eurostat, Luxembourg.
- Feige, E.L. (1979),**
How Big is the Irregular Economy? Challenge 22(5) : pp. 5-13.
- Feige, E.L. (1980),**
A New Perspective on Macroeconomic Phenomena, Netherlands Institute for Advanced Studies, Wassenaar.
- Fellegi, I.P. (1996),**
Characteristics of an Effective Statistical System, 1995 Morris Hansen Lecture, Washington Statistical Society, Washington.
- Ilegi, I. et J. Ryten (2001),**
A Peer Review of the Hungarian Statistical System. Office statistique central de Hongrie, Budapest, et Statistiques Canada.
- Frey, B.S. et H. Weck (1983),**
Estimating the shadow economy: A "Naive" Approach, Oxford Economic Papers 35 : pp. 23-44.
- Fonds monétaire international (2002),**
Special Data Dissemination Standard, Fonds monétaire.
- Fonds monétaire international (2007),**
Cataloging-in-Publication Data, "La Norme spéciale de diffusion des données " : guide à l'intention des souscripteurs et utilisateurs , Washington, 2007.
- Fonds monétaire international (2007),**
Cataloging-in-Publication Data, "Système général de diffusion des données" : guide à l'intention des participants et des utilisateurs, Washington, 2007.
- Gaertner, W. et A. Wenig (éd.) (1985),**
The Economics of the Shadow Economy, Proceedings of Conference, Bielefeld, 1983, Springer-Verlag, Berlin.
- Garcia, G. (1978),**
The Currency Ratio and the Subterranean Economy, Financial Analysts Journal, novembre/décembre 1978.
Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat) (1995), *Russian Federation: Report on the National Accounts, October 1995*, Banque mondiale, ECA Country Department III, gouvernement de Russie, Comité d'État pour la statistique de Russie (Goskomstat), Moscou.

- Giles, D.E.A. (1999),**
Modelling the Hidden Economy and the Tax Gap in New Zealand, Empirical Economics 24 Springer-Verlag : pp. 621-640.
- Goldschmidt-Clermont, L. (1987),**
Economic Evaluations of Unpaid Household Work: Africa, Asia, Latin America and Oceania, Women, Work and Development, no 14, Organisation internationale du travail, Genève.
- Goldschmidt-Clermont, L. et E. Pagnossin-Aligisakis (1995),**
Measures of Unrecorded Economic Activities in Fourteen Countries, dans le Rapport sur le développement humain, Occasional Papers n°20, PNUD, New York.
- Goldschmidt-Clermont, L., E. Pagnossin-Aligisakis et C. Samii-Etemad (1998),**
Direct Measurement of Household Non-Market Production, A Methodological Contribution, Réunion de travail sur les statistiques différenciées en fonction du sexe, CEE/ONU/INSTRAW/UNSD, Genève, 1998, Document de travail 12. Goldschmidt-Clermont, L. (1987).
- Groom, C. et T. Davies (1998),**
Developing a methodology for measuring illegal activity for the UK national accounts, Economic Trends no 536, juillet 1998.
- Gutmann, P.M. (1977),**
The Subterranean Economy, Financial Analysts Journal 34 : pp. 26-28.
- Hein, R. (1998),**
Guidelines for the Pilot Study on Exhaustiveness, First Workshop of the Pilot Project on Exhaustiveness, Luxembourg, décembre 1998, Eurostat, Luxembourg.
- Hayes, K. (1996),**
The Exhaustiveness of the GNP Estimates in the EU Member States, présenté lors de la réunion conjointe Commission économique pour l'Europe des Nations Unies/Eurostat sur les comptes nationaux, Genève, avril/mai 1996, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, Genève.
- Hayes, K. et E. Lozano (1998),**
Validating the Exhaustiveness of the GNP Estimates of the European Union Member States, Actes de la Conférence conjointe de l'Association internationale pour les statistiques officielles et de l'Association internationale des statisticiens d'enquête, Statistics for Economic and Social Development, septembre 1998, Institut international de la statistique, Voorburg.
- Helberger, C. et H. Knepel (1988),**
How Big is the Shadow Economy? A Re-Analysis of the Unobserved-Variable Approach of B.S. Frey and H. Weck-Hannemann, European Economic Review 32 : pp. 965-976.
- Husmanns, R. (1998a),**
Developments in the design and implementation of informal sector and similar surveys – a review of national practices and experiences, 16e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, octobre 1998, doc. ICLS/16/RD2, Organisation internationale du travail, Genève.
- Husmanns, R. (1998b),**
The impact of questionnaire design and field operations on the quality of informal sector survey data – a note on lessons learnt from past survey experiences, Compte rendu de la 2e Réunion du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, Ankara, avril 1998, Organisation internationale du travail, Genève.
- Husmanns, R. et F. Mehran (1999),**
Statistical definition of the informal sector – international standards and national practices, 52e Session de l'Institut international de statistique, Helsinki, août 1999, Organisation internationale du travail, Genève.

Husmanns, R. (2000),

Informal sector surveys: Advantages and limitations of different survey methods and survey designs for the data collection, présenté lors de la 4e Réunion du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, Genève, août 2000, Organisation internationale du travail, Genève.

Husmanns, R. (2001),

Informal Sector and Informal Employment: Elements of a Conceptual Framework, présenté lors de l'Atelier OIT/WIEGO sur les statistiques sur l'emploi informel en Amérique latine, Santiago, octobre 2001, Organisation internationale du travail, Genève.

Johnson S, Kaufmann, D, et P. Zoido-Lobaton (1998),

Regulatory Discretion and the Unofficial Economy, American Economic Review, May 1998

Kaufmann D. et A. Kaliberda (1996),

Integrating the Unofficial Economy into the Dynamics of Post-Socialist Economies: A Framework of Analysis and Evidence, in Kaminski and Barłomiej (éd.) Economic Transition in Russia and the new states of Eurasia, International Politics of Eurasia Series, vol 8., Armonk et London: Sharpe, 1996 : pp 81-120

Kazemier, B. et R. Van Eck (1992),

Survey Investigations of the Hidden Economy, Some Methodological Results, Journal of Economic Psychology 13: pp. 569-587.

Laurent, R.D. (1979),

Currency and Subterreanean Economy, in Economic Perspectives, Federal Reserve Bank de Chicago, mars/avril 1979.

Laungani, P. et P. Mauro (2000),

Capital Flight from Russia, document de synthèse, Fonds monétaire international, Washington.

Luttikhuisen, R. et B. Kazemier (2000),

A Systematic Approach to the Hidden and Informal Activities, Proceedings of the International Conference on Establishment Surveys, Buffalo, 2000, Statistique Canada, Ottawa.

MacAfee, K. (1980),

A Glimpse of the Hidden Economy in the National Accounts, Economic Trends, 1980(8), Central Statistical Office: pp. 81-87.

Masakova, I. (2000),

Estimation of the Non-Observed Economy : the Statistical Practices in Russia, Proceedings of the International Conference on Establishment Surveys, Buffalo, 2000, Statistique Canada, Ottawa.

Ministère de la statistique de Lituanie (1998),

Non-Observed Economy : Concepts, Surveys, Problems, ministère de la statistique de Lituanie, Vilnius.

Monsour, N. (1976),

US Retail Trade Survey, US Bureau of the Census, Washington.

Nations Unies (1993),

Système de Comptabilité Nationale 1993, New-York.

Nations Unies, Commission de statistique (1997),

Fundamental Principles of Official Statistics, in Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément n°29 (E/1994/29).

Nations Unies (1998),

Statistiques du commerce international de marchandises: Concepts et Définitions, Études méthodologiques, Série

M, no 52, Rév. 2, Nations Unies, New York.

Nations Unies (1999),

Manuel de construction et d'interprétation des tableaux d'entrées-sorties, Études méthodologiques, Série F, no 74, Nations Unies, New York.

Nations Unies (2000),

Household Accounting: Experience in Concepts and Compilation, Vol. 1: Household Sector Accounts; Handbook of National Accounting, Études méthodologiques, Série F, no 75 (vol.1), document # ST/ESA/STAT/SER.F/75 (vol.1), Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, Nations Unies, New York.

OCDE, (1985),

Household Production in OECD Countries: Data Sources and Measurement Methods, (éd. A. Chadeau) Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

OCDE, (1997),

Framework for the Measurement of Unrecorded Economic Activities in Transition Economies, OECD/GD(97)177 (en anglais uniquement), Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

OCDE, (2003),

Measuring the Non-Observed Economy, 2003, Paris.

Office of National Statistics (1998),

Statistical Quality Checklist. Office of National Statistics, London.

Office statistique central de Hongrie (1998),

Hidden Economy in Hungary 1998, Office statistique central de Hongrie, Budapest

O'Higgins, M. (1989),

Measuring the Hidden Economy: A Review of Evidence and Methodologies, Outer Circle Policy Unit, Londres.

Organisation internationale du travail (1993),

Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la 13e Conférence internationale des statisticiens du travail, Organisation internationale du travail, Genève.

Organisation internationale du travail (1993a),

Report of the conference, 15e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, janvier 1993, doc. ICLS/ 15/D.6 (rev.1), Organisation internationale du travail, Genève.

Parker, R.P. (1984),

Improved Adjustment for Mis-reporting of Tax Return Information Used to Estimate the National Income and Product Accounts, 1977, Survey of Current Business 64(6): pp. 17-25.

Roubaud F., M. Sérurier (1991),

Économie non enregistrée par la statistique et secteur informel dans les pays en développement, STATECO, n° 68.

Roubaud, F. (1994),

L'Économie informelle au Mexique : La sphère domestique, Karthala, Orstom, 445, Paris.

Schneider, F. et D. Enste (2000),

Shadow Economies Around the World: Size, Causes, and Consequences, Working Paper WP/00/26, Fonds monétaire international, Washington.

Schneider, F. (2002),

La croissance de l'économie souterraine, Dossier économique N° 30, Fonds monétaire international.

Sérurier, M. (2004),

La mesure de l'économie informelle et sa contribution aux comptes des ménages, Stateco, N°98.

Statistique Canada (1998),

Statistique Canada: Lignes directrices concernant la qualité, Catalogue n°12-539-XIE, Statistique Canada, Ottawa.

Statistique Canada (1994),

La dimension de l'économie souterraine au Canada, (par Gylliane Gervais) Études de comptabilité nationale, ISSN 1192-0106, Statistique Canada, Ottawa.

Statistique Canada (2001),

Colloque international sur les bases de données statistiques de sorties et de marketing, mai 2001, Statistique Canada, Ottawa.

Stapel, S. (2001),

The Eurostat Pilot Project on Exhaustiveness with the Candidate Countries – Concepts and General Results, Proceedings, Conference on National Accounts of the Candidate Countries, janvier 2001, Eurostat, Bruxelles.

Sundgren, B. (1997),

Les bases de données statistiques de la Suède : une infrastructure adaptée à une diffusion souple des statistiques, Rapport à la Conférence des statisticiens européens, juin 1997, Commission économique pour l'Europe, Nations Unies.

Tanzi, V. (1980),

Underground Economy Built on Illicit Pursuits is Growing Concern of Economic Policymakers, Survey 4-2-1980, Fonds monétaire international : pp. 34-37.

Tanzi, V. (éd.) (1982),

The Underground Economy in the United States and Abroad, Lexington Books, Toronto.

Transparency International (2008),

Rapport mondial sur la corruption 2008, Alt Moabit 96, 10559 Berlin, Allemagne

United States Internal Revenue Service (1979),

Estimates of Income Unreported on Individual Income Tax Returns, Publication 1104, Government Printing Office, Washington.

Van de Laan, P. et J.W.B. De Waard (1985),

Vergelijking tussen de inkomensstatistiek en de Nationale rekeningen, Central Bureau of Statistics, Voorburg (en allemand).

Van Eck, R. (1987),

Secondary Activities and the National Accounts, working paper, Central Bureau of Statistics, Voorburg.

Van Eck, R. et B. Kazemier (1988),

Features of the Hidden Economy in the Netherlands, Review of Income and Wealth 34(3) : pp. 251-273.

Van Eck, R. et B. Kazemier (1992),

Hidden Labour in the Netherlands, in Guide-book to Statistics on the Hidden Economy, Commission économique pour l'Europe, Division de statistique, Nations Unies, New York : pp. 242-282.

Vanoli, A. (1995),

Foundations of a system of national accounts. A short discussion of some basic concepts, Verso il nuovo sistema di contabilità nazionale, Istat, Annali di Statistica Serie X, 1996 Rome.

Willard, J.C. (1989),

L'économie souterraine dans les comptes nationaux, Économie et Statistique, 226, 1989 : pp. 35-51

Zienkowski, L. (1996),

Polish Experience in Estimating Hidden Economy, réunion conjointe Commission économique pour l'Europe des Nations Unies/Eurostat/OCDE sur les comptes nationaux, Genève, avril/mai 1996.

Annexe 1

BESOIN ET SOURCE DE DONNEES

Annexe 1.1. Produits du Programme de collecte de données de base par utilisation

Note : Cette liste des produits est donnée à titre d'illustration. Elle a été dressée pour l'Office statistique australien. Dans d'autres pays, d'autres catégories d'utilisation peuvent mieux convenir.

	Macro-économique, structurel	Macro-économique court terme	Micro-économique, secteurs	Micro-économique, activité	Micro-économique court terme	Micro-économique dynamique	Régional
Principaux utilisateurs ou principales utilisations	Banque centrale, Trésor, M. Finances, comptes nationaux	Banque centrale, Trésor, M. Finances, comptes nationaux	Banque centrale, Trésor, M. Finances, M. Industrie, associations prof.,	M. Industrie, M. Environ, M. Technologie, associations prof.,	Associations prof., organismes de marketing	M. des PME, Commission des monopoles, entreprises	M. du Dév. régionale, administrat. régionales, entreprises de dévelop.
Période de référence	Année	Mois/trimestre	Année	Année	Mois/trimestre	Année	Année
Données élémentaires	CA, charge, achats, stocks, bénéfices, horaire, emploi, coût de main-d'œuvre, dépenses d'inv. excédent d'exploitation actifs, engagements	Ventes au détail, stocks, bénéfices, emploi, dépenses d'investissement, opinion des chefs d'entreprise	Ventes au détail, stocks, bénéfices, horaires, emploi, dépenses d'investissement.	Marchandises produites, services rendus, dépenses de R-D, impacts et dépenses pour l'environnem.	Ventes au détail, marchandises produites, services rendus, immatriculations de véhicules	Colonne 2 + décomptes par entreprise/établissement des naissances et décès et des changements d'organisation (par type)	CA, emploi, bénéfiques
Ventilation sectorielle	Division	Division	Catégorie	Variable	Néant	Branche	Branche
Ventilation géographique	Néant	Néant	Région	Région	Région	Région	Localité
Ventilation par taille	Néant	Néant	2-6 classes	Région	Néant	2-6 classes	2-6 classes
Fréquence de réalisation	Annuelle	Mensuelle/trimestrielle	Annuelle/ Occasionnelle	Annuelle/ occasionnelle	Mensuelle/trimestrielle	Annuelle/ occasionnelle	Annuelle/ occasionnelle

Annexe 1.2. Besoins minimaux et sources de données pour les comptes nationaux

Note : Cette liste est donnée à titre d'illustration. Elle a été dressée dans le cadre de la Communauté des États indépendants. Dans d'autres pays, cette liste de besoins de données pourrait être considérée comme en deçà ou au-delà du minimum requis ; de même, les sources de données peuvent ne pas toutes être disponibles et il peut y en avoir d'autres.

Type de données	Sources de données
Production (par secteur)	
1. Production	
1.1. Production marchande	
1.1.1. Chiffre d'affaire	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur leurs performances Déclarations des banques sur les profits et pertes Déclarations des sociétés d'assurance sur les profits et pertes Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages Registres des entreprises Statistiques de l'administration fiscale Bilans des entreprises (comptabilité des entreprises)
1.1.2. Variation des stocks de produits finis, hors produits vendus et travaux en cours	Bilans des entreprises (comptabilité des entreprises)
1.2. Production non marchande et autre production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages
2. Consommation intermédiaire	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les coûts de production Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM Enquêtes sur le budget des ménages
3. Valeur ajoutée brute	Solde comptable
Formation de revenu	
4. Rémunération des salariés	
4.1. Salaires bruts (payés par des producteurs résidents)	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les salaires et la main-d'œuvre Déclarations des banques sur les profits et pertes Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM
4.2. Cotisations sociales	Déclarations des régimes d'assurance sociale et de retraite sur l'exécution de leurs budgets
5. Impôts sur la production et sur les importations	
5.1. Impôts sur les produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État

5.2. Autres impôts sur la production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
6. Subventions sur la production et sur les importations	
6.1. Subventions sur les produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
6.2. Autres subventions sur la production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
<hr/>	
7. Excédent brut d'exploitation/ revenu mixte brut	Solde comptable
Emploi final des biens et services	
8. Dépense de consommation finale	
8.1. Ménages	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur le chiffre d'affaires du commerce et les ventes de services Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages
8.2. Administrations publiques	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
8.3. ISBLSM	Sondages auprès d'ISBLSM
9. Formation brute de capital	
9.1. Formation brute de capital fixe	Déclarations des entreprises sur les investissements en actifs fixes Déclarations des administrations locales sur la construction de logements des ménages Sondages auprès des ménages sur leurs activités de construction Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Recensement du bétail et des plantations
9.2. Variation des stocks	Bilans des entreprises (comptabilité des entreprises)
9.3. Acquisition nette d'objets de valeur	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur le chiffre d'affaires du commerce
10. Exportations nettes de biens et de services	Statistiques du commerce extérieur Statistiques douanières Déclarations des entreprises sur les exportations et importations de rubriques non couvertes par les statistiques douanières Enquêtes sur le commerce extérieur non organisé (commerce de navette)
<hr/>	

Annexe 1.3. Besoins minimaux et sources de données pour les comptes sectoriels

Note : Cette liste est donnée à titre d'illustration. Elle a été dressée dans le cadre de la Communauté des États indépendants. Dans d'autres pays, cette liste de besoins de données pourrait être considérée comme en deçà ou au-delà du minimum requis ; de même, les sources de données peuvent ne pas toutes être disponibles et il peut y en avoir d'autres.

Types de données	Sources de données
1. Production	
1.1. Production marchande	
1.1.1. Chiffre d'affaires	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur leurs performances Déclarations des banques sur les profits et pertes Déclarations des sociétés d'assurance sur les profits et pertes Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages Registres des entreprises Statistiques de l'administration fiscale
1.1.2. Variation des stocks de produits finis, hors produits vendus et travaux en cours	Bilans des entreprises (comptabilité des entreprises)
1.2. Production non marchande et autre production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages
2. Consommation intermédiaire	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les coûts de production Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Sondages auprès d'ISBLSM Enquêtes sur le budget des ménages
3. Valeur ajoutée brute	Solde comptable

Formation de revenu

4. Rémunération des salariés

4.1. Salaires bruts (payés par des producteurs résidents)

Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les salaires et la main-d'œuvre,
Déclarations des banques sur les profits et pertes
Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
Sondages auprès d'ISBLSM

4.2 Cotisations sociales

Déclarations des régimes d'assurance sociale et de retraite sur l'exécution de leurs budgets

5. Impôts sur la production et sur les importations

5.1. Impôts sur les produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
5.2. Autres impôts sur la production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
6. Subventions sur la production et sur les importations	
6.1. Subventions sur les produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
6.2. Autres subventions sur la production	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
7. Excédent brut d'exploitation/ revenu mixte brut	Solde comptable du compte de formation de revenu
8. Revenu de la propriété	Déclarations des banques sur les profits et pertes Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Déclarations des sociétés d'assurance sur les profits et pertes Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les coûts de production et l'utilisation des bénéfices Balance des paiements
9. Solde des revenus primaires	Solde comptable

Distribution secondaire du revenu

10. Transferts courants	
10.1. impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
10.2. Cotisations sociales	Déclarations des régimes d'assurance sociale et de retraite sur l'exécution de leurs budgets
10.3. Autres transferts courants	Déclarations des sociétés d'assurance sur les profits et pertes Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur les coûts de production et l'utilisation des bénéfices Balance des paiements
11. Revenu disponible	Solde comptable

Utilisation du revenu disponible

12. Dépense de consommation finale	
12.1. Ménages	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur le chiffre d'affaires du commerce et les ventes de services Enquêtes sur le budget des ménages Sondages spéciaux auprès de ménages
12.2. Administrations publiques	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État
12.3. ISBLSM	Sondages auprès d'ISBLSM
13. Épargne	Solde comptable

Opérations en capital

14. Transferts en capital	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur l'utilisation des bénéfiques
15. Formation brute de capital fixe	Balance des paiements Déclarations des entreprises sur les investissements en actifs fixes Déclarations des administrations locales sur la construction de logements des ménages Sondages auprès des ménages sur leurs activités de construction Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Recensement du bétail et des plantations
16. Variations des stocks	Bilans des entreprises (comptabilité des entreprises)
17. Acquisition nette d'objets de valeur	Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur le chiffre d'affaires du commerce
18. Acquisition nette d'actifs non financiers non produits	Déclarations sur l'exécution du budget de l'État Déclarations et enquêtes auprès des entreprises sur l'utilisation des bénéfiques
19. Capacité de financement/besoin d'emprunt	Solde comptable

Opérations avec le reste du monde

20. Exportations de biens et de services	Statistiques du commerce extérieur Statistiques douanières Déclarations des entreprises sur les exportations et importations de rubriques non couvertes par les statistiques douanières Enquêtes sur le commerce extérieur non organisé (commerce de navette)
21. Importations de biens et de services	Statistiques du commerce extérieur Statistiques douanières Déclarations des entreprises sur les exportations et importations de rubriques non couvertes par les statistiques douanières Enquêtes sur le commerce extérieur non organisé (commerce de navette)
22. Revenus primaires à destination et en provenance de l'étranger	Balance des paiements
23. Transferts courants à destination et en provenance de l'étranger	Balance des paiements
24. Transferts en capital à destination et en provenance de l'étranger	Balance des paiements

Annexe 1.4. Enquêtes statistiques généralement intégrées dans un appareil statistique national

Cette liste est donnée à titre d'illustration. Elle a été dressée par l'Office statistique australien. Dans d'autres pays, certaines de ces enquêtes peuvent ne pas être réalisées ou plusieurs de ces enquêtes peuvent être combinées ou encore peuvent être divisées en plusieurs composantes.

Enquête	Période de référence	Données élémentaires
Stocks et chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière	Mensuelle/trimestrielle	Stocks, chiffre d'affaire : par branche d'activité
Ventes au détail	Mensuelle/trimestrielle	Ventes au détail : par branches de commerce de détail
Dépenses d'investissement	Mensuelle/trimestrielle	
Bâtiment et génie civil	Mensuelle/trimestrielle	
Indices des prix à la production	Mensuelle/trimestrielle	
Emploi, rémunérations et heures travaillées	Mensuelle/trimestrielle	Emploi, rémunération, heures travaillées : par branche d'activité
Main-d'œuvre	Mensuelle/trimestrielle	Emploi, heures travaillées : par les travailleurs indépendants/salariés ; par branche d'activité
Dépenses des ménages	Mensuelle/trimestrielle	
Indices des prix à la consommation	Mensuelle/trimestrielle	
Production industrielle	Annuelle	Eléments de revenu : recettes des ventes, revenus de location ; contrats et commandes : variation des stocks et travaux en cours ; formation de capital fixe pour compte propre ; intérêts et dividendes ; subventions ; indemnités au titre d'assurances divers. Eléments de charges : salaires et traitements ; contributions de sécurité sociale des employeurs ; provision au titre des droits à prestation des salariés ; contrats et commandes ; transports ; location et achat à tempérament de biens d'équipement ; achats ; autres charges d'exploitations ; intérêts ; impôts sur les produits ; primes d'assurance
Production agricole	Annuelle	(voir production industrielle)
Transport	Annuelle	(voir production industrielle)
Institutions financières	Annuelle	(voir production industrielle)
Administration publique	Annuelle	
Coût de main-d'œuvre	Annuelle/occasionnelle	
Recensement de la population et des logements	Occasionnelle	Population : par région

Annexe 1.5. Sources administratives généralement utilisées dans un appareil statistique national

Cette liste est donnée à titre d'illustration. Elle a été dressée par l'Office statistique australien. Dans d'autres pays, ces sources administratives peuvent ne pas être toutes disponibles comme il peut y en avoir d'autres.

Enquête	Période de référence	Données élémentaires
Impôts sur les bénéfices des sociétés	Annuelle	Revenus, charges
IRPP	Annuelle	Revenus, charges
Budget de l'administration publique nationale	Annuelle	Dépenses (prévues)
Comptes de l'administration publique nationale	Annuelle	Dépenses, emploi, salaires et traitements
Budget des administrations publiques régionales	Annuelle	Dépenses (prévues)
Comptes des administrations publiques régionales	Annuelle	Dépenses, emploi, salaires et traitements
Permis de construire	Quotidien/mensuel	Permis délivrés : nombre et valeur
Immatriculations véhicules neufs	Quotidien/mensuel	Immatriculations de véhicules neufs : nombre et valeur
Exportation de marchandises	Quotidien/mensuel	Opérations d'exportation : par marchandise, quantité et valeur
Importation de marchandises	Quotidien/mensuel	Opérations d'exportation : par marchandise, quantité et valeur
Sécurité sociale	Hebdomadaire/mensuel	Contributions de sécurité sociale des employeurs pour le compte/au nom des salariés : par branche d'activité, type
Prélèvements sur les salaires	Hebdomadaire/mensuel	Prélèvement sur les salaires par les employeurs au nom des salariés : par branche d'activité, type
Taxes sur la valeur ajoutée/sur les produits et services/sur les producteurs manufacturiers	Hebdomadaire/mensuel	Impôts collectés : branche d'activité, élément imposable
Enregistrement des entreprises à des fins diverses	Quotidien/mensuel	Informations fournies à l'enregistrement : nom, adresse, lieu, classification industrielle, catégorie de taille

Annexe 2

GRILLES D'ANALYSE DE L'ÉCONOMIE SOUTERRAINE

Annexe 2.1. Projet d'Eurostat sur l'exhaustivité des statistiques des pays candidats : analyse tabulaire

Économie souterraine : Classification par types

T1 : non observé statistiquement : non-réponse

- L'insuffisance de la couverture statistique résulte de non-réponses aux questionnaires statistiques ou de l'absence de couverture d'unités actives dans les dossiers administratifs. Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra :
- l'utilisation de données provenant d'unités analogues (branches d'activité, groupes de taille), de données sur les années précédentes ou de données analogues convenables ;
- l'ajustement de la pondération de l'échantillon ;
- l'utilisation de procédures de vérification globale comme la méthode de la main-d'œuvre utilisée.

T2 : non observé statistiquement : registres non mis à jour

L'insuffisance de la couverture statistique est due à des unités manquantes du registre statistique lors de la définition de la population de l'enquête et de la sélection de l'échantillon, ou à des problèmes résultant d'informations obsolètes sur les unités. Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra :

- un examen précis de la qualité du registre et des estimations d'experts sur ses lacunes ;
- une comparaison de diverses sources statistiques et administratives (de préférence au niveau de l'unité)
- l'utilisation de procédures de vérification globale comme la méthode de la main-d'œuvre utilisée ;
- l'utilisation d'informations provenant d'autres enquêtes.

T3 : non observé statistiquement : unités non enregistrées ou non couvertes par des enquêtes

L'insuffisance de la couverture statistique est due à :

- la non-couverture d'unités dans les registres statistiques en raison de seuils d'enregistrement ou de la non-couverture de certaines activités dans le registre ;
- la non-couverture d'unités dans l'enquête en raison de leur création ou de leur disparition durant l'année.

Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra :

- les ajustements de seuils à partir d'autres sources ou d'estimations d'experts ;
- une comparaison de diverses sources statistiques et administratives (de préférence au niveau de l'unité)
- les estimations fondées sur le nombre d'unités créées et fermées (non actives) ;
- l'utilisation de procédures de vérification globale comme la méthode de la main-d'œuvre utilisée.

T4 : non observé pour des raisons économiques : sous-déclaration du chiffre d'affaires/revenu

L'insuffisance de la couverture statistique est à la sous-déclaration intentionnelle de la production brute, la sur-déclaration des consommations intermédiaires à des fins de fraude à l'impôt sur le revenu, la taxe sur la

valeur ajoutée ou d'autres impôts, ou aux contributions de sécurité sociale, par exemple au moyen d'une double comptabilité, de remise de salaires sous forme d'enveloppes, de règlements sans facture. Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra :

- l'utilisation de renseignements tirés de contrôles fiscaux ;
- une comparaison des chiffres d'affaires dans les comptes nationaux avec les chiffres d'affaires des registres de la TVA ou d'autres impôts, en tenant compte des différences entre les types d'unités, des seuils d'imposition et des classifications des branches d'activité ;
- une comparaison des salaires et traitements et des revenus mixtes par habitant par branches d'activité, de préférence par groupes de taille ;
- une comparaison des ratios de consommation intermédiaire pour différents sous-groupes d'unités opérant dans la même branche d'activité, par exemple, différents groupes de taille, entreprises publiques et privées, unités ayant ou non la personnalité morale.

T5 : non observé pour des raisons économiques : unités intentionnellement non enregistrées

L'insuffisance de la couverture statistique est due au non-enregistrement intentionnel d'unités de production (ou de composantes desdites unités). Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra l'utilisation de procédures de vérification globale comme la méthode de la main-d'œuvre utilisée.

T6 : secteur informel (non enregistré, sous-déclaré)

L'insuffisance de la couverture statistique est due à :

- des unités ou des activités de production manquantes parce que les unités ne sont pas tenues d'enregistrer leurs activités aux termes d'une quelconque règle administrative, notamment la production agricole des ménages non agricoles pour leur consommation propre, la production de biens (non agricoles) des ménages pour leur propre compte, la construction de bâtiments à usage résidentiel par les ménages eux-mêmes, les activités occasionnelles et temporaires, ainsi que le travail au titre de contrats de services ;
- une production brute manquante s'agissant de personnes exerçant un emploi secondaire indépendant ;
- des unités ou une production manquantes, même si elles sont déclarées aux autorités fiscales.

Parmi les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité, on retiendra : les estimations sur certains types importants d'activités informelles des ménages en utilisant les données des enquêtes sur le budget des ménages, les données sur les permis de construire ou d'autres renseignements administratifs, ainsi que l'utilisation de procédures de vérification globale.

T7 : Activités illégales

L'insuffisance de la couverture statistique est due au fait que les unités de production ne se font pas enregistrer ou ne déclarent pas leurs activités illégales. Les méthodes possibles pour assurer l'exhaustivité comprennent des études spéciales, l'utilisation de données administratives des douanes, de la police, des autorités sanitaires, etc.

T8 : Autres types de couverture insuffisante du PIB

Les autres types de couverture insuffisante comprennent :

- la production pour consommation finale propre ;
- les pourboires ;
- les salaires et traitements en nature ;
- l'évaluation des ajustements de l'ES ;
- les impôts et subventions sur les produits ;
- la fiabilité des méthodes de type quantité-prix et des soldes de produits.

La production pour consommation finale propre recouvre :

- la production de produits agricoles ou autres dans le secteur des ménages pour leur consommation finale propre – cela concerne les unités non constituées en sociétés, comme les agriculteurs ou les travailleurs indépendants, ainsi que les activités informelles des ménages ;
- les logements, les agrandissements de logements, les grosses réparations de logements par les ménages ;
- la construction pour compte propre, y compris les grosses réparations dans l'agriculture (tous secteurs) ;
- la construction pour compte propre, y compris les grosses réparations dans les autres branches d'activité (tous secteurs);
- les machines et équipements produits dans le cadre de la formation de capital pour compte propre ou les grosses réparations pour compte propre (tous secteurs).

Les pourboires peuvent intervenir dans les hôtels et restaurants, les services de réparation, les services personnels, les hôpitaux et autres services de santé, les banques et les sociétés d'assurance. Les sources de données et les estimations possibles pour les pourboires résident notamment dans les données de l'enquête sur le budget des ménages, les enquêtes spéciales et les estimations d'experts, les comparaisons de salaires et traitements ou de revenus mixtes avec d'autres branches d'activité ainsi que la réglementation sur l'imposition des pourboires.

Les salaires et traitements en nature recouvrent :

- des biens et services produits par l'employeur soit à titre de production principale, par exemple charbon ou billets de chemins de fer gratuits, ou de production secondaire notamment la mise à disposition d'installations sportives, de salles de spectacles ou de centres de vacances pour les salariés et leurs familles ainsi que des crèches gratuites ou bon marché pour les enfants des salariés.
- des biens et services achetés ou financés par l'employeur, notamment : des repas et boissons, y compris ceux qui sont fournis aux cours de voyages d'affaires ; des services de logement ou d'hébergement ; des uniformes ou autres formes de vêtements spéciaux ; l'utilisation à titre privé de véhicules de l'entreprise ; des installations sportives, salles de spectacles ou centres de vacances pour les salariés et leurs familles ainsi que des crèches gratuites ou bon marché pour les enfants des salariés.

D'autres renseignements sur ces autres types de couverture insuffisante du PIB peuvent se trouver à l'aide de la législation fiscale et sociale ainsi que des pratiques comptables et les enquêtes sur les coûts de main-d'œuvre constituent une autre source possible de données.

Tableau 1. Activités souterraines par type et méthode d'ajustement

Composantes des comptes nationaux	Type d'ES	Méthode d'ajustement dans les comptes nationaux			
		Méthode(s) explicite(s) « – » si non couvert « 1 » si implicitement couvert	Correspondance avec les tableaux 2A – 2C (indiquer les correspondances avec les numéros d'ajustement dans les tableaux 2A, 2B, 2C)		
Ventilation détaillée qui permet l'allocation des types possibles de couverture insuffisante	A chaque ligne, indiquer les types pertinents de couverture insuffisante		Tableau 2A	Tableau 2B	Tableau 2C
Tableau 1A : Optique de la production Sociétés non financières publiques NACE A grandes unités unités moyennes petites unités NACE B grandes unités unités moyennes petites unités (par activité NACE A – P, ou par groupes à partir de sources analogues de données) Sociétés non financières privées NACE A grandes unités unités moyennes petites unités NACE B grandes unités unités moyennes petites unités ... (par activité NACE A – P, ou par groupes à partir de sources analogues de données) Sociétés financières Administrations publiques Administrations centrales et locales Unités hors budget ISBLSM Ménages NACE A Unités non constituées en sociétés Activités informelles ou autres Production marchande Production pour compte propre agriculteurs ménages non agricoles NACE B Unités non constituées en sociétés Activités informelles ou autres Production marchande Production pour compte propre					

... (par activité NACE A – P, ou par groupes à partir de sources analogues de données)					
Impôts et subventions sur les produits					

Composantes des comptes nationaux	Type d'ES	Méthode d'ajustement dans les comptes nationaux			
		Méthode(s) explicite(s) « – » si non couvert « I » si implicitement couvert	Correspondance avec les tableaux 2A – 2C (indiquer les correspondances avec les numéros d'ajustement dans les tableaux 2A, 2B, 2C)		
Ventilation détaillée qui permet l'allocation des types possibles de couverture insuffisante	A chaque ligne, indiquer les types pertinents de couverture insuffisante		Tableau 2A	Tableau 2B	Tableau 2C
Tableau 1B : Optique des dépenses Dépenses de consommation finale des ménages Achats de biens et de services (COICOP, niveaux à 1 et/ou 2-chiffres) Production pour usage final propre Produits agricoles Autres biens produits par les ménages Unités non constituées en sociétés Autres composantes de la consommation finale des ménages Consommation finale des administrations publiques Consommation finale des ISBLSM Formation brute de capital fixe ventilée par Secteurs institutionnels Positions de la NACE Taille des unités, unités/activités spéciales Variations des stocks (avec une ventilation analogue à la FBCF) Exportations et importations Exportations et importations de marchandises Exportations et importations de services chats des non-résidents Achats des résidents à l'étranger Commerce de navette					

Tableau 1C : Optique du revenu (avec une ventilation analogue à l'optique de la Production) Tableau 1D : Activités illégales Contrebande Tabac Armes Alcool Produits alimentaires Véhicules volés Autres Commerce et production de stupéfiants Prostitution Jeux et paris clandestins Corruption Usure Contrefaçons Fausse monnaie Vente de marchandises volées Autres					
--	--	--	--	--	--

Analyse tabulaire d'Eurostat (Projet pilote sur l'exhaustivité)

Tableau 2. Ajustements pour exhaustivité

Tableau 2A. Optique de la production

N° d'ajustement	Type d'ajustement	Composante des comptes nationaux	Code NACE	Source des données	Taille absolue	Taille relative en %	
						Type d'unité	Unité monétaire

Tableau 2B. Optique des dépenses

N° d'ajustement	Type d'ajustement	Composante des comptes nationaux	Code NACE, COICOP, etc.,	Source des données	Taille absolue	Taille relative en %	
						Type de dépense	Type d'unité

Tableau 2C. Optique du revenu

N° d'ajustement	Type d'ajustement	Composante des comptes nationaux	Code NACE	Source des données	Taille absolue	Taille relative en %			
						Type de revenu	Type d'unité	Unité monétaire	de la composante

Analyse tabulaire d'Eurostat (Projet pilote sur l'exhaustivité)

Tableau 3. Synthèse des ajustements pour exhaustivité

Tableau 3A. Optique de la production

Composante des comptes nationaux Type d'unité	Type d'ES/autre couverture insuffisante du PIB									Total	
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	Absolu	En % du PIB	
Ventilation analogue à celle du tableau 1A, y compris activités illégales											
Composante de la production pour chacune :											
Production brute											
Cons. Intermédiaire											
Valeur ajoutée brute											
Total											

Tableau 3B. Optique des dépenses

Composante des dépenses	Type d'ES/autre couverture insuffisante du PIB								Total	
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	Absolu	En % du PIB
Ventilation analogue à celle du tableau 1B, y compris activités illégales										
Composante des dépenses										
Total										

Tableau 3C. Optique du revenu

Type de revenu Type d'unité	Type d'ES/autre couverture insuffisante du PIB								Total	
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	Absolu	En % du PIB
Ventilation analogue à celle du tableau 1C, y compris activités illégales										
Secteur, branche, type d'unité, Pour chacun : Rémunération des salariés, EBE, Cons. De capital fixe, excédent net d'exploitation										
Total										

Annexe 2.2. Système des unités et de la main-d'œuvre utilisée (élaboré par Statistics Netherlands)

Classification de l'ES en fonction de l'enregistrement des unités et de la déclaration de main-d'œuvre utilisée

Main-d'œuvre utilisée	Unités de production			
	Entreprises inscrites au registre de commerce	Entreprises non inscrites au registre de commerce		
		Autre	Travaillant pour leur propre compte	Production pour usage propre
Déclarée	C1	C3		
Non déclarée	C2	C4	C5	C6

Économie souterraine : classification par type

Types d'ES C1 et C3 : activités non concernées par le non-enregistrement de la main-d'œuvre utilisée

Le type C1 d'ES représente la production des entreprises enregistrées utilisant une main-d'œuvre enregistrée. La principale raison d'erreurs de ce type est d'ordre statistique. En l'occurrence, il peut y avoir des activités non observées en raison d'une contrainte explicite d'échantillonnage (par exemple, lorsque l'enquête est limitée aux entreprises employant un nombre minimum de salariés), d'erreurs dans la base de sondage, ainsi que de déclarations erronées ou de non-réponses pour d'autres motifs que la fraude fiscale ou des activités illégales.

La correction de la limitation de l'échantillon aux plus grandes entreprises peut être faite en considérant que la production, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, etc. par travailleur des petites entreprises est égale à celle des entreprises les plus petites prises en compte dans l'échantillon. Cela ne peut se faire que si le nombre de salariés est l'indicateur pris en compte dans la base de sondage. Si ce n'est pas le cas et si l'indicateur de taille repose, par exemple, sur le chiffre d'affaires figurant dans la déclaration d'impôts de l'année précédente, c'est alors cette dernière variable que l'on utilise pour l'ajustement.

Les lacunes de la base de sondage peuvent être corrigées au moyen de l'enquête sur la population active. Pour peu que les données sur l'emploi provenant de cette enquête sont de qualité suffisante, elles peuvent servir à repondérer d'autres données des enquêtes de conjoncture, comme la production, la consommation intermédiaire, l'excédent d'exploitation, la valeur ajoutée, etc. et donc à corriger les erreurs.

La sous-déclaration de chiffre d'affaires et la sur-déclaration de charges donnent lieu l'une comme l'autre à une diminution de la valeur ajoutée. Les entreprises qui sur-déclarent des charges ne commettent pas nécessairement de fraude. Cette sur-déclaration peut aussi être causée par des différences entre les normes de la comptabilité d'entreprise et les normes de la comptabilité nationale. Par exemple, les revenus en nature sont souvent correctement comptabilisés comme une consommation intermédiaire aux termes de la comptabilité d'entreprise et de la législation fiscale, alors que pour la comptabilité nationale, c'est une composante des salaires et traitements et donc de la valeur ajoutée. Parmi les autres raisons de déclarations inexactes, on peut citer le recours à des pratiques comptables inadéquates.

Un cas particulier est celui de la sur-déclaration (ou sous-déclaration) simultanée du chiffre d'affaires et des charges. Cette déclaration inexacte ne peut pas affecter la valeur ajoutée, mais elle affecte le rapprochement entre les ressources et les emplois de biens et de services et les estimations de la consommation finale, notamment si ces dernières sont calculées sous forme de solde. Comme cela peut poser des difficultés pour l'établissement des comptes sectoriels, il convient de procéder à des corrections dans la mesure du possible.

Pour corriger les non-réponses partielles, les valeurs peuvent être imputées à l'aide d'autres données figurant dans les réponses. Par exemple, si une entreprise ne donne pas de ventilation par produit de sa consommation intermédiaire, la structure peut être empruntée d'entreprises de taille analogue de la même branche d'activité. On peut utiliser une technique analogue pour imputer des valeurs pour les entreprises qui n'ont pas été sondées en raison des critères de taille pour l'échantillonnage.

Le type C3 d'ES rend compte de problèmes du processus d'enregistrement. Ces problèmes peuvent être dus au fait que les entreprises ont été classées de façon erronée et ne sont donc pas prises en compte lors de l'échantillonnage. Les erreurs les plus courantes portent sur le code de l'activité et le code de la taille. Un code d'activité erroné peut entraîner l'exclusion à tort de l'échantillon. Un code erroné peut aussi entraîner la prise en compte à tort dans la base de sondage d'une enquête dans une autre branche d'activité. (Ce cas n'est pas couvert dans la description du type C1 d'ES, car on part du principe que ces erreurs sont corrigées pendant la vérification normale des données). Le fait de conserver la trace du nombre d'entreprises incluses à tort dans l'échantillon donne une idée de l'ampleur de ce problème. Si ce nombre est très faible, on peut sans doute ne pas tenir compte du problème.

Deuxième raison, le registre n'est pas à jour. Des nouvelles entreprises n'y figurent pas alors qu'il comporte des entreprises disparues. Toutefois, le nombre de salariés des entreprises nouvelles n'est généralement pas élevé, de sorte que l'impact sur l'emploi, les salaires et traitements et la valeur ajoutée seront sans doute modestes. La solution à long terme au problème est de consentir des efforts supplémentaires pour la tenue du registre des entreprises, la solution à court terme consistant à utiliser les données de l'enquête sur la population active pour repondérer les données.

Troisième raison et sans doute la plus courante en ce qui concerne le nombre d'entreprises, les entreprises sont manquantes parce qu'elles n'ont pas besoin ou ne sont pas tenues de s'inscrire au registre. Une enquête sur la population active peut donner une première idée de l'importance relative du problème, mesuré par le nombre de salariés de ces entreprises. Si le nombre d'entreprises non enregistrées est faible, une estimation utilisant des caractéristiques par salarié sur la base des entreprises couvertes par l'enquête peut être acceptable. Toutefois, s'il y a des raisons de penser que ces entreprises sont sensiblement différentes de celles qui se font enregistrer, il faut recourir à des investigations spéciales sur leur taille et leur structure, par exemple en utilisant des enquêtes sur les marchés urbains.

Type C2 d'ES : activités d'entreprises enregistrées utilisant de la main-d'œuvre non enregistrée

Le type C2 d'ES rend compte de la production d'entreprises enregistrées par l'utilisation de main-d'œuvre non enregistrée. Si la main-d'œuvre est cachée, c'est très vraisemblablement pour échapper à l'impôt ou à des contributions sociales. En fait, il s'agit d'une sous-déclaration de coûts de main-d'œuvre. S'il s'agit uniquement d'échapper à l'impôt ou à des contributions sociales, il se peut que d'autres variables ne soient pas faussées. Toutefois, pour limiter le risque d'être pris (et pour échapper aux impôts sur l'excédent d'exploitation), les entreprises peuvent également sous-déclarer d'autres variables de manière que les chiffres déclarés correspondent à une structure normale de production. Bien qu'en principe, toutes les entreprises (hormis les organismes gouvernementaux) peuvent se livrer à de telles fraudes, les occasions de le faire sont particulièrement importantes s'agissant de petites entreprises présentant une structure de production assez simple et une assez forte utilisation de main-d'œuvre, comme dans les domaines du commerce, de la construction, de la réparation et des services.

Ce type de déclaration inexacte peut être corrigé en utilisant des données d'une enquête sur la population active pour repondérer les résultats des enquêtes de conjoncture de la même façon que pour la correction des lacunes de la base de sondage ou des limitations de l'échantillon, mais avec l'obligation supplémentaire que l'enquête sur la population active doit implicitement ou explicitement couvrir l'offre de main-d'œuvre non enregistrée. Les déclarations erronées dans ce groupe d'entreprise peuvent aussi être dues à une défaillance de l'administration.

C'est notamment le cas des petites unités figurant dans les registres, par exemple les entreprises des travailleurs indépendants.

Types C4 et C5 d'ES : activités des entreprises marchandes non enregistrées concernant une main-d'œuvre non enregistrée

La principale composante du type C4 d'ES est la production de la main-d'œuvre non enregistrée dans des entreprises ne figurant pas dans le registre d'entreprise pour des raisons statistiques, comme une mauvaise classification, un code de taille erroné, une mise à jour défectueuse du registre, etc., et non pas parce qu'elles ont délibérément voulu échapper à l'enregistrement. Si le registre venait à s'améliorer, ces entreprises pourraient fort bien être enregistrées et leurs activités non observées relèveraient du type C2 d'ES.

Le type C4 comporte aussi toutes les entreprises qui devraient être enregistrées, mais qui pour une raison ou une autre veulent entièrement échapper au contrôle des pouvoirs publics, par exemple, parce qu'elles fabriquent des produits illégaux ou qu'elles fabriquent des produits illégalement. L'amélioration du registre n'affecterait pas l'enregistrement de ces entreprises. Pour couvrir cette production, il faut faire appel à des méthodes d'estimation non traditionnelles.

Le type C5 d'ES représente la production des entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte. Ces entreprises sont typiques du secteur informel. La majeure partie de cette production n'est pas illégale, ni souterraine aux fins de la fiscalité.

Si le nombre d'entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte (ou de ménages se livrant à un travail pour compte propre) est connu grâce aux enquêtes sur la population active ou par des enquêtes spéciales ou encore par le recensement de la population, on peut procéder à une estimation de leurs activités en considérant que les caractéristiques par personne sont les mêmes que pour les entreprises enregistrées de personnes travaillant pour leur propre compte ou présentent une relation fixe avec ces dernières. S'il n'y a pas de données disponibles sur les entreprises enregistrées de ce type, on peut procéder à une estimation minima en considérant que le revenu mixte des ménages se livrant à un travail pour compte propre est égal aux sommes minimales nécessaires pour vivre.

Type C6 d'ES : production pour leur usage propre des unités non enregistrées

La production pour leur usage propre des unités non enregistrées, principalement des ménages, n'est pas très fréquente dans la plupart des pays d'Europe occidentale ou d'Amérique du Nord. En revanche, dans de nombreux autres pays, ces activités représentent une proportion significative du PIB. Pour mesurer leur taille, les enquêtes de conjoncture et enquêtes sur la population active traditionnelles ne suffisent pas. Il faut procéder à des observations supplémentaires.

Prolongements

Cette grille d'analyse n'est pas seulement intéressante pour son approche pratique de l'ES ; elle l'est également en tant qu'instrument d'analyse des problèmes d'application des divers prolongements du SCN.

Même s'il y a un accord international sur le domaine actuel de la production des comptes nationaux, on admet généralement que des indicateurs macro-économiques comme le PIB ne sont pas nécessairement les seuls indicateurs de prospérité ni les meilleurs. C'est pourquoi des indicateurs de rechange ont été élaborés, en s'inspirant du SCN. A titre d'exemples, on retiendra le *revenu national vert* et le *revenu national total*. Les conférences des Nations Unies sur les femmes à Rio de Janeiro et Beijing ont fortement recommandé l'élaboration de comptes satellites décrivant la production totale, comprenant non seulement l'ensemble des activités rémunérées, mais aussi les activités productives non rémunérées comme le bricolage, les travaux ménagers et le travail volontaire qui sont actuellement en dehors du domaine de la production. Pour traiter ce dernier cas mentionné, le système des unités et de la main-d'œuvre utilisée pourrait être prolongé en ajoutant des lignes supplémentaires pour le travail non rémunéré et en introduisant un nouveau type C7 d'ES dans la dernière colonne.

Économie souterraine : modèle de documentation

On trouvera dans le tableau suivant une possibilité de structure d'enregistrement de l'ES inspirée par la présentation des tableaux des ressources et des emplois. C'est pour l'essentiel une matrice à trois dimensions avec les branches d'activité et les groupes de tailles sur les lignes, les données élémentaires essentielles sur les colonnes et les ajustements correspondant à chaque catégorie d'ES dans les niveaux du tableau. La ventilation par branche d'activité est conçue pour correspondre aux branches distinguées dans les enquêtes auprès des entreprises, avec une ventilation supplémentaire par catégories de taille. Si les entreprises les plus petites ne sont pas prises en compte dans la base de sondage, il convient de faire apparaître séparément la plus petite catégorie de taille. Il en va de même pour les branches d'activité présentant un secteur informel relativement important, comme le commerce, la construction, la fabrication de meubles et les services.

Annexe 2.3. Données par branche, taille et catégorie d'ES

Données par catégorie d'ES : Niveau 0 : données de base Niveau 1 : ajust. de l'ES C1 Niveau 2 : ajust. de l'ES C2 Niveau 3 Niveau Niveau : valeur finale des comptes nationaux	Pro- duction totale	Con- sommation intermédiaire	Coût primaire			
			Excédent d'exportation	Impôts moins subventions	Contribu- tions Sociales	Salaires et traitements
Enquêtes auprès des entreprises						
<i>Agriculture</i>						
2 + salariés	-	-	-	-	-	-
1 salarié	-	-	-	-	-	-
0 salarié	-	-	-	-	-	-
<i>Construction</i>						
25 + salariés	-	-	-	-	-	-
10-25 salariés	-	-	-	-	-	-
1-9 salariés	-	-	-	-	-	-
0 salarié	-	-	-	-	-	-
...						
Données douanières						
Exportations	-	-	-	-	-	-
Importations	-	-	-	-	-	-
Données fiscales						
Salaires et traitements	-	-	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-	-	-

Ce tableau comporte des niveaux correspondant aux types d'ES. Le premier niveau contient les données élémentaires tirées des enquêtes et des dossiers administratifs, après édition et pondération. Le niveau suivant contient les ajustements du premier type d'ES. Les niveaux suivants contiennent les ajustements de chacun des autres types d'ES. Les chiffres finaux (des comptes nationaux) sont entrés dans le dernier niveau. Chaque chiffre s'accompagne si possible d'une indication qualitative ou d'une mesure quantitative de sa qualité et de notes sur les éventuels ajustements de rechange.

Annexe 3

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES – CADRE GÉNÉRIQUE

Dimensions	Eléments	Indicateurs
Conditions préalables de la qualité ¹	0.1. Cadre légal et institutionnel – <i>Le cadre légal et institutionnel est favorable à l'établissement des statistiques.</i>	0.1.1. La responsabilité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques est clairement définie. 0.1.2. Les modalités d'échange et de coordination des données entre les organismes producteurs de statistiques sont adéquates. 0.1.3. Les données fournies par les déclarants sont gardées confidentielles et utilisées exclusivement à des fins statistiques. 0.1.4. La déclaration statistique est prescrite par la loi et/ou assurée par des mesures encourageant la déclaration.
	0.2. Ressources – <i>Les ressources sont à la mesure des besoins des programmes statistiques.</i>	0.2.1. Les effectifs ainsi que les moyens financiers et informatiques sont proportionnés aux besoins des programmes statistiques. 0.2.2. Des mesures visant à garantir l'utilisation efficace des ressources sont appliquées.
	0.3. Exigence de qualité – <i>La qualité est reconnue comme une pierre angulaire du travail d'établissement des statistiques</i>	0.3.1. Des méthodes centrées sur la qualité sont en place. 0.3.2. Un suivi de la qualité est appliqué à la collecte, au traitement et à la diffusion des statistiques. 0.3.3. Des méthodes sont en place pour le traitement des questions de qualité des statistiques, notamment les choix à faire, et pour guider la planification en vue de répondre aux besoins existants et naissants.
1. Intégrité <i>Le principe d'objectivité dans la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques est strictement respecté.</i>	1.1. Professionnalisme – <i>Les politiques et pratiques statistiques sont guidées par des principes de professionnalisme</i>	1.1.1. Les statistiques sont établies de manière impartiale. 1.1.2. Le choix des sources et des techniques statistiques se fonde exclusivement sur des considérations statistiques. 1.1.3. L'organisme statistique compétent est habilité à formuler des observations en cas d'interprétation erronée ou d'utilisation abusive des statistiques.
	1.2. Transparence – <i>Les politiques et les pratiques statistiques sont transparentes.</i>	1.2.1. Les dispositions régissant la collecte, le traitement et la diffusion des données sont accessibles au grand public. 1.2.2. L'accès des agents de l'État aux données avant leur diffusion est signalé au grand public. 1.2.3. Les produits des organismes/services statistiques sont clairement identifiés. 1.2.4. Les changements majeurs de méthodologie, de données de base et de techniques statistiques sont notifiés à l'avance.

	<p>1.3. Normes déontologiques – <i>Les politiques et les pratiques statistiques obéissent à des normes déontologiques.</i></p>	<p>1.3.1. Des règles déontologiques sont en place et le personnel en a bonne connaissance</p>
<p>2. Rigueur méthodologique <i>Le cadre méthodologique obéit aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.</i></p>	<p>2.1. Concepts et définitions – <i>Les concepts et définitions sont conformes aux cadres statistiques acceptés au plan international.</i></p>	<p>2.1.1. La structure globale eu égard aux concepts et définitions est conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international : voir les cadres spécifiques d'évaluation des données.</p>
	<p>2.2. Champ d'application <i>– Le champ d'application est conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.</i></p>	<p>2.2.1. Le champ d'application est largement conforme aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international : voir les cadres spécifiques d'évaluation des données.</p>
	<p>2.3. Classification/sectorisation – <i>Les systèmes de classification et de sectorisation sont conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.</i></p>	<p>2.3.1. Les systèmes de classification/sectorisation sont largement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international : voir les cadres spécifiques d'évaluation des données.</p>
	<p>2.4. Base d'enregistrement – <i>Les flux et les stocks sont évalués et comptabilisés conformément aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.</i></p>	<p>2.4.1. Les flux et les stocks sont évalués aux prix du marché. 2.4.2. Les opérations sont comptabilisées sur la base des droits et obligations (dénommée aussi base des droits constatés). 2.4.3. Les modalités d'enregistrement sur base brute/nette sont largement conformes aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international.</p>
<p>3. Exactitude et fiabilité <i>Les données de base et les techniques statistiques sont saines et les données produites rendent suffisamment compte de la réalité</i></p>	<p>3.1. Données de base – <i>Les données de base disponibles constituent une base de départ appropriée pour l'établissement des statistiques.</i></p>	<p>3.1.1. Les données de base sont recueillies dans le cadre de programmes globaux de collecte qui tiennent compte des réalités du pays concerné. 3.1.2. Les données de base respectent convenablement les critères de définition, de champ d'application, de classification, d'évaluation et de date d'enregistrement. 3.1.3. Les données de base sont obtenues à temps.</p>
	<p>3.2. Techniques statistiques – <i>Les techniques employées reposent sur des modalités statistiques saines.</i></p>	<p>3.2.1. L'établissement des données repose sur des techniques statistiques saines. 3.2.2. Les autres procédés statistiques (par exemple, ajustements et modification des données, et analyse statistique) reposent sur des méthodes statistiques saines.</p>

	<p>3.3. Évaluation et validation des données de base – <i>Les données de base sont régulièrement évaluées et validées</i></p>	<p>3.3.1. Les données de base – y compris les recensements, enquêtes sur échantillons et les données administratives – sont régulièrement revues pour vérification du champ couvert, des erreurs d'échantillonnage, des erreurs dans les réponses et autres erreurs matérielles ; les résultats sont contrôlés et utilisés pour guider la planification.</p>
	<p>3.4. Évaluation et validation des données intermédiaires et des produits statistiques – <i>Les résultats intermédiaires et les produits statistiques sont régulièrement évalués et validés.</i></p>	<p>3.4.1. Les principaux résultats intermédiaires sont validés au regard d'autres informations, le cas échéant. 3.4.2. Les discordances statistiques dans les données intermédiaires sont évaluées et sont analysées avec rigueur. 3.4.3. Les discordances statistiques et autres indices de problèmes potentiels dans les produits statistiques sont analysés avec rigueur.</p>
	<p>3.5. Études de révision – <i>En tant qu'indices de fiabilité et sources d'informations, les révisions sont suivies et exploitées pour l'information qu'elles peuvent fournir</i></p>	<p>3.5.1. Des études et analyses de révision sont effectuées à intervalles réguliers et servent à renforcer les procédés statistiques employés.</p>
<p>4. Utilité Les données sont pertinentes, actuelles, cohérentes et soumises à une politique de révision prévisible.</p>	<p>4.1. Pertinence – <i>Les statistiques contiennent les informations pertinentes sur le domaine concerné.</i></p>	<p>4.1.1. L'adéquation et l'utilité des statistiques par rapport aux besoins des usagers font l'objet d'un suivi.</p>
	<p>4.2. Délais de diffusion et périodicité – <i>Les délais de diffusion et la périodicité obéissent aux normes acceptées au plan international</i></p>	<p>4.2.1. Les délais de diffusion obéissent aux normes de diffusion. 4.2.2. La périodicité obéit aux normes de diffusion.</p>
	<p>4.3. Cohérence – <i>Les statistiques sont cohérentes au sein d'une même catégorie de statistiques, dans le temps, et par rapport aux autres grandes catégories de statistiques.</i></p>	<p>4.3.1. Les statistiques sont cohérentes au sein d'une même catégorie de statistiques (par exemple, observation des identités comptables). 4.3.2. Les statistiques concordent ou peuvent être rapprochées sur un intervalle de temps raisonnable. 4.3.3. Les statistiques sont cohérentes ou peuvent être rapprochées de celles qui proviennent d'autres sources et/ou d'autres cadres statistiques.</p>
	<p>4.4. Politiques et pratiques de révision – <i>La révision des données est régulière et obéit à des modalités qui sont connues du public.</i></p>	<p>4.4.1. Les révisions s'effectuent selon un calendrier précis, bien établi et transparent. 4.4.2. Les statistiques préliminaires sont clairement identifiées comme telles. 4.4.3. Les études et analyses de révision sont rendues publiques.</p>

<p>5. Accessibilité <i>Les données et métadonnées sont aisément disponibles et l'assistance aux utilisateurs est adéquate.</i></p>	<p>5.1. Accessibilité des données – <i>Les statistiques sont présentées de façon claire et compréhensible, les supports servant à leur diffusion sont adéquats et les statistiques sont communiquées de manière impartiale.</i></p>	<p>5.1.1. Les statistiques sont présentées de manière à faciliter leur interprétation et à permettre des comparaisons significatives (présentation et clarté des textes, tableaux et graphiques). 5.1.2. Les moyens et supports de diffusion sont adéquats. 5.1.3. Les statistiques sont diffusées selon un calendrier annoncé à l'avance. 5.1.4. Les statistiques sont mises à la disposition de tous les utilisateurs au même moment. 5.1.5. Des données plus détaillées non publiées (mais non confidentielles) sont communiquées sur demande.</p>
	<p>5.2. Accessibilité des métadonnées – <i>Des métadonnées actualisées et pertinentes sont disponibles.</i></p>	<p>5.2.1. Une documentation est disponible sur les concepts, le champ d'application, les classifications, les bases d'enregistrement, les données de base et les techniques statistiques employées, et les écarts par rapport aux normes, principes ou bonnes pratiques acceptés au plan international sont signalés. 5.2.2. Le niveau de détail est adapté aux besoins du public visé.</p>
	<p>5.3. Assistance aux utilisateurs – <i>Un service d'assistance prompt et compétent est disponible.</i></p>	<p>5.3.1. La personne à joindre pour chaque catégorie de données est précisée dans les publications. 5.3.2. Le public a facilement accès aux catalogues des publications, documents et autres services, précisant leurs tarifs le cas échéant.</p>

Annexe 4

Estimations comparées de la production souterraine dans 69 pays (méthode consommation électrique VS demande monétaire)

Country Name	Estimates of Unofficial Economy		Difference between estimates	Source of Estimates		Notes
	Base estimate (share1)	Alternative Estimate (share2)		share1	share2	
Argentina	21,8	21,8	same estimate	MIMIC 1990-93	MIMIC 1990-93	Only one estimate available
Australia	15,3	15,3	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Alternative Currency demand: 13%
Austria	5,9	15,0	-9,1	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	Alternative currency demand: 5-9%
Azerbaijan	60,6	33,8	26,8	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Belgium	15,3	22,0	-6,8	Currency Demand 1990-93	Electricity 1990-93	Alternative currency demand: 19-22%
Bulgaria	36,2	26,3	9,9	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Belarus	19,3	14,0	5,3	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Bolivia	65,6	65,6	same estimate	MIMIC 1990-93	MIMIC 1990-93	Only one estimate available
Brazil	37,8	29,0	8,8	MIMIC 1990-93	Electricity 1989-90	
Botswana	27,0	27,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Canada	10,0	13,5	-3,5	Currency Demand 1990-93	Currency Demand 1989-90	Currency demand: 11-15%
Switz	6,9	10,2	-3,3	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	Currency demand: 6-8%
Chile	18,2	37,0	-18,8	MIMIC 1990-93	Electricity 1989-90	
Colombia	35,1	25,0	10,1	MIMIC 1990-93	Electricity 1989-90	
Costa Rica	23,3	34,0	-10,7	MIMIC 1990-93	Electricity 1989-90	
Czech	11,3	13,4	-2,1	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Germany	10,4	15,2	-4,8	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	Currency demand: 11-15%
Denmark	9,4	17,8	-8,4	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	Currency demand: 10-18%

Ecuador	31,2	31,2	same estimate	MIMIC 1990-93	MIMIC 1990-93	Only one estimate available
Egypt	68,0	68,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Spain	16,1	23,9	-7,9	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	
Estonia	11,8	23,9	-12,1	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Finland	13,3	13,3	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
France	10,4	13,8	-3,4	Currency Demand 1990-93	Currency Demand 1989-90	Cur. demand:9-15%. Elect. 1989-90: 12.5%
Britain	7,2	13,6	-6,5	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	Currency demand: 9-13%
Georgia	62,6	43,6	19,0	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Greece	27,2	21,2	6,0	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	
Guatemala	50,4	61,0	-10,6	MIMIC 1990-93	Electricity 1989-90	
Hong Kong	13,0	13,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Hondarus	46,7	46,7	same estimate	MIMIC 1990-93	MIMIC 1990-93	Only one estimate available
Croatia	23,5	23,5	same estimate	Discrepancy GDP calculations	Discrepancy GDP calculations	Only one estimate available
Hungary	29,0	30,7	-1,7	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Ireland	7,8	20,7	-12,9	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	Currency demand: 11-16%
Israel	29,0	29,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Italy	20,4	24,0	-3,6	Currency Demand 1990-93	Currency Demand 1989-90	Electricity 1989-90: 19.6
Japan	8,5	13,7	-5,2	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	Alternative currency demand: 10.6%
Kazak	34,3	22,2	12,1	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Korea	38,0	38,0	same estimate	Electricity 1990-93	Electricity 1990-93	Only one estimate available
Lithuania	21,6	26,0	-4,4	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Latvia	35,3	24,3	11,0	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Morocco	39,0	39,0	same estimate	Electricity 1990-93	Electricity 1990-93	Only one estimate available
Moldova	35,7	29,1	6,6	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Mexico	27,1	49,0	-21,9	MIMIC 1990-93	Electricity 1990-93	

Mauritius	20,0	20,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Malaysia	39,0	39,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Nigeria	76,0	76,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Holland	11,8	13,5	-1,8	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	
Norway	5,9	16,7	-10,8	Currency Demand 1990-93	Currency Demand 1989-90	Cur. demand: 14-19%. Elect. 1989-90: 9%
Panama	62,1	40,0	22,1	MIMIC 1990-93	Electricity 1989-90	
Peru	57,9	44,0	13,9	MIMIC 1990-93	Electricity 1989-90	
Philippines	50,0	50,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Poland	12,6	20,3	-7,7	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Portugal	15,6	16,8	-1,2	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	
Paraguay	27,0	27,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Romania	19,1	16,0	3,1	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Russia	41,6	27,0	14,6	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Singapore	13,0	13,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Slovakia	5,8	14,2	-8,4	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Sweden	10,6	17,0	-6,4	Currency Demand 1990-93	Currency Demand 1989-90	Electricity 1989-90: 10.8%
Thailand	71,0	71,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Tunisia	45,0	45,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
Tanzania	31,5	31,5	same estimate	Currency Demand 1989-90	Currency Demand 1989-90	Only one estimate available
Ukraine	48,9	28,4	20,5	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Uruguay	35,2	35,2	same estimate	MIMIC 1990-93	MIMIC 1990-93	Only one estimate available
USA	13,9	10,5	3,4	Currency Demand 1990-93	Electricity 1989-90	Currency Demand: 6-10%
Uzbekistan	6,5	10,3	-3,8	Electricity 1995	Electricity 1990-93	
Venezuela	30,8	30,0	0,8	MIMIC 1990-93	Electricity 1989-90	
Sri Lanka	40,0	40,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available

Cyprus	21,0	21,0	same estimate	Electricity 1989-90	Electricity 1989-90	Only one estimate available
--------	------	------	---------------	---------------------	---------------------	-----------------------------

Sources:

Data from: "Dodging the Grabbing Hand: The Determinants of Unofficial Activity in 69 Countries" from *Journal of Public Economics* June 2000 • E. Friedman, S. Johnson, D. Kaufmann, and P. Zoido-Lobaton

Electricity 1995 is from Johnson, Kaufmann, and Shleifer (1997), Table 1, seventh column.

Electricity 1990-93 is from Johnson, Kaufmann, and Shleifer (1997) Table 1, as reported in Schneider and Enste (1998), Table 3.1, first column

Electricity 1989-90 is from Lacko (1996) as reported in Schneider and Enste (1998), Table 3.1, part 1, first column and Table 3.1, part 3, last column

MIMIC 1990-93 is from Loayza (1996), also reported in Schneider and Enste (1998), Table 3.1, part 1, second column.

Currency Demand 1990-93 is as used in Johnson, Kaufmann, and Loido-Zobaton (1998); sources are discussed in the text of this paper.

Currency Demand 1990-93 is as used in Johnson, Kaufmann, and Loido-Zobaton (1998); sources are discussed in the text of this paper.

Currency Demand 1989-90 is from Schneider and Enste (1998), Table 3.1, second column

Alternative Currency Demand numbers are from Schneider and Enste (1998), Table 3.1, part 3, columns 2 and 3, and Table 3.2, part 2, columns 2 and 3.

Tanzania Currency Demand estimate is from Schneider and Enste (1998), Table 3.1, part 1.

Discrepancy GDP calculations, just used for Croatia, from Schneider and Enste (1998), Table 3.1, part 2.

TABLE DES MATIERES

	Pages
Remerciements	2
Abréviations	2
INTRODUCTION	4
1. Les hypothèses	4
2. Ce qui motive le choix de ce sujet	5
3. Le champ et les objectifs de l'étude	6
4. Les méthodes de recherche	7
5. L'intérêt de l'étude	8
6. Les études antérieures	8
7. Les limites de l'étude	8
8. La méthodologie d'évaluation et de comptabilisation	8
9. Plan de la thèse	10
CHAPITRE 1: CHAMP CONCEPTUEL	13
1.1. Le champ de la production dans les divers systèmes de comptabilité nationale	14
1.2. Les opérations et autres flux	20
1.3. Les unités de production	21
1.3.1. Unités institutionnelles	21
1.3.2. Unités d'activité économique	24
1.4. Territoire économique	24
1.5. Les concepts de main-d'œuvre	25
1.6. L'optique de la production	29
1.6.1. Production	30
1.6.2. Consommation intermédiaire	31
1.6.3. Evaluation	32
1.7. L'optique des dépenses	33
1.7.1. Dépenses de consommation des ménages	34

1.7.2.	Dépenses de consommation des administrations	35
1.7.3.	Dépenses des institutions sans but lucratif	35
1.7.4.	Formation du capital brut	35
1.7.5.	Variation des stocks	36
1.7.6.	Acquisition et cession d'objet de valeur	37
1.7.7.	Importations et exportations	37
1.8.	L'optique du revenu	37

CHAPITRE 2: NOTIONS RELATIVES À L'ECONOMIE SOUTERRAINE

2.1.	Production dissimulée	39
2.1.1.	Variantes, synonymes et termes apparentés	41
2.1.2.	Inclusion inappropriée d'activités non productives	41
2.1.3.	Inclusion/exclusion de la production illégale	42
2.1.4.	Inclusion/exclusion de la production marchande à petite échelle	42
2.1.5.	Production dissimulée, production non imposée et revenus non imposés	43
2.1.6.	Production dissimulée exprimée en pourcentage	43
2.1.7.	Autres termes	43
2.1.8.	Synthèse	44
2.2.	Production illégale	44
2.2.1.	Typologie des activités illégales	46
2.2.2.	Les problèmes liés à l'enregistrement des activités illégales	48
2.2.2.1.	Vol et recel	48
2.2.2.2.	Corruption	50
2.2.2.3.	Extorsion	52
2.2.2.4.	Blanchiment de capitaux	52
2.2.2.5.	Fraude et escroquerie	53
2.2.2.6.	Synthèse	53
2.3.	Production du secteur informel	53
2.3.1.	Rappel	56
2.3.2.	Définition de base	58
2.3.3.	Entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte	60
2.3.4.	Entreprises d'employeurs informels	61

2.3.5.	Dispositions complémentaires	63
2.3.5.1.	Activités non économiques	64
2.3.5.2.	Production non marchande	64
2.3.5.3.	Activités agricoles	65
2.3.5.4.	Zones rurales	66
2.3.5.5.	Professions libérales et techniques	66
2.3.5.6.	Travailleurs externalisés (travailleurs à domicile)	66
2.3.5.7.	Travailleurs domestiques rémunérés	67
2.3.6.	Recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi)	68
2.4.	Production des ménages pour usage final propre	70
2.4.1.	Les biens produits par les ménages pour leur propre usage final	70
2.4.1.1.	Production agricole pour consommation propre	71
2.4.1.2.	Autre production de biens pour consommation propre	73
2.4.2.	La production de services domestiques pour usage final propre	74
2.4.3.	Sources des données	75
2.4.3.1.	Les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages	75
2.4.3.2.	Les enquêtes sur l'emploi du temps	76
2.4.4.	Carences du système de collecte de données	77
2.4.5.	Synthèse	78

CHAPITRE 3: LES METHODES D'EVALUATION DE LA PRODUCTION ISSUE DES ACTIVITES SOUTERRAINES 80

3.1.	Estimation de la production issue des activités souterraines après l'établissement du PIB	80
3.1.1.	Grilles d'analyse de l'ES	81
3.1.1.1.	Grille d'analyse de l'Istat	82
3.1.1.2.	Variante « unités, activité et causes » de la grille de l'Istat	85
3.1.1.3.	Grille tabulaire d'Eurostat	86
3.1.1.4.	Système des unités et de la main-œuvre utilisée	87
3.1.1.5.	Système des revenus issus de la production	88
3.1.1.6.	Conclusion	89
3.1.2.	Analyse et évaluation des comptes	89

3.1.2.1.	Confrontation des données et analyse des divergences	90
3.1.2.2.	Estimation de la limite supérieure	94
3.1.2.2.1.	Limite supérieure – Optique des dépenses	94
3.1.2.2.2.	Limite supérieure – Optique de la production	101
3.1.2.3.	Éléments d'analyse provenant d'enquête	104
3.1.2.3.1.	Enquêtes sur la main-d'œuvre utilisée pour la production souterraine	104
3.1.2.3.2.	Enquête sur le secteur informel et la production des ménages pour leur usage propre	105
3.1.2.3.3.	Enquêtes des données issues des contrôles fiscaux	105
3.1.2.3.4.	Cadre d'évaluation de la qualité des données	106
3.2.	Méthodes d'évaluation directe de la production issue des activités souterraines	110
3.2.1.	Les instruments de mesure	110
3.2.1.1.	Instruments de mesure de la production dissimulée	111
3.2.1.1.1.	Enquêtes sur les dépenses consacrées aux biens et services issus de la production dissimulée	111
3.2.1.1.2.	Enquêtes sur la main-d'œuvre utilisée et les revenus générés par la production dissimulée	113
3.2.1.1.3.	Enquêtes sur l'emploi du temps	114
3.2.1.1.4.	Enquêtes d'opinion	114
3.2.1.1.5.	Données provenant de contrôles fiscaux	117
3.2.1.2.	Instrument de mesure du secteur illégal	117
3.2.1.2.1.	Méthodes d'observation et de mesure du secteur illégal	118
	Stupéfiants	120
	Prostitution	122
3.2.1.2.2.	Problèmes de double comptabilisation	123
3.2.1.2.3.	Conclusion	126
3.2.1.3.	Mécanismes de mesure du secteur informel	127
3.2.1.3.1.	Enquêtes sur la population active	128
3.2.1.3.2.	Enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages	130
3.2.1.3.3.	Enquêtes sur les entreprises du secteur informel	131
3.2.1.3.4.	Enquêtes mixtes sur le secteur informel auprès des ménages et des entreprises	132
3.2.1.3.5.	Considérations sur la conception et la qualité des enquêtes	134

3.2.1.4.	Instrument de mesure et d'estimation de la production pour les besoins propres	136
3.2.1.4.1.	Production agricole : cultures	136
3.2.1.4.2.	Entreposage des cultures	137
3.2.1.4.3.	Production agricole : l'élevage et les produits de l'élevage	138
3.2.1.4.4.	Transformation alimentaire	138
3.2.1.4.5.	Construction de logements	139
3.2.1.4.6.	Conclusion	140
3.2.2.	L'exhaustivité des comptes nationaux	141
3.2.2.1.	Optique de la production : Méthodes générales	143
3.2.2.1.1.	Méthodes fondées sur l'offre	145
3.2.2.1.2.	Méthode de la main-d'œuvre utilisée	146
3.2.2.1.3.	Méthodes fondées sur la demande	149
3.2.2.1.4.	Méthodes fondées sur le revenu	150
3.2.2.1.5.	Méthode des flux de marchandises	151
3.2.2.2.	Optique de la production : Méthodes applicables par branche d'activité	152
	Agriculture	152
	Activités manufacturières	153
	Construction	153
	Commerce	154
	Restaurants et hôtels	155
	Transports et communications	155
	Services aux entreprises et services professionnels et techniques	156
	Education, santé et service personnels	156
	Services domestiques	157
	Services de logements occupés par leurs propriétaires	157
3.2.2.3.	Optique de la production : La méthode italienne	158
3.2.2.3.1.	Approche générale pour l'estimation du PIB	159
3.2.2.3.2.	Application de méthode de la main-d'œuvre utilisée	160
3.2.2.3.3.	Ajustement visant à tenir compte des déclarations incomplètes	162
3.2.2.4.	Les problèmes liés à l'établissement des comptes dans l'optique de la production	163
3.2.2.4.1.	Calcul explicite de tous les postes du compte de production	163

3.2.2.4.2.	Estimation de référence et calculs réguliers	164
3.2.2.5.	Optique des dépenses : sources et méthodes	164
3.2.2.5.1.	Dépenses de consommation finale des ménages	165
	Sources de données	166
	Méthodes de calcul	170
3.2.2.5.2.	Dépenses de consommation finale des administrations publiques	171
3.2.2.5.3.	Dépenses de consommation finale des ISBLSM	171
3.2.2.5.4.	Formation brute de capital	172
3.2.2.5.5.	Variations de Stocks	172
3.2.2.5.6.	Acquisition moins cession d'objets de valeur	173
3.2.2.5.7.	Importations et exportations de biens et de services	173
3.2.2.6.	Système des ressources et des emplois	174
3.2.2.6.1.	Structure fondamentale du tableau des ressources et des emplois	176
3.2.2.6.2.	Choix des nomenclatures des produits, des branches d'activité et des emplois finals	179
3.2.2.6.3.	Introduction des données	180
3.2.2.6.4.	Équilibrage	181
3.2.2.6.5.	Calcul des mesures en volume	182
3.2.2.6.6.	Conclusion	183
3.2.3.	Amélioration du système de collecte de données de base	183
3.2.3.1.	Besoins de données statistiques	184
3.2.3.2.	Cadre institutionnel et légal	186
3.2.3.3.	Cadre conceptuel	187
	Unités statistiques	188
	Nomenclature par branche d'activité	189
	Nomenclature par zones géographiques	189
	Classification par taille	190
3.2.3.4.	Mécanismes de collecte de données	191
3.2.3.4.1.	Sources de données administratives	192
3.2.3.4.2.	Données recueillies par des enquêtes statistiques	193
	Enquêtes auprès des entreprises	195
	Enquêtes mixtes auprès des ménages	196
	Enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises	196

Enquêtes indirectes auprès des entreprises	197
Enquête sur les prix	197
Choix du type d'enquête	198
3.2.3.5. Bases de sondage et Registre des entreprises	199
3.2.3.5.1. Critères et caractéristiques des bases de sondage	199
3.2.3.5.2. Nécessité d'un registre des entreprises	200
3.2.3.5.3. Constitution d'un registre des entreprises	201
3.2.3.5.4. Tenue à jour d'un registre des entreprises : composer avec la dynamique des entreprises	205
3.2.3.6. Principes et pratiques de conception d'enquête	205
3.2.3.6.1. Objectifs, utilisateurs et utilisations des enquêtes	206
3.2.3.6.2. Moyens de collecte et conception des questionnaires	207
3.2.3.6.3. Échantillonnage et estimation	209
3.2.3.6.4. Interface avec les répondants : collecte, saisie et suivi des données	210
3.2.3.6.5. Mise en forme, imputation et estimation	211
3.2.3.6.6. Analyse, diffusion, révision et évaluation	213
Synthèse	214
3.3. Evaluation de la production issue des activités souterraines par des macro-modélisations	216
3.3.1. Méthodes monétaires	218
3.3.1.1. La méthode des transactions	218
3.3.1.2. La méthode du ratio d'avoirs liquides	220
3.3.1.3. La méthode de la demande monétaire	222
3.3.1.4. Synthèse	223
3.3.2. Les méthodes d'estimation par un indicateur global	224
3.3.3. La méthode de la variable latente	225
3.3.4. Conclusion	226
CHAPITRE 4: COMPTABILISATION DE LA PRODUCTION ISSUE DES ACTIVITES SOUTERRAINES EN ALGERIE	228
4.1. Les spécificités de l'économie algérienne	229
4.1.1. Les spécificités économiques	229
4.1.2. Le mode d'enregistrement	230

4.1.2.1.	Le système de comptabilité nationale	230
4.1.2.2.	Le système de collecte de données économiques	232
4.2.	Les activités souterraines en Algérie	235
4.2.1.	Les activités dissimulées	235
4.2.2.	Les activités informelles	236
4.2.3.	Les activités illégales	239
4.2.3.1.	Les types d'activités illégales	240
4.2.3.2.	La corruption	241
4.2.3.3.	La fraude et l'escroquerie	242
4.2.3.4.	Le vol et le recel	242
4.2.3.5.	La vente de drogue	243
4.2.3.6.	L'extorsion	244
4.2.3.7.	Le blanchiment de capitaux	244
4.2.4.	production des ménages pour leurs besoins propres	244
4.2.4.1.	Les biens produits par les ménages pour leur propre usage final	245
4.2.4.2.	La production agricole pour consommation propre	246
4.2.4.3.	Les autres productions de biens pour consommation propre	246
4.2.4.4.	La production de services domestiques pour usage final propre	247
4.2.4.5.	Les sources des données	247
	Synthèse	248
4.3.	Les facteurs de développement de l'économie souterraine en Algérie	250
4.3.1	Les coûts marginaux d'exercice	250
4.3.2.	Le mode règlement	251
4.3.3.	Le degré de réglementation publique libéralisme économique	251
4.3.4.	L'absence d'ordre public	251
4.3.5.	La charge fiscale	252
4.3.6.	L'ampleur de l'instabilité macro-économique	252
4.3.7.	Le type d'activité	252
4.3.8.	La corruption et les pots de vin	252
4.3.9.	Le coût d'accès prohibitif	253
	Conclusion	254
4.4.	Le concept de macro-électricité	255

4.4.1.	L'énoncé du modèle	256
4.4.1.1.	L'élasticité de la consommation électrique	257
4.4.1.2.	La mesure du PIB	258
4.4.2.	L'application du concept macro-électrique	259
4.4.2.1.	La base de référence des données	259
4.4.2.2.	Les données statistiques disponibles	261
4.4.2.2.1.	Les PIB de 1996 à 2005	261
4.4.2.2.2.	La consommation électrique de 1996 à 2005	261
4.4.2.2.3.	L'application du modèle	262
Conclusion et recommandations		267

TABLE DES ANNEXES

Annexe	Désignation	Page
	Références bibliographiques	272
1	Besoin et source de données	281
1.1	Produits du Programme de collecte de données de base par utilisation	281
1.2	Besoins minimaux et sources de données pour les comptes nationaux	282
1.3	Besoins minimaux et sources de données pour les comptes sectoriels	284
1.4	Enquêtes statistiques généralement intégrées dans un appareil statistique national	287
1.5.	Sources administratives généralement utilisées dans un appareil statistique national	288
2	Grilles d'analyse de l'économie souterraine	288
2.1	Projet d'Eurostat sur l'exhaustivité des statistiques des pays candidats : Analyse tabulaire	292
Tableau 1	Activités souterraines par type et méthode d'ajustement	292
Tableau 2	Ajustement pour exhaustivité	294
Tableau 2A	Optique de la production	295
Tableau 2B	Optique des dépenses	294
Tableau 2C	Optique du revenu	295
Tableau 3	Synthèse des ajustements pour exhaustivité	295
Tableau 3A	Optique de la production	295
Tableau 3B	Optique des dépenses	296
Tableau 3C	Optique du revenu	296
2.2	Système des unités de main-d'œuvre utilisée élaboré (par Statistics Netherlands)	297

2.3	Données par branche, taille et catégorie d'ES	301
3	Evaluation de la qualité des données – Cadre générique	302
4	Estimations comparées de la production souterraine dans 69 pays	306

LISTE DES TABLEAUX

Désignation	Page
Tableau 3.1. Classification des activités souterraines par type d'activité et cause d'unité	86
Tableau 3.2. Classification de l'Es en fonction de l'enregistrement des unités et de la déclaration de la main-d'œuvre utilisée	88
Tableau 3.3. Revenu primaire des ménages selon les comptes nationaux et les statistiques de l'impôt sur le revenu pour les Pays-Bas 1977-1985	92
Tableau 3.4. Limite supérieure des transactions souterraines omise des dépenses personnelles (Cannada, 1992)	98
Tableau 3.5. Limite supérieure des transactions souterraines omise du PIB en termes de dépenses (Cannada, 1992).	100
Tableau 3.6. Limite supérieure de l'ES pour les Pays –Bas, 1979	103
Tableau 3.7. Valeur ajoutée d'origine illégale dans certains pays en pourcentage du PIB	127
Tableau 3.8. Caractéristiques d'immatriculation et de collecte par taille des entreprises	198
Tableau 4.1. Charges préliminaires et coût d'installation (DA)	254
Tableau 4.2. Exemples d'économies souterraines	260
Tableau 4.3. Taux de croissance du PIB pour la période 1996-2005 en %	261
Tableau 4.4. Indices des consommations électriques 1996 - 2005, Base 1995 = 15696 GWH	262
Tableau 4.5. Consommation électrique et approximation de l'activité économique globale 1996-2005	263
Tableau 4.6. Evolution de l'économie formelle et de l'économie souterraine 1995 - 2005	263
Tableau 4.7. Proportion de chaque type d'activité dans l'économie globale (100)	264
Tableau 4.8. Part des activités souterraines suivant trois scénarios	264
Tableau 4.9. Production d'hydrocarbure sur la production totale (Milliards de DA)	266

TABLE DES GRAPHIQUES

Désignation	Page
Graphique 1.1. (Schéma 17.1 du SCN de 1993) Les concepts de population et d'emploi	26
Graphique 2.1. Quinzième CIST : Grille de définition du secteur informel	59
Graphique 3.1. Zones problématiques de l'ES et les types de problèmes statistiques	83
Graphique 3.2. Système des revenus issus de la production	89
Graphique 3.3. Exemple de structure de cadre d'évaluation de la qualité des données pour les estimations de la comptabilité nationale	107
Graphique 3.4. Estimation du PIB par la méthode de la main-d'œuvre utilisée (approche italienne)	161
Graphique 4.1. Les causes du non enregistrement des activités souterraines	249
Graphique 4.2. Courbes des taux d'activité souterraine	265

RESUME

Cette thèse traite de la comptabilisation des éléments de la sphère de production relevant du secteur souterraine en Algérie. Le terme « économie souterraine » (ES) fait référence à l'ensemble des activités économiques qui devraient être intégrées dans le PIB mais qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas couvertes par les enquêtes statistiques ou fichiers administratifs à partir desquels sont établis les comptes nationaux. Les raisons de cette omission sont multiples.

La première, naturellement, réside dans le caractère clandestin que peuvent revêtir ces activités, par volonté de se soustraire au paiement d'impôts ou de charges sociales.

Le secteur informel pour sa part représente une partie importante de l'économie souterraine particulièrement celle ayant trait au marché du travail. Comme dans la plupart des pays en développement, ce secteur joue un rôle majeur dans la création d'emplois, la production et la formation de revenus pour une population démunie.

Les activités illégales – les stupéfiants et la corruption, par exemple – de part leur nature se déroulent dans le plus grand secret et échappent totalement à l'enregistrement.

La quatrième composante est constituée par la production de biens pour compte propre. Ces activités peuvent toutefois être omises dans les comptes nationaux simplement faute de transactions observables entre un vendeur et un acheteur, puisqu'il s'agit d'une seule et même personne.

La dernière composante de l'économie souterraine est liée aux carences du dispositif de collecte de données de base.

Cette thèse expose les diverses techniques permettant de corriger le PIB, après ou avant son établissement pour mieux prendre en compte l'économie souterraine. Toutes les techniques d'estimation proposées ne sont que des solutions à court et moyen terme, alors que le l'exhaustivité des comptes s'inscrit essentiellement dans une perspective à long terme. Comptabiliser l'économie souterraine constitue un défi pour les pays en développement. Ce type de mesure se heurte à une difficulté majeure : l'absence, de données statistiques permettant une approche directe du phénomène. Dans ce cas, l'usage de la macro-modélisation peut constituer une alternative de secours. Cette thèse présente un cadre d'analyse empirique simple qui intègre et comptabilise l'économie souterraine comme part de l'économie globale en Algérie au moyen du modèle macro-électrique développé en 1996 par Kaufmann et Kaliberda et utilisé dans de nombreux pays en transition. Les résultats obtenus semblent confirmer l'hypothèse de l'analyse.

Mots clés : Comptabilisation, Activité économique globale, Evaluation, PIB, Imposition, Economie souterraine, Production illégale, Système de collecte de données de base, Enquête, Sondage, Grille d'analyse, Exhaustivité des comptes nationaux.

تلخيص

تتناول هذه الأطروحة كيفية محاسبة عناصر الإنتاج المتعلق بالاقتصاد الموازي في الجزائر. ويشير مصطلح "الاقتصاد الموازي" إلى جميع الأنشطة الاقتصادية التي ينبغي أن تدرج في الناتج الداخلي الخام ، ولكن لسبب أو لآخر ، لا تشملها الدراسات الإحصائية أو السجلات الإدارية التي منها أنشأت الحسابات الوطنية. وأسباب هذا الإهمال كثيرة.

السبب الأول بالطبع، هو الطابع السري الذي يميز هذه الأنشطة، رغبة في التهرب من دفع الضرائب أو الرسوم الاجتماعية .

تشكل نشاطات القطاع غير الرسمي جزءا مهما من الاقتصاد الموازي، ولا سيما تلك المتعلقة بسوق العمل. وكما هو الحال في معظم البلدان النامية، فإن هذا القطاع يلعب دورا رئيسيا في خلق فرص العمل والإنتاج وتوليد الدخل للسكان الفقراء.

الأنشطة غير القانونية -- المخدرات والرشوة، على سبيل المثال -- من حيث طبيعتها تجري في سرية كبيرة، و تتهرب من التسجيل.

العنصر الرابع يتكون من إنتاج السلع للحساب الخاص. بيد أنها قد تسقط من الحسابات الوطنية لمجرد عدم وجود معاملات يمكن ملاحظتها بين البائع والمشتري، لأن الأمر يتعلق بنفس الشخص الواحد.

العامل الأخير في مشكل الاقتصاد الموازي يتمثل في عدم وجود نظام فعال لجمع البيانات. تعرض هذه الأطروحة تقنيات مختلفة لتصحيح الناتج الداخلي الخام بعد إنشائه أو قبل ذلك، و كل التقنيات المقترحة لا تمثل سوى حلول على المدى القصير و المتوسط. إن محاسبة الاقتصاد الموازي يشكل احد ابرز التحديات في البلدان النامية. وهذا الأمر يواجه صعوبات كثيرة كعدم كفاية المعطيات الإحصائية ، التي من شأنها إعطاء مقاربة مباشرة لدراسة هذه الظاهرة ، و في هذا الحال يمكن استخدام النمذجة الشاملة كحل بديل.

تقدم هذه الأطروحة إطارا تحليليا تجريبيا بسيطا يدمج و يقيم الاقتصاد الموازي كجزء من الاقتصاد الكلي في الجزائر و هذا بالاعتماد على نموذج الاستهلاك الكهربائي الكلي المطور من قبل Kaufmann و Kaliberda سنة 1996 الذي طبق في عدة دول وقد بدت النتائج المحصل عليها مؤكدة لهذه الفرضية.

الكلمات الرئيسية : النشاط الاقتصادي الكلي، التقييم ، الناتج الداخلي الخام، الضرائب، الاقتصاد الموازي، الإنتاج غير القانوني، نظام جمع البيانات، التحقيقات، استطلاعات الرأي، مصفوفة التحليل، شمولية الحسابات الوطنية ، المحاسبة الوطنية.

ABSTRACT

This thesis addresses the accounting of production sphere elements within the underground economy in Algeria. The term "underground economy" refers to all economic activities that should be included in GDP but for one reason or another, are not covered by statistical surveys or administrative records from which national accounts are established. The reasons for this failure are many.

The first, of course, is the clandestine nature that can take these activities searching to avoid paying taxes, social charges, or additional cost resulting from required standards in hygiene and safety measures.

The informal sector, as far as it is concerned, is an important parts of the underground economy particularly that relating to the labor market. As in most developing countries, this sector plays a major role in job creation, production and income generation for an impoverished population.

Illegal activities - drugs and prostitution, for example - by their nature are conducted in total secrecy and escape registration.

The fourth component consists of the production of goods for own account. These activities may be omitted from national accounts simply for lack of observable transactions between a seller and a buyer, since it is the same person.

The last component of the underground economy is linked to inadequate data gathering system.

This thesis describes the various techniques for correcting the GDP after or before its establishment, in order to take into account the shadow economy. As useful as they can be, the estimate techniques are only short term solutions while the completeness of the accounts is a long term best solution.

Recognizing the underground economy constitutes a big challenge in developing countries. This type of measurement is facing a major difficulty: the absence of statistical data allowing a direct approach to the phenomenon. In such a case, the use of macro-modeling can be an alternative in the assessment and recognition of underground activities. This thesis presents a basic empirical analytic framework that integrates and recognizes the underground economy as part of the global economy in Algeria through the macro-electric model developed in 1996 by Kaufmann and Kaliberda and used in several developing countries. The results seem to confirm the hypothesis of the analysis.

Keywords: Global Economic Activity, Evaluation, GDP, Taxation, Underground economy, Illegal production, Data gathering system, Surveys, Polls, Matrix analysis, Exhaustiveness of national accounts, National accounts.